



UNIVERSITÉ DE GENÈVE



CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE
DE SUISSE OCCIDENTALE



Diplôme d'études supérieures spécialisées en écologie humaine

DESS

Développement durable des espaces et sociétés à fortes
contraintes

***Acteurs et enjeux de la gestion
« communautaire » de la faune :***
*L'exemple de la zone villageoise d'intérêt
cynégétique de Boumoana dans l'Est
burkinabè*



Sous la direction
du prof. **Ronald Jaubert**
Institut de Géographie
Université de Lausanne

Mémoire présenté par
Bénédicte Kippes

Avril 2007

Mille mercis...

...aux villageois de Boumoana, Gnoari, Kpencangou, Tanwalbougou, Souam, Lalmanga, Tiasséri, Pempédi et Piéga...

...à Ronald Jaubert (professeur associé à l'Université de Lausanne et coordinateur du DESS), Philippe Fayet (DDC), Delphine Kanoui (Université de Lausanne), Alexis Kaboré (ADAP-Burkina), Aïcha Zara (ADAP-Burkina), Moumouni Lakoandé (ADAP-Burkina), Diatuari Nassouri (ADDB) et sa famille, Moumouni Kocty (maire de Fada N'Gourma), Jean Borro Sié (responsable de la conservation à la DRECV-Est), Paul Djiguemdé (directeur provincial de l'environnement - Gourma), Sylvain Sawadogo (directeur départemental de l'environnement - Fada N'Gourma), Sier Prosper Kambou (forestier, membre de la brigade anti-braconnage), Toufic Hanna (concessionnaire du campement de Yentangou), Clarisse Honadia (Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou), Alexis Kaboré (consultant), Agnès Gnessi (RECOPA), Moussa Onadja (RECOPA), Dieudonné Z. Guigma (APRG), Ali Ouali (APRG), Lankoandia Thiombiano (interprète), l'équipe de l'ADAP-Genève, la famille Zoungrana, David Segbo, Pauline Kaboré, Abdoulaye Ouoba et sa famille...

...pour leur soutien, leur accueil ainsi que le temps et les interviews qu'ils m'ont consacrés

PLAN

<i>I.</i>	<i>INTRODUCTION</i>	p. 9
<hr/>		
<i>II.</i>	<i>CADRE METHODOLOGIQUE</i>	p. 12
<hr/>		
1)	Justification du thème	p. 13
2)	Problématique	p. 14
3)	Questions - Hypothèses de recherche	p. 16
4)	Objectifs de recherche	p. 17
4.1)	Comprendre la place des populations dans les politiques de conservation de la faune au Burkina Faso	p. 17
4.2)	Examiner théoriquement la notion de « gestion communautaire »	p. 17
4.3)	Etudier sa traduction pratique à travers la mise en place d'une Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC)	p. 18
4.4)	Discuter du caractère opératoire de cette approche	p. 18
5)	Méthode d'enquête et d'analyse	p. 19
5.1)	Analyse des discours.....	p. 19
4.1.1)	Le langage-projet	p. 19
4.1.2)	La langue de bois villageoise	p. 19
5.2)	Etude de cas	p. 20
5.3)	Echelles d'analyse et mise en contexte	p. 20
5.4)	Anthropologie du développement	p. 21
5.5)	Outils d'analyse	p. 22
5.5.1)	Arène	p. 22
5.5.2)	Acteurs et groupes stratégiques	p. 23
5.5.3)	Courtiers locaux en développement	p. 24
5.5.4)	Champ social	p. 24
6)	Technique de création des données	p. 25
6.1)	Recherche documentaire	p. 25
6.2)	Entretiens	p. 26
6.2.1)	L'entretien de groupe.....	p. 27
6.2.2)	L'entretien individuel.....	p. 28
6.2.3)	L'observation participante	p. 29
6.2.4)	Biais liés à la "récolte" des données	p. 29
<hr/>		
<i>III.</i>	<i>SECTEUR DE LA CONSERVATION : PRATIQUES ET DISCOURS</i>	p. 31
<hr/>		
1)	Constitution graduelle d'un secteur autonome de la conservation	p. 32
2)	Conservation classique	p. 34
2.1)	Un outil paradigmatique : l'aire naturelle protégée.....	p. 35
2.2)	Représentation dichotomique de l'Homme et de la Nature.....	p. 38
2.3)	Justification scientifique : écologie et notion de climax.....	p. 39

2.4)	Notion de « <i>wilderness</i> » et conservation pour le plaisir.....	p. 40
2.5)	Les populations locales considérées comme une menace	p. 41
2.6)	Indépendances et tournant utilitariste.....	p. 43
3)	Emergence d'une conservation orientée vers le développement et la participation.....	p. 45
3.1)	Influences et enjeux.....	p. 45
3.1.1)	Prise de conscience du lien économie - environnement	p. 46
3.1.2)	Changement de paradigme en écologie scientifique et remise en cause de la notion de « <i>wilderness</i> »	p. 46
3.1.3)	Evolutions de la théorie des commons	p. 47
3.1.4)	Critiques de la conservation classique.....	p. 48
3.1.5)	Revendications des populations locales et indigènes	p. 49
3.2)	La « Nature » devient « biodiversité ».....	p. 49
3.3)	Les populations locales considérées comme une ressource	p. 50
3.4)	« Outils » de la conservation participative et intégrée.....	p. 50
3.4.1)	La gestion inclusive	p. 51
3.4.2)	L'approche « zone tampon » et MAB.....	p. 52
3.4.3)	Les programmes intégrés de conservation et développement	p. 53
3.4.4)	La gestion communautaire des ressources (CBM)	p. 55
4)	Importance discursive des approches participatives ou communautaires	p. 58
4.1)	Ambiguïté des termes : analyse conceptuelle	p. 58
4.2.1)	La communauté	p. 58
4.2.2)	La participation.....	p. 62
4.2)	Fonctions de la participation et du développement dans le champ conservacionniste	p. 66
4.2.1)	Chevauchement des régimes	p. 66
4.2.2)	Volonté de changement pratique	p. 66
4.2.3)	Outils de légitimation du secteur.....	p. 67
4.2.4)	Instrument de collecte de fonds	p. 67
4.3)	Questions d'échelle : quand le global prône le local	p. 68
IV)	LA CONSERVATION DE LA FAUNE AU BURKINA FASO	p. 70
A.	PRESENTATION DU BURKINA FASO	p. 71
1)	Situation géographique du pays	p. 71
2)	Aperçu historique	p. 71
3)	Divisions administratives et décentralisation	p. 73
4)	Caractéristiques socio-économiques du pays	p. 75
4.1)	Populations	p. 76
4.2)	Activités économiques	p. 77
4.2.1)	Agriculture	p. 77

4.2.2)	Elevage	p. 80
4.2.3)	Secteur secondaire	p. 80
4.2.4)	Secteur informel et artisanat	p. 81
4.2.5)	Secteur tertiaire	p. 81
4.2.6)	Présence des projets de développement	p. 82
5)	Données écologiques	p. 82
5.1)	Climat	p. 82
5.2)	Végétation et zones agro-écologiques du pays.....	p. 83
5.3)	La faune au Burkina Faso et son importance pour l'Etat	p. 84
5.3.1)	Importance budgétaire	p. 85
5.3.2)	Importance stratégique	p. 87
B.	LA CONSERVATION DE LA FAUNE AU BURKINA FASO	p. 89
6)	Gestion autoritaire et « excluante »	p. 92
7)	Système de concessions	p. 96
7.1)	Description du système	p. 97
7.2)	Acteurs du système de concessions	p. 98
7.2.1)	Les opérateurs privés	p. 99
7.2.2)	L'Etat	p. 99
7.2.3)	Les populations riveraines	p. 100
7.3)	Argumentaire économique de ce types de conservation	p. 101
7.3.1)	Volumes financiers générés par la chasse sportive	p. 101
7.3.2)	Privatisation des investissements	p. 101
7.3.3)	Investissements en faveur du local	p. 102
7.4)	Principe du partage des bénéfices : et les populations ?	p. 102
7.4.1)	Répartition des bénéfices selon les principaux acteurs	p. 102
7.4.2)	Les avantages financiers face aux autres types de bénéfices.....	p. 103
7.4.3)	Les présupposés des incitations économiques sont-ils fondés ?	p. 104
8)	La Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique	p. 106
8.1)	Description du concept de ZOVIC	p. 106
8.1.1)	Vocation des ZOVIC	p. 106
8.1.2)	Gestion des ZOVIC	p. 107
8.1.3)	Création des ZOVIC	p. 107
8.1.4)	Zovic et décentralisation	p. 108
8.2)	Une approche innovante	p. 108
8.3)	Malgré des difficultés d'application	p. 109
8.3.1)	Difficultés techniques	p. 109
8.3.2)	Difficultés liées à la notion de participation	p. 110
8.3.3)	Dépendance des populations locales	p. 110
8.4)	Principe de la gestion cynégétique villageoise : quels bénéfices pour les villageois ?	p. 112

8.4.1)	Bénéfices issus de l'activité cynégétique <i>stricto sensu</i>	p.112
8.4.2)	Les Comités villageois de Gestion de la Faune et les populations en général	p.112
8.4.3)	Autres types de bénéfices liés aux ZOVIC : les projets	p.113

V) ETUDE DE CAS : LA ZONE VILLAGEOISE D'INTERET CYNEGETIQUE DE BOUOMANA

1)	La région de l'Est et la province du Gourma	p. 116
1.1)	Contexte historique.....	p. 116
1.2)	Situation géographique..	p. 117
1.3)	Population	p. 118
1.3.1)	Processus migratoires	p. 118
1.3.2)	Les Gourmantché	p. 119
1.3.3)	Les Mossi	p. 125
1.3.4)	Les Peulh	p. 125
1.4)	Activités économiques	p. 126
1.4.1)	Agriculture	p. 126
1.4.2)	Elevage	p. 127
1.4.3)	Chasse et pêche.....	p. 128
1.4.4)	Commerce	p. 129
1.4.5)	Autres activités économiques	p. 129
1.5)	Création des AP dans le Gourma	p. 130
1.6)	Faune	p. 133
1.6.1)	Potentiel faunique.....	p. 133
1.6.2)	Valeurs et fonctions de la faune	p. 134
1.6.3)	La faune en tant que bien économique	p. 136
2)	Présentation de la zone d'étude	p. 137
2.1)	Situation géographique et administrative	p. 137
2.2)	Présentation de la ZOVIC de Boumoana	p. 140
2.2.1)	Genèse de la ZOVIC de Boumoana	p. 140
2.2.2)	Composition de la ZOVIC de Boumoana.....	p. 142
2.3)	Approche développée par le FAUDEB	p. 145
2.3.1)	Brève présentation de l'ONG ADAP	p. 145
2.3.2)	Le projet FAUDEB	p. 145
2.4)	Villages concernés	p. 149
2.4.1)	Caractéristiques communes aux neuf villages concernés	p. 149
2.4.2)	Description des neuf villages	p. 152
2.4.3)	Différences significatives entre les villages	p. 158
2.4.4)	Types de relations entre villages :	p. 159
2.4.5)	Le rôle particulier de Boumoana	p. 160
3)	La ZOVIC vraiment « villageoise » ?	p. 162

3.1)	les collectivités locales : la grande inconnue	p. 162
3.2)	La main invisible des projets	p. 163
4)	Quelle signification du terme « communautaire »	p. 165
4.1)	Village vs quartier	p. 165
4.2)	Identification des acteurs villageois	p. 165
4.2.1)	Activités et usages de la terre	p. 166
4.2.2)	Sexe	p. 167
4.2.3)	Origine	p. 167
4.2.4)	Autorité	p. 167
4.3)	Structure sociale et participation des villageois	p. 168
5)	La ZOVIC selon les villageois	p. 170
5.1)	Concurrence par rapport à l'espace	p. 170
5.2)	Place de la faune et des RN	p. 170
5.2.1)	Perception de la dégradation des ressources naturelles	p. 170
5.2.2)	Nécessité de préservation : les générations futures	p. 170
5.2.3)	Opportunités de bénéfiques	p. 171
5.2.4)	Lien entre actions de préservation et présence de bailleurs :	p. 171
5.3)	Enjeux	p. 172
5.3.1)	Enjeu financier / économique	p. 172
5.3.2)	Enjeu foncier	p. 173
5.3.3)	Enjeu politique	p. 173
5.4)	Stratégies	p. 174
5.3.4)	Exclusion	p. 174
5.3.5)	Renforcement du pouvoir	p. 174
5.3.6)	Courtage	p. 175
6)	De la difficulté de mise en œuvre d'une approche communautaire	p. 177
6.1)	Langue de bois villageoise	p. 177
6.2)	Projet comme arène politique	p. 177
6.3)	Équité vs dynamiques locales :	p. 177
6.4)	Capacités des populations locales	p. 178
6.5)	Au-delà des critiques : succès du FAUDEB	p. 179
6.5.1)	Adoption de mesures de conservation	p. 179
6.5.2)	Bénéfices économiques	p. 179
6.5.3)	Bénéfices socio-politiques	p. 179
6.5.4)	Critères de réussite de l'approche participative	p. 180
VI)	CONCLUSION	p. 182
VII)	BIBLIOGRAPHIE	p. 185
VIII)	ANNEXES	p. i

1)	Catégories de gestion des aires protégées selon l'UICN	p. ii
2)	Participation et gestion des aires protégées	p. iv
3)	Résumé de la problématique Populations / Nature dans la conservation internationale (1960-1999)	p. vi
4)	Typologie de la participation	p. vii
5)	Dégradation d'origine anthropique des sols au Burkina Faso	p. viii
6)	Espèces protégées et de chasse au Burkina Faso	p. ix
7)	Bénéfices issus de la chasse selon les acteurs concernés	p. xiii
8)	Permis, quotas et frais liés à la chasse sportive au Burkina Faso	p. xvi
9)	Clans et lignages chez les Gourmantché	p. xix
10)	Chefferies gourmantchés	p. xx
11)	Principes de gestion de la ZOVIC de Boumoana (amendé)	p. xxi
<i>IX)</i>	<i>SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS</i>	p. xxii
<i>X)</i>	<i>TABLE DES ILLUSTRATIONS</i>	p. xxiv

Première partie :

Introduction



Les pratiques de protection de la nature semblent avoir existé sur tous les continents et avoir une histoire aussi longue que la civilisation. A l'époque moderne, les premières mesures concrètes de conservation coïncident avec la colonisation, et sont essentiellement liées à l'exploitation de l'espace.

Toutefois, ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que se crée un secteur spécifique de la conservation, distinct des activités d'aménagement et d'exploitation de l'espace, avec ses organisations professionnelles, ses enjeux, ses normes et ses domaines d'action spécifiques. Ce champ social va dès lors s'appuyer sur un outil paradigmatique particulier, l'aire protégée, qui vise à exclure toute activité humaine des espaces mis en défens et qui sera imposée parfois de manière violente aux populations locales vivant sur ces aires. Ainsi, la conservation va être longtemps caractérisée par son autoritarisme et son caractère exclusif (ou « excluant »), qui va être à l'origine de critiques virulentes à son égard dès les années 1970.

De nombreux discours émergent ainsi, notamment au sein des grandes agences internationales de conservation, soulignant la nécessité d'inclure les populations locales dans les politiques de conservation. Il s'agit non seulement d'une question d'équité, mais également d'efficacité : plutôt que d'imposer par la force une conservation « excluante » qui attise l'hostilité des populations locales, on recherche à faire participer ces dernières à la gestion des ressources naturelles par le biais d'incitations diverses. C'est l'avènement de la participation dans le champ de la conservation, qui deviendra très vite une référence incontournable et se traduira dans la pratique par de nombreux projets de « gestion communautaire ».

Au Burkina Faso, cette démarche participative a notamment pris la forme d'un partage des bénéfices issus du tourisme cynégétique. En effet, le Code forestier de 1997 introduit la notion de concession, qui consiste à céder les aires protégées à des acteurs privés, chargés d'exploiter durablement ces espaces par le biais de la chasse sportive. La faune sauvage n'est donc plus strictement protégée mais fait l'objet d'un usage durable, permettant de dégager des bénéfices économiques, destinés à être partagés entre l'Etat, les opérateurs privés et les populations riveraines des aires de faune.

Outre le partage des bénéfices issus de la chasse au sein des aires concédées, les populations locales ont également la possibilité de créer des « Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique », pouvant recevoir des touristes-chasseurs de petite chasse (petits mammifères et oiseaux) et censées être gérées par les populations locales elles-mêmes, par l'intermédiaire d'un comité. Ainsi, en théorie, la participation des populations locales à la conservation et à la gestion de la faune sauvage ne consiste plus seulement en un partage des bénéfices, mais offre également aux populations locales un pouvoir de décision et de réappropriation de l'espace.

Toutefois, dans un contexte de faible développement humain, il apparaît aussi improbable que difficile que les populations locales puissent mettre en place de telles zones et les gérer. Dans la pratique, elles bénéficient donc d'appuis, de la part des services techniques étatiques de l'environnement et surtout d'ONG, qui accompagnent cette gestion communautaire.

C'est notamment le cas de l'ONG ADAP (Association pour le Développement des Aires Protégées), qui mène un projet de gestion communautaire de la faune, dans l'Est du Burkina Faso. Il vise à appuyer les populations de neuf villages dans la mise place d'une Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique et dans la gestion de la faune et de son habitat. Le projet comporte en outre deux autres volets : « renforcement des capacités » et « promotion d'activités génératrices de revenus ». Les populations locales ne profitent donc plus seulement des bénéfices issus de l'exploitation cynégétique de la faune, qui s'avèrent d'ailleurs assez maigres, mais également de la présence de projets.

La « gestion communautaire », terme relativement à la mode dans le milieu de la conservation, occulte donc discursivement d'autres acteurs, au rôle pourtant central, à l'instar des ONG. Il s'agit en outre d'un terme relativement flou, qui cache en quelque sorte l'hétérogénéité villageoise, l'existence de conflits et de relations de pouvoir qui rend les acteurs villageois de cette « communauté » inégaux face à la distribution des bénéfices et des processus de prise de décision.

Deuxième partie :

Cadre méthodologique



1) Justification du thème

Ayant mûri un intérêt certain pour les questions de participation et de gestion dite « communautaire » des ressources naturelles durant mes études, j'ai effectué de nombreuses lectures à ce sujet. Entre les ouvrages et papiers présentant ce nouveau type d'approche comme une panacée, notamment pour les questions de conservation de la nature, et ceux critiquant les nombreux biais de la gestion décentralisée et participative, s'est imposée à moi l'impossibilité de me représenter pratiquement la « gestion communautaire locale ». De plus, bien que l'association des populations à la conservation semble constituer une alternative porteuse d'espoirs, au vu des résultats catastrophiques de la conservation « excluante », il m'est paru difficile de saisir comment cette articulation était comprise par les différents acteurs impliqués, notamment les premiers bénéficiaires. En outre, confrontée à de nombreux textes d'ordre normatif, je n'avais aucune idée des résultats concrets de cette "nouvelle" approche.

Partant de ce questionnement simple, je me suis engagée dans un travail de recherche et de terrain, dans le but d'évaluer à quoi correspondent dans la pratique les concepts utilisés dans les discours internationaux, tout en tentant d'exploiter les conditions dans lesquelles participation des populations, utilisation durable des ressources et conservation sont possibles.

Aux abords du hameau de village de Boumoana, au sein de la province du Gourma, dans la région de l'Est du Burkina Faso, une association à profil environnemental siégeant à Genève, l'Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP), mène un projet intégré de conservation et développement local intitulé « Faune et Développement de Boumoana » (FAUDEB) depuis 2004, qui touche neuf villages.¹ Ce dernier a pour principaux objectifs la participation des populations locales à la décision et aux bénéfices liées à la conservation et à l'exploitation de la faune ainsi que la promotion d'activités économiques alternatives à la faune (filiale karité, maraîchage, ...).

De fin août à fin décembre 2006, je me suis rendue dans la région de l'Est du Burkina afin d'entreprendre une recherche de terrain, encadrée par la structure locale de ce projet, composée d'une animatrice, d'un chargé d'appui-conseil et du coordinateur de projet présent sur les lieux dès le mois de novembre. Durant les quatre mois du stage, j'ai résidé notamment à Fada N'Gourma, chef lieu de la province abritant les locaux du FAUDEB. Cela m'a permis de partager le quotidien des employés du projet, de rencontrer leurs partenaires, tout en ayant la possibilité de m'entretenir avec les services déconcentrés de l'Etat en matière d'environnement et les politiques présents en ce lieu. J'ai également résidé près de deux mois "en brousse", essentiellement dans le village de Boumoana, qui m'a permis de partager le quotidien des habitants villageois, de pouvoir effectuer un nombre important d'entretiens et d'accéder plus facilement aux autres villages touchés par le projet. En outre, j'ai séjourné épisodiquement à Ouagadougou, afin d'obtenir des informations de différents centres de documentation, notamment ceux de l'IRD et du Bureau Régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest.

¹ Pour la situation géographique de la Province du Gourma et des neuf villages touchés par le projet, voir le chapitre V intitulé « Etude de cas : la zone villageoise d'intérêt cynégétique de Boumoana », p. 115

2) Problématique

Devant les échecs avérés de la conservation « excluante », basée sur la mise en défens d'espaces voués à la protection des espèces et espaces de la main destructrice des populations locales, on assiste à l'émergence de discours, notamment au sein de grandes agences internationales de conservation, prônant une « conservation centrée sur les populations », « *terme générique incluant les politiques et les projets qui prétendent accorder un intérêt équivalent au bien-être des populations et à celui de la nature* »².

La nécessité d'inclure les populations locales dans les politiques de conservation vise d'abord une certaine équité et, en d'autres termes, à dédommager les populations pour les pertes subies par leur exclusion de zones vouées à la conservation. En outre, cette approche est également dictée par un impératif d'efficacité. En effet, plutôt que d'imposer par la force une conservation « excluante » qui attise l'hostilité des populations pour les aires protégées, on recherche à faire participer les villageois à la conservation et la gestion des ressources de leur environnement naturel par le biais d'incitations diverses. Ainsi, les trente dernières années ont vu fleurir une multitude de projets et programmes, tels que les Projets Intégrés de Conservation et Développement (PICD), Community-based Natural Resources Management Projects (CBNRM) ou éco-développement participatif, gestion communautaire, etc. qui ont pour vocation non seulement d'inclure les populations, mais également de les faire bénéficier d'un certain développement.

Au Burkina Faso, cette démarche a pris la forme d'une « gestion villageoise de la faune » dès les années 1990. Elle consiste notamment à responsabiliser les populations à la conservation et à leur faire bénéficier d'une partie des bénéfices issus de la faune. En effet, le Code forestier du 31 janvier 1997 introduit le principe du partage des pouvoirs et des retombées liées à la faune entre l'Etat, les opérateurs privés et les populations, passant par la mise en œuvre des notions de concession de chasse, de comité villageois de gestion de la faune (CVGF) et de « Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique » (ZOVIC), définie comme « *une partie du terroir d'une communauté de base affectée par elle à l'exploitation des ressources cynégétiques. Sa création est proposée par un procès verbal de réunion de l'organe villageois compétent et confirmée par un arrêté de l'autorité compétente* »³. Cette dernière, destinée essentiellement à l'exploitation cynégétique par les sociétés de chasse et leurs clients de petite chasse (oiseaux et petits mammifères) est censée être gérée au niveau local par un CVGF qui reçoit une partie des recettes de la faune dont une part vient de l'exploitation de la zone par des touristes chasseurs, et qui peut décider de l'allocation de telles sommes pour financer certaines activités ou infrastructures au sein du village concerné.

Toutefois, si le discours officiel et les lois contribuent à faire de la faune un facteur de développement, cette démarche rencontre des difficultés certaines dans son application pratique.

Tout d'abord, la participation des populations par le biais du système de partage des bénéfices tend à ne prendre en compte que les aspects monétaires de la faune, alors même qu'elle revêt de nombreuses dimensions (alimentaires, symboliques, etc.) dans la plupart des sociétés africaines et notamment chez les Gourmanché de l'Est du Burkina Faso.

² JEANRENAUD Sally, *Populations locales et organisations de conservation de la nature : Le léopard serait-il en train de muer ?*, London : IIED ; Brighton : IDS, 2002, p.1

³ Article 99 de la loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso

De plus, bien que la participation des populations soit facilitée par des textes de loi qui les autorisent à mettre en place une zone dont les règles de gestion seraient déterminées par elles-mêmes, elle rencontre néanmoins de sérieux obstacles pratiques. Ainsi, les populations locales sont rarement, voire jamais, dotées des capacités nécessaires pour la mise en œuvre effective d'actions de conservation au sein de telles zones et ont besoin d'appuis extérieurs. Il apparaît donc important de souligner le rôle prépondérant d'institutions, souvent étrangères, telles que des ONG ou des coopérations bilatérales, dans l'appui institutionnel des populations, qui donnent en quelque sorte à la "conservation par le local" une dimension internationale.

Dans bien des cas, ces institutions ne servent pas seulement d'appui institutionnel aux populations locales mais sont actives dans le développement d'activités génératrices de revenus. Dans ce sens, la faune en tant que telle n'est pas facteur de développement *stricto sensu*, mais apparaît comme susceptible d'attirer des organisations ou des projets de développement qui oeuvreront en faveur de ce développement. C'est le cas de l'ONG « Association pour le Développement des Aires Protégées » (ADAP), siégeant à Genève et installée au Burkina Faso depuis mars 2004, où elle mène le projet « Faune et Développement de Boumoana » (FAUDEB) sur lequel nous nous sommes penchés. Ce dernier, visant à « *impulser une dynamique de développement local à partir de la gestion durable des ressources fauniques* »⁴, cherche ainsi à concilier conservation, développement social et promotion économique basée sur diverses activités génératrices de revenus telles que le maraîchage ou l'embouche par exemple.

On assiste ainsi, non seulement dans notre étude de cas portant sur le projet FAUDEB, mais aussi dans de nombreuses approches prônant participation et gestion des ressources naturelles, à la confrontation de deux régimes, celui de la conservation et du développement. Nous verrons d'ailleurs que ces deux « domaines », qui s'accordent aujourd'hui à laisser une place importante aux populations locales, se trouvent confrontés à des problèmes similaires, tels que la faiblesse de participation populaire, le conflit entre une structure villageoise hiérarchique et un idéal de projet « communautaire », ou encore les phénomènes de courtage. Notons toutefois que la problématique conservacionniste diffère de celle du développement classique, dans le sens où elle accorde une place plus importante aux questions et conflits fonciers, présents dans les deux cas, mais avec plus d'acuité dès lors qu'on évoque des questions de gestion de zones et de ressources ou de mise en défens de portions de territoire.

Quoiqu'il en soit, la convergence entre ces deux régimes n'est pas sans effet sur les projets dits de conservation. Tout d'abord, d'un point de vue pratique, elle permet aux organisations environnementales de se détourner en partie de strictes actions de préservation de la nature pour mener des actions visant l'amélioration des moyens d'existence des populations au contact des ressources à protéger. Ensuite, d'un point de vue discursif, elle permet de légitimer la pratique conservacionniste, parfois remise en question, prenant désormais en considération les populations humaines touchées par les actions de conservation. Enfin, d'un point de vue théorique et méthodologique, cette convergence nous permet d'emprunter à la sociologie et à l'anthropologie du développement divers concepts d'analyse, tels que ceux de groupes stratégiques et de courtage, que nous expliciterons plus bas.

⁴ ADAP, *Projet Faune et Développement dans le village de Boumoana, Burkina Faso* (présentation du projet à l'intention de la FGC), février 2003, p.6

3) Questions et hypothèses de recherche

Dans le cadre de la problématique explicitée ci-dessus, nous allons tenter de déterminer **dans quelle mesure la gestion communautaire telle que proposée par la mise en place de Zones Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) peut bénéficier aux populations locales des villages impliqués.**

Afin de répondre à cette question centrale de notre travail, il nous est nécessaire dans un premier temps de nous questionner sur le sens même des concepts qu'elle laisse entrevoir et qui sont en outre largement présents dans les discours aux niveaux nationaux et internationaux concernant la gestion de la faune. Ainsi, il nous faudra déterminer :

- 1) **Que signifie la « communauté » et quels sont les enjeux d'une gestion dite communautaire ?**
 - a. Selon notre première hypothèse, "la communauté" en tant qu'entité homogène existe bel et bien mais d'une manière rhétorique, permettant de légitimer le champ conservacionniste et de mobiliser des fonds.
 - b. Dans la pratique, le terroir villageois constitue plutôt un espace hétérogène, occupé par différents groupes stratégiques aux représentations et intérêts divers. De même, les individus ou groupes se différencient du point de vue de leur position hiérarchique au sein de la « communauté ».
 - c. Ces différentes positions par rapport au pouvoir tendent à influencer la participation des membres de la communauté aux projets de gestion communautaire. Ceux-ci, en fonction de leur pouvoir, ont plus ou moins accès à l'information, aux processus de décisions et aux bénéfices divers générés par le projet.
 - d. En outre, derrière un discours sur l'utilisation de l'espace et sur la prise en main de leur destin des communautés villageoises, apparaît une certaine volonté de contrôle (foncier, migration, information) de certains individus ou groupes pour renforcer leur position de pouvoir vis-à-vis des autres, contribuant parfois à reproduire et même renforcer certaines relations inégalitaires au sein des villages.
- 2) **Quels sont les bénéfices pour les populations impliquées dans la mise en place d'une ZOVIC, et plus particulièrement celle de Boumoana ?**
 - a. Au-delà de l'emphase discursive sur l'implication des populations dans la gestion de la faune au Burkina Faso, les Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique sont loin d'être seulement « villageoise », mais font intervenir différents acteurs aux échelles locale, nationale et internationale, animés par des intérêts divers. Parmi eux, l'ONG ADAP, par le biais de son projet « Faune et développement de Boumoana », tient une place prépondérante, à la fois dans l'aménagement de la zone et dans la provision de bénéfices pour les villageois à travers diverses activités génératrices de revenus notamment.
 - b. La faune, notamment par le biais de la chasse sportive bénéficie largement aux privés (concessionnaires) et à l'Etat, et dans une moindre mesure aux populations riveraines. En ce qui concerne la ZOVIC étudiée, les bénéfices découlent moins de la valorisation de la faune que de l'existence du projet. Celui-ci permet d'abord aux populations de bénéficier concrètement de la mise en place d'activités génératrices de revenus. Mais il représente également un

moyen de consolider les positions de pouvoir de certains individus et groupes qui, derrière une adhésion quasi sans faille à la conservation de la faune, l'instrumentalisent à leurs propres fins.

- c. Le projet FAUDEB, appuyant la ZOVIC de Boumoana, a tout de même profité à de nombreux villageois, et pas seulement ceux occupant des places de pouvoir au sein des villages concernés. Toutefois, ce sont plus ses spécificités d'application qui expliquent ce fait, et laissent ainsi sceptique quant à la reproductibilité d'un tel projet avec des résultats aussi positifs.

4) Objectifs de recherche

4.1) Comprendre la place des populations dans les politiques de conservation de la faune au Burkina Faso

L'objectif premier de ce travail est de comprendre la place des populations dans l'évolution des politiques de conservation au Burkina Faso. Il s'agira en outre de situer les origines du concept de participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources naturelles, tant au niveau international que national, et de souligner les interdépendances entre les différents niveaux d'échelle.

Ainsi, nous mettrons en évidence le fait que les approches orientées vers le local et les démarches participatives décentralisées ne sont pas dépourvues d'un certain contenu idéologique en faveur du local et se trouvent être largement encouragées par des acteurs externes tels que des ONG nationales ou internationales, l'Etat en partenariat avec des bailleurs, etc.

Nous soulignerons donc l'aspect éminemment politique de la participation locale, que nous analyserons à l'aide du concept bourdieusien de « champ social ». Celui-ci nous permettra non seulement de prendre la mesure de la dimension internationale de la « communauté villageoise », mais aussi de faire apparaître une large palette d'acteurs, tels que des ONGs, des privés, des collectivités locale ou encore l'Etat central agissant au nom de la conservation participative. Nous tenterons de dégager les motivations qui les poussent à adhérer à un modèle de conservation participative, au risque de perdre, pour certains d'entre eux, une partie de la rente verte et cynégétique.

4.2) Examiner théoriquement la notion de « gestion communautaire »

Ce travail a également pour objectif d'examiner plus précisément la notion de gestion communautaire, présentée comme réponse à l'échec de la conservation imposée d'en haut et « excluante ». S'il s'agit d'un concept chargé de connotations, associé souvent à l'idée de démocratisation et à la vision d'une « communauté » homogène et proche de la nature, il s'avère néanmoins aussi flou que problématique. En effet, il ne suffit pas de déplacer la gestion au niveau local pour avoir une sauvegarde vraiment participative de l'environnement⁵. Il apparaît dès lors nécessaire de définir en premier lieu ce terme de

⁵ UTTING Peter, JAUBERT Ronald (dir.), *Discours et réalités des politiques participatives de gestion de l'environnement. Le cas du Sénégal*, Rapport UNRISD 98.1, Genève : UNRISD et IUED, 1998, p.13

communauté, puis de relever à la fois l'utilité de son utilisation discursive et les problèmes de son application concrète. Cela nous poussera dans un premier temps à aborder la théorie des « communs » ou « ressources communes », qui a provoqué un débat entre chercheurs⁶ et influencé la manière d'appréhender les "communautés". Ensuite, il nous faudra nous pencher avec plus d'attention sur niveau local, qu'il s'agira de « décortiquer » afin de mettre en avant les divergences d'intérêts entre différents acteurs, susceptibles d'influencer la gestion, mais occultées par le terme de gestion communautaire. Pour ce faire, les notions d'arène sociale et d'acteurs stratégiques s'avéreront extrêmement utiles, telles qu'elles sont explicitées notamment par Jean-Pierre Olivier de Sardan ou Pierre-Yves Le Meur s'avéreront extrêmement utiles. En effet, elles nous permettront d'adopter une perspective socio-anthropologique et d'analyser les logiques des différents acteurs et groupes stratégiques en présence.⁷

4.3) Etudier sa traduction pratique à travers la mise en place d'une Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC)

Ensuite, la focalisation sur le niveau local nous amènera à étudier la traduction pratique du concept de participation des populations locales à la conservation à travers la mise en place d'une Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) dans l'Est burkinabé.

Etant donné le stade d'avancement d'un tel processus en ce qui concerne notre étude de cas, il s'agira moins d'évaluer l'impact de ce type de conservation sur les populations locales et sur la préservation de la faune que d'en souligner la logique et le potentiel. Nous soulignerons également le rôle généralement prépondérant d'ONG ou autres programmes dans la mise en place de telles zones au Burkina Faso. Plus précisément, nous discuterons de l'articulation, d'un point de vue aussi bien pratique que théorique, entre le projet FAUDEB et l'érection de la ZOVIC de Boumoana, faisant l'objet de notre étude. Cela nous mènera à identifier des enjeux dépassant de loin les questions de gestion de la faune, à l'instar de ceux ayant trait à l'espace, que nous mettrons en exergue en procédant notamment à l'analyse de la structure sociale du territoire, de l'aspect symbolique du foncier, des utilisateurs de l'espace et des avantages et inconvénients pour différents acteurs de la mise en place de cette ZOVIC. Mais nous soulignerons également différents enjeux de pouvoir et de contrôle, et liés plus spécifiquement à l'instrumentalisation du projet, tels que ceux relevant du courtage en développement.

4.4) Discuter du caractère opératoire de cette approche

Enfin, d'une manière plus générale, nous tenterons d'aborder la ZOVIC de Boumoana sous l'angle de l'expérimentation sociale, qui nous permettra de discuter du caractère opératoire de cette approche participative et villageoise de gestion de la faune. Nous

⁶ voir notamment Hardin (1968), Ostrom (1989), Berkes et al. (1989), Weber (1991), Weber et Réveret (1993)

⁷ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants », *Etudes et Travaux* n° 13, Niamey (Niger) : Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), octobre 2003 ;
LE MEUR Pierre-Yves, *Approche qualitative de la question foncière. Note méthodologique*, Document de travail de l'Unité de Recherche 095 N° 4, Montpellier : IRD UR Régulations Foncières, mai 2002 ;
CHAUVEAU Jean-Pierre, LEBAS Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe, *La Dynamique des Sociétés Rurales Face aux Projets Participatifs de Développement Rural: Réflexions et Propositions d'Action à Partir d'Expériences d'Afrique de l'Ouest*, Série « Participation populaire » N°11, Rome : FAO, 1997

soulèverons ainsi toutes les difficultés auxquelles peuvent être confrontées un tel projet, prônant à la fois la prise d'autonomie des acteurs bénéficiaires, et une certaine équité allant à l'encontre du fonctionnement « habituel » d'une structure sociale fortement hiérarchisée.

5) Méthodes d'enquête et d'analyse

5.1) Analyse des discours

Tout au long de ce travail, nous accorderons une place prépondérante aux discours, tels qu'ils sont émis à la fois par les professionnels de la conservation (essentiellement par le biais de textes " savants" et de littérature grise), par les populations bénéficiaires (que nous avons appréhendés lors d'entretiens sur le terrain au sujet de notre étude de cas) et dans une moindre mesure par des chercheurs académiques. Nous pourrions ainsi mettre en exergue différents types de discours relatifs à la conservation intégrée et communautaire, émis dans des contextes d'occurrence variés (lieux, participants, niveaux local, national et international, etc.) et utilisant divers registres. Cela nous permettra également d'appréhender certains concepts⁸ apparus dans ces derniers et d'observer comment ils sont utilisés et explicités par les acteurs.

Au niveau local, il s'agira en outre de mettre particulièrement en exergue deux catégories de langage : le langage projet et celui des villageois en lien avec le projet.

5.1.1) Le langage-projet

D'après Chaveau et al.,⁹ un projet peut être analysé comme une sorte d'organisation mais aussi comme un système langagier. Ainsi, selon eux, chaque projet a son « langage-projet » (documents écrits, langage usité lors de réunions de l' « organisation-projet », lors de sessions de cours de formation ou à l'occasion de contacts entre les cadres d'un projet et d'autres acteurs de la configuration développementaliste (fonctionnaires, experts, évaluateurs, etc.). Ce langage est, toujours selon ces auteurs, organisé autour de mots-clés (autopromotion, négociation entre partenaires, planification villageoise, appropriation, etc.). Bien que les acteurs utilisant ce « langage-projet » soient censés communiquer avec le langage local, surtout lorsque la thématique participationniste est mise en avant, on note en général peu de pénétration du « langage-projet » au sein de la population locale. Toutefois, nous verrons qu'il existe dans notre champ d'étude de cas des personnes capables de parler avec des bribes du langage projet, du moins lorsqu'ils sont en compagnie de visiteurs extérieurs perçus plus ou moins comme des bailleurs potentiels. Nous pourrions ainsi analyser les raisons et les finalités de l'utilisation de ce type de langage par ces individus villageois.

5.1.2) La langue de bois villageoise

En évoquant le contexte local villageois, Chaveau et al., notent l'existence d'une « langue de bois villageoise »¹⁰. Selon eux, des acteurs locaux peuvent en effet manipuler certains concepts qu'ils considèrent comme vides de sens dans un but intéressé. Ainsi, il peut

⁸ Que nous avons d'ailleurs analysés conceptuellement dans le chapitre III, point 4.1, p. 58

⁹ CHAUCHEAU Jean-Pierre, LEBAS Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe, *Op.cit.*

¹⁰ *Ibid.*

arriver que la vision égalitariste et communautaire des sociétés rurales locales soient renforcée ou du moins entretenue par eux pour attirer l'aide au développement et les projets. Nous verrons ainsi dans notre étude de cas quels villageois utilisent cette langue de bois, dont la maîtrise constitue d'ailleurs une compétence reconnue des intermédiaires, capables d'attirer, de canaliser et de reproduire la rente en développement,¹¹ et pour quelles raisons.

On peut donc affirmer, à l'instar de Pierre-Yves Le Meur, que l'intérêt des textes et des discours que nous traiterons, en plus de leur existence-même et de leur valeur informative, est le langage et le registre utilisé, illustrant les capacités de certains acteurs, comme des représentants de la chefferie traditionnelle par exemple, à exploiter le registre du développement participatif.¹²

5.2) Etude de cas

A travers la description des objectifs effectuée plus haut, nous avons présenté les divers niveaux d'analyse qui figureront dans notre travail. Ainsi, outre une appréciation générale assez théorique des notions de gestion "communautaire" et de participation et une description d'un changement de paradigme tant dans le champ international de la conservation que dans le contexte burkinabè, nous proposerons une étude de cas sur le projet FAUDEB mené dans l'Est du Burkina Faso et concernant neuf villages. Cette étude de cas permet de doter notre travail d'une composante à la fois temporelle (appréciation empirique du projet et de la ZOVIC durant les quatre mois de mon stage, qui m'ont permis de suivre l'évolution du projet) et d'une composante spatiale (localisation de l'étude dans un espace précis qui comprend la ZOVIC de Boumoana et les neuf villages riverains). Toutefois, l'intérêt de cette étude de cas, qui sera centrée sur la logique des groupes et individus impliqués¹³ est justement de prendre en compte l'ensemble des acteurs concernés, qui le sont à des échelles territoriales différentes. Il nous faudra donc effectuer certains va-et-vient entre divers degrés d'échelles.

5.3) Echelles d'analyse et mise en contexte

Il faut donc souligner le fait que ces discours émanent à la fois du niveau international, national et peuvent être même plus localisés (discours des projets). Nous montrerons ainsi l'interdépendance entre ces différents niveaux en tentant de "contextualiser" notre objet d'étude. Nous aborderons ainsi tour à tour les politiques internationales et nationales, telles qu'elles sont présentées officiellement, puis analyserons le niveau local qui correspond à notre étude de cas, sans oublier de mettre en exergue le fait que les événements locaux affectent et sont affectés par les dynamiques régionales, nationales et internationales.¹⁴

Ainsi, bien que l'emphase soit portée dans les discours sur la participation locales, la création de responsabilités au niveau local dans la gestion des ressources naturelles implique des actions à plusieurs niveaux : « *Successful local-level interventions often require dealing*

¹¹ *Ibid.* Pour la notion d'intermédiaire, voir le point 5.5.3) de ce présent chapitre, qui traite du concept de courtage en développement.

¹² LE MEUR Pierre-Yves, *Op.cit.*

¹³ Voir la notion de « groupes stratégiques » au point 5.5.2) de ce présent chapitre

¹⁴ AGG Catherine, UTTING Peter (United Nations Research Institute for Social Development), *People, Power and the Environment. 15 Years of UNRISD Research*, UNRISD/Report/02/01, Genève: UNRISD, 2002, p.5

with issues, problems and contradictions at national and international levels». ¹⁵ Nous verrons par exemple comment les stratégies d'intervention dans le domaine de la faune et de la conservation en général renforcent le niveau villageois comme niveau de décision. Dans le cas de notre étude, nous constaterons que le village apparaît comme le destinataire principal des ressources du projet destinées aux populations locales, alors que certains groupes villageois, notamment ceux issus des quartiers autochtones, font valoir leur plus grande légitimité à représenter la communauté. De même, nous verrons que certains villages sont intrinsèquement liés à d'autres par des droits coutumiers, à l'instar du hameau de village de Boumoana. Cela nous permettra non seulement de discuter de la pertinence du choix de l'échelle « locale » fait par le projet (quartier, village, ensemble de villages), mais également à montrer que l'espace politique des populations locales ne se limite pas au cadre administratif villageois.

5.4) Anthropologie du développement

Comme nous l'avons évoqué plus haut, nous privilégierons dans ce travail une approche centrée sur les acteurs sociaux, que nous pouvons apparenter au courant de l'anthropologie du développement. Balandier, considéré comme le père fondateur de cette anthropologie, s'est distingué dans les années 1950-1960 du structuralisme de Lévi-Strauss pour mettre l'accent sur les dynamiques sociales, les ruptures et les contradictions. D'après Jean-Pierre Olivier de Sardan, il a contribué à raviver depuis une dizaine d'années chez certains auteurs un intérêt pour les questions de développement, accompagnées de notions telles que les « logiques paysannes » ou des « stratégies », permettant d'appréhender le changement social comme enjeu de pouvoir. ¹⁶ Dans la lignée de cette tradition sont également apparues diverses problématiques de type interactionniste, qui mettent l'accent sur les ressources des acteurs sociaux et leurs marges de manœuvre.

Ainsi, bien que l'on soit conscient des déterminismes sociaux marquant les limites de ces marges de manœuvre, on insiste alors sur l'existence d'une capacité d'action des individus ou des groupes. ¹⁷ On peut donc décrire cette approche comme à l'interface entre une anthropologie ou sociologie « macro » qui analyserait les pesanteurs structurelles, et une ethnographie ou sociographie « micro » mettant en avant l'action propre des agents sociaux. Il s'agit alors de mettre à la fois en valeur l'existence de contraintes externes et l'autonomie ou les capacités d'initiative (ou de résistance) des individus et des groupes locaux. ¹⁸

L'utilité pour nous d'une telle approche est de nous permettre de nous pencher sur une situation concrète (l'intervention du projet FAUDEB) et d'en faire l'analyse micro-politique des jeux d'acteurs. Cela nous permettra tout d'abord de dépasser la vision des « communautés locales » homogènes et de montrer comment les ressources financières, techniques et symboliques du projet peuvent bénéficier de manière différentielle aux acteurs locaux selon

¹⁵ *Ibidem*, p.8

¹⁶ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique ? », *Le bulletin de l'APAD* n°1, [en ligne], mis en ligne le 23 juin 2006, <<http://apad.revues.org/document296.html>>, consulté le 9 janvier 2007. Selon cet auteur, ce fait marque un désengagement envers les problématiques des modes de production et signale un glissement d'une anthropologie économique (changement social comme transition d'une structure économique vers une autre) à une anthropologie politique (changement social comme enjeu de pouvoir)

¹⁷ Voir par exemple la notion de « compétence des acteurs » (« *agency* ») du sociologue anglais Anthony Giddens ou de l'anthropologue Norman Long

¹⁸ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, *Op. cit.*

leur position dans un système local d'inégalité, de domination.¹⁹ De plus, au-delà de ces « communautés locales » ou « populations-cibles », nous mettrons en lumière une multiplicité d'acteurs aux logiques différentes comme celles des bailleurs, des décideurs, des experts, des bénéficiaires (hommes, femmes, vieux, jeunes, autorités administratives, etc.). Nous verrons comment ils interprètent ou réinterprètent à leur compte le projet, l'influencent et quels sont les enjeux (matériels, économiques, politiques et symboliques) qui sous-tendent leurs actions par rapport au FAUDEB. Enfin, grâce à l'analyse des logiques de ces différents acteurs, nous pourrions mettre à jours certaines fonctions d'intermédiation et de courtage.

5.5) Outils d'analyse

Bien que nous fassions allusion au concept bourdieusien de champ social pour appréhender la conservation au niveau international, nous lui préférons des notions moins « macro » pour notre analyse au niveau local. Ainsi, afin d'appliquer l'approche centrée sur les acteurs dans notre analyse du projet FAUDEB, nous utiliserons deux concepts proposés dans le cadre de la méthode ECRIS initiée par Jean-Pierre Olivier de Sardan : ceux de groupe stratégique et d'arène, qui a selon cet auteur un contenu empirique et politique plus fort que celui de champ social.²⁰

5.5.1) Arène

Adopter le concept d'arène sociale revient en quelque sorte à considérer un village africain bénéficiaire de tel projet non pas comme une communauté unie par la tradition, cimentée par le consensus et une culture commune, mais au contraire comme un espace de jeux et d'enjeux, traversé de conflits où se confrontent divers acteurs.²¹ Ces derniers tentent d'infléchir le projet, face auquel ils disposent de pouvoirs inégaux (terres, argent, compétences, etc.)²² en fonction de leurs intérêts.

Nous tenterons ainsi de souligner les différentes significations attribuées au projet FAUDEB et à la ZOVIC de Boumoana selon diverses catégories d'acteurs. Nous les caractériserons donc comme des lieux d'affrontement "politique", à l'instar des projets de développement décrits par Jean-Pierre Olivier de Sardan : « *Tout projet de développement (et plus généralement tout dispositif de développement) apparaît ainsi comme un enjeu où chacun joue avec des cartes différentes et des règles différentes. On peut ainsi dire que c'est un système de ressources et d'opportunités que chacun tente de s'approprier à sa manière. On peut dire enfin que c'est une « arène » où des groupes stratégiques hétérogènes s'affrontent mus par des intérêts (matériels ou symboliques) plus ou moins compatibles* ». ²³

¹⁹ Philippe Lavigne Delville, « L'environnement, dynamique sociale et interventions externes : construire et gérer l'interface entre acteurs », in ROSSI Georges, LAVIGNE DELVILLE Philippe, NARBEBURU Didier (dirs.), *Sociétés rurales et environnement : gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Paris : GRET, Karthala ; Talence : Regards, 1998, pp.381-394

²⁰ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2003, p.24

²¹ *Ibid.*, p.21

²² CHAUVEAU Jean-Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe, « Communiquer dans l'affrontement : la participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés », in DELER J.-P., FAURE Y.-A., PIVETEAU A., ROCA P.-J., *ONG et développement : du nord aux suds*, Paris : Karthala, 1998, pp. 207-208

²³ Olivier de Sardan, cité par CHAUVEAU Jean-Pierre, LEBAS Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe, *Op.cit.*

Cela nous permettra ainsi de mettre en évidence les diverses attentes des acteurs face au projet et à la zone et leurs intérêts matériels ou symboliques qui s'expriment autour d'enjeux (matériels, politiques ou symboliques) liés au projet.

5.5.2) **Acteurs et groupes stratégiques**

La notion de groupe stratégique telle que nous l'entendons ici s'inscrit dans l'optique de micro-sociologie de Thomas Bierschenk et désigne un groupe virtuel d'individus unis par des intérêts convergents par rapport à un enjeu donné. Elle permet d'appréhender de manière empirique la façon dont les groupes se font, se défont ou se coordonnent autour d'enjeux donnés, posant ainsi la question de l'action collective et de son lien avec les stratégies individuelles. En cela, elle représente une alternative à la catégorie de classe sociale, perçue par Evers et Schiel comme trop figée et trop économique²⁴, car elle varie selon les problèmes et les enjeux. En effet, la notion de groupe stratégique suppose que dans une collectivité donnée tous les acteurs n'ont pas les mêmes intérêts ni les mêmes représentations et que selon les problèmes, leurs intérêts et leurs représentations ils s'agrègent différemment mais pas n'importe comment. Elle permet ainsi une rupture non seulement avec l'image consensuelle mise en scène par la société locale pour les étrangers, mais aussi avec l'« idéologie communautaire » ou populiste de bon nombre d'institutions de développement et de conservation.

Afin de déterminer les différents groupes et acteurs stratégiques en rapport avec le projet FAUDEB et la ZOVIC de Boumoana, nous pourrions nous aider de la notion de « parties-prenantes » (« stakeholders ») de Borrini-Feyerabend, qui s'est penché plus spécifiquement sur la question de la gestion participative des aires protégées. Selon cet auteur, les parties prenantes qui regroupent les institutions, groupes sociaux et personnes pour lesquels l'aire protégée représente un enjeu direct, important et spécifique,²⁵ ne sont pas intéressées de la même façon par la conservation d'une ressource, ni pareillement habilitées pour jouer rôle dans gestion des ressources. Il propose ainsi de faire la distinction entre ces différents acteurs en se basant sur une série de critères convenus à l'avance :

Tableau 1 - Critères permettant de faire la distinction entre les différentes parties prenantes

<ul style="list-style-type: none">• Droits sur les ressources foncières et naturelles• Continuité de la relation (pex habitants par rapport aux visiteurs touristes)• Connaissances et compétences particulières en matière de GRN• Pertes et dommages subis dans processus de gestion• Relations culturelles et historiques avec les ressources concernées• Degré de dépendance économique et sociale envers ces ressources• Niveau d'intérêt et d'implication dans la gestion• Egalité d'accès aux ressources et de distribution des avantages découlant de leur utilisation• Compatibilité des intérêts et des activités de la partie prenante par rapport aux politiques nationales de conservation et de développement• Impact actuel ou potentiel des activités de la partie prenante sur la base de ressources
--

Source. BORRINI-FEYERABEND Grazia, *Gestion participative des aires protégées : l'adaptation au contexte*, Gland (Switzerland) : IUCN, 1997, p.11

Si cette approche s'avère utile pour la définition des groupes stratégiques, il faudra néanmoins prendre également en compte d'autres critères, parfois moins liés aux questions de conservation et de ressources foncières et naturelles mais touchant à des questions d'autorité,

²⁴ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2003, *Op.cit.*, p.25

²⁵ BORRINI-FEYERABEND Grazia, *Gestion participative des aires protégées: l'adaptation au contexte*, Gland (Switzerland): IUCN, 1997, p.7

de pouvoir, identitaires et symboliques. Nous chercherons donc à repérer et identifier les enjeux principaux (foncier, pouvoir villageois, etc.), les conflits et rivalités (entre agriculteurs et éleveurs, entre familles, quartiers ou villages), les possibles exclusions aux bénéfices découlant de la ZOVIC et du FAUDEB, pour pouvoir mettre en lumière les diverses stratégies d'acteurs et comprendre le jeu politique autour des enjeux liés non seulement au contrôle des ressources naturelles, mais aussi de l'espace et du projet.²⁶

5.5.3) Courtiers locaux en développement

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'analyse des logiques des différents acteurs nous permettra de mettre à jour certaines fonctions d'intermédiation et de courtage. Nous présenterons ainsi une catégorie spécifique d'individus situés entre les donateurs et les bénéficiaires potentiels de l'aide apportée par le projet : les courtiers locaux en développement, censés représenter la population locale et en exprimer les besoins vis-à-vis des structures d'appui et de financement extérieures : « *« Les courtiers locaux en développement » sont ces acteurs sociaux implantés dans une arène locale (dans laquelle ils jouent un rôle politique plus ou moins direct) qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de l'aide au développement* »²⁷. Nous verrons donc comment certains individus, maîtrisant à la fois une partie du langage-projet et celui des villageois, se présentent comme les représentant des populations bénéficiaires. Nous analyserons leurs discours et tenterons de dégager leurs caractéristiques sociales mais aussi motivations et intérêts. Cela nous permettra notamment de déterminer quels types de ressources (économiques, politiques, cognitives, informatives) sont susceptibles d'être sujettes à la monopolisation de ces courtiers.

5.5.4) Champ social

Afin d'avoir une image assez complète de la conservation au niveau international et national ainsi que de sa traduction pratique dans un projet, nous partons du principe que l'étude micro-sociologique des jeux d'acteurs (anthropologie du développement) et l'analyse plus "macro" en termes de champ social apparaissent complémentaires. En effet, ce concept bourdieusien apparaît aussi utile que pertinent pour montrer par exemple l'influence des préceptes, modèles et paradigmes dominants érigés au niveau international sur les pratiques locales.

Selon Pierre Bourdieu, le champ social, défini comme « *espace[s] structuré[s] de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui ne peuvent être analysées indépendamment de caractères de leurs occupants (en partie déterminées par elles)* »²⁸ représente à la fois un champ de forces (distribution inégale des ressources, rapports de forces entre dominants et dominés) et un champ de luttes (agents sociaux s'affrontant pour conserver ou transformer ce rapport de forces).

²⁶ NGUINGUIRI Jean-Claude, *Les approches participatives dans la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale*, Occasional Paper n° 23, Bogor, Indonesia : Center For International Forestry Research, July 1999

²⁷ Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau, Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Les courtiers entre développement et Etat » in BIERCHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dirs.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Mayence : APAD ; Paris : Karthala, 2000, p.7

²⁸ BOURDIEU Pierre, *Questions de Sociologie*, Paris : Les Editions de Minuit, 1984, p.113

Ainsi, la conservation, en tant qu'institution, dotée d'un langage spécifique, inégalement structurée et concurrentielle dans laquelle s'affrontent plusieurs idéologies peut être analysée dans ce cadre. A l'instar d'Estienne Rodary, nous pouvons donc considérer la conservation de la nature, et notamment la conservation en Afrique, comme un champ social, constitué historiquement et longtemps caractérisé par l'autoritarisme et l'organisation spatiale basée sur la ségrégation des pratiques.²⁹ Grâce à cet angle d'approche, nous pourrions analyser le fonctionnement général de la conservation, influant la logique d'intervention des projets locaux, mettre en évidence les logiques structurelles de ce champ ainsi que le rôle des discours et des modes dans le décrochement des financements.

6) Techniques de création des données

Nous avons procédé à la collecte d'informations de différentes sources afin de « produire » les données figurant dans ce travail.

6.1) Recherche documentaire

La recherche documentaire s'est déroulée à la fois en Suisse (essentiellement dans les centres de documentation des Universités de Genève et de Lausanne, ainsi que celui de l'Institut des Etudes en Développement - IUED) et au Burkina Faso (centres de documentation de l'Institut de Recherches pour le Développement - IRD, de l'Alliance Mondiale pour la Nature - UICN, de l'Association pour le Développement des Aires Protégées - ADAP). Elle a consisté en la consultation d'ouvrages relevant de diverses disciplines scientifiques (anthropologie, sociologie, histoire, économie) mais également de documents de littérature grise (rapports, évaluations, etc.) et des documents officiels (décrets, code forestier, etc.)

- ❖ **Littérature « savante »** : différents travaux généraux sur la gestion participative et les projets de conservation intégrés dans divers contextes nous ont permis de mettre en évidence les problèmes généralement soulevés et d'aborder certaines théories comme celle des « commons ». Nous avons également bénéficié de l'aide précieuse des travaux de M. Alexis Kaboré qui rédige actuellement une thèse portant sur la conservation et le partage des bénéfices dans l'Est du Burkina Faso. Celle-ci nous a permis de combler en partie la quasi absence de documentation sur l'ethnie principale de notre zone d'étude, les Gourmanché.
- ❖ **Documents concernant divers projets de gestion participative** : l'étude de divers rapports, notamment effectués pour le compte de l'UICN, nous ont permis de saisir l'argumentaire général en faveur de la gestion participative.
- ❖ **Documents concernant le projet FAUDEB** : nous avons passé en revue la quasi totalité des documents disponibles concernant le projet. Il s'est agi principalement de présentation des différentes phases du projet, d'évaluation externe de la première phase du projet, de document de soumission de demande de fonds à la FGC, qui nous ont permis de nous familiariser avec la zone d'étude, de cibler à priori certains acteurs, mais aussi d'apprécier la formulation « officielle » d'un projet de conservation et

²⁹ RODARY Estienne, *Les espaces naturels : l'aménagement par la participation. Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe*, thèse de doctorat en géographie, Orléans : Université d'Orléans, 2001

développement. En outre, différentes études effectuées sur les villages concernés pour le projet par des consultants mandatés, nous ont fourni de précieuses informations quant au contexte social et environnemental.

- ❖ **Documents officiels** : les décrets et autres codes consultés dans le cadre de notre étude ont porté sur différents thèmes tels que la décentralisation ou les politiques burkinabè concernant l'environnement et la faune en particulier. En confrontant les actions et mesures prévues par ces textes à la pratique actuelle au Burkina Faso, nous avons pu mesurer l'écart entre discours et réalité.

6.2) Entretiens

La majorité des entretiens effectués dans le cadre de ce travail de diplôme ont été menés au Burkina Faso et ont concerné une grande diversité d'interlocuteurs :

- ❖ **Services étatiques en matière d'environnement** : nous avons rencontré diverses personnes travaillant pour les services déconcentrés de l'Etat en matière d'environnement (notamment pour les Directions Régionale, Provinciale et Départementale de l'environnement) ;
- ❖ **Concessionnaire d'un campement de chasse** ;
- ❖ **Individus travaillant pour le compte d'ONGs** dont l'action de situe dans notre zone d'étude (UICN, RECOPAS, APRG) ;
- ❖ **Personnel de l'ADAP-Burkina Faso** menant le projet FAUDEB ;
- ❖ **Populations dites locales** : nous avons effectué également un grand nombre d'entretiens au sein des neuf villages concernés par le projet FAUDEB et la ZOVIC de Boumoana (Boumoana, Tanwalbougou, Kpencangou, Lalmanga, Pempédi, Piéga, Tiasséri, Souam et Gnoari) en tentant de varier les interlocuteurs du point de vue ethnique (Gourmanchés autochtones ou étrangers, Mossi, Peulh), des activités économiques (éleveurs, agriculteurs, agro-pasteurs, commerçants), des statuts sociaux, du sexe et de l'âge. Nous avons toutefois choisi d'interviewer automatiquement les principales figures d'autorité traditionnelle de chaque village, ce qui nous a permis d'avoir l'aval des chefs villageois pour rencontrer d'autres membres des villages.

Toutefois, le choix de ces personnes n'a pas été totalement déterminé avant les sorties sur le terrain, mais représente plutôt une sorte de compromis entre nos plans, la disponibilité des acteurs (quantité importante de travail pour les officiels et certains membres d'ONG rendant les rendez-vous difficiles, travaux champêtres occupant bon nombre de villageois, etc.) et les opportunités qui se sont présentées.

Les entretiens, tous semi-directifs³⁰, avec les différentes catégories d'interlocuteurs ci-dessus se sont principalement déroulés sous forme de consultation. Nous avons ainsi principalement sollicité les compétences de ces interlocuteurs, invités à dire ce qu'ils connaissaient de tel sujet (conservation, caractéristiques sociales de la zone, etc.). Pour ce qui

³⁰ C'est à dire entre la conversation libre et l'entretien structuré, à l'aide d'un guide d'entretien. Selon nous, ce type d'entretien apparaît être le plus utile. En effet, il permet de centrer les discours des personnes interrogées autour de thèmes nous intéressant particulièrement, tout en laissant une marge de liberté à l'enquêté quant à sa manière d'aborder les problématiques et de répondre. Comme le déroulement et le contenu des entretiens n'étaient pas prédéfinis (malgré l'existence d'un certain nombre de questions m'interpellant), cela a permis l'émergence d'un certain nombre de questions et remarques de la part des enquêtés, faisant surgir de nouvelles questions et hypothèses.

concerne le personnel de l'ADAP-Burkina, les rapports très fréquents avec ces derniers nous ont conduits assez rapidement à des entretiens de type plus conversationnels. Enfin, lors des entretiens avec les villageois, nous avons cherché non seulement des informations sur le contexte local (histoire du village, description de pratiques et de normes locales, narration de conflits ou d'évènements, description des moyens d'existence, des principales difficultés économiques, sociales et environnementales) mais aussi sollicité les enquêtés par rapport à leurs expériences personnelles (récit de vie l'interlocuteur (trice), motifs de migrations par exemple) et cherché à discerner leurs représentations (perceptions de la conservation en général dans ses diverses formes, du projet FAUDEB et de la ZOVIC de Boumoana, du village donné, de certains acteurs, etc.). Cela nous a en outre donné l'occasion de déterminer, surtout en ce qui concerne l'appréciation de la conservation et du projet FAUDEB, quels registres discursifs étaient mobilisés par les enquêtés. La marge de manœuvre laissée à l'interlocuteur grâce au caractère semi-directif des entretiens a surtout permis aux différents interlocuteurs de développer leur façon de voir et d'exprimer leur point de vue, selon une perspective de réalisme symbolique évoquée par Jean-Pierre Olivier de Sardan : « *La réalité que l'on doit accorder aux propos des informateurs est la signification que ceux-ci y mettent. En même temps [...] ne s'agit pas de confondre les propos de quelqu'un sur une réalité et cette réalité elle-même* »³¹.

Les entretiens effectués dans les neuf villages de notre étude m'ont obligée à résider "en brousse", dans plusieurs villages mais essentiellement à Boumoana. Le premier intérêt de ces séjours réside dans le fait qu'ils ont permis aux villageois de se familiariser à ma vue. Ils m'ont également permis d'apprécier les manières de vivre des paysans et de partager un peu de leur quotidien. Enfin, ils m'ont fourni des occasions supplémentaires d'acquérir des informations, souvent hors du contexte relativement formel de l'entretien, à travers les différentes discussions entamées la nuit tombée.

En outre, ces entretiens "en brousse" ont nécessité le recours à un interprète, qui soit à l'aise en français et dans les langues locales, tout en connaissant suffisamment le terrain pour pouvoir se diriger en brousse et me mener dans les villages environnants sans se perdre. Dans la limite de mes moyens financiers, nous avons ainsi opté pour un jeune Gourmanché qui avait déjà travaillé en tant qu'interprète pour le compte d'un étudiant travaillant sur le sujet de la gestion de la faune dans l'Est du Burkina Faso³², et qui par conséquent était quelque peu familiarisé avec ma problématique.

6.2.1) L'entretien de groupe

Un bon nombre d'entretiens effectués dans les villages ont été des entretiens de groupe. Il s'est agi parfois de familles (lors de notre arrivée à l'improviste dans une concession), parfois de groupements socio-économiques (groupement de maraîchage, groupe de femmes, etc.), parfois de groupes constitués « naturellement » à notre arrivée sur les lieux. L'intérêt de ces réunions de groupes se situe dans la possibilité offerte d'observer les interactions, de déterminer qui prenait délibérément la parole et d'ainsi identifier les informateurs-clés³³ et de révéler certains éléments de discorde ainsi que certaines relations de

³¹ cité par LE MEUR Pierre-Yves, *Op.cit.*, p.6

³² Il s'agit en fait de l'actuel coordinateur du projet FAUDEB qui avait engagé cet interprète dans le cadre de ses études. Nous pensons toutefois avoir clairement indiqué aux villageois interrogés que nous ne travaillions pas pour ce projet.

³³ Copans, 1991, cité par TORRI Maria Costanza, *La conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion participative. Le cas de la région de la réserve naturelle des tigres de Sariska*

pouvoir. De plus, le fait que plusieurs individus soient présents lors des entretiens nous ont parfois permis d'obtenir des informations plus complètes (compléments d'informations apportés par des personnes jusque-là se contentant d'écouter les autres, etc.). Enfin, on peut avancer à l'instar de Peretz que les interactions entre les membres du groupe interrogés ont contribué à stimuler leur réflexion sur le problème posé.³⁴ Cependant, la gestion de tels entretiens s'est avérée parfois difficile. De plus, nous sommes conscients que la présence de plusieurs personnes lors d'un même entretien a pu également empêcher certains individus à s'exprimer ouvertement. C'est notamment le cas lors d'entretiens avec des femmes, auxquels les maris se sont parfois ajoutés, rendant les échanges moins vifs et plus prudents que lors de leur absence.³⁵



Photo 4 - Réunion de femmes à Gnoari

Gnoari, entretien du 21 octobre 2006

6.2.2) L'entretien individuel

Les entretiens individuels ont concerné les interviews des représentants des services de l'Etat, d'élus, du concessionnaire et de représentants d'ONG. Lors des séjours dans les villages, ce type d'entretien n'a quasiment été possible qu'avec certains chefs de familles ou personnalités représentant une autorité. Dans les autres cas de figure, les entretiens individuels ont eu tendance à se muer rapidement en entretiens collectifs, à mesure que des personnes intéressées de voir ce qui se passait venaient s'ajouter à l'entretien. Nous avons également fréquemment été confrontés au fait que certains individus interpellés fassent appel à d'autres villageois pour ne pas répondre seuls aux questions posées.³⁶

(Rajasthan, Inde), Série « Master of Science » n°72, Montpellier : CIHEAM-IAMM, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 2005, p.61

³⁴ Peretz, 1989, cité par *Ibid.*

³⁵ Ce qui nous a d'ailleurs poussé à demander diplomatiquement aux hommes, lorsque cela était possible, de ne pas assister à ces entretiens.

³⁶ Ce cas de figure s'est présenté de nombreuses fois avec des interlocuteurs variés, mais de manière plus accrue et systématique avec les Peuls.

6.2.3) L'observation participante

L'observation participante représente le mode de « collecte » de données par lequel le chercheur observe lui-même *de visu* des processus ou des comportements se déroulant dans un contexte donné, pendant une période de temps limitée. Selon Peretz, il s'agit d'« *une recherche caractérisée par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données sont systématiquement collectées.* »³⁷ L'observation participante représente donc un outil permettant au chercheur d'observer des actions, des attitudes et manières d'être, d'écouter des discours, de s'imprégner des codes culturels et linguistiques et de réaliser ce qui va de soi.

Si la plus grande partie du corpus de données « locales » a été produite au moyen d'entretiens, nous avons néanmoins eu recours à l'observation participante, surtout lorsque nous nous trouvions dans les locaux avec les membres du projet FAUDEB. Nous avons ainsi pu partager leur travail quotidien, étudier les interactions entre eux mais aussi entre les divers visiteurs, quelle image ils se faisaient des populations locales et avec quels termes ils les nommaient. Nous avons également participé à différentes réunions avec les membres des CVGF³⁸, CIVGF³⁹, et de l'ADDB⁴⁰, toujours en présence des membres du bureau du FAUDEB. Lors de ces dernières, il s'est agi plutôt d'observations que de réelle participation, dans la mesure où les réunions se déroulaient en gourmantché et ne m'étaient traduites que partiellement par l'une des membres du FAUDEB qui devait prendre une part active aux discussions. Cela nous a néanmoins donné la possibilité de déterminer qui participait et de quelle manière et de noter visuellement l'organisation de ces réunions (places occupées dans la salle comme possible reflet d'une certaine hiérarchie entre ceux qui parlent et ceux qui écoutent, par exemple). De même, bien que j'aie pris part à différentes activités villageoises lors de mes séjours au sein des villages, on ne peut décemment parler d'observation participante, dans le sens où ces activités étaient épisodiques et où, n'ayant que de minuscules notions des langues locales (mooré, fufuldé et surtout gourmantché), je n'ai pu me passer des services de mon interprète.

6.2.4) Biais liés à la "récolte" des données

Les biais liés à la "récolte" des données sont essentiellement apparus lors des entretiens effectués, correspondant selon Olivier de Sardan à une situation sociale particulière et artificielle.⁴¹ Ainsi, nous avons été conscients que le contexte de leur déroulement, la présence ou non d'autres personnes ont contribué à influencer ce qui s'est dit. En ce sens, nous nous accordons à dire avec cet auteur que l'entretien constitue une sorte de « *négociation invisible* »⁴² au cours de laquelle sont en jeu les attentes mutuelles et les perceptions que l'on a du rôle de chacun. Ainsi, le fait de connaître le FAUDEB, d'être suisse dans une région où la présence de la DDC se fait sentir a sans doute influencé quelque peu certains des entretiens effectués. En effet, j'ai pu être parfois être assimilée à un bailleur de fonds potentiel ou à un moyen de les attirer dans les terroirs concernés, et me suis vue souvent

³⁷ Peretz, 1989, cité par LAPASSADE Georges, *La Méthodologie ethnographique*, sur < www.ai.univ-paris8.fr/corpus/lapassade/ethngr1.html >, consulté le 01.02.2007

³⁸ Comité Villageois de Gestion de la Faune

³⁹ Comité Intervillageois de Gestion de la Faune

⁴⁰ Association pour le Développement De Boumoana

⁴¹ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2003, *Op.cit.*

⁴² Jean-Pierre Olivier de Sardan, 1995, cité par *Ibid.*

présenter les villages et communautés comme une image aussi lisse et consensuelle que possible, en réponse aux attentes supposées des donneurs réticents à investir dans des villages agités de conflits.

De plus, les recours à un interprète ont entraîné certaines pertes de données lors de la traduction, surtout lors de l'intervention quasi simultanée de plusieurs acteurs lors d'entretiens de groupes. Les citations qui figurent dans ce travail, bien que présentées en italique et entre guillemets, correspondent donc moins aux paroles exactes des personnes interrogées qu'à celles de mon interprète qui les a rapportées et traduites. De plus, les connaissances en ffuldéd de mon interprète n'étant pas parfaites, nous avons souvent recouru à l'aide d'un Peulh traduisant les dires des enquêtés en gourmantché, ensuite traduits par mon interprète. Ceci a également provoqué une perte de données et a permis aux Peulh de s' « auto-censurer » en se concertant dans leur langue avant de répondre aux questions posées. En outre, je me suis trouvée dans une situation de quasi-dépendance envers mon interprète et ses affinités et hostilités. En effet, bien qu'ayant une grande conscience professionnelle, ce dernier laissait parfois transparaître certains a priori négatifs, notamment envers certains Peulh ou changeait sensiblement de comportement lors d'entretiens avec des femmes.

D'autres types de biais ont été provoqués par la présence de villageois "non désirés", comme des individus envoyés par le chef du village pour nous guider, des Gourmantché autochtones lors d'interviews de Peulh ou encore d'hommes lors d'entretiens avec des femmes. C'est d'ailleurs ce dernier cas de figure qui s'est avéré être le plus fréquent, rendant les enquêtées moins loquaces et parfois craignant certaines remontrances. Malgré la difficile exclusion de ces individus, illustrée par exemple par la vexation d'un notable villageois s'étant entendu dire de laisser plutôt les femmes s'exprimer, nous avons continuellement tenté d'éviter de telles situations et de préciser nos volontés à chaque arrivée dans un village.

Enfin, le dernier type de biais identifié est lié à la période de notre enquête. En effet, le terroir villageois et les priorités de ses habitants tendent à se modifier selon les activités liées à chaque saison. Ainsi, les préoccupations exprimées à un certain moment ne sont pas forcément les mêmes tout au long de l'année, notamment en ce qui concerne le manque d'eau.

Troisième partie :

***Secteur de la
conservation :
pratiques et discours***



1) Constitution graduelle d'un secteur autonome de la conservation

Il est difficile de dater les premières préoccupations de l'Homme pour la protection de la nature, pratique qui semble exister sur tous les continents et avoir, selon Marcus Colchester, une histoire aussi longue que la civilisation.⁴³ Ainsi, on peut noter l'existence de réserves de gibier pour les chasses royales en Assyrie en 700 av. J.-C. puis en Inde vers 400 av. J.-C.⁴⁴ Estienne Rodary et Christian Castellanet soulignent également l'apparition de certaines inquiétudes liées aux changements des conditions environnementales dans la région méditerranéenne pendant l'Antiquité ainsi que de nombreux exemples de mise en protection de l'espace en Chine, au Japon et dans l'Empire Ottoman.⁴⁵

Dans la civilisation moderne, les premières mesures concrètes de conservation coïncident avec la colonisation, qui permet d'imposer les pratiques occidentales de gestion de la nature. On assiste donc à cette époque à une internationalisation des préoccupations environnementales lors de la rencontre entre l'Europe et les tropiques. En effet, la découverte, l'exploitation de nouveaux territoires puis les détériorations rapides sur ces espaces permettent aux autorités coloniales de formuler le concept de rareté des ressources naturelles. Elles expriment ainsi la nécessité de la conservation et sa mise en œuvre dans des réserves et des parcs.⁴⁶

Cette construction de la pensée environnementale est d'abord liée aux îles, espaces de taille réduite qui permettent plus facilement de prendre conscience de l'interconnexion des phénomènes environnementaux.⁴⁷ C'est ainsi que sont menées dès le XVIII^e des actions de protection de l'environnement sur l'île Maurice et de Saint-Hélène. Sur les continents asiatique et africain, les premières mesures, plus tardives, sont adoptées au milieu du XIX^e siècle au Cap et en Inde⁴⁸, où des réserves sont créées notamment pour assurer la production de bois pour la construction de navires et d'autres infrastructures impériales.

Ainsi, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les mesures de protection de la nature sont liées à l'exploitation de l'espace et ont pour finalité d'en améliorer les conditions. Cependant, le souci de conservation se détache progressivement des objectifs d'exploitation de la nature, sous l'impulsion de deux facteurs : les mouvements environnementaux européens, apparus dès le XVII^e – XVIII^e siècle lors de la colonisation des tropiques⁴⁹ et les débats qui ont eu lieu pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle en Amérique du Nord entre *conservationnistes* et *préservationnistes*.⁵⁰ Alors que les premiers, nommés également « ressourcistes »⁵¹, sont

⁴³ COLCHESTER Marcus, *Salvaging Nature. Indigenous People, Protected Areas and Biodiversity Conservation*, UNRISD Discussion Paper n°55, Genève: [United Nations Research Institute for Social Development](#), sept. 1994, p.9

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, « Les trois temps de la conservation », in RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, ROSSI Georges (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris : Ed. Karthala et Gret, 2003, pp.5-44

⁴⁶ Estienne Rodary note pertinemment que la constitution des premières aires protégées date de 1870 et a lieu aux Etats-Unis. Cependant, la compréhension des menaces pesant sur les systèmes écologiques dues notamment au développement du système capitaliste est antérieure.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Grove, 1989, cité par RODARY E. et al., *Op.cit.*, p. 12

⁴⁹ Menés notamment par des scientifiques explorateurs et des administrateurs de colonies, inscrits dans la courant des critiques environnementales de la modernité.

⁵⁰ RODARY Estienne, *Les ONG de conservation de la biodiversité : limites sectorielles et phantasme territorial*, présenté lors de la table ronde « ONG, géopolitique et développement » dans le cadre des Journées 2006 du

inscrits dans une problématique de finitude des ressources naturelles qu'il est nécessaire de mieux gérer en transformant les milieux, les seconds apparaissent détachés des préoccupations de mise en valeur de la nature et, inspirés par une vision romantique de cette dernière, revendiquent sa stricte protection.

C'est dans ce cadre que se crée à la fin du XIX^e siècle un secteur spécifique de la conservation, distinct des activités d'aménagement et d'exploitation de l'espace, avec ses organisations professionnelles, ses enjeux, ses normes et ses domaines d'actions spécifiques. Il est ainsi possible de considérer ce secteur constitué à cette époque comme un champ social, au sens bourdieusien d'un espace social au sein duquel existe un rapport de forces déterminant un certain discours et des modèles d'action "légitimes". Il a dès lors pour finalité la protection de la nature et s'appuie sur un outil paradigmatique particulier, l'aire protégée, vue d'abord comme une alternative à l'exploitation marchande des ressources et visant essentiellement à contrôler l'activité humaine⁵² : « *Pour la première fois dans l'histoire à une échelle conséquente, la protection de la nature ne se fondait plus dans un souci de consolidation de l'activité humaine (réserves de bois pour la navigation, réserves de gibier, etc., c'est-à-dire une conception « ressourciste ») mais suivant les principes propres à des considérations écologistes* ». ⁵³ Cependant, ce modèle dominant de conservation va se trouver dès les années 1970 en proie à de vives critiques sur ses conséquences sociales et son « *approche écologique bornée* ». ⁵⁴ On assiste dès lors à un changement de paradigme qui consiste notamment en l'intégration de la conservation dans le cadre développementaliste. En effet, « *cherchant à retrouver une légitimité écornée, le monde de la conservation [décide] de modifier en profondeur ses pratiques, en articulant ses objectifs avec ceux du développement économique et en associant les populations locales à ses politiques* ». ⁵⁵

Notons que la présentation assez chronologique de la conservation qui va suivre, impliquant un certain changement qualitatif et une meilleure prise en compte des populations et de leurs besoins, décrit les tendances dominantes de la conservation selon les époques et ne s'avère donc pas exactement conforme à la réalité. En effet, il est important de souligner qu'il existe des acteurs et institutions très hétérogènes au sein du champ de la conservation, tels que diverses organisations internationales et non-gouvernementales à profil environnemental, des associations de chasseurs ou ce que d'aucuns nomment les "intégristes" de la protection et du droit des animaux. ⁵⁶ Ainsi, différentes visions de la conservation ou de ce qu'elle doit être peuvent coexister, à l'instar d'une vision prônant l'utilisation durable des ressources pendant la colonisation alors que la tendance était à la stricte protection des ressources au sein d'aires naturelles protégées. Notons également que dans bien des cas, la prise en compte des populations se fait de manière plus rhétorique que pratique.

CNFG, Colloque « Les ONG : nouveaux maîtres des territoires », 31 mars 2006, sur < <http://cnfg.univ-paris1.fr/cr/rodary.htm> >, consulté le 18 juillet 2006

⁵¹ Le terme « ressourcisme » s'applique surtout au contexte Nord-américain. En France, on parle plus volontiers de « patrimonialisme »

⁵² RODARY E. et al., *Op.cit.*, pp.5-44

⁵³ *Ibid.*, p.11

⁵⁴ CHARTIER Denis, RODARY Estienne, « Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques », *L'Espacepolitique* n°1, janvier 2007, pp.37-45

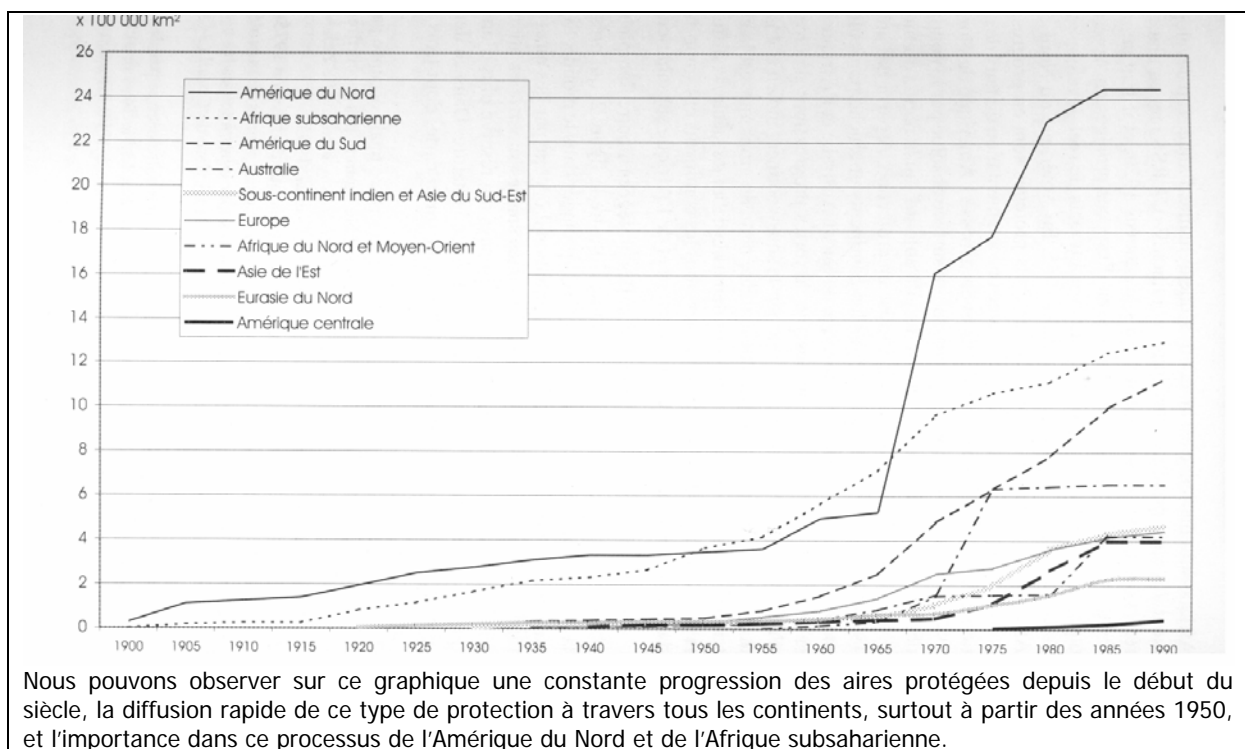
⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Tels que *Save the Elephants* ou *Friends of Animals*

2) Conservation classique

L'approche dite classique de la conservation, consiste à répondre essentiellement à un problème perçu comme environnemental : la dégradation des ressources. Imposée par le haut (« top-down approach »), elle repose sur l'exclusion des populations locales, considérées comme une menace pour la nature, et est caractérisée par des activités comprenant entre autres la formulation et la mise en œuvre de législations concernant la vie sauvage et surtout l'établissement et l'expansion d'aires naturelles protégées. Si la conservation classique basée sur les réserves naturelles⁵⁷ se diffuse sur l'ensemble du globe, elle connaît une période faste à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, d'abord en Amérique anglophone et en Afrique subsaharienne où le développement d'aires protégées est antérieur d'une trentaine d'années au développement des aires protégées des autres continents.

Figure 1 - Evolution de la superficie mondiale des aires naturelles protégées :



Source : Estienne Rodary, Christian Castellonet, « les trois temps de la conservation », in RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, ROSSI Georges (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris : Ed. Karthala et Gret, 2003, p. 16

Aux USA, on assiste à la mise en place d'un fort mouvement conservateur à la fin du XIX^e siècle au niveau national avec la naissance des premiers parcs nationaux, à l'instar du *Yellowstone National Park* créé en 1872, et la création de premières ONG de conservation, telles que le *Sierra Club* en 1892.⁵⁸

En Afrique subsaharienne, les premières actions et institutions de conservation, liées aux colonies, revêtent un caractère transnational, même si elles opèrent souvent au sein d'un

⁵⁷ Selon David Dumoulin, les termes d'Aires Naturelles Protégées (ANP) et de réserves naturelles sont équivalents, mais le premier terme est celui qui est en cours entre les acteurs du secteur alors que le second est considéré comme vieillot et moins précis. (voir DUMOULIN David, *Problèmes d'échelle, histoire et politique de la construction des réserves naturelles comme un bien public mondial*, AFSP/Section d'Etudes Internationales – Colloque « Les biens publics mondiaux », 2001). Pour plus de précisions quant à la terminologie des ANP, voir la liste de l'UICN figurant en annexes.

⁵⁸ *Ibid.*, p.19

même empire. Ainsi se crée en 1903 la *Society for the Preservation of the Fauna of the Empire* (SPFE), ONG très active au sein des colonies britanniques jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. De même, Berne voit la naissance en 1913 d'une *Consultative Commission for the Protection of Nature*, réunissant 17 pays d'Europe et qui sera remplacée par un Bureau international pour la protection de la nature, fonctionnant dès 1928 à Bruxelles.⁵⁹ De plus, de nombreux congrès internationaux ont lieu, comme ceux de Londres en 1900 et 1933 qui rassemblent les puissances coloniales afin de prendre des mesures de protection de la faune en Afrique. (*Convention for the Preservation of Wild Animals, Birds and Fish in Africa*, 1900; *Agreement for the Protection of the Fauna and Flora of Africa*, 1933). A Paris se réunissent également deux congrès internationaux pour la protection de la nature en 1923 et 1932, le premier étant considéré par Pascal Acot comme l'acte de naissance de l'institutionnalisation des questions environnementales.⁶⁰

2.1) Un outil paradigmatique : l'aire naturelle protégée

« *Nature is safe in parks, or so it is presumed* » (John Terborgh)⁶¹

Si les premières « aires protégées » étaient pour la plupart des réserves pour assurer l'exploitation d'une partie seulement des multiples ressources localisées sur un espace, à l'instar des réserves forestières indiennes du XIX^e siècle citées précédemment, on a progressivement interprété la notion moderne d'aire protégée comme « *un endroit dont l'un des aspects avait une telle importance que la totalité de la zone devait être soustraite aux activités humaines* ». ⁶² Cela s'est traduit dans la pratique par la mise en place des premiers parcs nationaux, dont celui de Yellowstone, précédemment cité et leur diffusion d'abord dans le monde anglo-saxon et les colonies. Le premier parc africain, le parc Kruger, est ainsi mis en place dès 1898 en Afrique du Sud, suivi de la création d'un « sanctuaire de gorilles », le parc national Albert en 1925 par le roi de Belgique au Congo Belge, de plusieurs parcs nationaux en Afrique Centrale durant les années 1930 puis d'une nouvelle vague de parcs par la couronne anglaise durant les années 1950.⁶³

La caractéristique principale de tels espaces est qu'ils étaient considérés comme des terres « vacantes et sans maître » et ne devant être en aucun cas habités ni exploités par l'homme⁶⁴, comme le souligne d'ailleurs la définition du parc national de l'Alliance mondiale pour la nature en 1969 : « *zone assez vaste qui ne subit pas d'altérations matérielles dues à l'exploitation ou à l'occupation humaine, et où la plus haute autorité compétente du*

⁵⁹ *Ibidem*

⁶⁰ Acot, 1988, cité par RODARY E. et al., *Op.cit.*, p.19

⁶¹ John Terborgh, *Requiem for Nature*, Island Press, Washington DC, 1999, cité par ADAMS William B., *Against Extinction. The Story of Conservation*, London: Earthscan, 2004, p.67

⁶² « Editorial : Parcs et aires protégées » in FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Parcs et aires protégées », *Unasylva* n°176, Rome :FAO, 1994. Notons que malgré l'image type d'une conservation exclusive, certaines politiques permettent aux populations de rester sur leurs terres, mais sous certaines contraintes toutes aussi destructrices. C'est par exemple le cas des politiques de « primitivisme renforcé » menées par la Rhodésie et l'Afrique du Sud, autorisant les populations à occuper les espaces devenus réserves à condition qu'ils conservent leurs modes de vie « primitifs » et n'adoptent aucune pratique moderne, (Goodland, 1984, cité par TORRI Maria Costanza, *Op.cit.*, p.26).

⁶³ DUMOULIN David, *Problèmes d'échelle, histoire et politique de la construction des réserves naturelles comme un bien public mondial*, AFSP/Section d'Etudes Internationales – Colloque « Les biens publics mondiaux », 2001

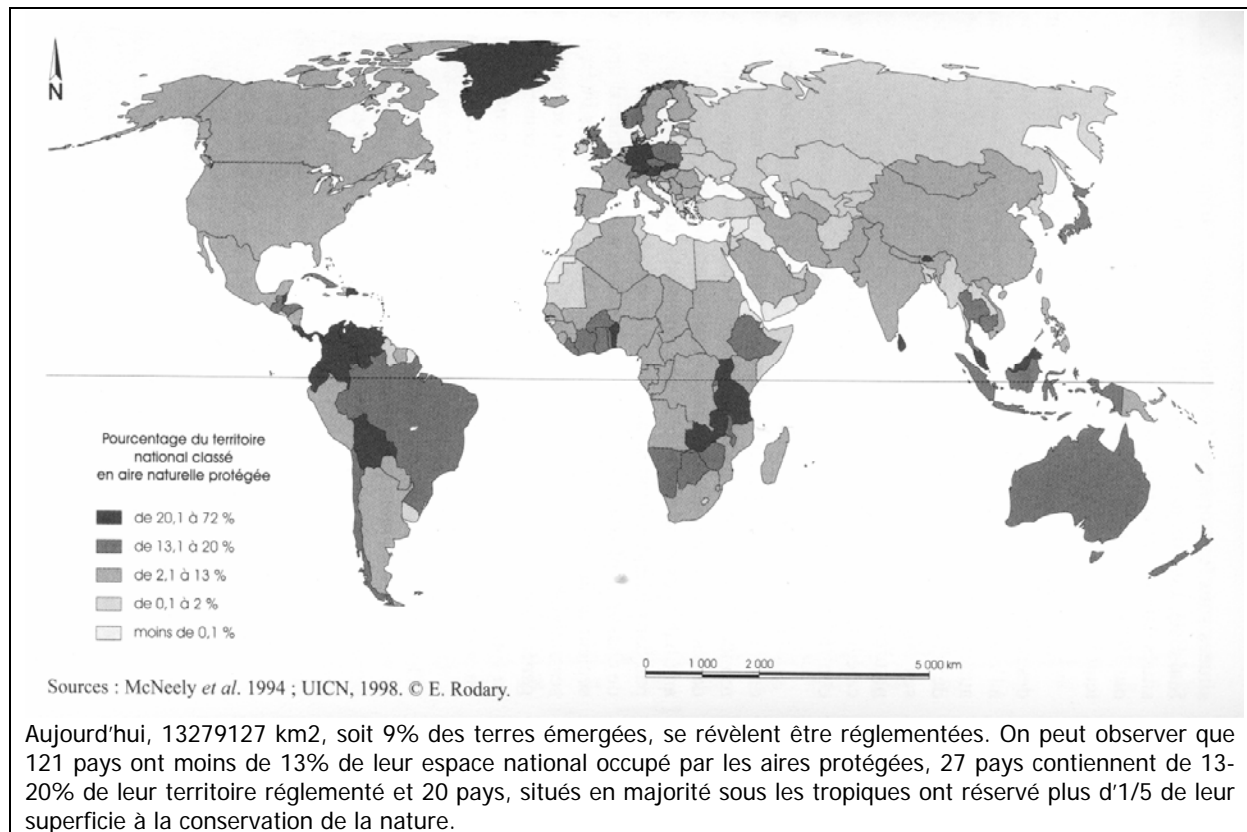
⁶⁴ *Ibidem*

pays a pris des mesures pour prévenir ou éliminer totalement l'exploitation et l'occupation humaine ». ⁶⁵

Cependant, comme nombre d'auteurs l'ont souligné, la plupart des régions dans lesquelles se sont créées des aires protégées étaient déjà peuplées par des occupants qui y vivaient ou disposaient de droits légitimes et historiques sur les terres. ⁶⁶ Cela a poussé, dans un premier temps, certains gouvernements et professionnels de la conservation à chasser les populations indigènes, de manière souvent brutale et sans compensations, des lieux dont dépendait leur subsistance, illustrant une non compréhension des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres et favorisant ainsi une attitude hostile des populations à l'égard des parcs.

C'est d'ailleurs en partie cette résistance qui encouragera la recherche par les acteurs de la conservation de nouvelles formules d'aires naturelles protégées, complémentaires aux Parcs Nationaux, et qui n'excluent pas totalement les populations. Aujourd'hui, il existe plus de 20000 zones protégées couvrant plus de 5% de la planète dont 1470 seulement sont des PN sur le modèle de Yellowstone ⁶⁷, tandis que le reste porte des appellations très variées. ⁶⁸

Figure 2 - Localisation actuelle des espaces protégés dans le monde :



Source : Estienne Rodary, Christian Castellonet, « les trois temps de la conservation », in RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, ROSSI Georges (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris : Ed. Karthala et Gret, 2003, p. 18

⁶⁵ MC NEELY Jeffrey A., « Des zones protégées pour le 21^e siècle : Améliorer leur utilité pour la société », in FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Parcs et aires protégées », *Unasylva* n°176, Rome : FAO, 1994

⁶⁶ Ce qui est encore le cas, comme l'indiquent les chiffres l'UICN pour 1990, qui montrent que pas moins de 70% des zones protégées sont habitées par des populations locales.

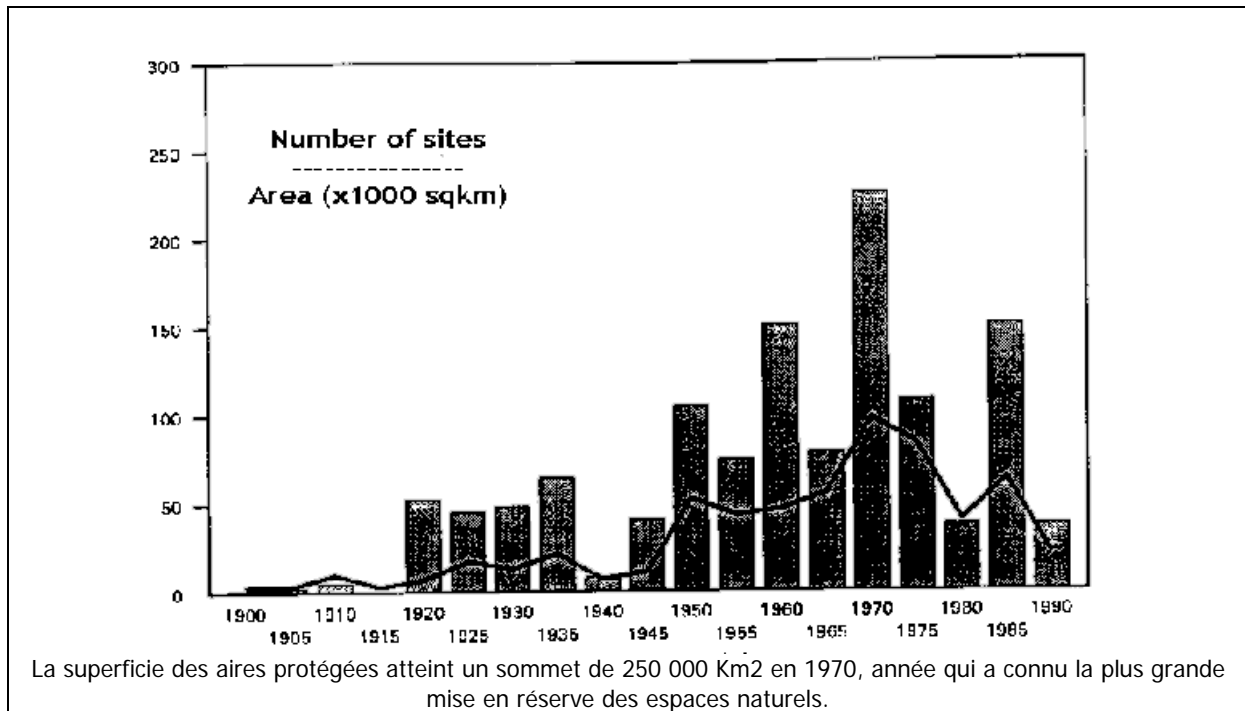
⁶⁷ *Ibidem*

⁶⁸ Voir en annexes la typologie des espaces protégés effectuée par l'UICN (Annexe 1, p.ii)

Toutefois, un nombre important d'aires naturelles récentes continue à illustrer des formes « dures » de protection et il existe de vastes projets de création de parcs nationaux interdits à l'occupation humaine et d'établissement de liens entre les parcs de différents pays.⁶⁹

Quoiqu'il en soit, l'ANP devient un outil de conservation mondialisé, dont le rythme de création s'accélère depuis les années 1950 et culmine durant les années 1970, où la surface totale sous protection a augmenté de 80%⁷⁰. Selon Estienne Rodary, cette cadence n'est pas prête de se ralentir dans le contexte actuel, où la notion de biodiversité donne vigueur à un argument de conservation de la nature *in situ*.⁷¹ La diffusion des aires naturelles protégées montre l'ampleur du phénomène à l'échelle du globe, comme l'illustrent la carte ci-dessus et les deux figures suivantes.

Figure 3 - Augmentation des aires protégées (valeurs non cumulatives)

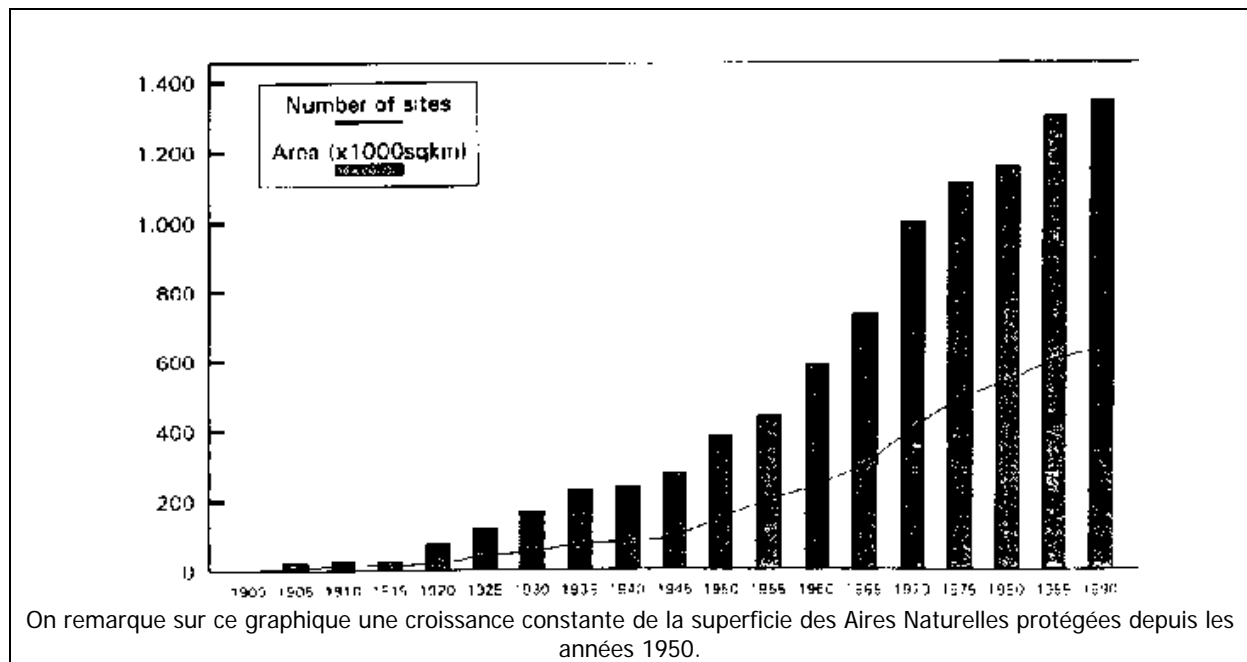


Source : UICN, 1994, cité par MENGE-MEDOU Célestine, « Les aires protégées en Afrique : Perspectives pour leur conservation », in *Vertigo*, Vol.3, N° 1, avril 2002

⁶⁹ RODARY Estienne, *Les espaces naturels : l'aménagement par la participation. Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe*, thèse de doctorat en géographie, Orléans : Université d'Orléans, 2001, p.54

⁷⁰ MacKinnon, 1986, cité par BLAIKIE Piers et JEANRENAUD Sally, *Biodiversity and Human Welfare*, UNRISD Discussion Paper n° 72, Genève: [United Nations Research Institute for Social Development](http://www.unrisd.org), février 1996, p.58

⁷¹ RODARY Estienne (2001), *Op.cit.*, p.54

Figure 4 - Augmentation des aires protégées (valeurs cumulatives)

Source : UICN, 1994, cité par MENGE-MEDOU Célestine, « Les aires protégées en Afrique : Perspectives pour leur conservation », in *Vertigo*, Vol.3, N° 1, avril 2002

La mise en place et la promotion d'aires naturelles protégées, d'abord essentiellement sous forme de parcs naturels, revêt donc une vocation essentiellement protectionniste, et semble éloignée des besoins des populations. Bien plus, elle s'accompagne d'un discours spécifique de justification de la conservation : la nécessité de préserver une nature vierge de l'homme qui la trouble voire la menace. On remarque ainsi que les professionnels de la conservation dite classique tendent à considérer l'homme comme une menace pour la « nature sauvage », à la fois séparée de l'humanité et intacte. Cette vision de la nature plonge d'ailleurs ses racines dans des pensées philosophiques occidentales anciennes et rend plus facile, comme nous le verrons, l'exclusion des populations de certains espaces « naturels ».

Il paraît donc nécessaire de souligner ici l'importance des conceptions de la nature, des menaces et des fonctions principales des réserves naturelles qui ont permis la diffusion progressive du dispositif d'ANP au niveau mondial.

2.2) Représentation dichotomique de l'Homme et de la Nature

La vision « occidentale » de l'homme opposé à la nature, prégnante lors de la naissance de la conservation moderne est bien antérieure à cette époque puisqu'elle remonte à l'épopée de Gilgamesh, il y a 4000 ans, qui décrit le combat entre la civilisation et les forêts, sources de mal et de bestialité. Dans la Grèce Antique, surtout dès Socrate, l'homme est strictement séparé du cosmos. La nature, indomptée, représente le domaine des forces féminines sauvages et irrationnelles, illustrées par les Amazones et opposées au monde de la pensée et de la civilisation masculine.

Les religions monothéistes vont d'ailleurs faire évoluer cette relation. Selon les Juifs, les Chrétiens et les Musulmans, la Nature ne représente pas Dieu mais est une création de ce dernier, un don offert à la souveraineté de l'homme. Cet anthropocentrisme qui place l'homme au centre de la création l'autorise à être le maître et le possesseur de la Nature.

Au Moyen Age, en Europe, on retrouve l'image d'un monde de culture ordonné et organisé par les hommes civilisés et d'une Nature encore perçue comme un domaine dangereux peuplé de sorciers aux forces surnaturelles et maléfiques. Cette vision s'affirme d'ailleurs progressivement à partir de la Renaissance. Dès le XVI^e siècle, l'humanisme consacrera la domination de l'Homme face à une Nature de moins en moins magique qu'il s'efforce de comprendre et de domestiquer.

A partir du XVIII^e siècle, les philosophes et romanciers des Lumières présentent une vision du sauvage par opposition à la société. Apparaît alors l'image de l'homme en harmonie avec son environnement, notamment sous l'impulsion de Rousseau. Cependant, ce mythique état premier ne peut être appréhendé que dans des lieux privilégiés « édéniques », « paradisiaques » comme les forêts « vierges », « inviolées », habitées par des êtres bons et innocents vivant en communion avec la nature. Cette représentation du bon sauvage opposé au civilisé corrompu vivant dans le luxe et l'artifice contribue à idéaliser la Nature tropicale et s'affirmera durant la période romantique.

Cette séparation conceptuelle de la Nature et de la Société, exprimée à la fois dans la vision d'une nature barbare et dangereuse ou dans l'idéal romantique, est donc une idée qui a de profondes racines dans la civilisation occidentale et la tradition judéo-chrétienne. S'opposant, selon Marcus Colchester, à la vision animiste selon laquelle culture et nature s'interpénètrent, elle influencera fortement les premiers modèles de conservation : « *These views of Nature powerfully shaped the global pattern of Conservation* »⁷². En effet, la présentation de la société et de la nature comme étant intrinsèquement incompatibles permettra, comme nous le verrons plus bas, de justifier l'exclusion des populations de certains espaces « naturels » qui commencera aux USA avec la création des premiers parcs nationaux, le Yosemite State Park et le Yellowstone National Park : « *A National Park must remain a primordial wilderness to be effective. No men, not even native ones, should live inside its borders.* »⁷³

2.3) Justification scientifique : Ecologie et notion de climax

L'idée de la conservation et plus spécifiquement de la nécessité de mise en défens d'espaces à protéger de l'homme, incompatible à la nature comme nous venons de l'aborder, a trouvé un fondement scientifique qui la légitime dans une discipline relativement récente : l'écologie, qui repose sur un corpus théorique permettant de décrire le fonctionnement et l'évolution des écosystèmes. Parmi les auteurs les plus influents, H. Odum a joué un rôle central dans la formulation de lois tendancielle des écosystèmes. Il a entre autres popularisé la notion de climax⁷⁴ d'après laquelle, si on laisse la nature à elle-même, elle « *aboutira à un « équilibre » harmonieux où chaque plante, chaque biocénose, aura, en se différenciant, trouvé sa niche écologique, son biotope* ». ⁷⁵ D'après ce principe, il suffit de protéger de toute interférence humaine les écosystèmes pour qu'ils retournent à leur état de climax stable, caractérisé par une grande biomasse et une forte diversité. Notons qu'aujourd'hui ce concept est remis en cause, considéré comme un mythe dans la mesure où l'on sait aujourd'hui que le maintien de la biodiversité passe par l'entretien d'une mosaïque de paysages et que par

⁷² COLCHESTER Marcus, *Op.cit.*, p.2

⁷³ Bernard Grzimek (ayant mené des campagnes de conservation de faune sauvage en Afrique de l'Est), cité par COLCHESTER Marcus, *Op.cit.*, p.3

⁷⁴ Voir H.Odum, *Environment, Power and Society*, 1971, destiné au grand public

⁷⁵ ROSSI Georges, « Questions d'incertitude », in RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, ROSSI Georges (dir.), *Op.cit.*, p.53

conséquent un type de protection classique tendrait à réduire la biodiversité.⁷⁶ Quoi qu'il en soit, « *l'écologie odummiennne vient ainsi justifier scientifiquement la préservation de la Nature à l'état sauvage* »⁷⁷ et sert de base à de nombreux programmes de mise en place de réserves naturelles ou de parcs nationaux.⁷⁸

2.4) La notion de « *wilderness* » et la conservation pour le plaisir

Comme nous l'avons vu, la première moitié du XX^e siècle constitue une période faste pour la conservation, notamment sur les deux continents les plus rapidement concernés par le phénomène : l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique anglophone. Dans cette dernière, les préoccupations vis-à-vis de la nature sauvage (« *wilderness* ») ont représenté dès le XIX^e siècle une spécificité construite face à l'Europe agricole et industrielle.⁷⁹ De plus, la vision de la nature sauvage forgée par certains auteurs naturalistes comme Alexander Von Humbolt, Gifford Pinchot ou Henri-David Thoreau (1854) qui la considérait comme une dimension transcendante de l'expérience humaine, lui conféra une dimension symbolique importante.

La conservation apparaît alors comme un moyen de préserver une nature vierge « *comme Dieu l'a lui-même créée et que l'homme n'a pas troublé* »⁸⁰, justifié à la fois par une dimension religieuse, esthétique et par un appel à la régénération morale. Devenue « vide » et objet de jouissance pour des citoyens modernes voulant s'élever mentalement, cette nature ainsi considérée devait être protégée des ravages de toute exploitation humaine, « de l'utilisation ordinaire » (« *ravages of ordinary use* »)⁸¹ pour perdurer, notamment à l'aide des parcs nationaux, imposant des limites à certaines aires spécifiques de beautés naturelles, lieux de récréation offerts aux élites avides de nature éternelle.

En Afrique, à la même époque, les mesures de conservation établies sont également liées à une vision coloniale de la nature sauvage, valorisée comme aux Etats-Unis en tant qu'objet esthétique, mystérieux et source d'émerveillement et d'instruction morale. Hormis l'intérêt économique que l'Afrique représente, ce continent constitue alors un véritable jardin d'Eden où il est possible de faire l'expérience de l'environnement « naturel » et « sauvage » n'existant plus dans les paysages domestiqués de l'Europe⁸². Il faut donc, selon la même logique que les parcs naturels nord-américains, protéger ces aires paradisiaques pour le plaisir des visiteurs. Notons toutefois que le développement de la conservation et des aires protégées en Afrique diffère quelque peu selon les pays et l'empire colonial qui les gère. Ainsi, dans les pays anglophones, de nombreux espaces ont d'abord été instaurés pour servir de réserves de chasse à l'aristocratie, dont la pratique cynégétique constituait dans l'Angleterre Victorienne une marque de statut social de l'homme blanc viril. Par contre, l'empire colonial français se trouve beaucoup moins touché par la chasse aristocratique sportive et dispose donc que peu de

⁷⁶ RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, *Op.cit.*, p.27

⁷⁷ TORRI Maria Costanza, *La conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion participative. Le cas de la région de la réserve naturelle des tigres de Sariska (Rajasthan, Inde)*, Série « Master of Science » n°72, Montpellier : CIHEAM-IAMM, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 2005, p.17

⁷⁸ ROSSI Georges, *Op.cit.*, pp. 49-64

⁷⁹ *Ibid.*, p.20

⁸⁰ DUMOULIN David, *Op. cit.*

⁸¹ Hales, 1989, cité par BLAIKIE Piers, JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*, p. 58

⁸² Anderson & Grove, 1987, cités par International Institute for Environment and Development (IIED), *Whose Eden ? An Overview of Community Approaches to Wildlife Management*, Londres : IIED; Overseas Development Administration (ODA), 1994

parcs et de réserves de chasse. D'après Rodary et Castellanet, il ne commença à établir un réseau de réserves forestières avec une finalité conservacionniste qu'à partir des années 1930.⁸³

Les principaux critères de sélection des réserves naturelles, jusqu'aux années 1970, sont ainsi ceux de la beauté scénique, les caractères exceptionnels du paysage et les objectifs de diversion et d'élévation morale.⁸⁴ Ils influenceront le choix de sites présentant des qualités hors du commun, et la prise de mesure de protection de la « faune charismatique », tant au nord que dans les pays du sud, malgré le fossé culturel.⁸⁵ Les africains blancs et les américains partagent donc la vision commune d'une conservation pour le plaisir, permettant de jouir de paysages somptueux lors de safaris et de goûter aux frissons des contacts avec des bêtes féroces.⁸⁶

Il apparaît aussi progressivement un autre type de justification de la mise en place d'ANP : la nécessité de recherche scientifique. Certains biologistes commencent alors, selon David Dumoulin, à prendre la direction des parcs, mais les zones destinées à la réglementation sont également choisies selon des critères plus écologiques, tels que la lutte contre l'érosion, par exemple.⁸⁷ Il est néanmoins important de noter que les critères de sélection des ANP sont assez flous. En effet, les indications concernant la composition écologique des territoires restent lacunaires jusqu'aux inventaires à grande échelle de la faune et de la flore, qui ne sont menés qu'à partir des années 1980 dans la plupart des pays du Sud. En outre, certains facteurs politiques interfèrent dans la localisation de nombreux parcs et même des premières réserves de biosphère, comme par exemple les relations privilégiées entre scientifiques et dirigeants politiques locaux.⁸⁸

2.5) Les populations locales considérées comme une menace

Nous pouvons donc observer que l'ANP présentée ci-dessus, de par sa fonction « excluante » et sa vocation essentiellement récréative, revêt une dimension profondément inégalitaire et représente l'apanage des élites, malgré la présentation d'une conservation au bénéfice de toute l'humanité⁸⁹, d'une pratique positive et acceptable pour chacun : « *La conservation concerne un sujet qui est potentiellement intéressant pour tout un chacun. Comme c'est le cas pour Dieu ou la mère, personne ne peut réellement la haïr* ». ⁹⁰

De même, si le concept de parc « national » a une certaine vocation démocratique dans la société américaine qui lui a donné naissance et tend à dessiner une image des réserves comme des espaces ouverts sans distinction pour le public (bien public national), il n'en demeure pas moins que les ANP revêtent une dimension élitiste certaine. En effet, comme le fait remarquer justement David Dumoulin, il paraît difficile que les classes sociales plus défavorisées aient partagé les objectifs de diversion et de contemplation des paysages grâce au PN tel que nous l'avons décrit plus haut.⁹¹ L'intérêt « national » de tels espaces s'avère donc être surtout celui des élites urbaines. De même, avec l'exportation de ce modèle sous les

⁸³ RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, *Op.cit.*, p. 23

⁸⁴ DUMOULIN David, *Op.cit.*

⁸⁵ *Ibidem*

⁸⁶ RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, *Op.cit.*, p. 20

⁸⁷ DUMOULIN David, *Op.cit.*

⁸⁸ *Ibidem*

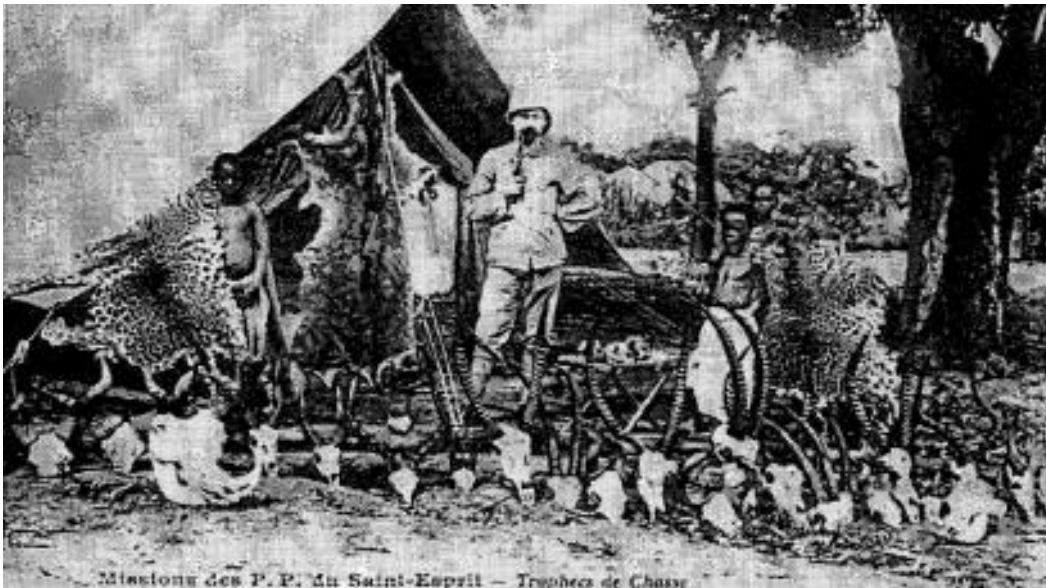
⁸⁹ Adam et Mc Shane, cités par JEANRENAUD Sally, *Populations locales et organisations de conservation de la nature : le léopard serait-il en train de muer ?*, London : IIED ; Broghton : IDS, 2002, p.13

⁹⁰ Issu d'une publication du WWF, 1967, cité par *Ibidem*

⁹¹ *Ibidem*

régimes coloniaux, « le décalage entre cette justification et l'intérêt national ou l'intérêt des communautés locales deviendra criant »⁹². Les aires naturelles protégées et le parc national en particulier apparaissent donc comme imposées, essentiellement pour le bénéfice des élites du Nord avec le développement international du tourisme pour les classes aisées, et constituent de véritables « aires de détente aux personnes cultivées »⁹³. Elles permettent ainsi d'éloigner les populations locales de certains espaces pour servir les intérêts des élites, comme assouvir leur besoin de nature sauvage ou leur réserver certaines pratiques comme la chasse. Par exemple, après avoir pratiqué de manière intensive la chasse de grands mammifères en Afrique orientale, les élites coloniales se sont tournées vers des actions de protection du gibier, ont mis en place des réserves à partir des années 1900 pour réduire le nombre de pratiquants, avant d'interdire totalement la chasse après les années 1930.

Figure 5 - Chasseur devant ses trophées et campement en toile, dans la pure tradition anglo-saxonne, début XX^e



Source : RENAUD JJ, 1993, repris par ROULET Pierre-Armand, « Chasseur blanc, cœur noir » ? La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion de la chasse communautaire, Thèse de doctorat en géographie, Orléans : Université d'Orléans, 2004, p.294

Par comparaison à la chasse des élites, les pratiques de chasse autochtone et de subsistance sont considérées comme cruelles et paraissent poser d'énormes problèmes aux conservationnistes. Tout d'abord, la présence même de populations locales au sein d'espaces considérés comme sauvages est considérée comme un facteur menaçant l'équilibre de la nature.⁹⁴ De plus, la logique des ANP suggérant que la nature peut être isolée des environnements transformés par l'homme favorise l'exclusion des populations locales et la proscription de nombreux systèmes de subsistance ruraux (« rural livelihoods »). Les populations locales qui résidaient alors sur les espaces désormais à protéger tant aux États-Unis qu'en Afrique tendent alors à être renommés. Ainsi, les chasseurs traditionnels deviennent des braconniers, les coupeurs de bois des transgresseurs de lois et les paysans des destructeurs de végétation naturelle.⁹⁵

⁹² *Ibidem*

⁹³ Giles, cité par JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*, p.11

⁹⁴ ADAM William B., « Colonialism, Hunting and the Invention of "Poaching" in the 19th and the 20th Centuries », in « History, Culture and Conservation » *Policy Matters Issues* n°13, UICN Commission on Environmental, Economic and Social Policy (CEESP), Gland: IUCN, novembre 2004, pp. 50-60

⁹⁵ *Ibidem*

Ainsi se développe l'idée que les populations locales constituent la menace principale de la nature sauvage, notamment à travers la chasse de subsistance, comme l'avance RWG Hingston s'adressant à la *Royal Geographical Society* en 1931 : « [...] *the decline of the African fauna was primarily due to the native hunter* ». ⁹⁶ Elles mettent également en danger la nature par le biais de la pression démographique qu'elles exercent, leur « *multiplication incontrôlée comme celle des lapins fous* » ⁹⁷, puis plus tard par l'usage sans limites qu'elles exercent sur les ressources, thèse popularisée par Hardin dans le cadre du débat sur les « Commons » ⁹⁸ évoqué de manière plus détaillée à la fin de cette troisième partie du travail. ⁹⁹ Cet auteur présente notamment une représentation schématique expliquant comment la dégradation et la déplétion des ressources prennent place et quel est le rôle néfaste des populations locales. Il utilise à cette fin la métaphore du dilemme du prisonnier et la logique de l'action collective pour construire l'idée d'une impossible coopération de ces dernières dans la gestion de ressources communes. ¹⁰⁰ En même temps, certains pensent que les arrangements de droits de propriétés peu articulés et appliqués de manière peu claire ne contribuent pas à inciter les individus à protéger les ressources, sous-entendant ainsi qu'une conservation effective ne peut l'être que par l'Etat ou la main invisible du marché et des droits de propriété privée.

Ces arguments favorisent l'exclusion des populations des ANP, ce qui aura un impact négatif important sur leur existence. En effet, elles se trouvent non seulement privées de l'accès aux ressources assurant leur subsistance, mais assistent également dans bien des cas à la destruction de leurs systèmes traditionnels de gestion.

2.6) Indépendances et tournant utilitariste

Malgré l'existence de pratiques de résistance de la part des autochtones, le modèle de conservation élitiste a pu exister sans opposition directe des populations locales jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. ¹⁰¹ Cependant, le mouvement de décolonisation va profondément bouleverser le monde de la conservation et obliger ses acteurs de changer de registre de légitimation. Tout d'abord, les modes d'intervention conservationnistes transnationaux se transforment. Ainsi, les sociétés de chasses, réunissant les élites des métropoles et des colonies, laissent progressivement place à certaines organisations non gouvernementales entre la Deuxième Guerre mondiale et les années 1960, à l'instar de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN, créée en 1948 et aujourd'hui nommée *World Conservation Union - Alliance Mondiale pour la Nature*) et du Fond Mondial pour la Faune Sauvage (WWF ou *World Wildlife Fund*, né en 1961 et rebaptisé récemment *World Wide Fund for Nature*). ¹⁰²

Ces ONG, dotées d'une certaine autonomie par rapport aux gouvernements illustrent un nouveau rapport de force géopolitique entre les anciennes puissances coloniales et les nouveaux pays du tiers-monde. De plus, l'apparition des ONG environnementales permettent d'assurer une certaine stabilité de la conservation, rendue aux yeux de leurs dirigeants

⁹⁶ Cité par ADAM William B, (a) *Op.cit.*, p.54

⁹⁷ Nicholson, 1981, cité par JEANRENAUD Sally, *Op. cit.*, p.12

⁹⁸ HARDIN Garret, "The Tragedy of the Commons", *Science*, 162(1968), pp.1243-1248.

⁹⁹ Voir dans cette troisième partie « Evolution de la théorie des commons » (point 3.1.3, p.47) et « Gestion communautaire et propriété commune » (point 4.1.1.c, p. 61)

¹⁰⁰ Ostrom a d'ailleurs montré comment ces deux métaphores étaient importantes dans la construction de cette image : OSTROM E., *Governing the Commons the Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge : Cambridge University Press, , 1990

¹⁰¹ RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, *Op.cit.*, p. 21

¹⁰² *Ibid.*, p.21

« aléatoire et soumise aux aléas politiques des jeunes équipes dirigeantes » dès l'indépendance des pays concernés.¹⁰³ Ainsi, pour convaincre les dirigeants du Sud, notamment en Afrique, de l'intérêt de la conservation, on met en exergue au sein du monde de la conservation des arguments économiques et souligne ainsi un lien entre conservation et bénéfices économiques, malgré l'intérêt toujours prégnant d'une conservation « esthétique et récréative » : « les considérations éthiques et esthétiques étaient probablement plus importantes que les considérations économiques, mais qu'à ce degré de civilisation les arguments économiques étaient encore nécessaires pour un moment et qu'il était important de nous armer de cette dimension économique ». ¹⁰⁴ La conférence organisée à Arusha en 1961 par l'UICN illustre à la fois les efforts qu'ont déployés les spécialistes de la conservation pour convaincre les dirigeants africains de l'intérêt de la conservation. Dès lors, alors qu'ils avaient longtemps été opposés à la conservation, bon nombre de nouveaux chefs d'état réalisent que la conservation peut être porteuse d'une manne financière non négligeable et se réapproprient donc les problématiques liées à ce secteur.

Toutefois, malgré la diffusion d'une conservation orientée vers la recherche de bénéfices économiques, les retombées financières se sont avérées marginales dans la majorité des pays, à part aux USA, Kenya ou encore en Afrique du Sud. De plus, quand certains bénéfices pouvaient être perçus, ils ne l'ont été que par des acteurs très ciblés, comme les opérateurs touristiques privés ou les départements des parcs. On est donc loin d'une conservation pouvant bénéficier aux populations locales. En outre, au sein du milieu conservateur, ce tournant utilitariste a été perçu dans les années 1960-1970 comme une menace pour le secteur, risquant de se trouver minimisé par une problématique marchande.

On peut donc avancer que le milieu de la conservation apparaît jusqu'aux années 1970 encore très attaché à l'image d'une conservation par l'aire naturelle protégée, « îlot à mettre hors de portée des dynamiques anthropiques qui restaient assimilées à des menaces pour l'écosystème ». ¹⁰⁵ Son objectif principal, par la création de PN ou de réserves, est d'interdire l'accès de certains espaces aux habitants d'origine ou à tout autre personne non autorisée (ne détenant pas de permis par exemple) et d'opposer ainsi le secteur de la conservation au reste de la population et au développement : « la conservation dans sa forme paradigmatique centrée sur l'aire protégée n'a généralement eu, au cours du XXe siècle, aucun lien positif ni aucun objectif commun avec le développement ». ¹⁰⁶ Cela ne va pas sans poser de problèmes importants lorsque l'on sait qu'une grande majorité des espaces mis en défens est habitée, ce qui implique une délocalisation forcée et souvent violente des populations qui mène bien souvent à un certain nombre de conflits. Ainsi, cette conservation classique, par son aspect coercitif et non respectueux de l'existence de populations a soulevé bon nombre de critiques qui ont contribué, comme nous allons le voir ci-dessous à un changement d'approche et une prise en compte plus large des populations et de leurs besoins.

¹⁰³ *Ibidem*

¹⁰⁴ Un responsable de l'UICN dans les années 1960, in Boardmann, 1981, cité par *Ibid.*, p.22

¹⁰⁵ *Ibid.*, p.24

¹⁰⁶ *Ibid.*, p17

3) **Emergence d'une conservation orientée vers le développement et la participation**

« La spoliation des populations locales au nom d'intérêts supérieurs – l'avenir de la biosphère et l'intérêt général de l'humanité dans son ensemble – n'est acceptable ni d'un point de vue éthique, ni d'un point de vue pratique, ni d'un point de vue écologique [...]. Il convient de replacer les populations locales au centre des programmes de conservation de la nature, de donner le pouvoir aux gens de mobiliser leurs propres moyens, d'être des acteurs sociaux et non des sujets passifs, de gérer les ressources, de prendre des décisions et de contrôler les activités qui affectent leur existence. En effet, les humains qui font partie intégrante de l'écosystème que l'on entend conserver : on n'y réussira pas sans eux. Restituer une place centrale aux populations locales, suppose de les impliquer dès le départ dans l'élaboration des objectifs de conservation » (J. Weber)¹⁰⁷

Ayant perdu une certaine légitimité avec la décolonisation, subi certaines critiques sociales ou d'ordre éthique et fait le constat d'échec d'une approche imposée par le haut et génératrice de conflits, le monde de la conservation se voit obligé dès les années 1980 de repenser sa pratique et de changer d'approche. Apparaît dès lors un nouveau type de discours qui prônent à la fois la prise en considération des populations, considérées comme une ressource, et l'articulation entre conservation et développement. Alors que les gouvernements et les bailleurs se concentrent de plus en plus sur la réduction de la pauvreté, on justifie alors de plus en plus les aires naturelles protégées en termes de liens avec le développement durable ou d'offre de moyens de subsistance (« *livelihoods* ») et de bénéfiques.¹⁰⁸

Cette nouvelle rhétorique se traduit dans les faits par l'utilisation d'outils et d'approches spécifiques tels que l'approche tampon, les projets intégrés de conservation et développement ou encore ceux de gestion communautaire (CBNRM : Community-based Natural Resources Management), et par la modification des orientations des grandes organisations gouvernementales. De plus, l'emphase faite sur la participation dans la gestion des ressources, connotée positivement au sein du système de coopération internationale dans la mesure où elle est rattachée à l'idée de démocratie, reçoit le soutien de grandes institutions internationales comme l'ONU, le FMI, la Banque Mondiale ou encore le FIDA qui contribuent à la propagation de ce discours.

3.1) Influences et enjeux

L'approche classique de la conservation, qui se veut isolée de la société, est remise en cause dans les années 1970 et surtout 1980, sous l'influence de différents facteurs dont les principaux sont: les critiques sociales et environnementales adressées à l'approche exclusive de conservation, la reconnaissance du savoir et des systèmes de gestion des terres propres aux indigènes, un changement de paradigme en écologie, une préoccupation croissante pour les moyens de subsistance menant à la prise de conscience au niveau international de la nécessaire articulation entre la logique économique et les dynamiques écologiques.

¹⁰⁷ WEBER Jacques, « Pour une gestion sociale des ressources naturelles » in COMPAGNON Daniel, CONSTANTIN François (dir.), *Administrer l'environnement en Afrique : gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris : Karthala; Nairobi : IFRA, 2000, p.88

¹⁰⁸ MAC KINNON Kathy, WARDOJO Wahjudi, « ICDPs : Imperfect Solutions for Imperilled Forests in South-East Asia », *Parks*, Vol.11, N°2 « ICDPs: Working with Parks and People », Gland (Switzerland): IUCN, 2001, pp.58-59

3.1.1) Prise de conscience du lien économie – environnement

L'intérêt pour l'environnement dans les années 1960 était circonscrit dans les pays industrialisés du Nord, ceux en voie de développement étant concentrés sur la satisfaction des besoins essentiels. Cependant, on assiste à l'émergence d'une politique de l'environnement internationale en 1972 avec la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain qui aura entre autres comme conséquence la création du PNUE. Ce texte fondateur du droit international de l'environnement recommande une approche intégrée permettant d'harmoniser les préoccupations légitimes du développement et la nécessité de protection de l'environnement. Des mesures particulières pour les pays en voie de développement sont donc prévues pour lutter contre le sous-développement et les conséquences de l'explosion démographique (principes 9, 10, 15, 16)¹⁰⁹. En outre, apparaît la notion d'« écodéveloppement », apparemment utilisée en marge de la rencontre¹¹⁰ et qui sera remplacée plus tard par celle de « développement durable ». Elle constitue selon Estienne Rodary et Christian Castellanet « *le point nodal de cette nouvelle articulation* ».¹¹¹

La même année, la communauté internationale reconnaît qu'il existe des limites à la croissance. Ainsi, le *Rapport Meadows « The Limits of Growth »*¹¹², élaboré par les chercheurs scientifiques du Club de Rome et du Massachusetts Institute of Technology, exprime l'idée d'un monde fini aux ressources limitées, menacé de disparaître si des mesures visant à limiter la consommation de certaines ressources, la production de déchets toxiques et à maintenir en bon état nos systèmes d'approvisionnement et de survie ne sont pas prises. Il s'opère donc dans les discours un glissement de l'objet à protéger : ce n'est plus seulement la nature sauvage qui est en danger mais la planète (et par conséquent la totalité de ses habitants) symbolisée par le terme de « biosphère ».

3.1.2) Changement de paradigme en écologie scientifique et remise en cause de la notion de « wilderness »

A partir des années 1970, le modèle écologique basé sur le concept de climax (en tant que biocénose homogène stable dans environnement homogène) est vivement remis en cause. On réalise ainsi qu'il s'agit plus d'un mythe et que les écosystèmes sont plutôt caractérisés par une diversité spatiale et temporelle. Ils sont à ce titre soumis à de nombreuses « perturbations », à l'instar des incendies de forêts périodiques, qui sont naturelles dans le fonctionnement des écosystèmes. Par exemple, dans le cas du parc de Yellowstone, on s'est rendu compte que les efforts croissants des services du parc pour éteindre les incendies censés être provoqués par l'homme avaient permis l'accumulation de grande quantité de bois mort qui ont généré le gigantesque incendie de 1988. On a dès lors admis qu'il valait mieux laisser faire plutôt que de vouloir contrôler à tout prix.¹¹³

Avec la remise en question du concept de climax, l'écologie scientifique met plus largement en doute la vision d'une nature sauvage à préserver absolument dans son état

¹⁰⁹ DOUMBE-BILLE Stéphane, *Droit international de la faune et des aires protégées : importance et implications pour l'Afrique*, Etudes juridiques de la FAO en ligne n° 20, septembre 2001, p.8

¹¹⁰ RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, *Op.cit.*, p.29

¹¹¹ *Ibidem*

¹¹² voir D. Meadows et al., *The Limits of Growth*, New-York: New American Library, 1972

¹¹³ RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, *Op.cit.*, p. 26

naturel face à l'homme qui est l'unique perturbateur. Bien plus, diverses recherches¹¹⁴ ont mis en exergue la fait que l'homme a participé pendant des millénaires au façonnement des écosystèmes et qu'il a enrichi la biodiversité et les paysages dans beaucoup d'endroits¹¹⁵ : « *The concept of wilderness as the untouched or untamed land is mostly an urban perception, the view of people who are far removed from the natural environment they depend on for raw resources...The current composition of mature vegetation may well be the legacy of past civilisations, the heritage of cultivated fields and managed forests...Untill we understand and teach that the tropical forests are « both artifact and habitat », we will be advocating policies for a mythical pristine environment that exists only in our imagination* ». ¹¹⁶ Ainsi, on admet que si les hommes ont à la fois influencé et utilisé d'une manière soutenable leurs environnements pendant des millénaires, il doit être possible d'établir aujourd'hui certains partenariats pour atteindre des résultats similaires.¹¹⁷ On peut donc dire que les référentiels qui déterminent le champ conservacionniste s'éloignent du concept de « *wilderness* », désormais « *politiquement et scientifiquement obsolète* »¹¹⁸.

3.1.3) Evolutions de la théorie des « Commons »

Depuis le concept de propriété commune élaboré par Hardin décrit dans le chapitre 4 de cette présente partie¹¹⁹, on assiste à une certaine évolution dans les écrits portant sur les ressources d'appropriation commune, due entre autres aux apports des sciences sociales qui soulignent l'existence de normes sociales et culturelles. Elles mettent ainsi en évidence l'existence, sous l'apparence de libre accès, de critères de définition de règles d'accessibilité aux ressources et d'aménagement du territoire¹²⁰.

A la lumière des résultats de ces dernières années des études sur les « Commons », il devient donc « *difficile pour la communauté scientifique de soutenir l'idée voulant que la gestion des espaces communautaires suive indubitablement la logique de la tragédie des communaux de Hardin.* »¹²¹. Bien plus, les recherches de théoriciens de la propriété commune ont montré que les communautés pouvaient jouer un rôle positif dans la gestion des ressources naturelles et représenter une alternative et réussie à la gestion étatique ou privée des ressources¹²².

¹¹⁴ Nombre de chercheurs ont ainsi mis en évidence l'influence des hommes sur la composition des espaces et la structure des forêts autour d'eux, à l'instar de Alcorn, 1981, Bailey et Headland, 1991, Balee, 1992, Hart et Hart, 1986, cités par AGRAWAL Arun, GIBSON Clark C., « Enchantment and Disenchantment : The Role of Community in Natural Resource Conservation », *World Development*, Vol. 27, N°4, 1999, p. 632

¹¹⁵ Posey, 1985 ; Gilmour et Fischer, 1991 ; Pimbert et Pretty, 1995, cités par JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*, p.19

¹¹⁶ Gomez-Pompa &Kaus, 1992, cités par PIMBERT Michel P., PRETTY Jules N., *Parks, People and Professionals: Putting "Participation" into Protected Area Management*, Discussion Paper N°57, Geneva: United Nations Research Institute for Social Development, February 1995, p.25

¹¹⁷ AGRAWAL Arun, GIBSON Clark C., *Op.cit.*

¹¹⁸ CHARTIER Denis, RODARY Estienne, *Op.cit.*, p.42

¹¹⁹ Voir « Gestion communautaire et propriété commune », (chapitre 4.1.1c), p.61

¹²⁰ Voir notamment PLANTE Steve, ANDRE Pierre, « La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales », *Revue Canadienne des sciences régionales*, XXV :1, 2002, pp.117-132

¹²¹ PLANTE Steve, ANDRE Pierre, *Op.cit.*, p. 118

¹²² Voir notamment IIED, *Op.cit.* et Berkes (1989), Bromley (1992), Mc Cay and Acheson (1989), Mc Kean (1992), Ostrom (1990), Wade (1987), cités par *Ibid.*

3.1.4) **Critiques de la conservation classique**

a) critiques sociales

Durant les années 1970 et suivantes, de nombreuses critiques sociales du modèle de conservation classique ont vu le jour. Approche élitiste et ethnocentriste, favorisant l'idée des occidentaux sur la nature¹²³, la conservation classique est dénoncée d'abord pour les drames humains qu'elle a provoqués : expulsion des éleveurs Massais au Kenya et en Tanzanie, déplacement de milliers de paysans avec l'extension du *Chitwan Parc* au Népal ou encore destruction de villages au lance-flamme ou à la grenade au Togo et en Indonésie, « *les exemples abondent de crimes commis au nom de la protection de l'environnement et ce sont autant de crimes contre les droits de l'homme* ». ¹²⁴ On critique également cette « *parcomanie rétrograde* »¹²⁵ pour l'impact néfaste qu'elle a sur les systèmes d'organisation sociale locale. En effet, en restreignant les usages sur un territoire donné, ce type de mesure prive les populations locales de leurs droits immémoriaux, ce qui tend à avoir pour conséquence le démantèlement des systèmes traditionnels d'organisation de l'espace et des pratiques locales de gestion. Ainsi, l'idée que l'exclusion des populations des parcs sans leur fournir des moyens de subsistance alternatifs n'est ni justifiable éthiquement ni faisable politiquement, apparaît de manière croissante dans la littérature conservacionniste, même si ce fait est souvent ignoré en pratique.¹²⁶ De plus, on décrit la conservation « excluante » comme une pratique non viable à terme, parce que les espaces protégés font l'objet de trop de pressions ou de sentiments négatifs de la part des populations, ce qui favorise la dégradation. En effet, on met en avant le fait que les populations locales font preuve d'incompréhension ou d'hostilité à l'égard des PN et ANP exclusives vues comme des structures totalement étrangères aux besoins essentiels des populations, symboles d'expropriation n'intéressant que les étrangers et ne bénéficiant (si bénéfice il y a) qu'aux gouvernements¹²⁷. De même, l'interdiction de prélèvement au sein d'espaces donnés reporte la pression des populations vivant d'économie de subsistance sur ses limites extérieures, risquant par là de transformer les PN en « *garde-manger entourés par la faim* »¹²⁸.

b) critiques écologiques de la conservation classique

A ces critiques d'ordre social s'ajoute la dénonciation de l'inefficacité de l'approche forteresse ou « *fences and fines* » qui demeure pourtant impuissante face à la persistance du braconnage. On voit apparaître alors clairement dans les discours le constat d'un échec de la conservation classique dans son objectif de préservation de la faune sauvage¹²⁹, qui encouragera à inclure les populations pour gagner leur coopération et leur soutien.

¹²³ COLCHESTER Marcus, *Op.cit.*

¹²⁴ George Rossi, 2000, cité par TORRI Maria Costanza, *Op.cit.*, p.25

¹²⁵ SOURNIA G., « Les aires de conservation en Afrique francophone : aujourd'hui espaces à protéger ou espaces à partager ? », in *Cahiers d'Outre-Mer*, 43^{ème} année, n°172, octobre-décembre 1990, p. 455

¹²⁶ FISHER R.J., MAGINNIS Stewart, JACKSON W.J., BARROW Edmund, JEANRENAUD Sally, "Poverty and Conservation. Landscapes, People and Power", *Landscapes and Livelihoods Series* No.2, IUCN Forest Conservation Programme, Gland (CH):IUCN – The World Conservation Union, 2005

¹²⁷ *Ibid.*, p. 454

¹²⁸ R. Allen, 1982, cité par SOURNIA G., *Op.cit.*, p. 454

¹²⁹ BORGE JOHANNESSEN Anne, SKONHOFT Anders, *Tourism, Poaching and Wildlife Conservation: What Can Integrated Conservation and Development Projects Accomplish?*, Working Paper Series N°10/2004, Department of Economics, Norwegian University of Sciences and Technology, Trondheim (Norway)

3.1.5) Revendications des populations locales et indigènes

La nécessité d'inclure les populations locales dans les programmes et projets de conservation est également influencée par l'apparition sur la scène internationale des « peuples indigènes », qui revendiquent vers le milieu des années 1980 leurs droits sur des ressources considérées comme les leurs. Au fil des discussions internationales intenses à ce sujet, le concept même de population indigène évolue de minorités à intégrer au système dominant¹³⁰ à des entités à part entière à qui il faut reconnaître le droit à l'auto-détermination, le libre choix de leur mode de vie. De plus, les groupes indigènes acquièrent une certaine visibilité en se politisant, et sont ainsi représentés dans les conférences telles que celle de Rio ou la 5^{ème} et la 6^{ème} Conférence des parties à la Conférence sur la Diversité Biologique.

On voit également apparaître un certain nombre de discours, repris par les intéressés pour faire reconnaître leurs droits à la terre, soulignant les vertus des populations traditionnelles ayant vécu pendant des générations « *en harmonie avec la nature* »¹³¹ : « *We, the Indigenous People of the World since ancestral times, have been building up a culture, civilization, history, and a world vision which has allowed us to coexist harmoniously with Nature* »¹³² ; « *Indians [...] have lived for millennia and centuries, respectively, in intimate association with nature* »¹³³.

Bien qu'il n'existe aucune preuve empirique que les populations indigènes aient modéré consciemment leur usage sur les ressources en réponse à la dégradation de l'environnement¹³⁴, et que les concepts de conservation et d'écologie n'existent généralement pas dans leurs vocabulaires traditionnels¹³⁵, la vision idéalisée des populations autochtones et locales sert d'arguments en faveur d'approches plus participatives. On met ainsi en avant certaines caractéristiques de leurs manières de vivre, qui sont respectueuses de l'environnement, telles que l'économie d'autosuffisance, les connaissances profondes des ressources naturelles, ou encore les systèmes spirituels et symboliques régulant l'impact humain sur l'environnement, qui sont présentées comme pouvant contribuer de manière importante à la compréhension de l'usage durable (« *sustainable use* ») et de la conservation.

Cette vision sera néanmoins vivement critiquée par certains auteurs la qualifiant de naïve, non seulement parce qu'elle apparaît comme fausse, mais également car elle ruine les efforts de ceux qui considèrent la responsabilisation des communautés locales comme une condition de l'efficacité de la conservation.

3.2) La « Nature » devient « biodiversité »

Avec la dénonciation de la conservation classique « excluante », influencée par les facteurs que nous venons d'aborder, on tend à redéfinir le rapport entre les populations locales et la nature. Ainsi, comme nous l'avons mentionné plus haut, un certain glissement discursif s'opère quant à l'objet de conservation, qui de nature sauvage devient un objet plus global.

¹³⁰ Selon la Convention 107 de l'OIT

¹³¹ COLCHESTER Marcus, *Op.cit.*, p.25

¹³² Déclaration faite par l'International Working Group on Indigenous affairs, réunion à Paris en 1991, cité par REDFORD Kent H., MACLEAN STEARMAN Allyn, "On Common Ground? Response to Alcorn" in *Conservation Biology*, Vol.7, No 2 (Jun., 1993), p.428

¹³³ « Amazonia without Myth » (Inter-American Development Bank, United Nations Development Programme, Amazon Cooperation Treaty), cité par *Ibidem*

¹³⁴ COLCHESTER Marcus, *Op.cit.*, p.27

¹³⁵ Nicanor Gonzalez, coordinateur international pour le 2ème Congrès Interaméricain Indien sur les Ressources Naturelles et l'Environnement, décembre 1991, Bolivie, cité par REDFORD K. et al., *Op.cit.*, p.427

Dès le début des années 1980, nombre de conservationnistes tendent donc à s'éloigner des préoccupations premières pour des espèces drapeau ou des espaces spécifiques et commencent à questionner les causes sous-jacentes de la dégradation environnementale. Dans ce contexte, la nature tend à être représentée plutôt comme « biodiversité », « biosphères » et « écosystèmes ». La perte de biodiversité devient alors un thème central de conservation de la nature.¹³⁶ Ces nouveaux axes de pensées se reflètent d'ailleurs, comme le fait remarquer Sally Jeanrenaud, dans le changement de nom du WWF qui de « World Wildlife Fund » se transforme en 1986 en « The World Wide Fund For Nature ». Selon elle, la disparition du terme de vie sauvage au profit de celui de nature devait représenter le glissement du champ d'intérêt de la conservation des espèces charismatiques à la nature et aux ressources naturelles.¹³⁷ Dès lors, la conservation apparaît en quelque sorte imposée à l'échelle mondiale par la nécessité écologique d'éviter la perte de diversité biologique. Les actions se trouvent ainsi justifiées non plus dans leur cadre écosystémique mais à l'échelle globale de la biosphère.¹³⁸

3.3) Les populations locales considérées comme une ressource

« The involvement of local villagers in the protection, management and controlled exploitation of common natural resources is proving effective tool for conservation » (Craven and Wardojo)¹³⁹

De même, la vision des populations locales se transforme progressivement. Alors qu'elles étaient considérées comme la menace principale de la nature sauvage, elles deviennent d'abord les victimes des pratiques coercitives de conservation : « ...many of the people destroying rainforests can hardly be called villains. The landless peasants, desperate for a patch on which to grow their food, are really victims of other underlying problems, such as overpopulation and widespread poverty. »¹⁴⁰

Dans le même temps, les divers écrits sur les populations traditionnelles ayant vécu des générations en harmonie avec la nature poussent certains auteurs à considérer que les populations peuvent apporter une contribution importante à la compréhension de l'utilisation durable des ressources et de la conservation¹⁴¹ et à leur conférer le statut de « ressource » pour atteindre les objectifs de conservation. Par conséquent, les solutions à la dégradation de la biodiversité se sont attachées à les intégrer à la conservation, par le biais de différents outils présentés ci-dessous.

3.4) "Outils" de la conservation participative et intégrée

Face aux critiques et aux sérieux doutes émis quant à la viabilité de la conservation exclusive classique, le monde de la conservation tente de retrouver une légitimité en s'ouvrant progressivement vers les populations locales et le développement. Alors que la formalisation du lien entre conservation et développement est d'abord exprimée au sein du projet MAB de

¹³⁶ FISHER R.J. et al., *Op.cit.*

¹³⁷ JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*, p.16

¹³⁸ RODARY Estienne, « De la conservation participative à la promotion de l'économie néolibérale. Les politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe », *Politique Africaine*, n°72, décembre 1998, pp.113-129

¹³⁹ Craven and Wardojo, 1993, cités par MAC KINNON Kathy, WARDOJO Wahjudi, *Op.cit.*, p. 51

¹⁴⁰ Carwardine, cité par FISHER R.J. et al. *Op.cit.*, p.22

¹⁴¹ Mc Neely et Pitt, 1985; Kemf, 1993, cités par JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*, p.17

l'UNESCO, institution qui n'est pas directement impliquée dans le secteur, les organismes de conservation vont progressivement reprendre ce type de discours. Ainsi, ces derniers expriment également la nécessité de prise en compte des facteurs sociaux dans les programmes de conservation, notamment à travers deux documents édités conjointement par l'IUCN, le WWF et le PNUE, la *Stratégie Mondiale de la Conservation*¹⁴² puis *Caring for the Earth*¹⁴³. De même, lors du 3^{ème} Congrès des Parcs Nationaux et des Aires Protégées de l'IUCN, on réaffirme la jonction nécessaire entre le social et l'écologie.¹⁴⁴ Toutefois, les liens entre les AP et les besoins locaux ni les modalités d'implication des acteurs ne sont réellement explicités dans la plupart de ces textes.¹⁴⁵ C'est précisément ce flou qui explique selon Estienne Rodary et Christian Castellanet l'intérêt particulier que les conservationnistes portent désormais au concept de développement durable : « *Celui-ci leur offrait l'opportunité de s'adosser au développement sans transformer trop profondément leur objectif spécifique de conservation, celui-ci devenant au contraire central dans le processus d'amélioration des conditions de vie des humains.* »¹⁴⁶ Dès lors, l'un des objectifs principaux du milieu de la conservation est de maintenir les exigences de conservation de la nature, mais en les inscrivant dans un cadre développementaliste, qui prendra essentiellement la forme d'une participation politique et économique des populations locales à la gestion des ressources naturelles. On insiste dès lors sur un certain changement qualitatif et paradigmatique (« *paradigm shift* ») dans la gestion des aires protégées qui implique la prise en compte de divers acteurs (professionnels issus des sciences dures et des sciences sociales, communautés locales, ONG, etc.), la prise en compte de différents objectifs de la conservation, dont certains culturels, et la nécessité de faire bénéficier d'avantage les communautés locales des revenus issus des aires protégées.¹⁴⁷ Sur le terrain, la participation des populations à la gestion des ressources naturelles sera mise en œuvre à l'aide de divers outils, notamment les projets intégrés de conservation et développement (PICD) au début des années 1990, remplacés ensuite partiellement par la gestion communautaire des ressources naturelles (Community-Based Natural Resources Management ou CBNRM).¹⁴⁸ On tente également certaines expériences de gestion inclusive, censées faire primer le bien-être des populations.

3.4.1) La gestion inclusive

La gestion dite inclusive se caractérise par l'absence de délocalisation des populations des aires protégées, censées contribuer à la conservation plutôt que de la menacer. Ce mode de gestion a notamment été appliqué en Angleterre, où la gestion des parcs nationaux, habités, implique les administrations locales et comprend des mécanismes spécifiques afin de permettre aux résidents locaux d'avoir une influence directe sur les processus de décision.¹⁴⁹

Dans les pays du Sud, la présence de populations autochtones a parfois été tolérée au sein d'aires protégées, souvent pour encourager le tourisme, à condition qu'elles maintiennent

¹⁴² IUCN et al., *Stratégie Mondiale de la Conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Gland (Suisse) : UICN-PNUE-WWF, 1980

¹⁴³ IUCN-The World Conservation Union, UNEP-United Nations Environment Programme, WWF-World Wide Fund For Nature, *Caring for the Earth: A strategy for Sustainable Living*, Gland, Switzerland:IUCN, UNEP, WWF, Oct. 1991

¹⁴⁴ Voir J. Mc Neely et K.R. Miller (dir.) *National Parks, Conservation and Development. The Role of Protected Areas in sustaining society. Report on the IIIth World Congress on National Parks and Protected Areas*, Washington: IUCN – Smithsonian Institution Press, 1984, cités par RODARY Estienne, *Op.cit.*, p.113

¹⁴⁵ RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, *Op.cit.*, p. 32

¹⁴⁶ *Ibid.*, p.33

¹⁴⁷ Voir « Participation et gestion des aires protégées », Annexe N°2 p. iv

¹⁴⁸ *Ibidem*

¹⁴⁹ COLCHESTER Marcus, *Op.cit.*

un style de vie "traditionnel" et ne changent leur façon de chasser ou de pratiquer l'agriculture.¹⁵⁰ Cependant, comme l'a illustré Colchester avec le cas de Bushmen dans les parcs nationaux de Gemsbok (Afrique du Sud) ou de la réserve de gibier du Kalahari (Botswana), il est difficile et problématique d'obliger les populations à maintenir leurs styles de vie, techniques et outils traditionnels. En effet, cela revient à figer en quelque sorte leur culture pourtant dynamique, à appliquer une sorte de « primitivisme forcé » (« *enforced primitivism* »), d'après les termes de la Banque Mondiale¹⁵¹ qui rejette d'ailleurs cette approche. De même, l'UNESCO n'apparaît pas non plus convaincue par cette dernière et lui préfère une forme intermédiaire, l'approche « zone tampon ».

3.4.2) L'approche « zone tampon » et MAB

Comme nous l'avons mentionné, l'ouverture de la conservation vers le développement s'effectue tout d'abord par un organisme qui n'est pas directement impliqué dans le secteur : l'UNESCO, qui propose en 1974 dans le cadre du programme « Man and the Biosphere » (MAB) le concept de réserve de biosphère, dont l'objectif est de réconcilier la protection de la nature et la satisfaction des besoins humains et d'appuyer le tout sur la coopération scientifique internationale. Afin d'associer ces diverses fonctions, est mis en place un système de zonage consistant en une ou plusieurs zones centrales, où l'action humaine est minimale, une zone concentrique qui sert de tampon et accueille davantage d'activités humaines telles que la formation, l'éducation à l'environnement ou certaines activités de tourisme et de loisirs. Enfin, la zone extérieure sert de lien avec le reste de la région où est sise la réserve et sert d'emplacement aux activités de développement, aux établissements humains ou à l'agriculture.¹⁵² Si ce type de réserves a tardé à être mis en place et que l'objectif écologique est resté le seul objectif des gestionnaires pendant une dizaine d'années, les trois composantes ont été progressivement appliquées après le 1^{er} Congrès International sur les réserves de biosphère (Minsk, 1983) et la notion de participation est devenue un élément central de cette intégration.¹⁵³ On peut ainsi avancer que les réserves de biosphère réconcilient la conservation et le développement en les séparant spatialement grâce au système de zonage mentionné.

Notons également qu'aujourd'hui, les concepts de multifonctionnalité des ANP et plus particulièrement celui zone tampon comme aire de transition entre la protection et l'exploitation est largement utilisée par les professionnels, sous des formes parfois améliorées.¹⁵⁴ En effet, elle a l'avantage de s'inscrire dans une logique de gestion des conflits et apaise les tensions en accordant aux populations touchées par le classement des zones des « indemnités », telles qu'une part de bénéfices liés au tourisme, par exemple.¹⁵⁵

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ Goodland, 1982, cité par *Ibid.*, p.15

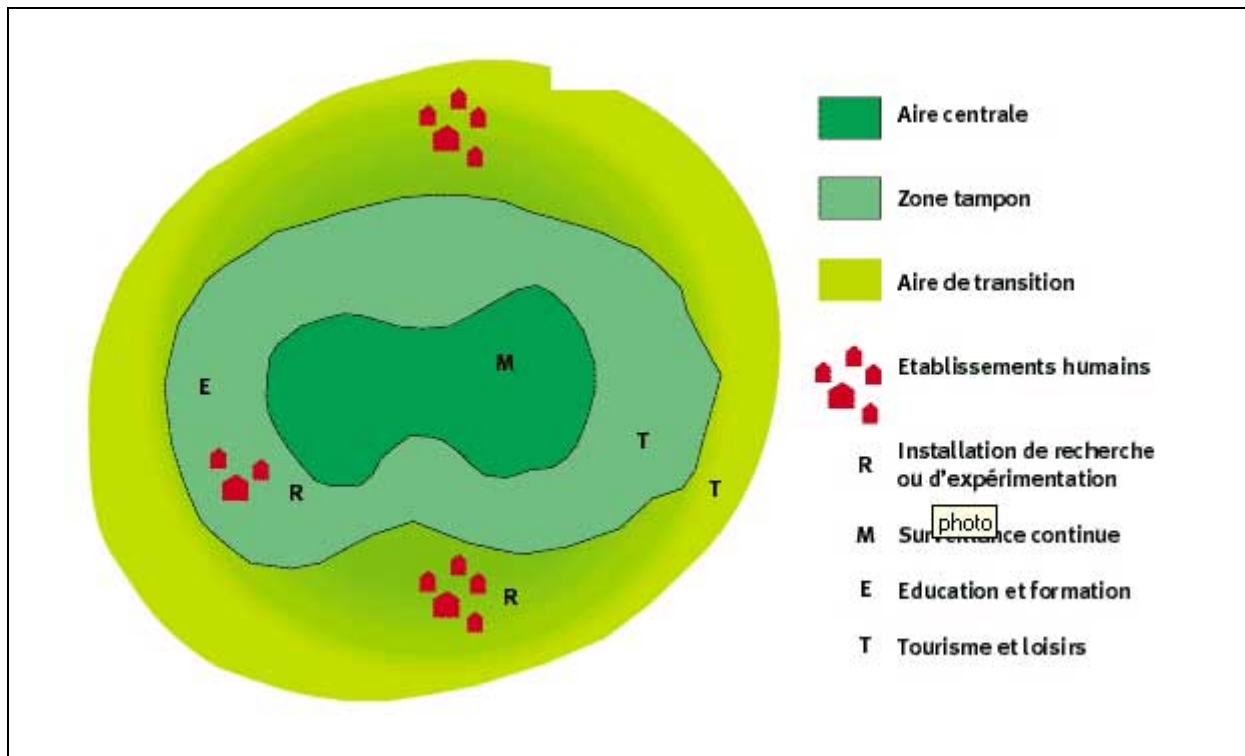
¹⁵² voir UNESCO, *The Statutory Framework of the World Network of Biosphere Reserves, Man and the Biosphere Programme*, 1998, sur www.unesco.org/mab/framework.htm

¹⁵³ RODARY Estienne, (2001)*Op.cit.*, pp.112-113

¹⁵⁴ *Ibidem*

¹⁵⁵ SOURNIA G., *Op.cit.*

Figure 6 - zonage schématique d'une aire protégée



Source : MENGE-MEDOU Célestine, « Les aires protégées en Afrique : Perspectives pour leur conservation », in *VertigO*, Vol.3, N° 1, avril 2002

3.4.3) Les Programmes Intégrés de Conservation et Développement (ICDP)

S'il n'existe pas de définition universellement acceptée des PICD, on peut néanmoins affirmer qu'ils témoignent d'une démarche tentant de réconcilier la conservation et le développement, comme le souligne S. Worah : « *an approach that aims to meet social development priorities and conservation goals* »¹⁵⁶, bien que leur but premier demeure la conservation de la biodiversité¹⁵⁷.

Liés aux aires protégées, ces PICD se présentent comme une alternative acceptable de gestion de tels espaces, et deviennent très populaires dans les discours conservationnistes des années 1990 et font l'objet de nombreux articles et ouvrages. Toujours empreinte de la notion de pression de la population sur la biodiversité, l'approche PICD a pour objectif de la réduire en offrant des moyens de subsistance (« livelihoods ») diversifiés qui permettent de diminuer la dépendance des populations par rapport aux ressources naturelles et sauvages.

Les projets, dépendant généralement de fonds provenant de sources extérieures, et initiés aussi bien par des agences de coopérations gouvernementales, des ministères, des ONG locales, nationales ou internationales que par des organisations comme la Banque Mondiale ou le PNUD, ont relativement évolués au fil des années, à mesures des leçons apprises,

¹⁵⁶ S.Worah, cité par HUGUES Ross, FLINTAN Fiona, *Integrating Conservation and Development Experiences : A Review and Bibliography of the ICDP Literature*, London: International Institute for Environment and Development, 2001, p.4

¹⁵⁷ HUGUES Ross, FLINTAN Fiona, *Op.cit.*

comme l'illustre Sajel Worah dans son historique des PICD, que nous avons reproduit et synthétisé comme il suit :

Tableau 2 – Evolution de l'approche PICD

	Présupposé	Activités-type	Leçons apprises
1^{ère} phase	Les besoins de base des populations vivant dans et autour des zones riches en biodiversité doivent être remplis. Sinon, ils ne soutiendront pas les efforts de conservation (ou y seront hostiles)	Activités de « développement social » comme la construction de routes, d'écoles, de centres de santé (infrastructures collectives)	Les bénéficiaires sont passifs, pas assez concernées et les liens avec la conservation sont peu clairs voire inexistants.
2^{ième} phase	Les impacts négatifs des communautés locales sur la biodiversité peuvent être allégés en leur fournissant des moyens de subsistance (livelihoods) alternatifs, moins dépendants des RN à protéger	Développement d' « <i>alternative livelihoods</i> » comme l'agroforesterie, l'apiculture, le jardinage, etc.	Les liens entre la conservation et le développement sont faibles ou peu clairs, ce qui entraîne une perte de connaissance de la gestion traditionnelle des RN. Relâcher le lien entre ressources à protéger et celles porteuses de développement affaiblit l'intérêt pour la conservation.
3^{ième} phase	Les communautés locales peuvent user des ressources « sagement » si le lien entre la conservation de la biodiversité et l'amélioration des moyens de subsistance est clair.	Ajout de valeur aux RN extraites (pex. Apiculture forestière, marketing et écotourisme, etc.)	Il existe des freins légaux ou politiques (accès, foncier, etc.), l'information sur la biodiversité est inadéquate, de même que les mécanismes de partage des bénéfices. Il existe des conflits internes.
4^{ième} phase	Les communautés agiront pour conserver les ressources si elles prennent part aux décisions sur l'usage et la gestion des ressources.	Partage de l'accès et des bénéfices, zones à usages multiples, planification et gestion participative (souvent limitées à certaines ressources ou zones spécifiques)	Il existe des freins politiques et légaux (accès, foncier, etc.), certaines forces externes constituent des menaces qui ne sont pas contrées, participation de la population trop limitée pour susciter un intérêt à long terme. Nécessité d'impliquer des acteurs éloignés de la gestion directe et d'adopter des accords clé entre les parties-prenantes.

Source : WORAH Sajel, "International History of ICDPs", *Proceedings of Integrated Conservation and Development Projects Lessons Learned Workshop*, Ha Noi (Viet Nam), 12-13 June 2000

Bien qu'ils constituent une avancée sociale par rapport au mode de gestion classique, les PICD font face à de nombreuses difficultés résumées par Jacques Weber en cinq points¹⁵⁸ :

- i) *Une absence de stratégie de développement* : le développement est traité dans la perspective des PICD comme un coût de la conservation et non une fin en soi. Réponse aux demandes exprimées par les populations locales, il ne s'inscrit pas dans une stratégie globale à long terme (par exemple, augmentation de la production sans études ni garantie sur les débouchés). De plus, les projets de ce type, proposant diverses incitations et censés dévier les pressions anthropiques risquent d'attirer des populations venues de l'extérieur de la zone du projet : « [...] *people may move into areas of high-priority conservation in order to obtain economic benefits, thus increasing the pressure on the remaining natural resources.* »¹⁵⁹

¹⁵⁸ WEBER Jaques, « Pour une gestion sociale des ressources naturelles », in COMPAGNON Daniel, CONSTANTIN François, *Op.cit.*, pp. 79-105

¹⁵⁹ John Oates, 1999, cité par FISHER R.J., MAGINNIS Stewart, JACKSON W.J., BARROW Edmund, JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*

- ii) *Une vision restrictive des effets de la croissance démographique* : la croissance démographique n'est envisagée dans le cadre des PICD que comme facteur d'aggravation des pressions, alors qu'elle pourrait avoir des effets plus positifs comme la création d'emplois.
- iii) *Un traitement local des problèmes dépassant le cadre des projets* : les PICD s'adressent uniquement aux populations locales des zones tampons aux abords des aires protégées, considérées ainsi comme la principale menace des ressources contenues dans les ANP. Or, certains facteurs de dégradation existent bien en dehors des zones des projets, à l'instar des filières de viande de chasse, d'ivoire, etc. Ainsi, ce ne sont pas les activités illégales à l'échelle locale qui représentent la plus grande menace envers les ANP.¹⁶⁰
- iv) *Un renforcement de la dépendance des populations par rapport à l'écosystème* : le lien posé mécaniquement entre revenus et conservation risque de poser problème en cas d'importante fluctuation, telle qu'une forte sécheresse ou la baisse du tourisme.
- v) *Une inconsistance des analyses économiques et sociales* : Weber montre que c'est souvent la pauvreté de l'analyse socio-économique sous-jacente aux PICD qui cause leur échec. Il explique que la création d'AP prive les populations des droits d'usage des ressources. Toutefois, les moyens financiers mis en œuvre, les infrastructures et les services délivrés aux populations correspondent plus à une location des droits d'usage qu'à un rachat.¹⁶¹ L'auteur fait donc remarquer qu'avant de porter sur des compensations économiques, les négociations entre le projet et les populations locales devraient porter sur la régulation des droits d'accès aux ressources. En outre, les PICD n'apportent que peu d'attention aux institutions locales ou aux processus en permettant l'émergence, et ne prennent que rarement en compte les représentations qu'ont les populations des écosystèmes et de leur relation à la nature. Quant à l'analyse économique, elle est principalement appliquée à l'analyse coûts/bénéfices du projet, sans discuter les modalités de mise en œuvre. Enfin, Weber souligne la dépendance des PICD aux cadres institutionnels et légaux nationaux, aux régimes fonciers, au statut légal des communautés locales et au régime fiscal, facteurs limitant les possibilités d'action mais qui ont été rarement pris en compte à l'origine des projets.

Si les PICD ont le mérite de faire admettre la nécessité d'une gestion sociale de la nature¹⁶², ils sont toutefois soumis à bon nombre de critiques qui concourent à faire tomber ce terme en quasi désuétude, malgré la persistance de certains projets de ce type qui n'en portent pas le nom. Ils laissent alors plutôt la place dans les discours et sur le terrain à la gestion communautaire des ressources naturelles, qui ne se limite plus strictement aux zones protégées et implique, du moins théoriquement, un certain transfert de contrôle ou « ownership » des ressources naturelles aux communautés locales.

3.4.4) La Gestion Communautaire des Ressources (Community-based Management, CBM)

Les PICD ont été principalement appliqués aux AP et à leur zone tampon adjacente. Cependant, comme l'avancent Fisher, Maginnis, Jackson, Barrow et Jeanrenaud, une conservation significative ne peut pas être menée uniquement en se concentrant sur les AP, et il existe de nombreuses opportunités de partenariat entre conservation, réduction de la

¹⁶⁰ MAC KINNON Kathy, WARDOJO Wahjudi, *Op.cit.*, p. 54

¹⁶¹ *Ibid.*, p.87

¹⁶² *Ibidem*

pauvreté et développement hors de ces zones,¹⁶³ par le biais de projets de gestion communautaire des ressources (CBNRM : Community-based Natural Resources Management). Cette approche réside dans la coexistence des populations et de la nature¹⁶⁴, se veut distincte des politiques ségrégant populations et nature, et se concentre essentiellement sur la « localisation » de l'action : « *In the broadest sense then, community-based conservation includes natural resources or biodiversity protection by, for and with the local community.* »¹⁶⁵ Ce point s'avère très important lorsque l'on sait que de nombreuses critiques se sont élevées à l'égard des tenants de l'approche communautaire, censés considérer les communautés comme homogènes et suivant les mêmes intérêts. Or, d'après Fisher Maginnis, Jackson, Barrow et Jeanrenaud, de nombreux professionnels favorables à ce type d'approche sont conscients de l'hétérogénéité locale et des conflits pouvant émerger à propos de l'usage des ressources mais également que ce type de gestion a du potentiel si l'on se concentre sur des mécanismes de gestion des conflits. Ainsi, il apparaît important selon ces auteurs de ne pas confondre défense de l'approche communautaire et idéalisation des communautés.

Dans la pratique, il existe une immense variété de projets pouvant être considérés comme relevant de la gestion communautaire, regroupés sous des noms divers (forêts communautaires, gestion villageoises, etc.) Il est toutefois possible de les classer de différentes manières, synthétisées par Fisher, Maginnis, Jackson, Barrow et Jeanrenaud, et dont nous nous inspirerons lors de l'étude de cas :

- i) La provenance de l'initiative : il est possible de distinguer les projets de type communautaire en définissant si l'initiative d'un certain système de gestion provient de populations locales ou externe (comme d'une agence gouvernementale, par exemple). Toutefois, en pratique, il paraît difficile de déterminer si les projets émanent totalement des populations locales ou non. En effet, ils semblent souvent résulter d'une combinaison des deux.
- ii) Le foncier et la prise de décision : la classification peut être exécutée en fonction des arrangements gouvernant l'accès aux ressources et du pouvoir de décision à propos de ces dernières, deux facteurs décisifs dans la réussite des CBNRM.
- iii) La nature des relations entre les institutions communautaires et les agences gouvernementales ou autres acteurs externes : les projets peuvent être précisés en fonction des relations entre les institutions communautaires (comité ou autre) et les acteurs externes, qui peuvent varier d'une certaine indépendance virtuelle à une sorte de co-gestion ou encore un certain partage de pouvoir toutefois majoritairement accaparé par une institution externe.

Quoiqu'il en soit, l'importance de ce type de conservation participative est qu'elle étend spatialement des politiques de conservation en dehors de zones réglementées. Ainsi, à l'inverse des PN uniquement accessibles à certaines catégories socioprofessionnelles, ce nouveau type de politique a cherché à inscrire la conservation sur des espaces exploités et habités : « *Dans un cadre idéal, où le processus d'extension des pratiques conservacionnistes vers des espaces habités permettrait aux acteurs dans leur ensemble (locaux ou non, professionnels ou non) d'accéder à un réel pouvoir de décision sur la gestion des ressources naturelles, mais où d'autres activités existeraient également (notamment l'agriculture), l'équilibre entre un souci conservacionniste et des exigences de développement [...] devrait pouvoir être trouvé dans des formes d'aménagement de l'espace qui puissent coordonner ces différentes logiques.* »¹⁶⁶ Il s'agit donc non seulement d'améliorer l'appropriation des

¹⁶³ FISHER R.J. et al., *Op.cit.*

¹⁶⁴ Western and Wright, 1994, cités par *Ibidem*

¹⁶⁵ *Ibidem*

¹⁶⁶ RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, *Op.cit.*, p. 35

communautés mais aussi d'appliquer l'équation « développement-protection-aménagement » sur un même espace local en dépassant l'opposition spatiale entre les mises en valeur (agriculture, exploitation forestière, etc.) et la préservation des ressources sauvages. Estienne Rodary et Christian Castellanet parlent à ce titre de « *conservation intégrée* », traduisant l'imbrication de la conservation sectorielle aux autres modes d'utilisation et d'aménagement du milieu, « *imbrication traduite par une légitimité politique au sein du groupe social concerné* ». ¹⁶⁷

Dans ce chapitre, nous nous sommes efforcés d'examiner comment la vision du rapport entre les populations locales et la nature se sont transformées au cours des cinquante dernières années. Alors que les populations étaient encore considérées comme une menace dans les années 1960, elles sont de plus en plus décrites dans la littérature internationale conservacionniste des années 1980-1990 comme une ressource pour la conservation ¹⁶⁸. Ces différentes représentations ont fortement influencé les méthodes de conservation, originellement « excluantes » et qui tendent aujourd'hui à devenir « intégrées ». Cependant, il ne s'agit que d'une analyse théorique des discours dominants, utilisés dans bien des cas pour légitimer un secteur soumis aux critiques. En effet, l'intégration de la problématique du développement durable dans la conservation, qui lui permet d'avoir un nouveau souffle, représente surtout une position normative qui ne correspond pas forcément aux pratiques effectives. En effet, bien que les exemples de conservation intégrée au développement et de gestion participative des ressources naturelles se multiplient et acquièrent une forte visibilité médiatique, sur le terrain, les exemples d'espaces réellement intégrés se font rares et le modèle classique est encore spatialement dominant. ¹⁶⁹

En outre, lorsque les projets sont de type "participatif" ou "communautaire", il s'agit de dépasser ces termes et d'identifier à quoi ils se rapportent sur le terrain. En effet, le terme « communautaire » est caractérisé par une grande polysémie. Bien qu'il tente de décrire, comme nous l'avons vu, une inscription des projets sur le local, il tend à rendre flous les bénéficiaires, à cacher l'existence d'autres acteurs (filiales, sociétés privées, ONG étrangère, gouvernement central, etc.) et les possibles exclusions de catégories sociales des processus de prise de décision. En effet, bien qu'on parle d'une communauté, il existe en son sein des groupes inégaux et différenciés, qui entretiennent entre eux des relations de pouvoir « *où chacun, sous couvert de conservation ou de développement durable, s'applique à asseoir sa domination ou préserver son identité* ». ¹⁷⁰

Il apparaît donc nécessaire de clarifier de quel groupe humain l'on parle, en définissant entre autres les relations qu'il entretient avec l'environnement, le village, le projet, etc. Dans un même ordre d'idée, il s'avère pertinent de clarifier la nature de la participation des acteurs décrits antérieurement, qui peut varier d'une simple consultation à une réelle implication des populations dans les processus de décision.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p.40

¹⁶⁸ Un tableau récapitulatif des différentes représentations populations – nature figure en annexes : « Résumé de la problématique Populations / Nature dans la conservation internationale (1960-1999) », annexe n°3, p. vi

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ COMPAGNON Daniel, CONSTANTIN François, *Op.cit.*, p.332

4) Importance discursive des approches participatives ou communautaires

4.1) Ambiguïté des termes : analyse conceptuelle

Pour présenter la nouvelle représentation de la pratique conservationnistes, les discours qui l'appréhendent se basent sur divers concepts, tels que ceux de « communauté » ou de « participation », censés exprimer une prise en compte importante des populations locales et de leur bien-être, ainsi qu'une nouvelle "solution" à la dégradation de l'environnement ou la disparition de certains espaces. Cependant, ces termes-valises sont aussi fréquemment utilisés que peu définis, alors même qu'ils renferment certaines ambiguïtés liées à leur polysémie. Il apparaît donc nécessaire, d'analyser ces concepts avant d'aborder leur mise en pratique dans le contexte burkinabè.

4.1.1) La communauté

a) La notion de communauté en sociologie

Selon Agrawal et Gibson, les perceptions actuelles de la « communauté » ont clairement été influencées par les analyses de certains sociologues et précurseurs cette science sociale du XIX^e et XX^e siècle, tentant de comprendre les transformations sociétales qui s'opéraient à l'époque, à l'instar de Ferdinand Tönnies, qui a fait une distinction entre communauté (*Gemeinschaft*, représentant un tout organique) et société (*Gesellschaft*)¹⁷¹.

La plupart des académiciens du changement social ont souligné la disparition de la communauté au profit d'autres formes d'organisation sociale, se plaçant dans une perspective évolutionniste. Ainsi, pour Marx et Engels, Spencer et Comte mais aussi selon Weber et Durkheim, la société évolue : statut, tradition, charisme et religion font peu à peu place à l'égalité, la modernité, la rationalité et l'esprit scientifique.

Les théoriciens de la modernisation, influencés par le structuralisme de Talcott Parsons, partagent cette vision évolutionniste qu'ils expriment en qualifiant diverses sociétés de « sous-développées », « en voie de développement », « développées ». Certains d'entre eux avancent également des arguments contre la communauté traditionnelle, à l'instar de Lerner, qui la caractérise par l'apathie, le fatalisme, la passivité et par une nature statique. De même, Karl Marx, Herbert Spencer ou Emile Durkheim (à ses débuts) décrivent le changement social comme libérant l'Humanité du monde coercitif et limité du passé, de l'idiotie de la vie rurale incarnée en partie par la communauté¹⁷². D'autres auteurs ne considèrent pas forcément cette évolution sociétale comme positive, à l'instar de Tönnies, Durkheim dans ses écrits plus tardifs, ou encore Dewey, mais considèrent le progrès comme dissolvant les liens qui ancrent les gens à leur milieu et confèrent un sentiment d'appartenance, exacerbant ainsi leur sens de l'individualité.

¹⁷¹ TONNIES Ferdinand, *Communauté et Société: catégories fondamentales de la sociologie pure*, 1887, tr.fr. Paris : Retz, CEPL, 1977

¹⁷² AGRAWAL Arun, GIBSON Clark C., *Op.cit.*, pp.630-631

b) La notion de communauté dans le milieu de la conservation

« À partir du moment où l'on postule qu'un rôle central devrait être assigné aux communautés locales pour atteindre les objectifs de conservation, on se trouve confronté à la difficulté de définir et de comprendre les expressions «communauté locale», «connaissances indigènes» et «culture traditionnelle». L'idée d'une communauté unifiée est une construction sociale probablement séduisante pour les décideurs et les donateurs étrangers, qui fondent leurs hypothèses sur la gestion locale des ressources sur ce concept. » (Blaikie et Jeanrenaud)¹⁷³

De nombreuses références à la notion de « communauté » ont été faites dans le milieu de la conservation à diverses époques et pour mettre en avant différentes visions de la pratique conservacionniste. Nous avons vu à travers notre description de l'évolution de la conservation et de la place qu'elle accordait aux populations locales, qu'il s'opérait actuellement un changement assez radical dans l'idée que l'on pouvait se faire du rôle des communautés dans la conservation, conjugué avec une forte insistance sur la participation : « *communities are now the locus of conservationist thinking* ». ¹⁷⁴ Quelque soit la finalité de l'utilisation de ce terme, il s'avère problématique, d'un point de vue conceptuel mais aussi pratique, de définir la « communauté ». C'est ce qu'avance d'ailleurs Muronbedzi, qui met en évidence trois manières différentes de considérer la communauté : en termes spatiaux, sociaux et culturels, et économiques ¹⁷⁵.

- D'un point de vue **spatial**, la communauté est conventionnellement considérée comme un groupe de personnes vivant dans un même lieu, comme par exemple un village et utilisant habituellement la même aire, à l'instar des terres villageoises, pour leur subsistance.
- En termes **socio-culturels**, la communauté représente un groupe de personnes liées par des liens plus ou moins étendus de parenté ou de mariage (tribus, clans, lignages). Ces personnes constituent un tout complexe incluant des connaissances, croyances, arts, coutumes, une morale, des lois d'autres capacités ou habitudes acquises par les personnes en tant que membres d'une société particulière. ¹⁷⁶ Les membres de ce groupe n'occupent pas forcément la même aire ou les mêmes ressources pour assurer leurs moyens d'existence.
- Dans une perspective **économique**, la communauté est composée de groupes d'intérêts (groupes de personnes partageant les mêmes intérêts et contrôle sur les ressources), qui ne vivent pas forcément au même endroit, ni ne sont liés par des liens de parenté spécifiques. Ils ne partagent également pas nécessairement le même héritage culturel. Les individus formant ce groupe sont donc plutôt considérés selon cette approche comme des parties prenantes (« stakeholders ») d'une ressource particulière, ce qui signifie qu'ils ont un intérêt direct dans l'utilisation et la gestion de telle ressource naturelle. ¹⁷⁷

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, les références faites à la communauté tendent à se concentrer plutôt sur le registre spatial, pour insister sur l'échelle d'intervention

¹⁷³ BLAIKIE Piers, JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*

¹⁷⁴ BORRINI-FEYERABEND, G., KHOTARI A., OVIEDO G., *Indigenous and Local Communities and Protected Areas: Toward Equity and Enhanced Conservation*, Gland (Switzerland) & Cambridge (UK): IUCN, 2004

¹⁷⁵ Muronbedzi, 1991, cité par INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (IIED), *Op.cit.*, p.4

¹⁷⁶ Tylor, 1871, cité par *Ibid.*, p.4

¹⁷⁷ Brown et al, 1992, cité par *Ibid.*, p.4

qui se veut locale (échelle villageoise par exemple), bien que l'on puisse être confronté à un mélange de significations, pas toujours clairement explicitées.

De plus, Chaveau et al. nous font remarquer que la plupart des idées des bailleurs ou d'opérateurs institutionnels sont souvent empreintes de stéréotypes, qui s'expriment notamment par le concept de communauté, entendue comme un groupe uni, solidaire, collectiviste ou au sein duquel la notion de « bien collectif » considérée comme allant de soi.¹⁷⁸ Il est en effet plus facile, lorsque l'on désire mettre en avant le rôle positif que peuvent jouer les communautés dans la gestion des ressources naturelles, de les décrire selon un modèle conventionnel et homogène, pas seulement d'un point de vue social, mais également du point de vue des représentations sur les ressources naturelles et leur gestion, illustré par la figure ci-dessous :

Figure 7 - Modèle conventionnel de la « communauté »



Source : *Myths and Narratives*, d'après Agrawal et Gibson, 1999, sur <http://www.nhh.no/geo/MAN.Site%20folder/MAN.Site/index.html>

Cette dernière vision, adoptée par de nombreux analystes des populations villageoises locales, d'un groupe hétérogène organisé hiérarchiquement, traversé par des conflits, politiquement divisé et socialement différencié (sexe, richesse, classe d'âge, ethnie, prestige social, etc.) s'avère plus réaliste et est synthétisée comme il suit par Philippe Lavigne Delville, qui souligne l'ambivalence du terme communautaire¹⁷⁹ :

- Si les habitants de villages ou hameaux partagent des règles de base de comportement et sont liés par des systèmes d'interconnaissance, il existe fréquemment des instances de régulation de la vie collective plus ou moins hiérarchiques et coercitives ;
- Il n'y a pas d'homogénéité des points de vues ou des intérêts ;

¹⁷⁸ CHAUCHEAU Jean-Pierre, LEBAS Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe, *La Dynamique des Sociétés Rurales Face aux Projets Participatifs de Développement Rural: Réflexions et Propositions d'Action à Partir d'Expériences d'Afrique de l'Ouest*, Série « Participation populaire » N°11, Rome : FAO, 1997

¹⁷⁹ LAVIGNE DELVILLE Philippe., *Conditions pour une gestion décentralisée des ressources naturelles*, GRET <http://www.inco-claims.org/pdf/PhLDactioncol.pdf> > consulté le 14.02.2004

- Le fonctionnement interne n'est pas forcément démocratique (les statuts sociaux varient, la citoyenneté locale n'est pas accordée à tous, il n'y a pas de logique inclusive des pouvoirs, etc.) ;
- Une communauté ne possède pas forcément de capacité d'action collective sur les ressources renouvelables (faibles capacités locales de régulation ou monopole d'une ressource par exemple).

Ainsi, avant d'avancer que la communauté locale est l'unité optimale pour mettre en place des règles de gestion des ressources, il est donc nécessaire de garder à l'esprit que l'accès à ces ressources au sein d'une « communauté » peut être soumis à des clivages, relevant de l'organisation hiérarchique sociale ou, ce que nous évoquerons notamment lorsque nous aborderons les phénomènes de courtage, de manœuvres opportunistes de certains acteurs ou groupes d'acteurs.

Si les capacités d'action collective ne sont pas automatiques au sein d'une communauté, elle existent néanmoins dans certains cas, malgré le caractère hétérogène des situations locales, et sont guidées par une convergence d'intérêts devant certains besoins.¹⁸⁰ Cet aspect s'avère d'ailleurs éminemment important dans la pratique, où il est utile de travailler sur la recherche d'intérêts communs afin d'assister à une action collective.

c) Gestion communautaire et propriété commune

Les débats et réflexions sur la gestion communautaire ont été largement influencés par le concept de propriété commune qui sous-entend l'existence de ressources communes ou d'appropriation commune (« commons »). Ces dernières sont essentiellement caractérisées par l'exclusion, la "soustraitabilité" et la rivalité. En d'autres termes, il est à la fois difficile d'interdire leur usage à des acteurs et leur utilisation par un individu ou par un groupe implique qu'il y en ait moins à disposition pour les autres.

Sur les questions de propriété commune, la théorie de la tragédie des communs élaborée par Garret Hardin est considéré comme un acte fondateur.¹⁸¹ Selon cet auteur, une ressource commune, lorsqu'elle est soumise à des agents économiques rationnels cherchant la maximisation à court terme, est condamnée à la disparition par surexploitation. Il suggère donc l'impossibilité d'une action collective et préconise, pour remédier à cette situation, le recours à la privatisation ou la mise en place d'une autorité centrale chargée de gérer l'accès aux ressources.

Néanmoins, de nombreuses critiques de l'article de Hardin se sont élevées, mettant en évidence que la tragédie n'est pas due au caractère commun des ressources mais plutôt à leur accès libre, et présentant de nombreux exemples de ressources communes étant l'objet d'une gestion durable par des communautés. Certains auteurs tels Ostrom, Berkes ou Stevenson ont d'ailleurs mis l'accent sur l'existence de mécanismes de régulation formels ou informels qui contribuent à la viabilité des écosystèmes. De plus, de nombreuses publications sur les « commons » ont permis de distinguer, dans la grande variété des situations des conditions de gestion en commun, relevant notamment de la nature des ressources, des caractéristiques

¹⁸⁰ PLANTE Steve, ANDRE Pierre, *Op. cit.*, p.120

¹⁸¹ HARDIN Garret, *Op.cit.*

sociales du groupe ou des règles internes, dont Philippe Lavigne Delville propose une synthèse¹⁸² :

- Des ressources relativement rares, ayant un enjeu important ou essentiel pour les acteurs et où les réponses individuelles sont coûteuses ou pas efficaces. Les contraintes de l'action collective sont donc acceptées si on distingue clairement un intérêt objectif à la mise en place de ces règles qui apportent des contraintes à court terme ;
- Des droits exclusifs, indispensables pour réguler l'accès des ressources, sur un espace clairement délimité et pour des ayant-droits identifiés ;
- Un système de règles d'accès et d'exploitation spécifiques aux différentes ressources, garanti par un système d'autorité, et légitime. Les règles doivent être porteuses de sens pour les acteurs concernés, cohérentes avec les représentations de l'espace et de la ressource, avec les règles sociales locales et les systèmes de pouvoir ;
- Des ayant droits partageant des principes communs de vie sociale.

Nous pouvons d'ailleurs avancer que la faune sauvage peut être apparentée à des ressources d'appropriation commune, dans la mesure où elles partagent les caractéristiques de la difficile exclusion des usagers et la rivalité des usages. En cela, la gestion villageoise présentée dans la prochaine partie à travers le concept de ZOVIC¹⁸³ peut apparaître comme un outil d'application de la théorie des « commons », malgré certaines divergences, comme le rôle important des acteurs extérieurs aux communautés, tels que les services forestiers, les sociétés de safaris, ou certains projets de conservation.

Quoiqu'il en soit, le terme d'appropriation commune présente une ambiguïté certaine en ce qu'il tend à supposer l'existence de communautés locales peu différenciées. Toutefois, comme nous le verrons dans notre étude de cas, si les règles de gestion et de contrôle des ressources relèvent de principes partagés par les ayants-droit, il faut garder à l'esprit que le droit de définir les règles et le pouvoir de les faire appliquer ne relèvent pas d'une communauté homogène ou égalitaire, d'un pouvoir démocratique et représentatif, mais de différentes autorités locales¹⁸⁴.

4.1.2) La participation

a) Popularité d'un concept porteur de valeurs

Face à l'inefficacité des approches technocratiques de type « top-down », ont été développées dans le champ du développement puis dans celui de la conservation des approches dites participatives. D'abord apanage des ONG, elles ont ensuite été répandues dans les agences d'aide internationale avec la volonté affichée d'impliquer de manière plus étroite les populations locales et bénéficiaires dans le diagnostic, l'identification, la programmation et la mise en œuvre des actions à mener en faveur de leur développement ou de la gestion des ressources qui les entourent.

La participation est d'abord posée comme une question d'efficacité : qui est mieux à même de déterminer ce qui convient aux populations locales et ce dont elles ont besoin

¹⁸² LAVIGNE DELVILLE Philippe (GRET), *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Etudes de l'AFD, Paris : Groupe Agence Française de Développement, janvier 2001

¹⁸³ Voir le chapitre 8 de la 4^{ème} partie, « La Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique », p. 106

¹⁸⁴ LAVIGNE DELVILLE Philippe (GRET), 2004, *Op.cit.*, p. 15

qu'elles-mêmes ? Mais elle est également liée à l'objectif d'« empowerment »¹⁸⁵ et à l'idée que les "développés", n'ont pas ou peu d'emprise sur leur propre vie : « Dans les discours, l'enjeu est de donner aux « développés » les moyens d'être maîtres de leur destin, d'accroître leurs marges de manœuvre et leurs pouvoirs »¹⁸⁶. La participation, en tant qu'instrument de renforcement des capacités et des pouvoirs des "faibles", devient ainsi un nouveau mythe politique et représente une allégorie de la démocratisation¹⁸⁷.

b) Difficultés de définition du concept

Cependant, et sans doute parce qu'elle charrie avec elle certains idéaux, elle est l'objet de représentations très diverses selon les acteurs qui font référence à ce concept. C'est d'ailleurs le flou théorique qui accompagne la définition de la participation, tant dans le milieu du développement que de la conservation, qui fait d'elle une notion « chroniquement ambiguë ».¹⁸⁸ En effet, selon les projets, les réponses aux questions « qui participe ? » (groupes sociaux, leaders, minorités, populations les plus vulnérables, etc.), « comment » (consultation, intéressement matériel, cogestion, etc.) et « à quoi » (aux avantages, coûts, et/ou décisions) varient grandement, à tel point qu'on tend plutôt à présenter un spectre théorique de la participation selon l'implication des communautés locales, comme l'illustre la typologie de la participation figurant en annexes¹⁸⁹.

c) Participation et conservation

Dans le secteur de la conservation la participation est quasi exclusivement abordée dans le cadre de programmes financés par des organismes nationaux ou transnationaux de l'environnement bien qu'il existe, comme le fait remarquer Estienne Rodary, des tentatives de participation des populations ou d'auto-gestion dans un cadre étatique, souvent ignorés par les écrits.¹⁹⁰

De manière officielle, la participation est formellement mentionnée dans la politique de conservation internationale de la Stratégie de Conservation Mondiale¹⁹¹ et élaborée de manière plus approfondie avec *Caring for the Earth*¹⁹². Elle est également promue dans l'abondante littérature de la « nouvelle conservation » et vue comme nécessaire à une

¹⁸⁵ Défini comme « a process whereby people gain increasing power and control over their lives. It involves awareness, self-confidence, broadening of options and opportunities, and increasing access to, and control of, resources. Empowerment comes from inside, from the individuals themselves, it cannot be granted by others. » SIDA, 1997, cité par FLINTAN Fiona, *Engendering "Eden: Women, Gender and ICDPs : Lessons Learnt and Ways Forward. Summary Document*, Wildlife and Development Series N° 16, London: International Institute for Environment and Development, 2003, p.16

¹⁸⁶ FAUGERE Elsa, « Regards sur la culture développementiste : représentations et effets non intentionnels. Une lecture de textes récents en anglais », *Coopérer aujourd'hui* n°20, Paris : GRET, février 2000, p.17

¹⁸⁷ RODARY Estienne, 1998, *Op.cit.*, pp.113-129

¹⁸⁸ AGG Catherine, UTTING Peter (United Nations Research Institute for Social Development), *People, Power and the Environment. 15 Years of UNRISD Research*, UNRISD/Report/02/01, Genève: UNRISD, 2002, p.11

¹⁸⁹ Voir « Typologie de la participation », annexe n°4, p. vii

¹⁹⁰ A l'instar des tentatives yougoslaves d'entreprises autogérées ou de l'expérience tanzanienne des « ujamaa » sous Nyerere. La mise en lumière de certains acteurs de la conservation au détriment d'autres participe à la construction de la conservation et a été développée par RODARY Estienne, 2001, *Op.cit.*

¹⁹¹ IUCN-The World Conservation Union, UNEP-United Nations Environment Programme, WWF-World Wide Fund For Nature, 1981, *Op.cit.*

¹⁹² IUCN-The World Conservation Union, UNEP-United Nations Environment Programme, WWF-World Wide Fund For Nature, 1991, *Op.cit.*

conservation efficace, bien qu'il n'existe pas de données écologiques permettant de prouver que la participation constitue réellement un outil efficace pour améliorer la biodiversité¹⁹³.

Quoiqu'il en soit, cet instrument social est abondamment cité dans le champ de la conservation, bien qu'il ne revête pas la même signification pour tout le monde. En effet, on peut observer dans les écrits relatifs à cette notion une distinction fréquemment opérée entre la participation comme moyen ou comme fin :

- *la participation comme « fin en soi »* : elle fait dans ce cas écho aux questions de droit humain, représente un outil d'auto-détermination des populations rurales à qui l'on cherche à conférer plus de pouvoir dans le contrôle de leur existence. Cependant, ce dernier ne garantit pas pour autant la protection de l'environnement, comme l'illustrent certains exemples où des communautés ont négocié la cession de leurs droits sur une terre en la louant à des compagnies minières ou d'exploitation forestière en échange de redevances. De plus, en pratique, elle s'avère souvent réduite à une amélioration de la consultation et du dialogue avec les populations dans des termes largement déterminés par agents externes.
- *la participation comme moyen* : elle représente dans ce cas un outil social pour réaliser des objectifs formulés par des acteurs extérieurs au milieu d'intervention, en l'occurrence les scientifiques de la conservation. Cette posture, dominante, qui instrumentalise les populations, désormais ressources pour la conservation, a été notamment celle du WWF au milieu des années 1990, qui tentait par exemple d'échanger droits d'utilisation durable sur certains parcs en échange d'une participation active à sa protection : « pour le WWF, la participation n'est pas une fin en soi mais un moyen de réaliser la conservation. »¹⁹⁴. L'implication des populations dans la conservation présente ainsi l'avantage d'offrir des ressources matérielles et humaines aux agences de conservation. En outre, s'agissant d'un moyen pour atteindre des objectifs de protection et d'utilisation durable de la biodiversité, la participation est relativement – et souvent consciemment – limitée. Par exemple, bien que Mac Kinnon et al. insistent sur le besoin d'impliquer les populations rurales dans les aires protégées et leurs environs, ils insistent sur la nécessité pour les gestionnaires de poser des limites dans la prise de décision des populations¹⁹⁵. Wells va encore plus loin, arguant que « les populations ne peuvent avoir une voix que sur les aspects de développement »¹⁹⁶. Ainsi, la participation peut également être dans certains cas instrumentalisée par des experts écologiques cherchant à asseoir leur autorité et imposer leurs valeurs, tout en légitimant leur intervention par le recours à cet outil social : « Le danger existe que les termes comme ceux de communauté et de participation deviennent des outils de rhétorique conférant une aura d'autorité aux organisations de conservation, et que cette aura soit utilisée pour légitimer l'accès de celles-ci aux ressources et leur contrôle sur ces ressources, ce qui pourrait n'avoir que peu de relation avec les intérêts et les buts locaux »¹⁹⁷.

Toutefois, il semble être réducteur de pousser trop loin cet argumentaire et d'opposer systématiquement experts et populations locales. En effet, bien qu'il existe des relations de pouvoir entre ces types d'acteurs, il convient de ne pas exagérer le pouvoir des experts ni de minimiser celui des populations locales. C'est la posture que nous adopterons dans notre

¹⁹³ Little, 1994, cité par JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*

¹⁹⁴ WWF, 1997, cité par JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*, p.29

¹⁹⁵ Mac Kinnon et al, 1989, cités par *Ibid.*

¹⁹⁶ Wells, 1995, cité par *Ibid.*, p. 28

¹⁹⁷ Brosius et al, 1998, cités par *Ibid.*, p.31

étude de cas, en montrant le rôle stratégique que peuvent jouer certains individus ou groupes dans la "subversion" de projets à leurs propres fins.

d) La participation en pratique

Bien qu'il s'agisse d'un outil auquel on fait abondamment référence dans les milieux conservacionnistes et développementalistes, il ne peut pas être mis en œuvre de manière similaire partout ni atteindre les mêmes résultats selon les contextes sociaux et politiques qui tendent à faciliter ou au contraire à entraver la participation.¹⁹⁸ On peut également observer certaines résistances à la promotion de la participation dans certaines organisations professionnelles, dont le profil même d'action constitue une entrave aux approches participatives (méthodes de prise de décision, classe, culture et expériences professionnelles des employés, etc.). Pour ces dernières, la promotion d'approches par le bas nécessite alors paradoxalement des efforts par le haut.

Mais les difficultés d'application de la participation dans des projets de conservation ou de développement sont également liées à l'intérêt suscité par l'intervention et la manière dont la participation est reçue, représentée et acceptée par les populations locales.

Premièrement, si les populations bénéficiaires d'un projet font preuve d'un certain enthousiasme ou du moins une acceptation d'un projet, cela ne signifie pas forcément qu'elles sont convaincues par ce dernier. En effet, dans des contextes où les conditions de vie sont souvent d'une extrême précarité, chaque opportunité de financement est précieuse pour les populations qui acceptent les projets sans forcément être convaincues. Elles peuvent par exemple adhérer de manière ponctuelle ou partielle à un projet de conservation des ressources naturelles, surtout lorsqu'il s'agit en contrepartie de bénéficier d'infrastructures diverses. Cela ne signifie pas pour le moins qu'elles participent activement aux actions menées requérant une collaboration.

Ensuite, le contexte politique et culturel local peut restreindre l'implication de certains groupes, comme les femmes ou les étrangers, dans les projets locaux. De même, certains acteurs de la société traditionnelle peuvent se présenter comme les représentants légitimes des populations locales, tout en utilisant les interventions prônant la participation pour renforcer certaines relations issues du droit coutumier aux dépens de groupes moins nantis. Ainsi, comme le soulignent Chauveau et al., une forte participation des acteurs locaux peut être en contradiction avec la prise en compte des groupes les plus vulnérables et récupérée par des secteurs de la société traditionnelle.¹⁹⁹

Toutefois, comme l'avance Agrawal, même si les notions de communauté et de participation sont idéalisées dans les discours sur la conservation, il ne faut pas pour autant les rejeter. En effet, ces concepts représentent des moyens importants d'articuler, de négocier et de légitimer les intérêts et les préoccupations locales.²⁰⁰ De plus, comme nous le verrons dans notre étude de cas, ces concepts, même galvaudés, peuvent avoir des effets remarquables lorsqu'ils sont mis en application d'une manière réfléchie et flexible.

¹⁹⁸ Ainsi, certains pays possèdent une longue tradition d'organisation communale, à l'instar du Mexique, alors que d'autres valorise plutôt la responsabilité d'autorités représentatives élues, comme l'Afrique du Sud post-apartheid, par exemple. AGG Catherine, UTTING Peter, *Op.cit.*, p.11

¹⁹⁹ CHAUXEAU Jean-Pierre, LEBAS Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe, *Op.cit.*

²⁰⁰ Cité par JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*

4.2) Fonctions de la participation et du développement dans le champ conservacionniste

Comme nous avons pu le voir tout au long de cette troisième partie du travail, la conservation actuelle insiste et confère une visibilité médiatique à la participation, outil préconisé également dans le champ du développement, comme nouvelle manière de faire de la conservation. Elle tend aussi, notamment par le biais des outils décrits plus haut comme les programmes intégrés de conservation et développement²⁰¹ d'inclure dans ses projets une composante développement, justifiant ainsi ses interventions par leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

4.2.1) Chevauchement des régimes²⁰²

En faisant de la participation une référence quasi incontournable dans son secteur, la conservation tend à se rapprocher du champ du développement, avec lequel elle partage certains outils, concepts, intervenants et manière d'appliquer les programmes, comme l'a souligné Marc Hufty en parlant d'articulation entre le régime international de la biodiversité et l'aide au développement²⁰³. L'instrument de conditionnalité de la Banque Mondiale qui s'étend désormais aux programmes de conservation illustre d'ailleurs cette tendance. De plus, des questions similaires concernant l'intervention et la mise en œuvre de projets ou programmes sur le terrain tendent à émerger, comme ceux d'organisation des bénéficiaires, d'exclusion de certains groupes, d'intéressement des populations rurales ou encore de courtage. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous allons opter, dans notre étude de cas, pour une approche dérivée de l'anthropologie du développement. Notons toutefois qu'il est important d'effectuer une certaine différenciation entre projets de conservation ou gestion des ressources et ceux de développement plus "classiques" : la question foncière, présente dans les deux cas, est exacerbée dans les questions de gestion des ressources, ces dernières étant contenues sur un espace qui constitue un enjeu certain.

4.2.2) Volonté de changement pratique

L'intégration de la participation et du développement dans le champ de la conservation représente un changement qualitatif de la pratique promu par nombreux de ses acteurs. "L'aide au développement conservacionniste", qui constitue souvent en la distribution des retombées de la conservation permettant de générer un certain développement, en la construction d'infrastructures collectives (puits, forages, écoles, centres de santé, etc.) ou la mise en place d'activités génératrices de revenus constitue donc à la fois un moyen de promotion de la conservation mais aussi d'amélioration des conditions de vie des populations locales. Il s'agit donc de se distinguer d'une pratique décriée, coercitive et responsable selon certains de la péjoration des moyens d'existence de populations exclues des terres sur lesquelles elles exploitaient des ressources pour vivre. Face aux nombreux échecs de la conservation, l'intégration de la participation et du développement se présente alors comme la

²⁰¹ Voir « Outils de la conservation participative et intégrée », au chapitre 3 de cette présente partie (p. 50-57)

²⁰² Le régime est défini selon Krasner comme « l'ensemble des principes, des règles, des normes et des pratiques décisionnelles qui configurent et font converger les attentes des acteurs dans un domaine donné à l'échelle internationale ». Krasner, cité par TOYER Sophie, *Dynamiques des négociations internationales environnementales : jeux d'acteurs et interactions verticales : La cas des négociations sur la biodiversité*, Compte rendu du séminaire organisé par l'Agro Montpellier et l'Iddri le 13 décembre 2002 à Montpellier, Paris : Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (Iddri), 2003, p. 9

²⁰³ TOYER Sophie, *Op.cit.*, p.9

clé du succès²⁰⁴, comme l'attestent les nombreux écrits visant à décrire les meilleures pratiques (« *best practices* ») et les leçons apprises (« *lessons learned* »).

Mais l'approche participative prônée à la fois dans les actions de conservation *stricto sensu* et dans les celles de développement local lié aux précédentes, tend également à influencer l'organisation sociale des sociétés locales. En effet, en prônant la « bonne gouvernance », l'organisation de groupements qui se veulent représentatifs, et la notion d'« *empowerment* », la conservation apparaît également comme un vecteur politique, à vocation plus large que promouvoir de "simples" mesures de conservation.

4.2.3) Outils de légitimation du secteur

Si la participation et les approches intégrées sont reconnues comme étant la clé du succès, elles constituent également des moyens pour certaines organisations conservacionnistes de contrer les critiques en adoptant discours plus progressiste.²⁰⁵ En ce sens, elles représentent des outils qui donnent à la conservation la légitimité politique qu'elle n'avait pas réussi à obtenir jusque là.²⁰⁶

Toutefois, malgré l'importance discursive d'une telle approche, les pratiques s'avèrent toujours en majorité protectionnistes. Ainsi, selon Constantin, l'émergence de la participation dans la gestion de la faune aurait répondu à une volonté de réforme sans toutefois être celle d'une transformation radicale des modèles²⁰⁷. Il s'agirait plutôt d'un moyen d'internaliser les populations (au sens des économistes), non pas considérées comme des acteurs partenaires mais comme les externalités de problèmes environnementaux.²⁰⁸ Sally Jeanrenaud arrive à des conclusions similaires et note que l'appropriation d'une nouvelle terminologie par la conservation internationale, re-légitimant les programmes, ne correspond pas à une réelle réorientation institutionnelle plus profonde ni à un changement radical d'objectif, qui rencontrerait d'importantes résistances sur les plans idéologiques et épistémologiques²⁰⁹.

4.2.4) Instrument de collecte de fonds

La re-légitimation de la conservation au moyen de la participation et du développement n'est pas seulement une question d'image de la pratique. En effet, elle constitue également un moyen non négligeable de profiter du circuit de l'aide. La participation devient donc un instrument de collecte de fonds, conférant une bonne image auprès du public qui peut favoriser des gains matériels : « *La recherche d'un avantage sur le marché dans l'environnement hautement compétitif d'aujourd'hui tend à favoriser les dialogues avec les donateurs et les médias dans lesquels la nature et les populations sont traités comme des ressources* ». ²¹⁰ Ainsi, l'enthousiasme pour la participation et le

²⁰⁴ CHRISTENSEN Jon, « Win-Win Illusions », *Conservation In Practice*, Vol. 5, No.1, Winter 2004

²⁰⁵ AGG Catherine, UTTING Peter, *Op.cit.*, p.8

²⁰⁶ RODARY Estienne, 1998, *Op.cit.*, pp.113-129

²⁰⁷ CONSTANTIN François, « Conservation et réappropriation de la relocalisation de la gestion des ressources naturelles en Afrique australe, in ROSSI Georges, LAVIGNE DELVILLE Philippe, NARBEBURU Didier *Op.cit.*, pp.323-330

²⁰⁸ Rodary, 1997, cité par ROULET Pierre-Armand, « *Chasseur blanc, cœur noir* » ? *La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion de la chasse communautaire*, Thèse de doctorat en géographie, Orléans : Université d'Orléans, 2004, p.424

²⁰⁹ JEANRENAUD Sally, *Op.cit.*, p.54

²¹⁰ *Op.cit.*, p.xi

développement dans le champ de la conservation ne traduit pas forcément une volonté réelle de changer les procédures institutionnelles, mais constitue plutôt un engouement nominal²¹¹.

4.3) Questions d'échelles : quand le global prône le local

« Au Nord comme au Sud, le « local » devient garant de l'implication des communautés vis-à-vis de l'environnement et de leurs responsabilités dans leur propre développement »
(Chantal Blanc-Pamard)²¹²

Comme nous l'avons montré tout au long de cette troisième partie de notre travail, le secteur de la conservation est inscrit dans un contexte international ou transnational. Il se globalise d'ailleurs non seulement dans ses problématiques (notion de biodiversité mondiale, réchauffement climatique et ses effets sur la gestion des milieux, etc.) mais également dans les formes des institutions et des enjeux sociaux dans ce domaine (augmentation des ONG et des conventions internationales, acteurs dits globaux)²¹³. Certaines conventions internationales ont d'ailleurs joué un rôle phare dans l'élaboration des politiques forestières nationales, à l'instar de l'accord de Rio recommandant la prise en compte des préoccupations environnementales et l'implication des partenaires ayant un intérêt dans la gestion des ressources naturelles et des forêts.

Paradoxalement, le « modèle participatif » préconisé depuis les années 1980 cherche à favoriser les processus de réappropriation locale des politiques de gestion de la nature. Cette vision de la conservation est notamment promue par les organisations internationales, qui deviennent dès lors des acteurs impliqués dans les situations locales²¹⁴, influencées par des intérêts extra-locaux : *« Conservation usually reflects the priorities of regional, national and above all international interests over local subsistence needs. The design, management and infrastructure of protected areas and wildlife schemes all too often reinforce the interests of global conservation and those of the international leisure industry and other commercial groups »*.²¹⁵

On assiste donc à un emboîtement d'échelles complexe et des actions à différents niveaux afin de déterminer les opportunités, les incitations et les contraintes sur les usagers des ressources : *« Successful local-level interventions often require dealing with issues, problems and contradictions at national and international levels »*²¹⁶.

Toutefois, certains soulignent une possible imposition des nouvelles normes de la conservation, en particulier de la participation, d'une manière plus ou moins autoritaire, comme l'ont noté des responsables des Eaux et Forêts : *« L'Agenda 21 nous recommande de développer des stratégies participatives. Tous les colloques et séminaire reviennent sur cette directive »* ; *« Tout projet qui ne réfère pas à l'approche participative n'est pas crédible aux*

²¹¹ COMPAGNON Daniel, *Op.cit.*

²¹² BLANC-PAMARD Chantal, « Jeux d'échelles, territoires de recherche. Exemples africains et malgaches », *Cybergeo*, n° 301, 02 février 2005

²¹³ CHARTIER Denis, RODARY Estienne, *Op.cit.*

²¹⁴ *Ibid.*, p.8

²¹⁵ PIMBERT Michel P., PRETTY Jules N., *Diversity and sustainability in community based conservation*, Paper for the UNESCO-IIPA Regional Workshop on Community-based Conservation, India, February 9-12, 1997

²¹⁶ AGG Catherine, UTTING Peter, *Op.cit.*, p.8

*yeux de la communauté internationale. Il ne peut pas être financé par les bailleurs de fonds »*²¹⁷

L'influence du contexte international, des ONG environnementales et des bailleurs sur la formulation de politiques nationales de conservation, prônant le local, peut donc conduire dans certains cas à des « réformes sous pression », contribuant à une possible perte de souveraineté des Etats : « *l'aide est aujourd'hui au centre des relations internationales, véhiculant modèles de société, propositions pour la gestion de la planète et enjeux commerciaux* »²¹⁸ ; « *[...] national policy shifted in response to the frequent changes in international thinking and approaches related to environmental protection and development priorities* ».²¹⁹

De plus, dans la pratique, malgré la construction médiatique des professionnels de la conservation qui focalise sur la gestion du local, il existe de nombreux paramètres qui échappent aux villageois, comme les quotas de chasse, la question de la représentativité des ONG environnementales et le choix de la localisation des projets et programmes. On ne peut par conséquent considérer uniquement le « local » sans avoir à l'esprit tout ce qui lui échappe. L'enjeu est donc de composer avec l'environnement institutionnel aux différentes échelles et d'éviter autant que possible, malgré un certain déterminisme, une déconnexion des instances de décision et des personnes directement touchées par l'action.

Néanmoins, dans certains cas, le « local » peut se ménager une place importante, comme nous l'étudierons dans le cadre du projet « Faune et Développement du village de Boumoana », dans la région de l'Est du Burkina Faso. Nous observerons d'abord comment le contexte international mais aussi burkinabè favorise l'approche « gestion communautaire » de la faune. Ensuite, nous tenterons de voir que l'adoption des normes du "nouveau modèle" de conservation par l'ONG ADAP-Burkina n'est pas seulement discursive, mais tente une réelle appropriation locale du projet et un certain « empowerment » des populations bénéficiaires. Nous examinerons alors dans quelle mesure l'intervention de cette ONG, orientée vers la participation, peut bénéficier aux populations locale, malgré une absence de contrôle de ces dernières sur certaines questions et l'influence d'enjeux de pouvoir allant à l'encontre de la participation locale « démocratique ».

²¹⁷ NGUINGUIRI Jean-Claude, *Les approches participatives dans la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale*, Occasional Paper n° 23, Bogor, Indonesia : Center For International Forestry Research, July 1999, p.6

²¹⁸ Barbier, 1994, cité par NGUINGUIRI Jean-Claude, *Op.cit.*

²¹⁹ AGG Catherine, UTTING Peter, *Op.cit.*, p.10

Quatrième partie :

La conservation de la faune au Burkina Faso



Le Burkina Faso est doté d'une législation en matière de faune sauvage qui consacre la population comme l'un des gestionnaires de cette ressource et des activités cynégétiques qui lui sont liées. Avant d'en arriver à ce point, se sont succédées différentes politiques en matière de faune sauvage, influencées par le contexte international et impliquant de manière variable les populations locales et d'autres acteurs non étatiques.

Avant d'aborder spécifiquement les politiques et mesures de conservation au Burkina Faso, nous effectuerons une présentation générale de ce pays, qui ne se veut pas exhaustive mais a pour fonction de souligner certains aspects spécifiques plus ou moins liés à la problématique de cette recherche.

A. PRESENTATION DU BURKINA FASO

1) Situation géographique du pays

Le Burkina Faso est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, situé entre les 10ème et 15ème parallèles de latitude Nord et entre les longitudes 2°20' Est et 5°30'. Couvrant une superficie de 274 000 km², il est limité au nord et à l'ouest par le Mali, à l'est par le Niger, au sud par le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Figure 8 - Situation géographique du Burkina Faso en Afrique



Source: <http://www.libs.uga.edu/mainref/africa.html#Maps>

2) Aperçu historique

Avant la colonisation, le territoire de l'actuel Burkina Faso était constitué d'un ensemble de royaumes et de communautés plus ou moins rivales et qui connaissaient une relative autonomie en matière d'organisation et de gestion des affaires de leur zone d'influence, malgré l'existence de divers échanges entre eux.

Occupé à partir de 1897 par les Français après la conquête des royaumes mossi, le pays fut d'abord rattaché à la colonie du Haut-Sénégal-Niger, englobant les actuels Soudan et Burkina, avant d'être institué en 1919 en colonie indépendante sous le nom de Haute-Volta et intégré à l'ensemble fédéral de l'Afrique Occidentale Française (AOF). En 1932, le pays fut démembré sous la pression des colons européens des colonies riveraines. Ainsi, le centre et le

sud de la Haute-Volta furent annexés à la Côte d'Ivoire, le nord intégré au Soudan français (actuel Mali) et l'est au Niger, pendant que de nombreux citoyens, marqués par le travail forcé, les impôts et la répression due aux soulèvements, furent pour le Ghana. Pendant toute la période coloniale, les Français s'occupèrent peu de la « mise en valeur » de la Haute-Volta qui servait essentiellement de réservoir de main d'œuvre pour les grandes plantations ivoiriennes. C'est pourquoi les principaux investissements effectués ont concerné l'infrastructure routière et la construction de chemin de fer Abidjan – Ouagadougou. La Haute Volta fut également soumise à un dur recrutement militaire durant les deux guerres mondiales.

Reconstituée en 1947, la Haute-Volta accéda à l'indépendance le 5 août 1960 et fut marquée ensuite par de nombreux coups d'Etat. Ainsi, Maurice Yaméogo, premier président de la Haute-Volta indépendante se fit chasser du pouvoir par un soulèvement populaire en 1966 et remplacé par le colonel Sangoulé Lamizana. Vint ensuite un gouvernement militaire de 1974 à 1977, puis une seconde entrée en fonction de Sangoulé Laminza, renversé par un coup d'Etat militaire en 1980, portant au pouvoir Saye Zerbo, qui suspendit les institutions et instaura un « Comité militaire de redressement pour le progrès national ». En 1982, de jeunes officiers renversèrent Zerbo, mettant en place un nouveau gouvernement militaire dirigé par le capitaine Thomas Sankara, tandis que le médecin-commandant Jean-Baptiste Ouedraogo s'empara de la présidence du pays.

Le 4 août 1983, un nouveau coup d'Etat eut lieu : Alors que Jean-Baptiste Ouedraogo était arrêté et emprisonné, Thomas Sankara annonçait à la radio nationale le nom du nouveau gouvernement, le « Conseil National de la Révolution » (CNR). Il changea également le nom du pays, qui devint dès lors le Burkina Faso, « Pays des Hommes Intègres », et entreprit une série de réformes telles que le changement des structures administratives du pays, la nationalisation de toutes les terres et du sous-sol²²⁰, l'instauration de la gratuité des logements, la construction d'écoles, de dispensaires et de puits, l'autoconsommation burkinabè, l'interdiction d'importer des fruits tels que les bananes de Côte d'Ivoire ainsi que le port obligatoire de vêtements traditionnels confectionnés avec des cotonnades, le « Faso Dan Fani ». Au niveau de la gestion des ressources naturelles, il initia également les « Trois Luttes », contre les feux de brousse, la divagation des animaux et la coupe abusive du bois. Selon certains, il devint rapidement « *l'idole d'un peuple qui appréciait cette soudaine proximité de son chef et qui avait enfin le sentiment d'être entendu et compris* ». ²²¹ Cependant, la volonté affichée de Sankara de mettre « le peuple » au centre des préoccupations allait devenir l'une des causes de l'impopularité de cette révolution dans le milieu de fonctionnaires, voyant les ressources destinées préalablement à la fonction publique se réduire considérablement. En outre, face à la sévérité croissante du régime, des signes de mécontentements commençaient à se faire entendre au sein de la population, jusqu'au putsch du 15 octobre 1987 au cours duquel Sankara fut exécuté et qui porta le numéro deux du régime, le capitaine Blaise Compaoré, à la direction du pays.

Dès 1987, le nouveau président Blaise Compaoré lança une « campagne de rectification », qui visait, entre autres, à « réajuster » la politique économique du pays et à rétablir la coopération avec la France. Dès 1991, sous la pression du FMI, il mit sur pied un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) visant à endiguer la crise économique. La même

²²⁰ En effet, les textes sur la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) qui furent adoptés dès 1985 supprimèrent théoriquement et officiellement les droits fonciers coutumiers et confièrent à l'Etat toutes les prérogatives de la gestion du patrimoine foncier national du Burkina Faso.

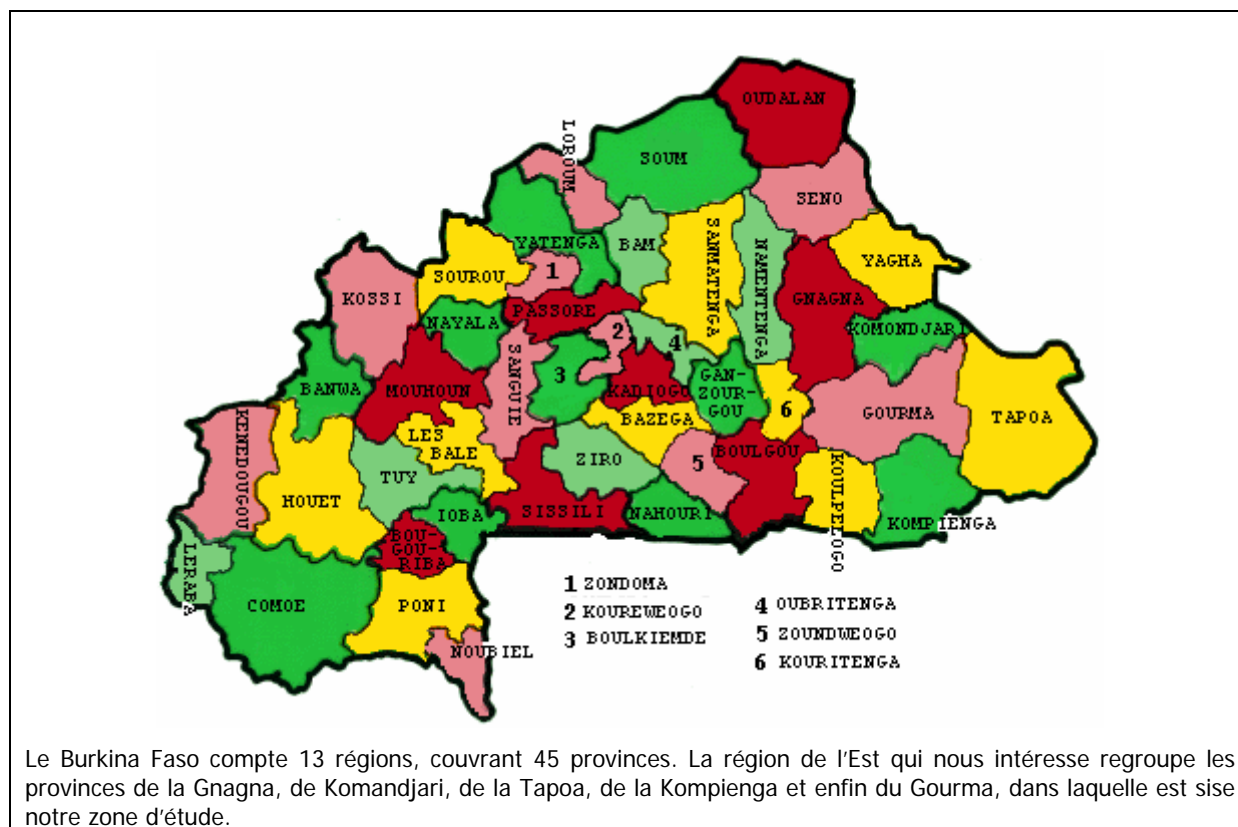
²²¹ JANIN Sylviane, *Burkina Faso*, Genève : Editions Olizane, 2004, p.104

année fut adoptée la nouvelle Constitution, imposant le multipartisme et une certaine démocratisation. En 1992, il fut élu à la présidence le décembre suivant, alors que débutait un plan de privatisation des entreprises d'Etat, puis à nouveau en 1998 et 2005.

3) Divisions administratives et décentralisation

Dans le cadre de la déconcentration de ses services, le gouvernement a créé par décrets en conseil des ministres des circonscriptions administratives qui, contrairement aux collectivités locales définies plus bas, n'ont pas de personnalité juridique ni d'autonomie financière : il s'agit de la région, de la province, du département et du village. Ainsi, à la prise de pouvoir du pays par le CNR en 1983, le territoire est divisé en 30 provinces dirigées par des hauts-commissaires (responsables politico-administratifs supérieurs de la province). Ces entités sont à leur tour subdivisées en départements et villages ayant à leur tête des préfets et des délégués villageois. En 1996, 15 nouvelles provinces sont instaurées, portant le nombre total à 45, comme l'illustre la carte ci-dessous. Enfin, en 2001, on procède au découpage du pays en 13 régions, appelées à être dirigées par des gouverneurs.

Figure 9 - Divisions administratives du Burkina Faso par provinces



Source : <http://www.primature.gov.bf/republic/fterritoire.htm>

Tableau 3 – Circonscriptions administratives du Burkina Faso :

Niveaux administratifs	Instances (institutions déconcentrées de l'Etat)
Région	Gouvernorat
Province	Haut-Commissariat
Département	Préfecture

Village	Responsable administratif villageois (RAV)
---------	--

Le Burkina Faso s'est engagé dans un processus décentralisation, consacré par la Constitution de 1991, qui a pris forme notamment avec l'adoption de lois de décentralisation en 1993 portant organisation de l'administration du territoire, organisation municipale, et statuts particuliers des communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En février 1995, les premiers organes délibérant élus au suffrage universel sont mis en place dans 33 communes dites urbaines.

La même année, quatre lois, connues sous le nom de Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD), sont adoptées :

- *Loi portant orientation de la décentralisation ;*
- *Loi portant organisation de l'administration du territoire ;*
- *Loi portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;*
- *Loi portant programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.*

Elles sont modifiées en 2001 afin d'introduire la région comme troisième niveau de décentralisation. Ensuite, la loi du 6 août 2003 ramène les niveaux de la décentralisation à deux par la suppression de la province en tant que collectivité territoriale : les deux niveaux retenus sont désormais la **région**, à la fois collectivité territoriale et circonscription administrative, dirigée par un conseil régional, et la **commune**, urbaine²²² ou rurale²²³, dirigée par un conseil communal présidé par un maire. Ces deux subdivisions territoriales se trouvent donc officiellement dotées de personnalité juridique et d'autonomie financière.

On peut ainsi dire que le Burkina Faso a progressivement approfondi son processus de décentralisation, consacrant, en conformité avec la Constitution, l'organisation du Burkina Faso en collectivités territoriales, pour finalement reconnaître la nécessité d'une communalisation intégrale,²²⁴ qui ne se concrétisera dans la pratique qu'avec les élections municipales du 26 avril 2006, donnant réellement naissance à la nouvelle entité qu'est la commune. Les communes urbaines et rurales deviennent dès lors officiellement l'échelle de la gouvernance locale, à la place des départements et des villages.

Selon le principe de subsidiarité, les compétences dévolues à la région et à la commune sont soit exclusives, soit partagées et touchent différents domaines :

- le foncier ;
- l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et l'urbanisme ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;

²²² Selon l'article 19 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 millions de F CFA. Loi n°055-2004/AN portant Code Général des Collectivités territoriales

²²³ Une commune rurale est un regroupement de villages ayant une population d'au moins 5.000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 5 millions de F CFA (article 27 du CGCT, *Op.cit.*).

²²⁴ MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION, *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : le cas du Burkina Faso*, Communication de M. Clément P. Sawadogo, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation du Burkina Faso, Florence : 14 mars 2006

- le développement économique et la planification ;
- la santé et l'hygiène ;
- l'éducation, la formation professionnelle et l'alphabétisation ;
- la culture, les sports et les loisirs ;
- la protection civile, l'assistance et les secours ;
- les pompes funèbres et les cimetières ;
- l'eau et l'électricité ;
- les marchés, abattoirs et foires.

L'existence de communautés décentralisées s'avère donc prépondérante pour notre étude, dans la mesure où elles sont censées assurer pleinement la responsabilité du développement local, notamment la gestion des ressources naturelles au niveau de leur terroir.²²⁵ Cependant, comme nous le verrons dans notre étude de cas, ce nouveau contexte, qui « [...] *suscite des espoirs pour une meilleure expression de la vision locale du développement* »²²⁶, n'est pas sans susciter des interrogations, notamment à propos de la prise en compte des hameaux de culture, dont le statut n'est pas reconnu, à l'instar de Boumoana.²²⁷

4) Caractéristiques socio-économiques du pays

Sur le plan économique, le Burkina Faso a enregistré au cours de ces dernières années de remarquables performances macroéconomiques. Le taux de croissance réelle a été en moyenne de 5% durant la période 1994-1999 contre environ 3% entre 1980-1993²²⁸. Malgré d'importants progrès économiques, la majorité de la population burkinabè vit dans des conditions précaires (pauvreté chronique, risque élevé de famine, accès limité à l'eau potable, faiblesse de la couverture sanitaire, etc.), demeure extrêmement pauvre et dépend pour beaucoup des apports financiers des burkinabè résidant dans les pays voisins comme la Côte d'Ivoire. Ainsi, avec près de 45% de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, un taux d'alphabétisation des adultes de moins de 22% et une espérance de vie moyenne estimée à 47 ans, le Burkina fait partie des pays les moins avancés de la planète, comme l'indiquent les quelques données ci-dessous :

Tableau 4 - Quelques indices de développement humain du Burkina Faso (2006)

▪ Classement mondial, d'après les indices de développement humain :	174 sur 177 (devant le Mali, le Sierra Leone et le Niger)
▪ Taux d'alphabétisation de adultes (de plus de 15 ans) :	21,8%
▪ Espérance de vie :	47,4 ans
▪ PIB par habitant :	1,169 US \$ (estimation)
▪ Part de la population vivant avec moins de 1 US\$ par jour :	27,2% (entre 1999-2004)

²²⁵ Lettre de politique en matière de développement rural décentralisé juin 2000, rédigée pour servir d'appui au CBRDP

²²⁶ ADAP, *Newsletter* n° 16, Genève : ADAP, juin 2006

²²⁷ En effet, un conseil communal est composé de deux représentants par village administrativement reconnu.

²²⁸ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU, SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, *Evaluation nationale de la mise en œuvre de l'agenda 21 et des conventions issues de Rio au Burkina Faso*, mars 2002

▪ Part de la population vivant avec moins de 2 US\$ par jour	71,8% (entre 1999-2004)
--	-------------------------

Source : PNUD, *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, 2006, sur <<http://hdr.undp.org/hdr2006>>

A l'instar de Simone Spack, on peut avancer que la pauvreté matérielle tend à créer un contexte défavorable à certaines campagnes de sensibilisation à la GRN²²⁹ et plus largement à la gestion de ressources naturelles comme la faune sauvage. En effet, dans un contexte de recherche de la satisfaction des besoins élémentaires comme se nourrir ou boire, comment porter attention à des messages non prioritaires ? Comme l'ont souligné nombre de villageois et surtout villageoises interrogées, « *Quand une personne a faim, la première chose à faire est de lui donner à manger* »²³⁰ ; « *C'est quand on a le ventre plein que l'on pense à évoluer* »²³¹.

4.1) Population

Avec environ 12,822 millions d'habitants²³², le Burkina Faso est l'un des pays les plus peuplés de l'Afrique de l'Ouest. La population burkinabè est composée d'une soixantaine d'ethnies dont les principaux groupes sont les Mossi (48%), les Peulh (10,4%), les Lobi (7%), les Bobo (6,8%), les Mandé (6,7%), les Sénoufo (5,3%), les Gourounsi (5,1%), les Gourmantché (4,8%), les Touaregs (3,3%), les Bissa (3%), les Samo (2%) et les Marka (1,7%) et de trois religions principales : l'animisme, l'islam et le christianisme.

Figure 10 - Principaux groupes ethniques du Burkina Faso



Source : <<http://www.tlfg.ulaval.ca/AXL/AFRIQUE/burkina.htm>>

La migration, phénomène que nous aborderons de manière plus détaillée en ce qui concerne la région de l'Est, est une caractéristique majeure de la population burkinabè. Entre

²²⁹ SPACK Simone, *Op.cit.*

²³⁰ Entretien collectif de femmes gourmantché de Kpencangou, 05.10.2006

²³¹ Entretien collectif d'un groupe mixte de Gourmantché de Pempédi, 06.10.2006

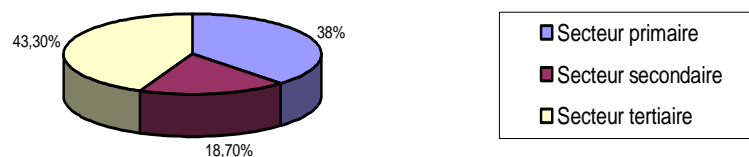
²³² PNUD, *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, 2006, sur <<http://hdr.undp.org/hdr2006>>, consulté le 02.03.2007.

1985 et 1991, les migrations ont touché près de 10% de l'ensemble de la population.²³³ Elles correspondent pour la plupart à des migrations spontanées, individuelles ou familiales, liées à la recherche de meilleures conditions de vie, mais peuvent être dans une moindre mesure organisées sous le contrôle de l'Etat vers des zones aménagées²³⁴. Elles sont notamment dues à la dégradation des terres, aux disparités de répartition des ressources agricoles ou aux densités de populations différentielles.²³⁵

4.2) Activités économiques

Malgré l'existence d'industries et l'importance de l'artisanat dans le pays, le Burkina Faso est avant tout un pays d'agriculteurs et d'éleveurs. Ainsi, plus de 30% de son PIB, atteignant 4824 millions de dollars US en 2004²³⁶, est issu du secteur primaire qui occupe à lui seul 90% de la population active. Les principaux produits d'exportation du pays sont le coton (près de 75% des recettes d'exportation), les bêtes sur pied, le cuir et les peaux ainsi que les fruits et légumes (notamment le haricot vert).

Figure 11 - Part des différents secteurs au PIB du Burkina Faso en 1999



Source : DDC, *Données socio-économiques du Burkina Faso*, sur <www.ddc-burkina.org>

Si la situation économique du pays était jugée plutôt bonne par les institutions de Bretton-Woods jusqu'en 1988, certaines contraintes extérieures, en particulier la crise économique ivoirienne, ont eu des effets négatifs et le pays a été mis sous ajustement structurel depuis 1991. L'économie apparaît également dépendante des transferts en provenance de l'extérieur, à l'instar des revenus des émigrés ou de l'aide internationale.

4.2.1) Agriculture

²³³ MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU, SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, *Op.cit.*

²³⁴ C'était notamment le cas après la création en 1979 par le gouvernement de l'Autorité pour l'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV) censé organiser l'installation de migrants issus des zones surpeuplées du plateau mossi sur les terres des vallées des Voltas disponibles grâce à la lutte contre l'onchocercose. Cependant, ce type de migrations organisées s'est avéré aussi coûteux que limité, selon Paul Mathieu, « Mouvements de populations et transformations agricoles : le cas du Sud-Ouest du Burkina Faso », in LAURENT Pierre-Joseph, MATHIEU Paul, TOTTE Marc, « Migrations et accès à la terre au Burkina Faso », *Cahiers du CIDEP* n°20, Paris : L'Harmattan, juin 1994, pp.18-40

²³⁵ Voir à ce sujet dans ce présent chapitre le point 5.2) « Végétation et zones agro-écologiques du pays », p. 83

²³⁶ PNUD, *Op.cit.*

En majeure partie pluviale, l'agriculture burkinabè se pratique essentiellement sur de petites exploitations morcelées, généralement avec des méthodes traditionnelles et des outils manuels tels que la daba. La production agricole, qui occupe près de 90% des terres arables est surtout céréalière (sorgho, mil, maïs) et destinée à l'autoconsommation²³⁷ et très extensive.

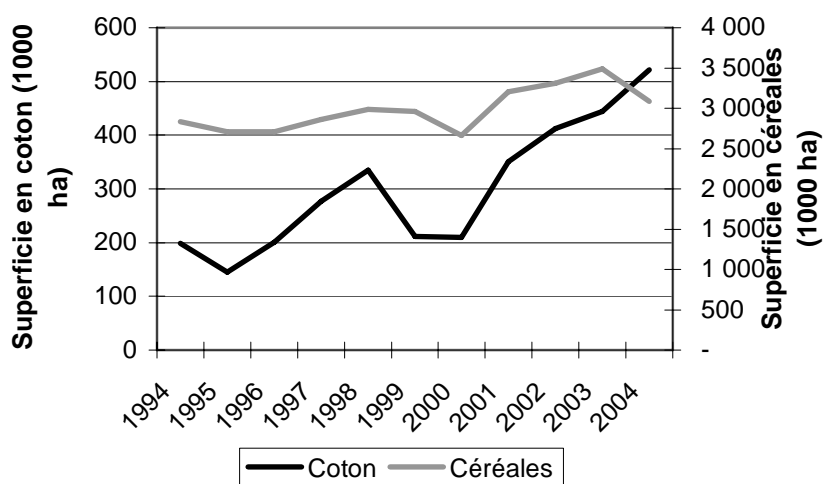
Tableau 5 - Principales cultures céréalières au Burkina Faso

Céréales	Taux d'occupation des surfaces céréalières	Production (en tonnes) en 2004
▪ Sorgho :	44,4 %	1 600 000
▪ Mil :	41,6 %	1 250 000
▪ Maïs :	12 %	738 500
▪ Riz (dont ½ en culture irriguée) :	1.4 %	97 000
▪ Fonio :	0,5 %	13 500
▪ Autres cultures vivrières (niébé, voandzou, igname, patate) :		450 000, dont 330 000 de niébé

Source : d'après BEN YAHMED Damielle (dir.), *Atlas du Burkina Faso*, Paris : Les Editions J.A., 2005, p.93-96

La culture attelée est surtout pratiquée dans les zones de production de coton, qui constitue avec l'arachide la principale culture de rente, où la modernisation (mécanisation et apport d'intrants) de la culture est très avancée. Notons que les surfaces cultivées cotonnières ont augmenté ces dernières années, comme l'illustre la graphique ci-dessous :

Fig. 12 - Coton et céréales au Burkina Faso : évolution comparative des surfaces cultivées



Source : Direction des Statistiques Agricoles, 2005, citée par CHARDONNET Philippe, CROSMARY William, BELEMSOGBO Urbain, KOULAGNA Denis, NOWELL Kristin, *Influences directes et indirectes sur la conservation du lion en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale*, document de travail pour l'Atelier sur la Conservation du Lion d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (octobre 2005, Douala, Cameroun), septembre 2005, sur <www.felidae.org/DOUALA/back2fra.doc>, consulté le 12 mars 2007

²³⁷ SPACK Simone, *Op.cit.*

A l'instar de celle du Mali ou du Bénin, la production du coton au Burkina Faso connaît une progression considérable par rapport aux autres cultures. Introduite à la fin des années soixante, la culture du coton est devenue l'activité agricole la plus rémunératrice, et c'est même la seule culture pour laquelle les paysans bénéficient de crédits de campagne auprès des banques agricoles²³⁸. Après la crise du coton en 1990, le gouvernement a commencé en 1994 à relancer cette filière à l'Est. Malgré les bénéfices que les paysans sont susceptibles de dégager de la culture du coton, cette pratique a aussi des conséquences néfastes pour la biodiversité, soulignées par Chardonnet et al dans une étude concernant le Parc Transfrontalier du W situé dans la région de l'Est²³⁹, notamment :

- la "course à l'espace" pour l'expansion des surfaces emblavées en coton qui se fait largement aux dépens des espaces naturels, notamment aux abords des Aires Protégées des savanes d'Afrique de l'Ouest ;
- l'augmentation considérable de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- la compétition avec les éleveurs qui disposent de moins en moins de pâturage par tête de bétail, et qui sont ainsi poussés à trouver d'autres espaces de pâture, notamment dans certains parcs comme celui du W ;
- la réduction des habitats naturels sauvages aux abords des AP.

Mais la culture du coton n'est pas la seule qui ait un impact sur les ressources naturelles. Ainsi, l'activité agricole dans son entier, de type extensive au Burkina Faso, après avoir été sévèrement affectée par les sécheresses de 1970-74 et de 1983-84, est également confrontée à une relativement faible fertilité des sols ainsi qu'une surexploitation des terres. Ce fait s'explique principalement par une croissance démographique, qui contraint les agriculteurs à réduire la durée et les surfaces mises en jachère, déclenchant un processus très rapide de dégradation de l'environnement et de déforestation²⁴⁰. Ce dernier, contribuant à la diminution des rendements, nécessite un accroissement annuel des superficies cultivées, supérieur à celui de la population, ce qui tend par ailleurs à favoriser et augmenter les conflits fonciers²⁴¹. On assiste dès lors à l'apparition en zone agricole de « nouveaux déserts » alors que paradoxalement, le front agricole remonte vers le nord à la recherche de nouvelles terres à défricher²⁴². Aujourd'hui, les récoltes ne couvriraient que 75% des besoins, ce qui expliquerait en partie le développement de l'élevage par les agriculteurs, qui permet d'exploiter des espaces se prêtant mal à l'agriculture.

Tableau 6 - Les autres cultures de rente au Burkina Faso

▪ Arachide :	Principalement produite dans l'Ouest et le Centre-Est, de manière irrégulière : 282 750 t. en 1999-2000, moins de 170 000 t. en 2000-2001, 321 000 t. en 2004 ;
▪ Karité :	Dont le Burkina Faso est le 3 ^{ème} producteur mondial. Le beurre de karité (plus

²³⁸ Burini & Ghisalberty, 2001, cités par CHARDONNET Philippe, CROSMARY William, BELEMSOBGO Urbain, KOULAGNA Denis, NOWELL Kristin, *Influences directes et indirectes sur la conservation du lion en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale*, document de travail pour l'Atelier sur la Conservation du Lion d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (octobre 2005, Douala, Cameroun), septembre 2005, sur <www.felidae.org/DOUALA/back2fra.doc>, consulté le 12 mars 2007

²³⁹ CHARDONNET et al, *Ibid.*

²⁴⁰ D'après François Rossier, la surexploitation de sols par l'agriculture représenterait la première cause de déforestation au Burkina Faso : ROSSIER François, *Mirage financier au cœur de la brousse. Le cas du PPPCR dans la province de la Tapoa au Burkina Faso*, mémoire de diplôme d'Anthropologie sous la direction de Pierre-Joseph Laurent, Université Catholique de Louvain la Neuve, septembre 2000

²⁴¹ Deneve, cité par *Ibid.*, p.34

²⁴² ROSSIER François, *Ibid.*

	de 70 000t. en 2000) offre des débouchés dans l'industrie du chocolat, en cosmétologie et en pharmacologie ;
▪ Sésame :	Culture concentrée dans le Centre-Nord, le Centre-Ouest et la Comoé. La production (29 000 t. en 2003-2004) ;
▪ Canne à sucre :	Sa culture couvre 4200 ha. La production de canne à sucre s'est élevée en 2003-2004 à 420 000 t.
▪ Soja :	Sa production s'est élevée à 2 500 t. en 2003-2004
▪ Noix de cajou :	Production principalement localisée à l'ouest, autour de Banfora et d'Orodara ;
▪ Gomme arabique :	Production sous-exploitée

Source : d'après BEN YAHMED Damielle (dir.), *Atlas du Burkina Faso*, Paris : Les Editions J.A., 2005, p.96

4.2.2) Elevage

Deuxième ressource de l'État après le coton, l'élevage contribue pour 14 % aux exportations du pays et ses produits sont écoulés essentiellement dans les pays côtiers limitrophes. En 1996, le cheptel bovin est estimé à 4, 32 millions de têtes, les ovins et les caprins à 13,8 millions et les volailles à 19,9 millions²⁴³. Pratiqué sur l'ensemble du territoire, l'élevage au Burkina Faso est de type extensif et occupe une partie importante du territoire, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau 7 - Répartition des terres au Burkina Faso²⁴⁴

Vocation des terres	Surface	% tage du territoire national
Terres cultivées	36 380 km ²	13,3 %
Aires protégées	43 078 km ²	15,7 %
Terres de parcours de saison des pluies	167 501 km ²	61 %
Divers (habitats, routes, etc.)	-----	10%

Source : Ministère des Ressources Animales (2000), cité par KAGONE Hamadé, *Profil fourrager du Burkina Faso*, Ouagadougou : Institut de l'Environnement et de Recherches agricoles (INERA), Département des Productions Animales, décembre 2001

La caractéristique extensive des systèmes d'exploitation agricole et pastorale, apparaît actuellement de plus en plus difficilement applicable, car reposant sur une situation d'abondance des terres qui n'est plus de mise aujourd'hui²⁴⁵. Certaines conséquences de la pression démographique, telles que la progression de l'agriculture sur les zones de pâturage et la croissance de la demande de ressources naturelles pour la consommation à la fois humaine et du bétail nous portent à imaginer une augmentation des conflits entre agriculteurs et éleveurs. C'est d'ailleurs ce que nous pourrions observer dans la région de l'Est, où ce type d'exploitation est en vigueur, dans l'étude de cas figurant dans la cinquième partie de ce travail.

²⁴³ KAGONE Hamadé, *Profil fourrager du Burkina Faso*, Ouagadougou : Institut de l'Environnement et de Recherches agricoles (INERA), Département des Productions Animales, décembre 2001

²⁴⁴ Il est à noter que cette répartition de l'espace n'est pas statique. Ainsi, le taux de progression du front agricole est estimé à 3,6 pour cent l'an au détriment des terres de parcours. En réalité, les terres de parcours sont constituées par les jachères, les terres marginales et les réserves foncières (terres non encore mises en culture).

²⁴⁵ SPACK Simone, *Op.cit.*

4.2.3) Secteur secondaire

Occupant près de 4% de la population active, le secteur secondaire (industries, mines, bâtiments et travaux publics, énergie, artisanat, etc.) a contribué pour environ 18,3% au PIB en 1997²⁴⁶.

a) Industries manufacturières

Selon le Premier Ministère burkinabè, l'industrie de ce pays, notamment manufacturière, est embryonnaire. Les principales activités industrielles concernent l'agro-alimentaire et les unités de production sont essentiellement implantées aux abords des deux principales villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. La contribution des industries manufacturières au PIB a été de 4,5% en 1997.

b) Industries extractives

L'or représente la troisième ressource du pays, après le coton et l'élevage. Néanmoins, le part des industries extractives au PIB en 1997 n'était que de 0,4%²⁴⁷. Hormis ce métal, le sous-sol burkinabè contient entre autres du zinc, du manganèse, du plomb, de l'argent, de la bauxite, du fer, des phosphates, du nickel, du cobalt, et des diamants. Actuellement, une grande partie des zones géologiquement riches reste inexploitée au Burkina Faso: plus de 200 sites potentiels ont été identifiés et seulement une cinquantaine fait l'objet d'une prospection ou d'une exploitation. Cependant, le Premier Ministère du Burkina Faso souligne le fait que le secteur minier est en plein essor, comme l'atteste l'installation dans le pays de plusieurs sociétés minières internationales qui s'adonnent principalement aux travaux d'exploration. Toujours selon ce ministère, la production minière, notamment aurifère, devrait connaître cette prochaine décennie un accroissement notable. Estimée à 1,5 tonnes l'an, elle pourrait ainsi décupler au cours de cette période.

4.2.4) Secteur informel et artisanat

Le secteur informel, occupe plusieurs centaines de milliers de personnes²⁴⁸. Alors que les femmes sont majoritaires dans le commerce de produits vivriers, les hommes sont plutôt présents dans la mécanique et le gardiennage. L'organisation de ces activités prend essentiellement la forme d'entreprises familiales et le secteur des industries s'est beaucoup développé dans les années 1990²⁴⁹.

L'artisanat occupe environ 80% des actifs urbains. De nombreuses entreprises en la matière appartiennent au secteur artisanal " informel ", mais certains se refusent à considérer cette activité, en plein essor au Burkina Faso, comme faisant partie du secteur informel²⁵⁰. En effet, les artisans occupent une place spécifique au Burkina Faso, que les bailleurs étrangers et le gouvernement cherchent à promouvoir, notamment par le biais de la manifestation de renommée mondiale, le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou.

²⁴⁶ Premier Ministère du Burkina Faso, sur <www.primature.gov.bf>, consulté le 20.03.2007

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ BEN YAHMED Damielle (dir.), *Atlas du Burkina Faso*, Paris : Les Editions J.A., 2005, p.92

²⁴⁹ *Ibid.*

²⁵⁰ *Ibid.*

4.2.5) Secteur tertiaire

Quant au secteur tertiaire (administration, commerce, transports et communications, services), il a contribué pour environ 43 % du PIB en 1999²⁵¹.

4.2.6) Présence des projets de développement

A côté des activités économiques « classiques » décrites plus haut, il nous a semblé important de souligner l'importance de l'aide au développement au Burkina Faso, qui draine des sommes considérables au sein de cet Etat appelé parfois « la Mecque des projets ». Comme nous avons pu l'observer lors de notre présentation des caractéristiques socio-économiques du pays, le Burkina Faso fait partie des pays les plus pauvres du monde. Il a donc su attirer de nombreux projets de développement, menés par des coopérations bilatérales et multilatérales, des ONG, des organisations internationales.

Tableau 8 - Exemples d'aide multilatérale au Burkina Faso

➤	Programme du FMI pour une Facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance (FRPC) (2003-2006)
➤	Crédits d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP) (2001-2004), accordés par la Banque Mondiale
➤	Soutien de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) (2004-2006)
➤	Programmation par l'Union Européenne de 275 millions d'euros au 9 ^{ème} Fonds européen de développement (FED) (

Source : BEN YAHMED Damielle (dir.), *Atlas du Burkina Faso*, Paris : Les Editions J.A., 2005, p.92

D'après le PNUD, le Burkina Faso a reçu 610 millions de dollars en 2004 d'aide publique au développement (Official Development Assistance, ODA), soit 12,6% du PIB.²⁵² Si les premières interventions se sont essentiellement concentrées au nord du pays (Yatenga, Soum, Oudalan), elles représentent aujourd'hui une offre surabondante et couvrent la quasi-totalité du territoire. Notons d'ailleurs que les coopérations bilatérales ont tendance à se diviser le terrain entre opérateurs en zones d'influences. Ainsi, alors que les Français sont fortement implantés à l'Ouest du Burkina Faso, la présence de la coopération suisse (DDC) se fait plutôt sentir à l'Est du pays.

5) **Données écologiques**

5.1) **Climat**

Si on distingue selon Guinko²⁵³ cinq climats au Burkina Faso à savoir le climat sahélien, le climat sub-sahélien, le climat nord soudanien, le climat sud-soudanien et le climat sub-soudanien, on peut toutefois avancer que le climat général du Burkina Faso est de type semi-aride, caractérisé par une saison sèche, de novembre à mai environ (avec une période fraîche et sèche de novembre à février et une période chaude de mars à Mai) et une saison des pluies ou hivernage de juin à octobre. Les températures moyennes sont d'environ 15°C la nuit et 30°C le jour, sauf en saison sèche pendant laquelle elles peuvent monter jusqu'à 38°C. Bien

²⁵¹ DDC, *Données socio-économiques du Burkina Faso*, sur <www.ddc-burkina.org>, consulté le 20.03.2007

²⁵² PNUD, *Op.cit.*

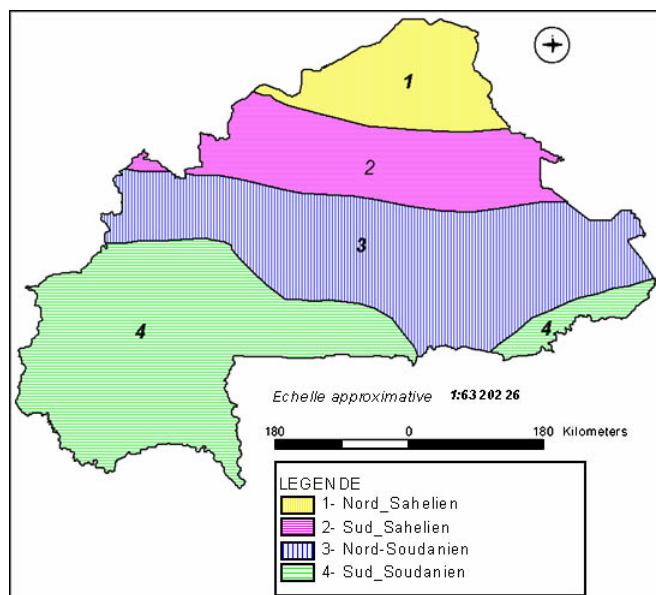
²⁵³ Guinko, 1984, cité par *Ibid.*

que les précipitations varient entre 300 mm au Nord et 1200 mm au sud-ouest, le bilan hydrique reste partout négatif²⁵⁴.

5.2) Végétation et zones agro-écologiques du pays

La végétation du pays est essentiellement constituée de steppe (dans le domaine sahélien au Nord) et de savanes (dans le domaine soudanien du centre au sud). On note cependant quelques formations de type forestier telles que les forêts claires et les forêts sèches denses au sud et au sud-ouest du domaine soudanien.²⁵⁵ Il est possible de déterminer plus précisément les caractéristiques écologiques et la distribution des types de végétations du Burkina Faso en fonction d'un zonage agroécologique. Toutefois, comme le souligne Hamadé Kagone, ce type de zonage au sens strict du terme n'a pas encore été établi au Burkina Faso. Ce sont les secteurs phytogéographiques, reconnus et définis par Monod et Guinko²⁵⁶ d'après des critères climatiques et floristiques, qui tiennent lieu de zones agro-écologiques. La figure ci-dessous illustre les quatre zones agro-écologiques du Burkina Faso, dont les caractéristiques sont synthétisées dans le tableau 9.

Figure 13 - Domaines phytogéographiques du Burkina Faso



Source: GUINKO 1984, cité par NIKEMA A., OUEDRAOGO S. J. & BOUSSIM J. 2001. *Situation des ressources génétiques forestières du Burkina Faso*. Atelier sous-régional FAO/IPGRI/ICRAF sur la conservation, la gestion, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières de la zone sahélienne (Ouagadougou, 22-24 sept. 1998). Note thématique sur les ressources génétiques forestières. Document FGR/22F. Département des forêts, FAO, Rome, Italie.

Tableau 9 - Caractéristiques principales des zones agro-écologiques du Burkina Faso

Zones agroécologiques	% du territoire	Pluviométrie annuelle en	Occupation des sols
-----------------------	-----------------	--------------------------	---------------------

²⁵⁴ NIKEMA Albert, OUEDRAOGO Sibiri Jean & BOUSSIM Joseph, *Situation des ressources génétiques forestières du Burkina Faso*. Atelier sous-régional FAO/IPGRI/ICRAF sur la conservation, la gestion, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières de la zone sahélienne (Ouagadougou, 22-24 sept. 1998). Note thématique sur les ressources génétiques forestières. Document FGR/22F. Département des forêts, FAO, Rome, Italie, 2001

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ Monod, 1957, Guinko, 1984, cités par KAGONE Hamadé, *Op.cit.*

Quatrième partie – La conservation de la faune au Burkina Faso

	national	mm	
<u>Sahel</u>	13,4	< 400	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Steppe arbustive à épineux et à graminées annuelles ▪ Zone à vocation pastorale évoluant vers l'agro-pastoralisme à dominante pastorale ▪ Agriculture vivrière à base de mil, sorgho et niébé ▪ Elevage peulh transhumant de zébus
<u>Sub-sahel</u>	15,3	400 à 700	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Steppes arbustives à Combretacées et à graminées annuelles ▪ Zone agropastorale à dominante agricole ▪ Forte densité humaine et saturation foncière ▪ Agriculture céréalière d'autoconsommation à base de sorgho, de mil et de niébé ▪ Elevage pastoral transhumant et élevage agropastoral sédentaire
<u>Nord-soudan</u>	38,9	700 à 900	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savanes arborées à arbustives ▪ Zone agropastorale à dominante agricole ▪ Fortes densités de populations humaine et animale ▪ Bassin cotonnier et agriculture à base de sorgho, de mil, de niébé et d'arachide ▪ Elevage pastoral transhumant et élevage villageois sédentaire
<u>Sud-soudan</u>	32,4	900 à 1200	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savanes arborées à arbustives et boisées, forêts claires ▪ Zone à vocation agricole caractérisée par les cultures pérennes (manguiers, agrumes, anacardiens, etc.), la culture cotonnière, de l'igname et des céréales (sorgho, mil, maïs) ▪ Zone d'accueil des transhumants en saison sèche et de conflits quelquefois mortels entre agriculteurs et éleveurs ▪ Elevage villageois sédentaire de taurins

Source : par KAGONE Hamadé, *Profil fourrager du Burkina Faso*, Ouagadougou : Institut de l'Environnement et de Recherches agricoles (INERA), Département des Productions Animales, décembre 2001

Ces divers contextes agro-écologiques déterminent des potentialités agricoles inégales suivant les régions. Mais les disparités entre les régions ne s'arrêtent pas là. En effet, Paul Mathieu²⁵⁷ notait en 1994 un triple déséquilibre spatial entre régions saturées, dégradées et souvent surexploitées du Nord et du Plateau central, et les zones moins peuplées et mieux dotées en potentiel agro-écologique et en pluies du Sud, du Sud-Ouest, de l'Ouest et de l'Est du pays, qui tend à perdurer aujourd'hui²⁵⁸. Ces déséquilibres, lorsqu'ils se cumulent, constituent une cause importante de migration des populations :

- disparités de répartition des ressources agricoles (concentrées surtout dans le Sud et le Sud-Ouest) présentant une abondance des ressources et une disponibilité apparente de l'espace ;
- inégalité de revenus économiques des activités agricoles : cultures du coton dans le Sud-Ouest et dans l'Est, élevage bovin dans l'Ouest, le Nord-Ouest et l'Est ;
- déséquilibres dans la répartition de la population, avec une tendance à la concentration dans des zones « écologiquement pauvres » et dégradées du Centre et du Nord plutôt que dans le Sud ou l'Est.

²⁵⁷ Paul Mathieu, *Op.cit.*, pp.18-40

²⁵⁸ A ce propos, voir la carte des dégradations anthropiques des sols figurant en annexes (annexes n°5, p. viii)

5.3) La faune au Burkina Faso et son importance pour l'Etat

Le Burkina Faso est doté d'une biodiversité relativement riche, avec 655 espèces de faune sauvage (mammifères et oiseaux), 330 espèces aquatiques (dont 121 de poissons) et 1054 espèces végétales²⁵⁹. D'après les comparaisons de Chardonnet et al., le pays possède les densités naturelles les plus élevées d'éléphants, d'hyppotragues, de bubales, de cobes de buffon²⁶⁰. La présence de nombreux plans d'eau naturels (Oursi, Bam, ...) et artificiels constitue en outre un atout pour les oiseaux, en particulier les migrateurs. Selon ces auteurs, le Burkina disposerait d'habitats naturels capables de permettre un développement des espèces existantes mais aussi d'espèces rares en Afrique comme la girafe, l'oryx, la gazelle, l'élan de Derby²⁶¹.

La faune sauvage peut revêtir différentes valeurs et générer, pour les Etats et les individus, des bénéfices de différentes natures. On distingue d'ailleurs fréquemment l'usage consommateur (« *consumptive use* »), qui représente formes d'usages direct et l'usage non consommateur, qui se réfère aux valeurs de non usage (imagerie dans l'art, folklore, religion ; valeur pour conservationnistes occidentaux)²⁶², comme le synthétise l'encadré ci-dessous :

Tableau 10 - Différentes valeurs de la faune sauvage

<p>➤ valeur d'usage :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ usage direct : prélèvement pour consommation traditionnelle, consommation de produits, utilisation de la faune sauvage pour des activités récréatives ou touristiques ▪ usage indirect : fonctions environnementales et écologiques des espèces et de leurs habitats ▪ valeurs optionnelles : si les populations souhaitent maintenir l'option pour des usages futurs
<p>➤ valeur de non usage :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ valeur de nature sauvage comme élément unique, culturel ou représentant un héritage (culturel, spirituel ou de biodiversité)

Source : INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (IIED), *Whose Eden ? An Overview of Community Approaches to Wildlife Management*, Londres: IIED; Overseas Development Administration (ODA), 1994, p.7

Dans cette partie, nous focaliserons sur l'échelle nationale pour souligner quelles valeurs revêt la faune sauvage pour l'Etat. Les fonctions sociales de la faune sauvage et ce qu'elle représente en général pour les populations seront abordées plus loin. On peut dire que la faune sauvage joue un rôle important pour l'Etat burkinabè dans deux domaines principaux : d'abord, son exploitation par le biais de la chasse ou du tourisme de vision contribue au budget national de l'Etat. En outre, par le biais des différentes conventions internationales liées de près ou de loin à la faune sauvage, cette dernière représente également un outil de positionnement du pays au niveau international, susceptible en outre d'attirer les fonds des bailleurs internationaux.

5.3.1) Importance budgétaire

²⁵⁹ CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS DU BURKINA FASO (dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique), *Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso*, 1999

²⁶⁰ CHARDONNET Philippe et al., 1995, cité par KABORE Alexis, *Gestion des aires de faune protégées à l'est du Burkina Faso: les enjeux institutionnels du partage des bénéfices*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures en Etudes du Développement, Genève : Institut des Etudes du Développement (IUED), 2002, p.16

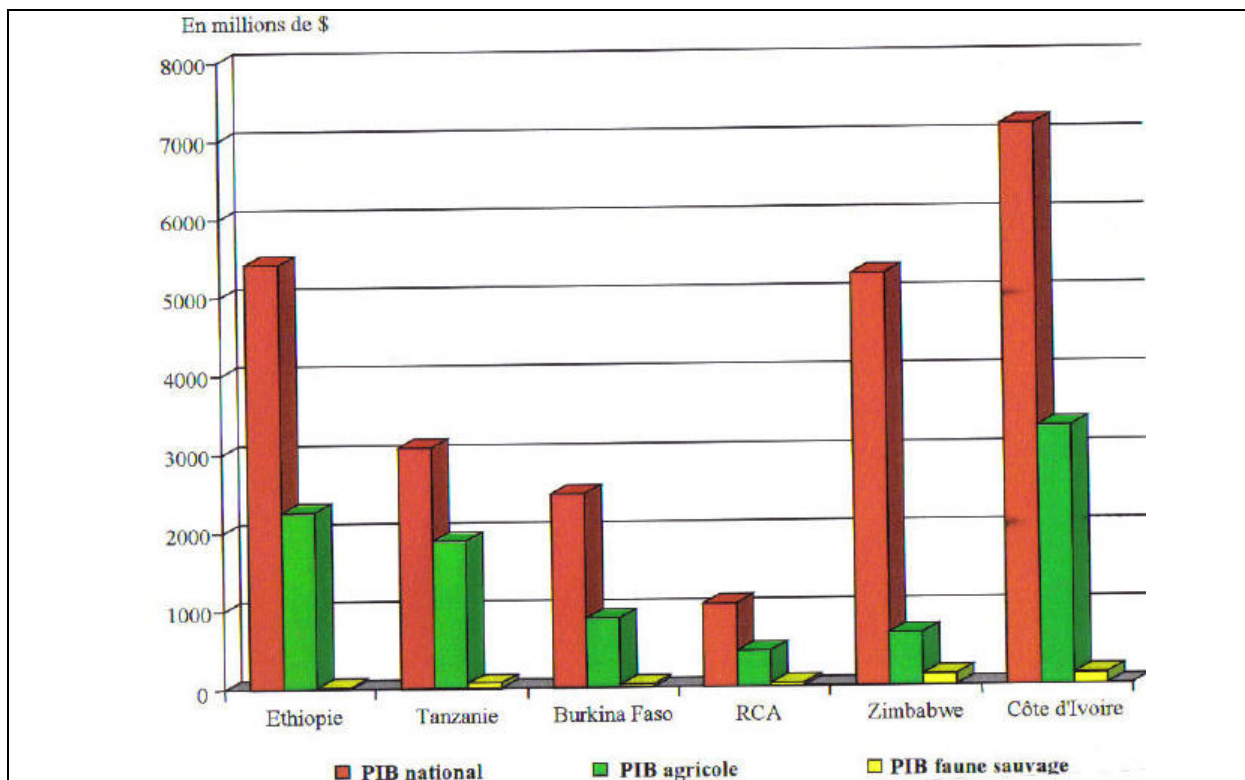
²⁶¹ Voir la liste des espèces protégées et de chasse au Burkina Faso, Annexe n° 6, p. ix

²⁶² INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (IIED), *Op.cit.*, pp. 6-8

Jusque dans les années 1970, la faune sauvage n'est pas considérée comme une ressource exploitable et éventuellement rentable pour les gouvernements africains²⁶³ qui ne prennent pas ou peu en compte sa valeur dans leur comptabilité. Elle est également ignorée en tant qu'outil potentiel de développement, au profit des programmes d'appui agricoles ou d'élevage²⁶⁴. Aujourd'hui, selon Pierre-Armand Roulet, elle semble être mieux prise en compte par les agents économiques et, en tant que ressource multi-usage (à valeur alimentaire, socioculturelle, spirituelle, esthétique, touristique, économique), elle peut être intégrée dans les calculs internationaux tels que le PIB²⁶⁵.

Cependant, comme l'illustre le figure ci-dessous, lorsque l'on compare la faune sauvage, en termes de rentabilité économique, avec d'autres secteurs d'activités, les résultats s'expriment rarement en sa faveur. Cela s'explique notamment par le fait que toutes les informations ne sont pas disponibles pour donner une image complète du PIB faune sauvage. En effet, si l'on peut calculer avec une certaine précision les flux monétaires issus des activités de tourisme lié à la faune sauvage, ce n'est pas le cas des revenus issus des modes d'exploitation de la faune sauvage maintenus dans le secteur informel, tels que la filière viande de brousse : « *In most countries of the south, the wildlife industry forms a major part of informal activities, which are neither officially registered not even known or described in many instances* »²⁶⁶.

Figure 14 - Comparaison du PIB faune sauvage et du PIB national / agricole dans 6 pays d'Afrique Subsaharienne (données de 1989)



²⁶³ SOURNIA G., *Op.cit.*

²⁶⁴ Chardonnet, Lamarque, Sournia, Crépin, 1992, cités par ROULET Pierre-Armand, *Op.cit.*, p.376

²⁶⁵ ROULET Pierre-Armand, *Op.cit.*, p.376

²⁶⁶ CHARDONNET Ph., DES CLERS B., FISCHER J., GERHOLD R., JORI F., LAMARQUE F., « The value of wildlife », *Revue scientifique et technique de l'Office International des Epizooties*, 21 (1), 2002, p. 16

En 1989, en termes de positionnement dans les sources de devise du Burkina Faso (chiffres d'exportation, hors commerce d'ivoire et d'animaux vivants), le secteur faune sauvage apparaît au sixième rang, derrière le coton, l'élevage, le karité, les cuirs et peaux (animaux domestiques) et le sésame.

Source : CHARDONNET et al., 1995, repris par ROULET Pierre-Armand, « *Chasseur blanc, cœur noir* » ? La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion de la chasse communautaire, Thèse de doctorat en géographie, Orléans : Université d'Orléans, 2004, p.378

Quoiqu'il en soit, les activités touristiques liées à la faune sauvage contribuent au budget national du Burkina Faso. En effet, seul pays d'Afrique de l'Ouest où l'on peut pratiquer la grande chasse, le Burkina Faso se présente comme une référence en matière cynégétique, notamment grâce à la relative abondance du gibier et la modicité des coûts de safari et constitue donc une destination pour les touristes chasseurs du monde entier. Le pays accueille d'ailleurs annuellement plus de 1500 chasseurs de nationalité étrangère en plus des 300 nationaux et environ 5000 touristes de vision²⁶⁷. De plus, le tourisme de vision dans les réserves de faune, dans le parc national de l'Arly et le ranch de Nazinga, attire quelques 5000 clients par année. Ainsi, la faune sauvage, à travers diverses formes d'exploitation, notamment touristique, contribue de manière relativement importante au budget de l'Etat. Elle rapporterait ainsi annuellement au trésor national au moins 1 milliard de FCFA²⁶⁸.

5.3.2) Importance stratégique

Selon Alexis Kaboré, l'un des intérêts de la faune pour l'Etat burkinabè est d'ordre stratégique dans le système de la coopération internationale²⁶⁹. Dans le domaine de l'environnement et afin d'affirmer sa place dans l'arène des institutions internationales, le Burkina Faso met notamment en avant le secteur faune sauvage. Le gouvernement a d'ailleurs participé à bon nombre de conventions internationales liées à la faune sauvage ou aux ressources naturelles situées dans les aires de faune protégées, ou au niveau continental (Afrique) et sous-régional (Afrique de l'Ouest), à l'instar des conventions figurant ci-dessous :

Tableau 11 : Liste non exhaustive de conventions auxquelles les Burkina Faso a participé

Conventions internationales ou régionales	Adhésion (a) Signature (s)	Ratification	Entrée en vigueur
▪ <i>Convention internationale sur le commerce des espèces menacées</i> (CITES)	13.10.1989 (a)		11.01.1990
▪ <i>Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage</i> (CMS) ou Convention de Bonn			01.01.1990
▪ <i>Convention Ramsar</i> (Convention sur les zones humides)			27.10.1990
▪ <i>Convention sur la diversité biologique</i>	12.06.1992 (s)	02.09.1993	
▪ <i>Convention internationale sur la conservation des végétaux</i> (CIPV)	8.6.1995 (a)		
▪ <i>Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel</i> (World Heritage Convention)		12.4.1987	

²⁶⁷ KABORE Alexis, KABORE Alexis, *Gestion des aires de faune protégées à l'est du Burkina Faso: les enjeux institutionnels du partage des bénéfices*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures en Etudes du Développement, Genève : Institut des Etudes du Développement (IUED), 2002, p.17

²⁶⁸ Jeune Afrique, 1998, cité par *Ibid.*, p. 17. Nous relativiserons toutefois cette contribution au budget national au chapitre 7 de ce présent chapitre, « Argumentaire économique de ce type de conservation », p. 99

²⁶⁹ KABORE Alexis, 2002, *Op.cit.*

▪ Convention internationale sur la lutte contre la désertification (CCD)	14.10.1994 (s)	26.01.1996	26.12.1996
▪ Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ou Convention d'Alger (1968)	15.09.1968 (s)	16.08.1969	
▪ Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (version révisée) ou Convention de Maputo (2003)	26.02.2004 (a)		
▪ Convention sur les formalités de chasses applicables aux touristes entrant dans les pays du conseil de l'Entente ²⁷⁰ (Yamoussokro, 1976)		1976	

La participation aux débats et décisions internationaux constitue assurément un intérêt politique en soi. Mais elle représente également un argument important pour l'obtention de financements extérieurs. En effet, comme le souligne Alexis Kaboré, « *la plupart des programmes de gestion des ressources naturelles financés par la coopération internationale ne se justifient-ils pas par la mise en œuvre des principes internationaux ou la cohérence avec eux ?* ». ²⁷¹

Qu'il s'agisse de développement des capacités des populations locales en matière de gestion de ressources fauniques, d'appui aux services forestiers étatiques ou d'aménagement et de gestion d'aires protégées, plusieurs projets qui se concentrent sur la faune sauvage sont menés au Burkina Faso. Parmi eux, on peut notamment citer le projet GEPRENAF (projet de gestion participative des ressources naturelles et de faune), initié depuis 1996 par le FEM et la coopération belge, transformé en PRONAGEN (Programme National d'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels), le PAUCOF (projet d'appui aux Unités de Conservation de Faune) mené par l'Agence Française de Développement et le FFEM, le programme ECOPAS, financé par l'Union Européenne, qui vise une gestion durable du parc du W, situé à cheval sur les territoires du Burkina Faso, du Bénin et du Niger, ou encore le projet FAUDEB, mené par l'ADAP (financement FGC), qui sera l'objet de notre étude de cas.

²⁷⁰ Le conseil de l'Entente est une organisation intergouvernementale regroupant, outre le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo.

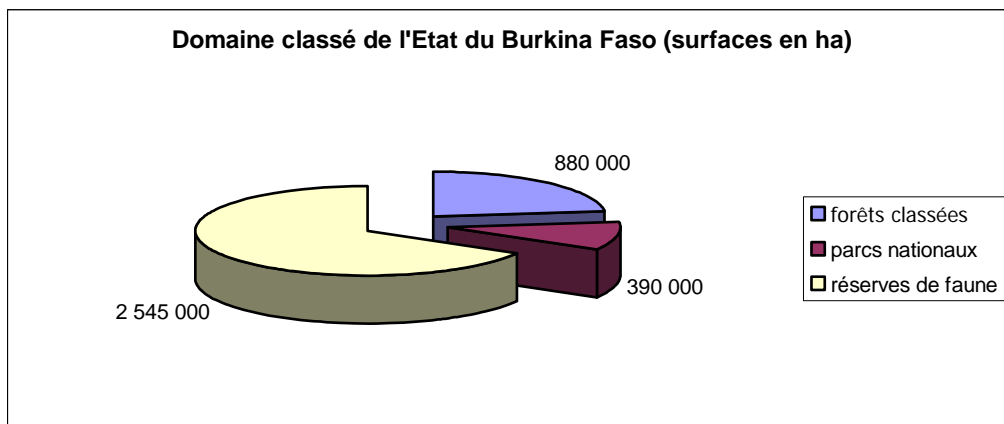
²⁷¹ KABORE Alexis, 2002, *Op.cit.*, p.19

B. LA CONSERVATION DE LA FAUNE AU BURKINA FASO

« Au coeur de l'Afrique, un pays fabuleux...Le BURKINA FASO c'est à la fois un territoire et un paradis cynégétique qui fait rêver tous les chasseurs. Ce pays regorge de très belles espèces animales; grâce à sa position géographique unique et à une végétation qui doit sa richesse aux rivières en eau toute l'année et à un climat idéal. Les émotions fortes sont au détour d'une piste, à la découverte du lion superbe, ou sur les traces des éléphants lourds et puissants, nul ne peut rester insensible au spectacle du lever du soleil, quand les animaux, libres viennent s'abreuver. L'Afrique entière avec ses odeurs, sa force, ses couleurs et sa beauté vous captive... » (Publicité pour la chasse sportive au campement d'Arly, dans la région de l'Est)²⁷²

Le Burkina Faso a longtemps été cité comme le pays d'Afrique de l'Ouest abritant la faune la plus riche, notamment dans sa région de l'Est, qui concentre plus de 75% du cheptel sauvage et près d'un milliard d'hectares de réserves de faune. Il consacre aujourd'hui environ 4% de son territoire national²⁷³ aux aires protégées qui couvrent 10619 km² (1995) et se répartissent en différentes catégories, telles que des parcs nationaux, des réserves de faune intégrales, des réserves de faune partielles et des forêts classées.²⁷⁴

Figure 15 - Répartition des différentes catégories du domaine classé burkinabè (surfaces en ha)



Source: d'après AKOSSONGO Tienko Jean, *Rapport national sur la gestion durable des forêts au Burkina Faso*, Ouagadougou: Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, novembre 2004, p.3

Si l'on observe, dans une perspective historique, les politiques burkinabè officielles en matière de faune, on assiste progressivement à la prise en compte de différents acteurs, comme les privés ou les populations locales, par contraste avec la gestion monopolistique et coercitive de l'Etat qui a longtemps caractérisé la conservation dans ce secteur. Ainsi, dans ce chapitre, nous nous attacherons dans un premier temps à décrire les différents arrangements institutionnels de gestion de la faune au Burkina Faso, à savoir la gestion étatique, le système

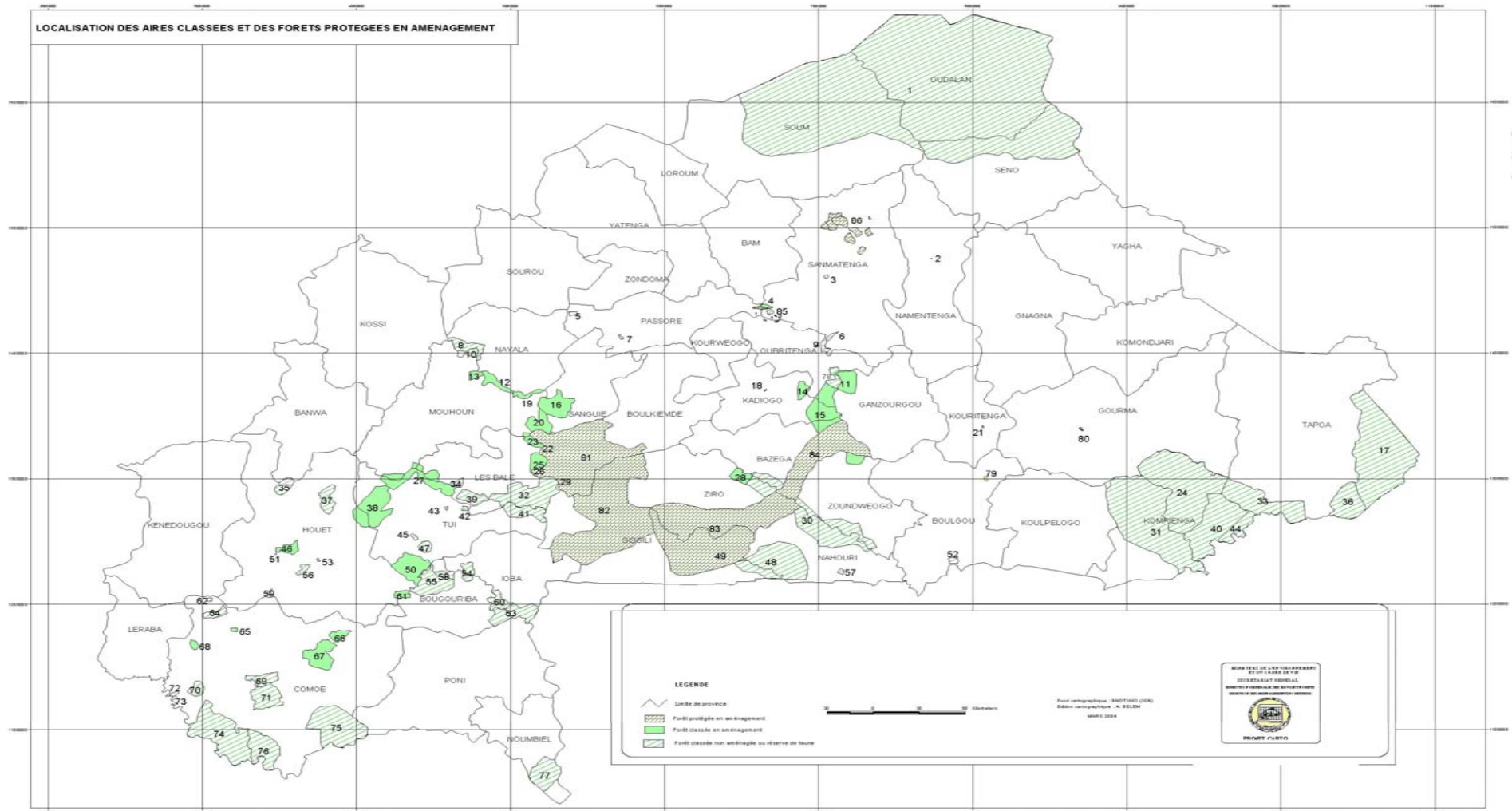
²⁷² <<http://www.faso-ong.org/meycom/meypage/chas.htm>> , consulté le 24 août 2006

²⁷³ 10% si l'on prend en compte les 16000km² de la réserve de faune partielle du Sahel dont l'existence réelle sur le terrain est peu évidente, selon SOURNIA G., *Op.cit.*

²⁷⁴ SOURNIA G., *Op.cit.*

de guides de chasse, le système de concessions (à des privés, des communautés locales ou à des ONG) et le système de Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC), que nous avons regroupés en trois modèles distincts : le modèle de conservation « excluante », le système de concessions et celui de ZOVIC. C'est d'ailleurs plus spécifiquement sur ce dernier modèle de gestion « communautaire » de la faune que nous nous pencherons en seconde partie de chapitre.

Figure 16 - Aires classées au Burkina Faso en 2004



Source : AKOSSONGO Tienko Jean, *Rapport national sur la gestion durable des forêts au Burkina Faso*, Ouagadougou : Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, novembre 2004, p.31

6) Gestion autoritaire et « excluante »

Après avoir établi les frontières en 1919, l'administration coloniale entreprend de constituer des aires protégées dès 1926, en créant notamment les premières aires de conservation de la faune appelées alors « parcs de refuge »²⁷⁵. Les aires protégées ne couvrent alors qu'une superficie de 5367 km² sur les 274 200 km² que représente le pays. Toutefois, elles deviendront rapidement plus nombreuses à la suite de la *Conférence internationale pour la protection de la faune et de la flore en Afrique* tenue à Londres en 1933, lors de laquelle la France est critiquée par les anglo-saxons pour la faiblesse de sa politique de protection de la faune dans ses colonies²⁷⁶.

Ainsi, sous l'influence du modèle de préservation de la « wilderness » promue lors de la Conférence et présentée en début de ce présent travail, sont créés en Haute-Volta le domaine forestier en 1935²⁷⁷ et de nombreuses *réserves de faune* dès 1936, par formulation de textes juridiques établissant des parcs nationaux pour la sauvegarde de la faune²⁷⁸. Ces dernières ne seront officiellement définies qu'avec l'instauration d'une législation sur la protection des espèces, la réglementation de la chasse et la désignation des aires protégées, l'*Ordonnance sur la Conservation de la faune et l'exercice de la chasse en Haute Volta* du 31 décembre 1968, selon laquelle, une « réserve de faune » représente une aire :

- a) de mise à part pour la conservation, l'aménagement et la propagation de la vie animale sauvage ainsi que la protection et l'aménagement de l'habitat ;
- b) sur laquelle la chasse, l'abattage et la capture de la faune sont interdits (sauf accord) et sous contrôle des autorités de la réserve ;
- c) où l'habitation et les autres activités humaines sont interdites ou réglementées²⁷⁹.

²⁷⁵ SPINAGE CA, TRAORE S., *Mise en valeur des ressources cynégétiques au Burkina Faso : résumé des aires de faune protégées et propositions*, Ouagadougou : Ministère de l'Environnement et du Tourisme ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Document de travail 3 (DP/UPV/82/008), août 1984

²⁷⁶ Benoît, 1999, cité par *Ibidem*

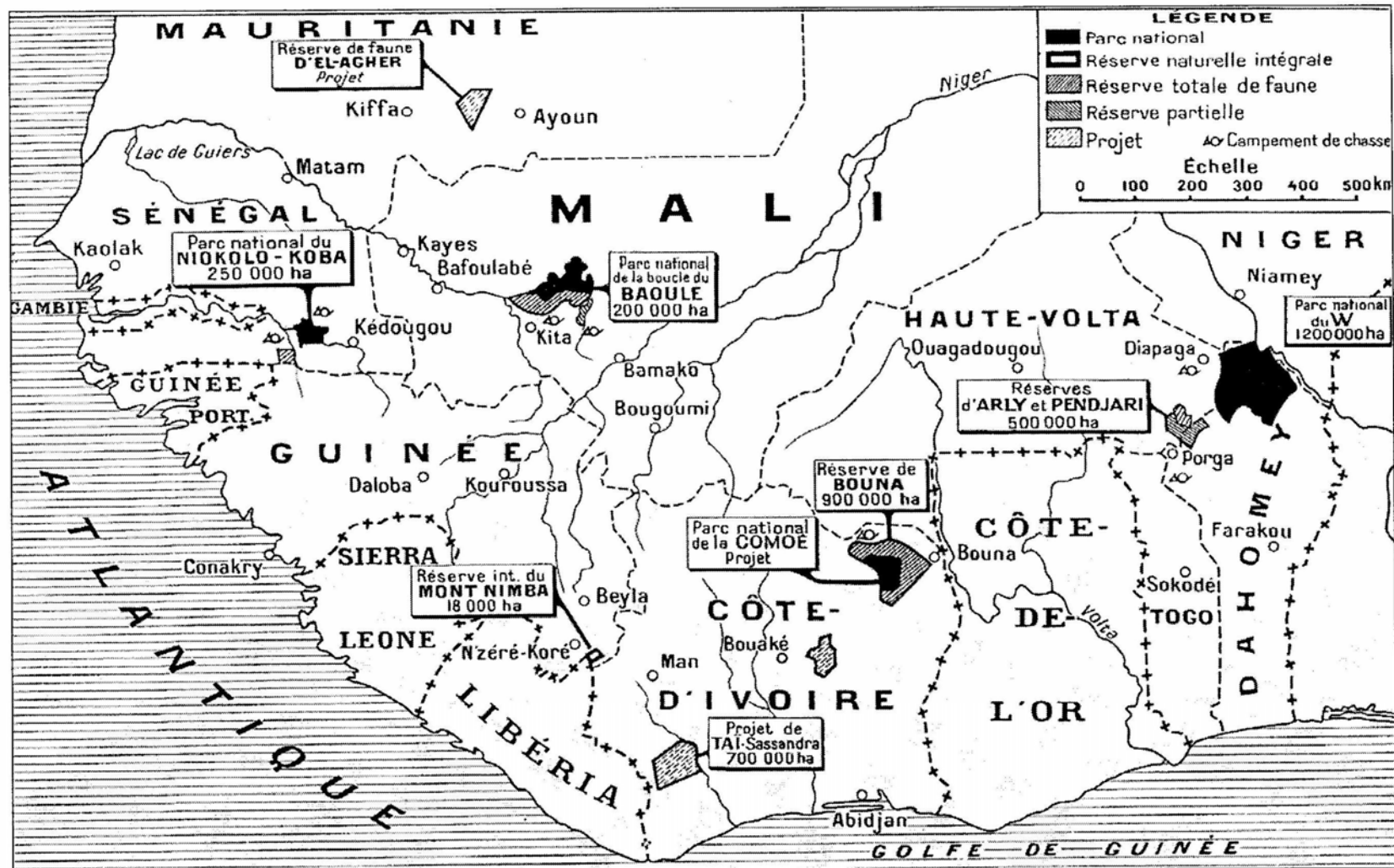
²⁷⁷ Décret du 4 juillet 1935 (relatif au régime forestier en Afrique de l'Ouest), dont l'article premier dispose que « les forêts vacantes et sans maîtres en Afrique Occidentale Française ainsi que les périmètres de reboisement appartiennent à l'Etat », cité par YEYE Samuel, *Monographie sur la législation environnementale du Burkina Faso*, mars 2000,

<<http://www.environnement.gov.bf/export/SiteEnvironnement/documents/Conventions/MonoLegiEnvir.pdf>>

²⁷⁸ PODA Jean-Noël, BELEM Mamounata, OUEDRAOGO Louis R., KABRE André, ZIDA Didier, TAITA Paulette (UICN), *Les enjeux de l'utilisation durable des ressources naturelles : cas de la Réserve de la biosphère de la Mare aux hippopotames au Burkina Faso*, Deuxième Colloque Pan-Africain sur l'Utilisation Durable des Ressources Naturelles en Afrique, Ouagadougou (Burkina Faso), juillet 2000, p.2

²⁷⁹ SPINAGE et al., *Op.cit.*, p.2

Figure 17 - Les Aires Protégées d'Afrique Occidentale Française en 1954



Source : VILLENAVE G.M., 1954, repris par ROULET Pierre-Armand, « Chasseur blanc, cœur noir » ? La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion de la chasse communautaire, Thèse de doctorat en géographie, Orléans : Université d'Orléans, 2004, p.105

La création de ces réserves de faune a pour conséquence de déposséder les populations locales de certains de leurs droits d'usage, notamment agricole et pastoral, des terres mises en défens. En effet, bien qu'il existe des mesures visant à permettre aux villageois l'utilisation temporaire agricole des terres contenues dans les forêts classées, telles que les « concessions pour la culture » ou les « contrats de culture », ces mesures ne sont pas appliquées dans le cas des aires de faune protégées²⁸⁰. En outre, si on reconnaît aux populations locales le droit de pratiquer la cueillette et la chasse de subsistance, c'est uniquement avec des instruments de coupe et des armes de chasse de fabrication locale. Ainsi, l'abattage de certaines espèces traditionnellement chassées, désormais qualifiées d'« espèces protégées » et des techniques usitées comme la chasse collective sont dès lors interdites.

Ces mesures tendent à engendrer une importante frustration au sein des populations rurales qui estiment être privées par l'Etat de leurs meilleures terres de culture ou de pâture²⁸¹, aboutissant parfois à des réactions hostiles et agressives envers les aires protégées (braconnage, feux de brousse, défrichements, pâturage illégal).

L'attitude de l'administration, caractérisée essentiellement par la répression, l'unilatéralisme ou l'absence de consultation des populations locales tend à s'adoucir vers la fin de la période coloniale avec notamment la généralisation du concept de réserve partielle de faune. Ainsi, l'arrêté général du 26 janvier 1948 qui donne aux gouverneurs et aux chefs de territoires le pouvoir de créer des réserves de faune « à but défini » permet d'autoriser la chasse au sein de ce type d'aire protégée. Dans un contexte économique caractérisé par la suppression de l'impôt de capitation et des travaux forcés, la faune, jusque là objet de préservation constitue désormais une source de revenus par le biais de la chasse (permis, licence, redevances, taxes, etc.). Dès lors, un certain nombre de réserves partielles vont être constituées aux stricts abords de réserves totales.

Au cours de la première décennie de l'indépendance, proclamée le 5 août 1960, l'Etat vise à renforcer la politique d'aires protégées lancée sous la colonisation et poursuit les opérations de classement et d'élaboration des législations.²⁸² En effet, la faune et les aires protégées en général deviennent pour le jeune Etat un enjeu de coopération internationale. Ainsi, il participe en 1968 à la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources (Convention d'Alger) « pendant que des organismes soutenant les aires protégées comme la FAO, l'UICN, le PNUD exercent sur lui une influence réelle, entre autres parce que leur intervention s'accompagne généralement de transfert d'aides financières ».²⁸³ Il sera également fortement influencé par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de Stockholm de 1972, qui a marqué, comme nous l'avons noté dans la première partie de ce travail, un tournant décisif dans le domaine de la conservation. En effet, l'articulation entre protection de l'environnement et objectifs de développement poussera les Etats à reconnaître l'importance de l'exploitation et de la commercialisation de la faune. En 1976, quatre ans après cette Conférence et en application des ses recommandations, un Ministère burkinabé de l'environnement et du tourisme est créé et prend dès lors en charge le

²⁸⁰ D'après le décret du 4 juillet 1935 et l'arrêté du 30 décembre 1948, cités par KABORE Alexis, *Op.cit.*

²⁸¹ PODA et al. *Op.cit.*, p.2

²⁸² Le premier texte législatif de la Haute-Volta indépendante sur la faune et la chasse correspond à l'ordonnance du 31 décembre 1968, confirmant l'interdiction de l'utilisation des ressources dans les réserves intégrales et les parcs nationaux.

²⁸³ KABORE Alexis, *Le réseau d'aires de faune protégées de l'Est du Burkina Faso: évolution des enjeux, de sa création à nos jours*, Actes de l'atelier thématique interdépartemental Aires Protégées de l'IRD, Orléans, 14-15 décembre 2004

secteur de la faune qui est en outre placé sous la Direction des parcs nationaux, des réserves de faune et des chasses. Il développe dès lors une politique de valorisation commerciale de cette ressource, notamment par l'instauration du système de guides de chasse professionnels, devant verser un certain nombre de taxes, qui sera quelque peu freinée par la fermeture de la chasse en 1980 pour des raisons essentiellement politiques.²⁸⁴

On peut donc caractériser les politiques de conservation de la faune durant la période 1926 à 1980 par un contrôle très centralisé et une gestion assurée directement par l'Etat par le biais des services forestiers dont la mission principale consiste à empêcher le braconnage et l'exploitation agro-sylvo-pastorale dans les réserves de faune.²⁸⁵ Si le gouvernement burkinabè s'est approprié les ressources naturelles en s'octroyant les pouvoirs de leur gestion, il n'a toutefois pas été capable, en pratique, de mener à bien sa mission et s'est trouvé dans ce que Soumaré appelle une situation de « *légalité inopérante* ». ²⁸⁶ En effet, l'exclusion des populations de certaines zones et les méthodes répressives utilisées pour imposer des lois rompant le plus souvent avec leur logique d'exploitation n'ont pas empêché la persistance du braconnage ni de la pâture dans les aires classées et ont même contribué à conférer aux paysans une représentation négative de la conservation et des services forestiers. Cependant, le système de guide de chasse et de valorisation des ressources, qui s'affirmera à la réouverture de la chasse marque l'avènement d'une politique de conservation ouverte à d'autres acteurs.

²⁸⁴ En effet, le colonel Saye Zerbo, arrivé au pouvoir par coup d'Etat militaire voit dans cette fermeture un moyen de contrôler la circulation des armes.

²⁸⁵ KABORE Alexis, *Pouvoirs locaux et participation villageoise à la gestion de la faune dans la région de l'Est du Burkina. Cas des zones de chasse de Namoungou, Ougarou et Pama dans la Province du Gourma*, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, Faculté des langues, des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales, Département de Sociologie, mars 1996, p. 14

²⁸⁶ Soumaré, 1998, cité par ONIBON A., DABIRE B., FERROUKHI L., « Pratiques locales et processus de décentralisation et de transfert de la gestion des ressources naturelles dans les pays d'Afrique de l'Ouest francophone », *Unasylva* n°199 « Décentralisation et délégation de pouvoir en foresterie », vol.50, Rome : FAO, 1999

7) Système de concessions

« La faune est une richesse nationale comme l'or, le diamant et tous les autres produits naturels de valeur que nous avons. Sa gestion doit donc être guidée par deux soucis : sa valorisation [...] et son exploitation rationnelle afin de la pérenniser » (journal burkinabé Indépendant n°225 du 16.12.1997)²⁸⁷

Selon Baillou et Sournia, l'année 1984 marque un tournant dans la politique de conservation du Burkina Faso, avec notamment la tenue d'un séminaire à Ouagadougou en octobre 1984, rassemblant pour la première fois des techniciens de la faune, des cultivateurs, des éleveurs, des chasseurs, des opérateurs économiques et des autorités politiques « *pour trouver des solutions propres à assurer la sauvegarde et l'exploitation rationnelle de la faune* ». ²⁸⁸ Dès lors, la faune ne constitue définitivement plus seulement l'affaire des forestiers, et l'on réfléchit aux modalités de réorganisation d'exploitation et aux formes d'utilisation durable la faune (chasses villageoises, ranchs de gibier, etc.). Cette nouvelle posture est confirmée par le constat, après la fermeture de la chasse, de l'aggravation de la situation faunique et de son habitat et par conséquent de l'incapacité de l'Etat à faire face seul à cette situation. Ainsi, avec la réouverture de la chasse en 1985, on poursuit la politique de valorisation commerciale de la faune avec l'application d'un système de concession sur l'écrasante majorité des aires protégées, qui n'est pas nouveau en soi, mais qui subit de profondes évolutions synthétisées dans le tableau 12.

En 1984-85, il s'agit plus précisément de la concession pour une durée de cinq ans renouvelable de zones de chasse à des privés, détenteurs d'une licence de guide de chasse et possédant l'exclusivité des droits d'exploitation. Ce guide-concessionnaire est ainsi chargé de conduire des touristes-chasseurs dans la réserve concédée, moyennant le paiement de taxes à l'Etat (permis de chasse, licence de guide, taxes d'abattages, etc.). Les aires protégées n'ont dès lors plus la seule vocation de préservation.

Cependant, ce système de guide revêt certaines insuffisances, liées au caractère annuel des agréments de guide, à l'absence de documents de planification des interventions et la marginalisation persistante des populations ²⁸⁹, qui pousseront à l'adoption de changements concrétisés par la réforme du secteur de la faune à partir de 1996. Dès lors est adopté un nouveau système de concession, présenté comme un mode de gestion partenarial qui vise « *à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection de ces ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux de la population* » ²⁹⁰ et qui repose sur nouveau cadre juridique, le Code forestier du 31 janvier 1997.

²⁸⁷ Cité par KONDE Mafing, *Aires protégées et conservation de la biodiversité à l'Est du Burkina Faso*, mission pour l'UICN, Ouagadougou : UICN, novembre 1997, p.4

²⁸⁸ BAILLOU F., SOURNIA G., *Intégration économique et aménagement des zones périphériques des parcs nationaux et autres aires protégées: étude de cas*, Ouagadougou (Burkina Faso) : Ministère de l'Environnement et du Tourisme, 1987, p.18

²⁸⁹ SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, pp. 6-7

²⁹⁰ Loi N°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso, article 2

Tableau 12 - Evolution du concept burkinabè de concession

<p>a) <u>De l'époque coloniale à 1984</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorisation pour toute association de chasseurs officiellement reconnue d'organiser les activités cynégétiques de ses membres dans les réserves de faune ▪ Frais de permis destinés au budget local
<p>b) <u>1984 – 1996</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statut de concessionnaire d'une réserve de faune accordé seulement aux individus détenteurs d'une licence de guide de chasse ▪ Exclusivité des droits d'exploitation au guide-concessionnaire qui conduit les touristes-chasseurs dans la réserve contre paiements (permis de chasse, licence de guide, taxes d'abattage) ▪ Contrat de concession d'une durée de 5 ans renouvelable ▪ Droits de guides limités à l'exploitation
<p>c) <u>Depuis 1996</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séparation des statuts de concessionnaire et de guide de chasse ▪ Le concessionnaire est l'individu (ou l'entreprise) responsable de la zone concédée aux yeux de l'Etat (aménagement et exploitation de la zone, paiement de taxes, etc.) ▪ Contrat de concession (suite à un appel d'offre) d'une durée de 10 ans renouvelable ▪ Le guide de chasse est un associé du concessionnaire chargé de conduire les opérations de tourisme et de chasse dans la zone concédée.

Il s'opère donc un changement qualitatif amplement souligné par les services déconcentrés de l'environnement burkinabè interrogés, qui donne naissance à une nouvelle conservation plus participative, qui consiste en un « *accord tripartite entre les populations locales, les concessionnaires et l'Etat burkinabè* »²⁹¹.

7.1) Description du système²⁹²

Selon le décret du 15 juillet 1998 portant réglementation des concessions de gestion de la faune et des activités de concessionnaire et de guide, « *la concession de gestion des ressources fauniques est l'acte juridique par lequel l'Etat ou une collectivité locale accorde à une personne physique ou morale de droit privé ou de droit public le droit de mettre en valeur et d'exploiter les ressources fauniques relevant de son domaine, à charge pour elle d'assurer la préservation des ces ressources. La concession confère à son bénéficiaire le monopole de l'exploitation des ressources fauniques, halieutiques ou touristique d'une zone concédée* ». ²⁹³

²⁹¹ Paul Djiguemdé, Directeur Provincial de l'Environnement et du Cadre de Vie du Gourma, entretien du 19.09.2006

²⁹² Nous ne décrirons que le système de concession "dominant" qui correspond à la concession de zones de faune à des opérateurs privés. Nous n'aborderons donc pas la concession à une communauté locale (programme PAGEN de la Banque Mondiale dans la province de Comoé), et celle à une ONG (ONG Naturama, soutenue par le programme PAGEN et intervenant dans le Parc National Kaboré Tambi) qui constituent deux expériences pilotes au Burkina Faso.

²⁹³ Décret N°98-305/PRES/PM/MEE/MTT du 15 juillet 1998 portant réglementation des concessions de gestion de la faune et des activités de concessionnaire et de guide, article 2

Bien qu'elle ne confère aucun droit de propriété, elle permet de responsabiliser les opérateurs privés, et à l'Etat de se désengager des missions d'aménagement des habitats de la faune.

Celui-ci bénéficie en outre de certains revenus sous forme de taxes payées par le concessionnaire et les touristes-chasseurs, décrits plus loin dans cette quatrième partie²⁹⁴.

Mais ce nouveau système de concession implique également l'implication des populations locales et riveraines d'aires fauniques protégées, par la redistribution d'une partie des revenus issus de l'exploitation de la zone concédée et destinés aux comités villageois de gestion de la faune (CVGF). Ces comités sont censés exister dans tous les villages en périphérie d'une concession et disposer d'un compte bancaire. Dans la province du Gourma, dans laquelle se situe notre étude, on dénombre pas moins de 53 CVGF constitués dans les villages riverains de zones de faune²⁹⁵, créés à l'initiative des services déconcentrés de l'environnement et qui disposent d'un « fond d'intérêt collectif » destiné à « appuyer le développement socio-économique de chaque village ». ²⁹⁶ Leur source de revenu provient de la moitié de la taxe de gestion de la concession, de 75% de la viande d'animaux de grande chasse tirés sur la concession, d'un pourcentage sur le salaire de la main d'oeuvre fournie au concessionnaire²⁹⁷ ainsi que de la location des zones villageoises de chasse aux chasseurs, assujettie à un taxe journalière de 7500 FCFA par chasseur par jour²⁹⁸.

La concession comme mode de gestion des espaces protégés sous-entend que la conservation de la faune passe désormais par sa valorisation économique, et contribue au budget de l'Etat²⁹⁹ et au développement local. Par conséquent, l'enjeu des aires protégées n'est plus seulement la stricte protection, mais également l'exploitation durable (« *sustainable use* »), comme le souligne l'article 4 du Code forestier burkinabè : « *Les forêts, la faune et les ressources halieutiques constituent des richesses naturelles et sont, à ce titre, conformément à la constitution, parties intégrantes du patrimoine national. Elles doivent être protégées dans l'intérêt de l'humanité et valorisées en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations* ». ³⁰⁰ Toutefois, nous verrons plus loin dans ce chapitre, mais également dans notre étude de cas, que le rôle du fond d'intérêt collectif en tant qu'outil de développement local est tout relatif, puisque les sommes qu'il rassemble s'avèrent assez faibles.

7.2) Acteurs du système de concessions

Une autre caractéristique de ce mode de gestion est l'ouverture du secteur à d'autres acteurs que l'Etat (opérateurs privés et populations riveraines), sans doute influencée par la Conférence de Rio en 1992. Il apparaît donc pertinent de dessiner les contours des rôles de chacun et de se questionner à la fois sur le type de participation réellement proposé par le

²⁹⁴ Voir « Répartition des bénéfices selon les principaux acteurs » (point 7.4.1, p. 100) et l'annexe n° 7p. xiii

²⁹⁵ Paul Djiguemdé, *Op.cit.*

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ CHARDONNET Bertrand, *Perspectives économiques de la chasse dans l'est du Burkina Faso. Résultat et analyse de la saison de chasse 1998-1999*, Ouagadougou : Ambassade de France au Burkina Faso, Service de Coopération et d'Action culturelle, novembre 1999, p.5

²⁹⁸ Ces zones villageoises de chasse (ZOVIC) se situent hors des aires concédées, mais certains touristes-chasseurs s'y rendent pour pratiquer la petite chasse. Nous reviendrons plus en détails sur ces zones qui font l'objet du chapitre suivant.

²⁹⁹ Voir « Répartition des bénéfices selon les principaux acteurs » (point 7.4.1, p.102) et l'annexe n° 7, p. xiii

³⁰⁰ Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso, article 4

« partenariat tripartite Etat – concessionnaires – populations riveraines » et sur les intérêts pour l'Etat et les privés d'adhérer à un tel système.

7.2.1) Les opérateurs privés

En tant que concessionnaires des espaces d'exploitation cynégétique ou de tourisme de vision, les opérateurs privés occupent une place d'intermédiaire entre l'Etat, devant lequel ils sont responsables de la gestion et de l'aménagement de la zone concédée, et les populations avec lesquelles ils doivent composer et à qui ils rétrocèdent une partie de leurs bénéfices. Il apparaît pertinent de s'interroger sur leurs capacités à composer directement avec les populations riveraines, notamment en l'absence de projets, ainsi que leur rôle éventuel dans la conservation des ressources naturelles et dans le développement local.

Selon Pierre-Armand Roulet, ces acteurs sont moins préoccupés par le bien-être des populations riveraines que par la santé financière de leur société de chasse. Ainsi, leur souci principal est de disposer de gibier abondant et d'éviter autant que possible le braconnage, quitte à retourner vers un schéma de conservation classique : « *Ainsi, en reconsidérant les sociétés de chasse comme des partenaires centraux de leur politique d'aménagement et de gestion du territoire, il convient de se demander si, contrairement aux objectifs annoncés et attendus, les programmes de gestion participative ne contribuent pas à faire revenir sur le devant de la scène des acteurs imprégnés des idéologies et des logiques [...] qui caractérisaient les milieux de la conservation classique* ». ³⁰¹ Toutefois, bien qu'ils n'aient pas la vocation de développer les villages périphériques des zones concédées, ils y participent de manière indirecte, sous forme de dons et surtout en envoyant leurs clients de petite chasse sur les terroirs villageois hors des espaces concédés ³⁰². Ceci leur permet non seulement de ne pas avoir à investir dans l'aménagement ni la surveillance de telles zones, mais aussi d'alléger la pression des chasseurs au sein de leur concession.

Du point de vue de la conservation, les concessionnaires, responsables de la gestion d'espaces concédés aux yeux de l'Etat, ne remplacent pourtant pas les garde-forestiers. Confrontés à des impératifs de gestion, ils tendent en effet à mettre l'accent sur l'exploitation et l'hôtellerie plutôt que largement sur la conservation (aménagement, surveillance, implications locaux). En outre, leurs investissements dans le domaine restent dans les limites de leur zone et concernent principalement l'aménagement des points d'eau et des salines pour maintenir les animaux sauvages dans leur aire d'exploitation, ainsi que l'entretien de pistes pour permettre aux touristes-chasseurs d'y circuler.

7.2.2) L'Etat

Quant à l'Etat, il a pour devoir de garantir le respect des législations en matière de faune et de zones concédées. Les services déconcentrés du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie sont chargés de ce travail de contrôle. Ils assurent principalement le suivi du déroulement de la chasse, la délivrance de permis et licences, la collecte des taxes d'abattage et de gestion des concessions, la détermination des règles et quotas ³⁰³, la gestion des litiges et

³⁰¹ ROULET Pierre-Armand, *Op.cit.*, p.438-439

³⁰² En ce qui concerne la petite chasse sur les terroirs villageois, voir le chapitre suivant consacré à la ZOVIC

³⁰³ Les quotas correspondent à la fraction de populations d'une espèce que l'on peut prélever à la chasse sans nuire à sa pérennité. Ils dépendent de l'espèce et sont établis en fin de saison de chasse pour permettre aux

des conflits entre les différents acteurs (concessionnaires, services et agents de l'Etat, pisteurs, populations, etc.), la circulation de l'information entre ceux-ci et l'animation des comités villageois. L'Etat assure également une fonction de surveillance, par l'intermédiaire des Unités de conservation de la faune (UCF)³⁰⁴, créées en 1996 sur l'ensemble du territoire national et coordonnées par un conservateur désigné par le gouvernement. Dans la région de l'Est, depuis novembre 2005, une Brigade régionale des Eaux et Forêts, dépendant du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, vient renforcer l'aspect préservation du patrimoine de l'Etat et vise essentiellement la réglementation et l'application du Code forestier. Cette « brigade d'élite », d'après les termes de l'un de ses membres, se caractérise notamment par son aspect répressif, « *Quand on parle de réglementation, on parle de répression* »³⁰⁵, qui détonne quelque peu avec la présentation que font les responsables des services déconcentrés de l'Etat en matière d'environnement d'une nouvelle conservation participative qui associe et n'oppose plus l'Etat et les populations riveraines.

Quoiqu'il en soit, la vaste mission de surveillance et de protection de la faune sauvage, qui incombe aux différentes structures étatiques citées plus haut, ne peut être menée que partiellement à bien avec le budget actuellement alloué à cette tâche. En effet, bien que la valorisation économique de la faune sauvage suscite des sommes financières, les impératifs économiques des institutions de Bretton Woods font pression sur le gouvernement pour faire entrer de l'agent dans les caisses de l'Etat. Il est dès lors permis d'émettre des doutes quant au montant des recettes effectivement reversées pour soutenir les activités liées à la faune sauvage, comme les inventaires ou la surveillance. Divers forestier interrogés ont d'ailleurs souligné le manque de moyens adéquats pour protéger la faune sauvage au Burkina Faso, à l'instar d'un forestier rattaché à la Brigade régionale des Eaux et Forêts de l'Est, qui notait par exemple l'absence de moyens de communication de cette unité (radio, talkie-walkie, etc.).³⁰⁶

L'Etat n'a donc pas réglé par la stratégie de concession le problème de l'insuffisance du taux de couverture par les services forestiers pour le contrôle des espaces protégés. Le braconnage et les incursions de paysans ou d'éleveurs dans les limites de ces espaces persistent et, lorsqu'ils sont constatés, sont punis de manière sévère (amendes, bétail tué, etc.). Ce fait ne cesse de provoquer des conflits entre populations locales et Etat, existant depuis la création des aires protégées au Burkina Faso, mais suscite également des tensions entre populations locales et concessionnaires.

7.2.3) Les populations riveraines

Avec le système de concession est mise en pratique la notion de participation des populations riveraines à la conservation des ressources fauniques. Celle-ci se fait de manière indirecte, par le biais des comités villageois de gestion de la faune (CVGF) et consiste essentiellement à un partage des bénéfices. En effet, la viande de gibier et les taxes rétrocédées aux populations riveraines des espaces protégés constituent autant d'arguments pour les inciter à s'investir dans la conservation des ressources fauniques et « *pour ne pas*

sociétés de safaris de disposer de bonnes conditions pour l'année suivante. D'après CHARDONNET Bertrand, *Op.cit.*, p.20

³⁰⁴ L'UCF est définie selon l'arrêté N°2001-041/MEE/CAB, portant modification, attributions et fonctionnement des UCF du Burkina Faso comme une « entité écologique fonctionnelle, composée d'une ou de plusieurs aires de protection faunique, et administrée par une cellule de gestion dénommée CG/UCF »

³⁰⁵ Forestier rattaché à la Brigade régionale des Eaux et Forêts de l'Est, entretien du 17.12.2006

³⁰⁶ *Ibid.*

trop aiguïser leur convoitise sur les réserves de l'Etat». ³⁰⁷ Si dans la pratique et dans les représentations de certains forestiers les villageois sont encore considérés comme une menace pour la faune sauvage, « *parce que [...] eux-mêmes par définition sont des braconniers* » ³⁰⁸, on cherche à les présenter officiellement comme acteurs de la conservation, vision exacerbée avec la notion de ZOVIC explicitée au prochain chapitre.

7.3) Argumentaire économique de ce type de conservation

A travers la notion de valorisation de la faune sauvage, l'argumentaire économique apparaît au cœur du système de concession. Ainsi, la conservation de la faune se justifie parce qu'elle contribue économiquement à la fois au budget de l'Etat et au développement local. Après avoir revu d'une manière succincte les arguments qui soutiennent ce type de conservation, nous tenterons de dégager plus spécifiquement quels peuvent être les bénéfices pour les populations locales.

7.3.1) Volumes financiers générés par la chasse sportive

Avec le système de concession, la valorisation de la faune passe essentiellement par le tourisme cynégétique et dans une moindre mesure par celui de vision. La chasse est donc présentée comme une activité pourvoyeuse de devises qui sont susceptibles d'être reversées en partie à l'Etat et aux populations riveraines. On met ainsi en avant le fait que les safaris deviennent de plus en plus chers et qu'ils sont pourvoyeurs de recettes fiscales ³⁰⁹.

Cependant, une étude de Klotz sur la rentabilité économique de l'exploitation des Unités de Conservation de la faune (UCF) au Burkina Faso (Cirad, MEE, AFD) met en exergue les problèmes de rentabilité des sociétés de chasse au Burkina Faso ³¹⁰. En effet, selon lui, sur une zone exploitée en chasse sportive dans la région de l'Est 100 000 ha, une société de chasse devrait recevoir par saison au minimum 16 chasseurs pour 12 safaris en grande chasse pour atteindre le seuil de rentabilité. Ces chiffres, qui ne sont pas compatibles avec les quotas accordés annuellement, peuvent selon cet auteur introduire des comportements et pratiques non durables de la part des concessionnaires. Ainsi, le manque de compétitivité du Burkina Faso, qui attire une clientèle moins fortunée que les pays d'Afrique de l'Est, par exemple, ne permet de dégager qu'un volume financier global limité avec de faibles sommes rétrocédées au niveau national et surtout local ³¹¹. On peut penser que ce fait influence l'efficacité de programmes participatifs qui incluent la faune, dans la mesure où les sommes rétrocédées aux populations locales peuvent s'avérer insuffisantes pour espérer inciter les populations à participer de manière claire à la conservation de la faune sauvage, comme nous l'indiquerons plus loin. ³¹²

7.3.2) Privatisation des investissements

³⁰⁷ Paul Djiguemdé, *Op.cit.*

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ Selon Chardonnet et al, la part de la chasse sportive dans les recettes fiscales du secteur faune était en 1990 de 84% au Burkina Faso ; CHARDONNET Ph., DES CLERS B., FISCHER J., GERHOLD R., JORI F., LAMARQUE F., « The value of wildlife », *Revue scientifique et technique de l'Office international des Epizooties.*, 21 (1), 2002, p.49

³¹⁰ Klotz, 1998, cité par *Ibid.*, p. 398

³¹¹ ROULET Pierre-Armand, *Op.cit.*, p. 391

³¹² Voir « Les présupposés des incitations économiques sont-ils fondés » (point 7.4.3, p.104)

Le second argument en faveur du système de concessions, qui s'appuie sur la théorie néolibérale classique privilégiant une faible intervention de l'Etat, est que l'implication des concessionnaires permet une privatisation des investissements et des aménagements. Bien que ce système permette d'alléger la charge des budgets de l'Etat, ce dernier ne peut toutefois pas être déchargé de toute forme d'investissement, notamment en ce qui concerne la surveillance.

7.3.3) Investissements en faveur du local

Dans l'argumentaire promouvant le système de concession et la valorisation de la faune par le biais de la chasse, la notion de réinvestissement au niveau local apparaît prépondérante. Les taxes sont notamment perçues comme permettant de dégager une plus-value qui peut être réinvestie au niveau local dans des activités de conservation. La faune devient donc officiellement un moyen de « financer la faune ». Cependant, comme l'ont confirmé plusieurs entretiens avec des actuels ou anciens responsables de services déconcentrés de l'environnement, les recettes issues de la faune ne sont pas forcément réinvesties dans ce domaine, mais participent au budget plus général de l'Etat.

Dans le même état d'esprit, on insiste, du moins verbalement, sur le gain par les collectivités locales de bénéfices issus de certaines taxes dans le cadre de la décentralisation en cours dans le pays. Bien que les modalités de répartition entre état, privés, populations riveraines et collectivités locales ne soient pas encore très claires, on parle de décentralisation de taxes, permettant un réinvestissement dans le développement local. On peut néanmoins s'interroger sur l'acceptation ou non des pouvoirs centraux de perdre des rentrées financières et « [...] *jusqu'où l'Etat est prêt à céder ses intérêts. Parce que c'est à ce niveau que ça coïncide. Aussi longtemps que l'Etat n'acceptera pas de céder une partie de son gâteau aux communautés villageoises et aux collectivités locales, on reste encore dans un bras de fer que l'on fait reculer un peu* »³¹³.

7.4) Principe du partage des bénéfices : et les populations ?

7.4.1) Répartition des bénéfices selon les principaux acteurs

Les différents bénéfices issus de l'activité cynégétique au Burkina Faso, qui sont décrits en détails dans l'annexe n°7 sont destinés à l'Etat, aux populations locales et aux opérateurs privés (concessionnaires). Cependant, la répartition de ces recettes se distingue par une grande disparité dans la distribution des bénéfices entre les acteurs concernés, comme l'illustre le graphique de la page suivante.

Chardonnet arrive au même constat en ce qui concerne la région de l'Est, dont les recettes pour la saison 1998-1999 sont réparties comme il suit³¹⁴ :

- ❖ **Populations riveraines** : 18 millions FCFA (3% du total des recettes)
- ❖ **Etat** : 176 millions FCFA (28% des recettes)

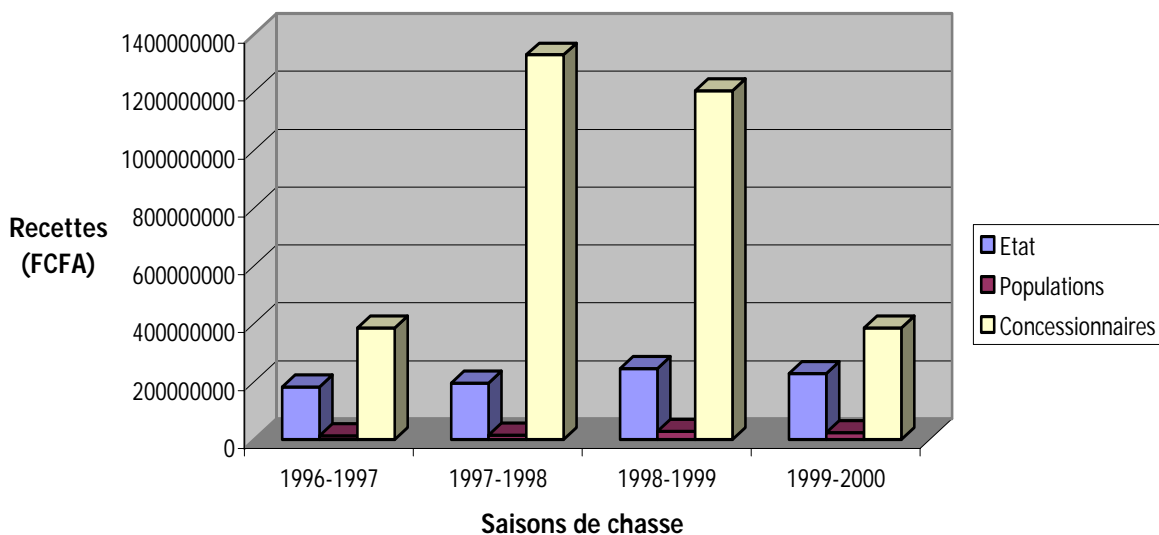
³¹³ Alexis Kaboré (consultant, ancien directeur provincial de l'environnement de la Tapoa et ancien collaborateur ADELE), entretien du 20 décembre 2006

³¹⁴ CHARDONNET Bertrand, *Op.cit.*

❖ **Concessionnaires** : 428 millions FCFA (69% des recettes)

L'auteur note cependant que les concessionnaires doivent faire face à des dépenses annuelles importantes, comme l'entretien des pistes par exemple. Ainsi, selon lui, bien que la part des recettes destinées aux concessionnaires soit la plus importante, le niveau de revenus conduit globalement à un déficit du secteur et seuls quelques concessionnaires s'avèrent réellement bénéficiaires. Par conséquent, l'Etat apparaît être le seul acteur à gagner, mais pour une somme infime au budget de l'Etat et pour un revenu par ha de 176 FCFA par rapport à l'ensemble des aires classées³¹⁵. Cela suffit toutefois, toujours selon Chardonnet, pour que les taxes perçues par l'Etat déséquilibrent totalement le système qui ne génère globalement ni bénéfice pour le secteur privé, ni développement pour les populations. Ajoutons encore que la mise sur pied croissante de CVGF tend à diminuer les rentes par villages, la somme totale des bénéfices étant à partager entre plus de villages.

Figure 18 - Répartition des recettes issues de l'activité cynégétique au Burkina Faso



Source : YARO Inié, *Aperçu de la politique et de la stratégie de conservation de la faune au Burkina Faso*, sur www.lead.virtualcentre.org/fr/atelier_naimey08.htm, consulté le 07.11.2006

D'autre part, il arrive que les comités villageois de gestion de la faune n'arrivent pas à constituer leur fond d'intérêt collectif comme prévu. En effet, Harouna Sawadogo notait en 2005 que les sommes représentant les contributions du concessionnaire par client n'étaient pas toujours versées aux villages, « en raison de la négligence de l'administration »³¹⁶. D'après nos données d'enquêtes, certains habitants nous ont également rapporté de quelle manière certains pisteurs constituaient un obstacle au versement des sommes revenant aux villageois en empêchant notamment ces derniers de compter combien de chasseurs sont présents sur leurs terroirs³¹⁷.

7.4.2) Les avantages financiers face aux autres types de bénéficiés

³¹⁵ *Ibid.*, p.45

³¹⁶ SAWADOGO Harouna, *Op.cit.*, p.49

³¹⁷ Les villageois touchent en effet des taxes par chasseur et par jour. S'ils ne peuvent s'approcher des touristes-chasseurs, ils ne peuvent par conséquent pas déterminer les sommes qui leur sont dues.

Comme nous pouvons le constater à travers la description du système de concession, une place importante est accordée aux avantages financiers que peut procurer l'exploitation ou la valorisation de la faune sauvage. Ceci peut présenter le risque d'occulter d'autres valeurs de la faune (culturelles, sociales, religieuses) qui sont décrites de manière plus détaillées dans la partie concernant notre étude de cas. Les animaux sauvages peuvent dès lors ne devenir qu'un moyen de se procurer de l'argent, exacerbant une logique d'exploitation plutôt que de conservation, susceptible de favoriser le braconnage.

7.4.3) Les présupposés des incitations économiques sont-ils fondés ?

Le système actuel de concession burkinabè permet non seulement à l'Etat de dégager des recettes du secteur faune, mais est également promu en tant que système permettant d'encourager économiquement les populations locales à participer à la conservation de la faune et de son habitat.

Ceci nous amène donc à interroger le présupposé qui sous-tend cette approche, selon lequel les incitations économiques affecteraient les comportements individuels jusqu'à transformer les populations locales en conservacionnistes.

Tout d'abord, nous pouvons être amenés à douter de l'efficacité des incitations économiques à la conservation pour une raison liée au point précédent. En effet, la faune ne revêt pas seulement une valeur économique, mais est également significative d'un point de vue social et culturel pour certaines populations locales. En effet, certains villageois interrogés lors de notre stage dans l'Est du Burkina Faso nous ont fait savoir que le gibier sauvage était indispensable pour certains sacrifices et cérémonies³¹⁸. Il est donc difficile d'imaginer que certains abandonnent une partie de leurs traditions, même en échange de revenus monétaires.

De plus, si la chasse apparaît être l'un des meilleurs modes de valorisation de la faune sauvage, elle ne représente toutefois pas le moyen le plus efficace de valoriser l'espace. En effet, en ce qui concerne la campagne 1998-1999, le chiffre d'affaires moyen par hectare de zone de chasse concédée est de 1025 FCFA, soit 170 fois moins que la recette d'un champ de coton d'un hectare dans l'Est du BF.³¹⁹ Les populations locales pourraient donc préférer d'autres modes d'utilisation de l'espace considérés comme plus rentables, comme la culture du coton par exemple. Ainsi, si l'on adopte une position strictement économique, la chasse n'apparaît pas comme un mode d'exploitation réellement concurrentielle. Elle peut toutefois s'avérer intéressante si l'on adopte une logique de limitation des impacts anthropiques négatifs sur un espace donné, dans la mesure où elle génère des revenus assez conséquents à partir de prélèvements relativement faibles³²⁰. L'intérêt de conservation, qui ne représente pas en soi d'intérêt immédiat pour les villageois, peut donc s'avérer difficilement perceptible par des villageois se plaignant plutôt des restrictions pastorales et foncières dues aux classements des aires de faune³²¹.

³¹⁸ Touomba Nassouri, entretien du 02.11.2006

³¹⁹ CHARDONNET Bertrand, *Op.cit.*, p.49

³²⁰ ROULET, *Op.cit.*, p.409

³²¹ Suzanne Coubialy, citée par KABORE Alexis, 1996, *Op.cit.*, p. 16

D'ailleurs, il apparaît important de souligner que l'existence d'incitations économiques n'a pas pour autant contribué à faire cesser les tensions liées à l'existence d'aires protégées, ni les violations des limites des espaces protégés. Ainsi, on note par exemple de fréquentes incursions d'éleveurs dans les grandes aires protégées de l'Est du Burkina Faso afin d'utiliser les ressources fourragères et l'eau des parcs, qui ne va pas sans avoir un impact sur la faune sauvage (compétition avec les herbivores sauvages, modification et altération des habitats, dérangement de la faune, risques sanitaires, etc.)³²².

En outre, même si l'on accepte ce présupposé, on peut encore se demander si les incitations paraissent suffisantes pour influencer les comportements. Cela ne semble pas être le cas, comme l'ont montré la description des bénéfiques figurant en annexes³²³ ainsi qu'un rapport de l'UICN en 1997, qui précisait que la faune n'apportait que peu de bénéfices aux populations, de même qu'aux concessionnaires et à l'Etat par rapport à leurs dépenses.³²⁴ De plus, de nombreux villageois issus de différentes localités de la province du Gourma interrogés nous ont affirmé qu'ils ignoraient si leur village avait ou non bénéficié de la faune et de son exploitation. Dans le cas contraire, nos enquêtes ont montré qu'en général, les villageois ne saisissaient que très peu les mécanismes de distribution des recettes.

Enfin, si les mesures économiques peuvent avoir un effet positif sur la mobilisation des acteurs, ce système peut à terme occasionner une dépendance des populations au marché international de la chasse sportive : les trophées de chasses, « *ressources exceptionnelles et dépendantes d'un marché mondial oligopolistique* », sont en effet prisées par des acteurs motivés par le plaisir et la mode plutôt que par le développement local³²⁵.

En conclusion, les incitations économiques que constituent les recettes de l'exploitation cynégétique de la faune, censées bénéficier aux populations locales et les inciter à adopter des comportements en faveur de la conservation atteignent difficilement leur objectif dans la pratique. Par contre, comme nous le verrons en détails dans la partie consacrée à notre étude de cas, d'autres types d'incitations s'avèrent extrêmement utiles, à l'instar des actions de développement menées par des organisations internationales, agences de coopération ou ONG.

³²² TOUTAIN Bernard, VISSCHER Marie-Noël, DULIEU Dominique, *Pastoralisme et aires protégées : Coexistence ou concurrence ? Leçons tirées d'études de cas en Afrique de l'Ouest*, World Parks Congress, Durban (Afrique du Sud), 9-17 septembre 2003

³²³ Voir annexe n°7, p. xiii

³²⁴ IUCN, *Etude de possibilités pour l'intégration des populations dans la gestion des aires de conservation dans l'Est du Burkina Faso*, Ouagadougou : IUCN, juin 1997

³²⁵ COMPAGNON Daniel, CONSTANTIN François (dir.), *Administrer l'environnement en Afrique : gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris : Karthala; Nairobi : IFRA, 2000 (Travaux et documents du CREPAO ; 12), p.429

8) La Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique

« Le Burkina Faso reste le seul pays d'Afrique occidentale à posséder une législation où, au moins légalement, la gestion cynégétique de la faune sauvage par les populations locales est devenue une réalité ».
(C. Vermeulen)³²⁶

Mesure d'accompagnement des concessions, la mise en place de Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique est proposée par le Code forestier burkinabè de 1997. A travers elle, la gestion villageoise de la faune, application du concept de participation promu par la coopération au développement, ne constitue pas seulement en un partage de bénéfices issus de l'exploitation de la faune sauvage, mais implique dans certains cas une responsabilité certaine des populations dans la gestion des ressources fauniques. En 2006, la Province du Gourma, dans laquelle se situe notre étude de cas, comptait 16 zones de ce type³²⁷.

8.1) Description du concept de ZOVIC

8.1.1) Vocation des ZOVIC

Le concept de Zone Villageoises d'Intérêt Cynégétique atteste d'un certain changement qualitatif du type de participation prôné, par rapport au modèle de concession. En effet, à travers la notion de ZOVIC, est promue la gestion villageoise de la faune qui vise la participation des populations concernées à la fois aux retombées financières, mais aussi aux prises de décision.

A l'origine, les ZOVIC ont été conçues en tant que compensations pour les populations riveraines d'aires concédées, suite à l'interdiction en 1989 de la chasse traditionnelle dans ces dernières. Il s'agit donc d'abord de confiner l'exercice de cette chasse de subsistance au sein des terroirs villageois.

Toutefois, dès 1994, ces espaces ne sont plus prévus à cet effet, mais sont plutôt destinés à l'exploitation par les sociétés de chasse, qui peuvent envoyer leur clientèle de petite chasse (oiseaux, phacochères et plus petits mammifères) sur les terroirs villageois contre rétributions aux villages concernés. Ainsi, l'article 99 de la loi N°006/97ADP, souligne la responsabilisation des populations locales dans la gestion de leurs terroirs, qui passe par la valorisation des ressources fauniques, en définissant une ZOVIC comme « *une partie du terroir d'une communauté de base affectée par elle à l'exploitation des ressources cynégétiques* ».³²⁸

Notons qu'il n'y a fondamentalement pas d'obligation d'instauration d'une ZOVIC, telles qu'elles ont été mises en place dès 2000 dans la périphérie du Ranch de Nazinga (1276 ha de ZOVIC) et du parc du W (1790 ha de ZOVIC), pour avoir la possibilité de valoriser les terroirs villageois à l'aide de la petite chasse. L'intérêt de telles zones, outre leur reconnaissance officielle au terme d'une procédure complexe que nous décrirons plus bas, est qu'elles permettent de dessiner plus précisément les contours des terroirs villageois destinés à

³²⁶ VERMEULEN C., « La gestion participative de la faune sauvage au Burkina Faso : les expériences du ranch de Nazinga et du parc du W », in P. CHARDONNET, F. LAMARQUE & M. BIRKAN, (coord.), Actes du 6^{ème} Symposium international sur l'Utilisation Durable de la Faune Sauvage : « La faune sauvage : une ressource naturelle », 6-9 juillet 2004, Paris, France, Tome 1, *Game Wildlife Sciences*, Vol. 21 (3), p. 313

³²⁷ SANOU Bala Wencelsas, *Monographie de la commune urbaine de Fada N'Gourma*, mars 2006, p.12

³²⁸ Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso, article 99

l'exploitation cynégétique, à tel point que Vermeulen les considère comme des outils de délimitation des derniers espaces de brousse³²⁹. Mais elles représentent surtout un moyen pour les populations locales d'avoir un contrôle non plus seulement sur les flux financiers liés à la zone, mais également sur les décisions qui la concernent.

8.1.2) Gestion des ZOVIC

La gestion de telles zones peut être assurée par des associations ou des groupements villageois ou toute autre structure juridique dotée de la personnalité morale.³³⁰ En général, elle est confiée à un Comité Villageois de Gestion de la Faune (CVGF), qui a pour double fonction la protection de la faune sauvage et la gestion des retombées économiques issues de cette dernière. Ils remplissent cette fonction à travers les rôles suivants :

- La gestion des recettes, issues notamment de l'exploitation de la zone par les touristes chasseurs, comme nous l'avons décrit dans le chapitre consacré aux concessions : « *Les redevances et taxes collectées dans le cadre [...] des ZOVIC sont réparties entre les budgets locaux et les organisations villageoises de gestion de la faune* »³³¹. Ils président donc à la collecte des devises financières obtenues grâce à la location des terroirs villageois et par la vente de viande de chasse. Ces recettes sont destinées à un Fond Collectif d'Investissement (FIC) et peuvent être utilisées pour la construction de structures communautaires (dispensaires, écoles, etc.) ;
- Jouer le rôle de relais entre les populations riveraines et les intervenants extérieurs (sociétés de chasse, services forestiers, projets, etc.), pour qui il est l'interlocuteur principal, notamment par la diffusion d'informations et la sensibilisation ;
- Définir les activités autorisées à l'intérieur des ZOVIC, avec l'assistance des services techniques locaux chargés de la faune³³² et mobiliser la population locale pour conduire des actions de protection de la faune sauvage (lutte anti-braconnage) et des ressources forestières en général (lutte contre les feux de brousse, contre la coupe illégale de bois ou les pâturages en zones défendues).

C'est donc par l'intermédiaire des CVGF que les populations locales participent à la gestion des ZOVIC, ce qui ne va pas sans poser de problèmes de représentativité et de légitimité, comme nous le verrons plus bas.³³³

8.1.3) Création des ZOVIC

Comme nous l'avons vu plus haut, la gestion de ZOVIC peut être assumée par différents types de groupes. Il n'existe donc pas de ZOVIC unique, chaque situation constituant un cas particulier³³⁴. Toutefois, on peut distinguer un processus-type de création d'une telle zone, « *proposée par un procès-verbal de réunion de l'organe villageois compétent et confirmée par arrêté de l'autorité compétente* »³³⁵, décrit à l'aide du tableau n° 13 ci-dessous.

³²⁹ VERMEULEN C., *Op.cit.*

³³⁰ Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso, article 100

³³¹ Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso, article 102

³³² Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso, article 101

³³³ Voir « Comité Villageois de Gestion de la Faune et populations en général » (point 8.3.2, p. 112)

³³⁴ VERMEULEN C., *Op.cit.*, p. 316

³³⁵ Loi N° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina Faso, article 99

D'après cette description, nous pouvons aisément deviner les difficultés auxquelles les populations locales peuvent être confrontées, elles qui ne sont généralement pas familiarisées avec le milieu administratif et bancaire. Ce fait nous amène donc à souligner le rôle d'acteurs extérieurs, comme des ONG ou des services techniques de l'Etat, nécessaires appuis des villageois dans le processus relativement complexe de reconnaissance d'une ZOVIC. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point lorsque nous pointerons les difficultés d'application de telles zones.³³⁶

Tableau 13 - Etapes de création d'une ZOVIC

<ul style="list-style-type: none">▪ Constitution d'un comité de gestion de la faune (CVGF) ;▪ Reconnaissance du CVGF au niveau de l'administration territoriale en tant que groupement légal ;▪ Une fois officiellement reconnu, le CVGF peut ouvrir un compte en banque qui se veut être le garant de l'indépendance financière de celui-ci par rapport aux autres opérateurs comme les guides de chasse et l'administration³³⁷ ;▪ Etablissement de partenariats entre les acteurs présents pour la gestion (accord nécessaire car l'autonomie relative des ZOVIC) ;▪ Délimitation matérielle de la ZOVIC et signalisation sur le terrain. Cette étape s'avère cruciale et est le fruit d'un processus de négociation. En effet, elle catalyse les enjeux politiques locaux, et réveille souvent d'anciens conflits latents (notamment fonciers).

Source : VERMEULEN C., « La gestion participative de la faune sauvage au Burkina Faso : les expériences du ranch de Nazinga et du parc du W », in P. CHARDONNET, F. LAMARQUE & M. BIRKAN, (coord.), Actes du 6^{ème} Symposium international sur l'Utilisation Durable de la Faune Sauvage : « La faune sauvage : une ressource naturelle », 6-9 juillet 2004, Paris, France , Tome 1, *Game Wildlife Sciences*, Vol. 21 (3), pp. 313-326

8.1.4) ZOVIC et décentralisation

Le transfert de gestion des ZOVIC aux populations locales ne signifie pas pour autant que ces dernières deviennent propriétaires des terres. Si le code forestier définit les aspects liés à la gestion de la faune, il laisse toutefois en suspend la question du statut foncier de tels espaces, reprise partiellement par la Loi sur la Décentralisation. En résumé, soit les ZOVIC peuvent rester domaine de l'Etat soit faire partie du domaine forestier communal. Dans ce cas, c'est aux communes rurales qu'incombe la responsabilité d'organiser, suivre et contrôler la gestion des ressources naturelles forestières locales. Ainsi, selon les cas de figure, les comités ou groupements chargés de la gestion villageoise cynégétique doivent passer une sorte de contrat soit avec les autorités communales, soit avec le gouvernement et le service forestier régional. Toutefois, les modalités de répartition des taxes, dans le cas des concessions comme des ZOVIC sont relativement floues et peu explicitées. Nous reviendrons plus en détails sur cette question dans notre étude de cas.

8.2) Une approche innovante...

Promue par des arguments de type économique et participatif, la notion de ZOVIC fait de ces nouveaux espaces villageois délimités des sortes d'aires protégées prenant en compte de multiples dimensions. Ainsi, en prônant une approche allant au-delà du partage des

³³⁶ Voir « ...Malgré des difficultés d'application » (point 8.3 de ce présente chapitre, p. 109)

³³⁷ VERMEULEN C., *Op.cit.*, p. 316

bénéfices monétaires, elle permet de se rapprocher des préoccupations des populations rurales, qui se portent surtout sur les ressources elles-mêmes (droit de contrôle, d'accès ou d'usage par exemple), et de conférer aux institutions locales le pouvoir de réguler l'utilisation de ces ressources.

En cela, le modèle sous-entendu par le concept de ZOVIC se veut être une expérience pratique de gestion par les populations rurales, impliquant le renforcement de leurs capacités et leur responsabilisation. De plus, officiellement, les populations locales peuvent réfléchir à diverses possibilités d'aménagement de leur zone, pas seulement du point de vue de la conservation, mais inclure aussi des questions agricoles.

D'un point de vue plus conservationniste, la législation concernant les ZOVIC fait preuve de véritables avancées, soulignées par C. Vermeulen³³⁸ :

- Le concept de ZOVIC entérine l'idée d'une conservation de la faune sauvage en dehors des espaces protégés,
- Les ZOVIC concernent des terroirs villageois : il s'agit non seulement de pouvoir mener des actions de conservation sur tout espace non classé, mais également de donner plus d'importance au rôle des communautés villageoises, qui deviennent officiellement les gestionnaires de l'activité cynégétique sur leurs terroirs.
- Les ZOVIC n'ont pas de caractère contraignant. Chaque communauté est donc libre de juger de l'opportunité ou de l'intérêt que représente cette nouvelle donne.
- Avec la mise en place de ZOVIC, on affirme clairement que la gestion de la faune, dans une optique cynégétique, peut contribuer au développement des communautés.

8.3) ... Malgré des difficultés d'application

Toutefois, si le concept de ZOVIC apparaît très novateur, sa mise en application dans la pratique se heurte à certaines difficultés de différents ordres.

8.3.1) Difficultés techniques

Tout d'abord, la conservation de la faune sauvage au sein des ZOVIC est confrontée aux mêmes enjeux classiques techniques que les aires classées, tels que la préservation des habitats ou le respect des quotas d'abattage, par exemple. Les ZOVIC font donc face à des problèmes similaires que les aires protégées "classiques", comme les effets négatifs des actions anthropiques (feux de brousse, braconnage, etc.) ou l'utilisation concurrente de l'espace et des points d'eaux.

De plus, le manque de ressources humaines, techniques et financière se fait cruellement sentir. Les inventaires ne sont pas automatiquement mis en œuvre, empêchant de connaître avec précision le potentiel faunique des zones. Ensuite, les populations riveraines, qui ne sont pas dotés juridiquement d'un quelconque pouvoir de contrôle ou de répression du braconnage ou de contrôle des quotas, doivent s'en remettre aux forestiers qui, comme nous

³³⁸ *Ibid.*

l'avons vu dans le cadre des concessions, ne sont pas assez nombreux pour fournir une couverture adéquate du territoire.

Enfin, la taille modeste de l'écrasante majorité des ZOVIC peut s'avérer problématique au niveau de l'habitat des espèces. La faune étant mobile et les aires de petite taille, il paraît difficile d'attirer puis de garder certaines espèces au sein des ZOVIC. Cette petite taille rend d'ailleurs l'application des quotas d'abattage quelque peu aléatoire³³⁹.

8.3.2) Difficultés liées à la notion de participation

Le second type de problèmes qui peuvent apparaître est lié à la notion de participation. On peut d'abord souligner un certain paradoxe entre les discours prônant la participation des populations locales aux bénéfices et aux décisions, et la persistance de modes coercitifs de protection de la faune, à l'instar de l'instauration récente d'une brigade régionale des Eaux et Forêts dans la région de l'Est du Burkina Faso. Ainsi, l'encouragement à la conservation visé par la mise en place de processus participatif peut se trouver péjoré par la persistance dans les représentations des villageois d'une conservation coercitive, même au sein des espaces villageois, et de forestiers gendarmes.

De plus, chaque village qui souhaite gérer ses ressources naturelles par l'intermédiaire d'une ZOVIC ne peut pas déterminer de manière interne sa façon d'agir. Au contraire, il doit s'inscrire dans un processus administratif complexe et répondre à une structure (comité, avec président et trésorier), imposée par des règlements externes. C'est d'ailleurs l'extériorité de l'initiative de gestion communautaire ou villageoise qui distingue ce type de gestion de celle de ressources commune décrites dans la théorie des « Commons ».

En outre, les mécanismes de participation aux bénéfices et aux décisions peuvent être entravés par la structure même des sociétés locales. En effet, en pratique et comme nous l'observerons dans notre étude de cas, bon nombre de CVGF, censés représenter l'ensemble des populations villageoises sont composés exclusivement d'hommes autochtones, ignorant d'autres catégories sociales (femmes, allochtones, jeunes...).

Enfin, on peut avancer que dans bien des cas, la délimitation de manière participative d'une ZOVIC tend moins à favoriser la faune sauvage et son habitat que les intérêts économiques locaux à court terme. Ainsi, si les limites ont l'avantage d'être adoptées par consensus, elles expriment surtout la préoccupation de certains détenteurs de pouvoirs fonciers de se ménager des terres fertiles, pour l'exploitation agricole par exemple. Ainsi, les superficies déterminées ont tendance à être réduites et à renfermer certaines zones arides, par conséquent plus pauvres en faune sauvage.

8.3.3) Dépendance des populations locales

Le terme de Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique laisse sous-entendre que la gestion d'un tel espace est attribuée aux seuls villageois. Pourtant, cette expression qui met en avant les populations locales cache le fait qu'elles ne sont que des partenaires de l'Etat et des concessionnaires qui occupent un rôle central.

a) Dépendance à l'égard de l'Etat

³³⁹ *Ibid.*

Il est donc important de relativiser l'autonomie des ZOVIC, alors que l'Etat reste *de jure* propriétaire des ressources naturelles et que les populations locales dépendent de l'administration pour l'établissement et la surveillance de telles zones. De plus, C. Vermeulen note qu'il est très rare que les CVGF acquièrent une autonomie financière, en raison de nombreuses résistances institutionnelles.³⁴⁰ En outre, les populations villageoises ont besoin d'une autorisation délivrée par les services forestiers de l'Etat pour débloquent les fonds issus de la gestion villageoise cynégétique³⁴¹. Ainsi, dans les faits, le choix de l'objet de la demande reste largement exogène, comme l'ont illustré les dires de certains membres de CVGF lors de nos enquêtes, convoqués pour apprendre comment utiliser les fonds. Les réalisations effectuées grâce à ces fonds dépendent en outre de l'appréciation par les services forestiers de la bonne ou mauvaise destination de l'argent récolté et ne peuvent par conséquent pas être décidées par libre choix. Par exemple, les villageois n'ont pas le droit de construire avec ces sommes des bâtiments religieux, tels que des églises ou des mosquées.

En outre, si l'administration territoriale et les services techniques de l'Etat reprennent les discours dominants, insistant sur la gestion locale, participative et démocratique, ils ne cachent toutefois pas leur réticence face au transfert de compétences et de bénéfices au niveau local, qui revient à remettre en cause leur pouvoir et certains avantages. Ces réticences semblent d'autant plus flagrantes chez les gardes forestiers, qui n'ont pas d'intérêt personnel à adopter une approche participative puisqu'elle ne génère aucun profit personnel³⁴².

b) Dépendance à l'égard de la coopération internationale

Comme nous avons pu l'observer lors de la description du concept de ZOVIC, la mise en place complexe d'une telle zone s'accompagne pour les villageois de la découverte d'un monde qui leur est, pour l'écrasante majorité, totalement étranger. En effet, il s'agit pour eux d'entrer dans les mondes administratif et bancaire, alors qu'ils sont pour la plupart, analphabètes et non francophones. On peut donc se demander si la mise en place de ZOVIC est réellement possible sans aide extérieure. Dans le cas de la ZOVIC de Boumoana étudiée dans la cinquième partie de ce travail, mais aussi dans ceux étudiés par des auteurs comme Vermeulen³⁴³, le rôle d'organisations de coopération internationale (ONG environnementales, OI, coopérations bilatérales) a été prépondérant.

La mise en place de ZOVIC s'avère au final moins déterminée par la motivation de villageois souhaitant gérer les ressources fauniques de leur terroir que par le choix d'organismes de conservation ou de développement d'intervenir dans telle ou telle zone, ce qui peut à plus long terme occasionner une dépendance des populations locales aux fonds internationaux, diminuer leur capacité d'initiative et d'organisation de leurs membres et restreindre les possibilités de développement économique local par les populations elles-mêmes³⁴⁴.

c) Dépendance à l'égard des sociétés de chasse

³⁴⁰ *Ibid.*

³⁴¹ En effet, pour débloquent les fonds, les villageois se trouvent dans l'obligation de déposer une demande précisant l'objet du retrait comportant les avis du chef de poste forestier administrativement compétent et du préfet concerné auprès du Directeur Provincial de l'Environnement et du Cadre de Vie (DPECV), chargé de donner ou non l'autorisation.

³⁴² M.T. Kpwoka, 1996, citée NGUINGUIRI Jean-Claude, *Les approches participatives dans la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale*, Occasional Paper n° 23, Bogor, Indonesia : Center For International Forestry Research, July 1999, p. 24

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ Baland et Platteau, 1996, cités par PLANTE Steve, ANDRE Pierre, *Op.cit.*, p. 117-132

De plus, les villageois ont absolument besoin des sociétés de chasse qui envoient leur clientèle de petite chasse sur leurs terroirs. D'ailleurs, l'existence de telles zones s'avère assez intéressantes pour eux au niveau du bilan, car, d'après le concessionnaire de Pama Nord, les chasseurs de petite chasse dépensent plus en frais d'hôtellerie³⁴⁵, alors que les concessionnaires n'ont pas besoin d'investir dans des aménagements au sein des ZOVIC. Quoiqu'il en soit, les populations locales, tout comme dans le système de concessions, apparaissent dépendantes à l'égard du marché international de la chasse sportive.

8.4) Principe de la gestion cynégétique villageoise : quels bénéfices pour les villageois ?

8.3.1) Bénéfices issus de l'activité cynégétique *stricto sensu*

Le bilan des ZOVIC sur la plan des recettes villageoises s'avère relativement décevant, comme le souligne C. Vermeulen, qui fait d'ailleurs remarquer que les structures villageoises de gestion de la faune ne perçoivent ni taxes d'abattage, ni d'amodiation, à part dans le cas de la ZOVIC à caractère fiscal particulier de Nazinga³⁴⁶. Ce fait est, selon lui, essentiellement dû aux freins institutionnels au partage du flux financier. Il met par exemple en exergue le fait que toute tentative d'augmentation des parts perçues par les villageois fasse l'objet de réticences de la part des concessionnaires, relayées par l'administration.

De plus, les ZOVIC sont concentrées sur des espaces de petite taille, qui renferment moins de faune sauvage et attirent donc moins de chasseurs. Le transfert de compétences et de pouvoirs de gestion aux populations se fait donc exclusivement sur des espaces de brousse non classés, moins riches en biodiversité que les grandes aires protégées. Si le manque de compétences techniques et financières des populations locales est central dans l'absence de transfert de responsabilités dans le cadre des grandes AP, on peut également s'interroger sur la volonté réelle des univers administratifs et privé de chasse de partager la rente cynégétique. Mais une gestion communautaire d'espaces riches en biodiversité pourrait également se heurter aux réticences de certains conservationnistes, comme l'avance Michel Benoit : « *Mais aujourd'hui, en Afrique de l'Ouest, aucune communauté ni aucune structure étatique n'a le moyen d'assumer un tel transfert de responsabilités concernant les grandes aires protégées existantes* »³⁴⁷. Cet auteur propose d'ailleurs que les espaces gérés par les populations locales soient instaurés dans des espaces ruinés par les populations, afin d'éviter d'être accusé de gel des ressources et surtout d'éviter de « *perdre définitivement les rares parcs qui existent encore, même s'ils sont politiquement incorrects aux yeux de certains peu au fait des réalités* ».³⁴⁸

³⁴⁵ En effet, ils partent plus tard chasser, rentrent souvent à midi pour manger, ce qui n'est pas le cas des grands chasseurs qui sont loin du campement de chasse toute la journée. D'après Touffic Hanna, concessionnaire, Campement Yentangou, entretien du 16.12.2006

³⁴⁶ Qui ne rétrocède pas ces recettes à l'Etat central. VERMEULEN C., *Op.cit.*

³⁴⁷ BENOIT Michel, « La création des aires protégées Ouest africaines dans leur contexte économique et culturel », in « Dynamiques sociales et environnement : pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds », Table ronde Bordeaux 9-11 septembre 1998, *Communications* Tome 2, Talence (France) : Maison des Suds, 1998, pp.307

³⁴⁸ BENOIT Michel, *Op.cit.*, p.307

8.3.2) Les comités villageois de gestion de la faune et les populations en général

Lorsque l'on parle de bénéficiaires des populations locales, il s'agit de définir de quelles populations l'on parle. En effet, la participation de ces dernières se fait essentiellement, dans le cas des ZOVIC, de manière indirecte, par le biais de Comités Villageois de Gestion de la Faune, qui ont la responsabilité de la gestion des bénéficiaires issus de la chasse ainsi que de prendre des décisions sur la terre et les ressources du terroir.

Le mode d'installation de cette instance locale se caractérise par le privilège laissé aux villages de le définir et de l'appliquer pour peu qu'il y ait le "consensus" de "l'ensemble"³⁴⁹. En général, les membres de cette instance locale sont élus selon différents critères comme les qualités sociales (niveau d'instruction scolaire, alphabétisation), le capital social (réputation magico-religieuse par exemple) ou l'appartenance à la famille fondatrice du village.³⁵⁰ Ainsi, dans les faits, la composition de tels groupements répond rarement aux idéaux communautaristes et démocratiques qui veulent que toutes les strates sociales soient représentées (jeunes, vieux, migrants, autochtones, agriculteurs, pasteurs, femmes, hommes). Au contraire, pour être considérés comme légitimes, les leaders de ces instances se trouvent fortement ancrés dans les rapports locaux de pouvoir et ne représentent souvent qu'une fraction ou un lignage³⁵¹.

Les décisions prises par cette instance peuvent donc favoriser certains groupes. Par exemple, la construction d'infrastructures communautaires grâce aux bénéficiaires issus de la gestion villageoise de la faune ne se fait pas n'importe où, mais tend à se concentrer dans les quartiers centraux, habités par les détenteurs du pouvoir local et foncier. Ce que l'on nomme « bénéficiaires des populations locales » représente en réalité les bénéficiaires de certains groupes ou individus, qu'il s'agit d'identifier et de distinguer du village dans sa totalité. Nous verrons d'ailleurs dans notre étude de cas que la représentativité des CVGF est difficilement atteinte, malgré la présence d'une ONG exhortant les villageois à s'organiser de manière plus démocratique.

8.3.3) Autres types de bénéficiaires liés aux ZOVIC : les projets

Si les bénéficiaires liés à l'exploitation cynégétique *stricto sensu* destinés aux populations villageoises s'avèrent assez maigres, il existe cependant d'autres types de gains au niveau local. Ainsi, la présence fréquente d'ONG, d'OI ou d'agences de coopération tend à apporter des bénéficiaires supplémentaires. Tout d'abord, les projets mis en place pour appuyer la création de ZOVIC et la gestion villageoise offrent souvent des séances de formation et participent au renforcement des capacités villageoises. De plus, on voit également poindre des bénéficiaires moins liés aux ZOVIC qu'à la mise en œuvre de projets intégrés. Ainsi, à l'image du FAUDEB, la plupart des projets comprennent un volet de développement local qui tend à générer des bénéficiaires tangibles, par le biais notamment du développement d'activités génératrices de revenus.

³⁴⁹ KORBEOGO Gabin, *Les logiques de la compétition foncière au Burkina Faso : Le foncier entre justifications identitaires et stratégies d'accumulation dans le Gourma*, Arbeitspapiere Nr. 67, Mainz : Johannes Gutenberg-Universität, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, 2006

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ LAVIGNE DELVILLE Philippe (GRET), *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Etudes de l'AFD, Paris : Groupe Agence Française de Développement, janvier 2001, p.27-28

Tout au long de cette quatrième partie, nous avons vu comment la conservation de la faune au Burkina Faso avait évolué. A travers l'application des systèmes de concessions et de Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique, elle tend à accorder une place prépondérante à la valorisation des ressources et à la participation des populations locales à la gestion des ressources fauniques, caractérisée par sa méthode indirecte.

Si ces deux systèmes ne génèrent pas de revenus considérables à l'attention des populations locales, ils présentent toutefois l'intérêt de traduire en pratique la gestion communautaire des ressources naturelles prônée par le champ international de la conservation. Par conséquent certaines ONG environnementales, organisations internationales ou agences de coopération, souhaitant intervenir au niveau environnemental et selon le paradigme dominant participatif, peuvent être séduites par le fait d'appuyer un tel type de gestion de la faune. C'est le cas de l'ONG Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP), qui a accompagné la mise en œuvre et la reconnaissance d'une ZOVIC dans la province du Gourma, à l'Est du Burkina Faso dans le cadre du projet FAUDEB (Faune et Développement de Boumoana). Outre la gestion des ressources naturelles et le renforcement des capacités locales, ce projet comprend un important volet promotion d'activités génératrices de revenus alternatifs à la faune sauvage.

Ainsi, la popularité de tels espaces « communautaires » auprès des ONG et la présence de projets intégrés nous mènent à interroger le rôle de tels espaces plus seulement dans la conservation de la faune mais aussi dans le processus de développement local.

Cinquième partie :

Etude de cas :
La Zone Villageoise
d'Intérêt Cynégétique
de Boumoana



« Zone de nature sauvage de Boumoana »

Dans cette partie, nous nous attacherons d'abord à dessiner le contexte provincial et régional de notre zone d'étude, comprenant la ZOVIC de Boumoana et les villages attenants à cette zone, que nous décrirons ensuite plus en détails. Nous aurons ainsi la possibilité d'appréhender de manière empirique les perceptions des populations sur ce type de zone, et quels enjeux elle représente pour eux. De plus, cette étude de cas nous permettra d'étudier en pratique les bénéfices d'une telle zone pour les populations locales et les liens entre conservation en développement. Enfin, elle nous fournira une base pratique pour tirer quelques conclusions de l'approche participative, prônée par les champs de la conservation et du développement, souligner ses limites et ses difficultés d'application mais aussi ce qu'elle peut apporter réellement aux populations issues des villages bénéficiaires.

1) La région de l'Est et la province du Gourma

1.1) Contexte historique

Après le royaume Mossi, le Gourma est le plus large ensemble étatique du Burkina Faso et signifie à l'origine le pays de la rive droite du fleuve Niger¹. La majorité des Gourmantché ne connaissent que la version mythique de leur histoire : Djaba Lompo, le premier roi gourmantché, serait descendu des nuages sur son cheval avec sa femme accrochée à une corde en coton et aurait volé jusqu'à Pama, qu'il consacre première capitale de son royaume². Il serait peut-être le fils ou le cousin de Ouedraogo, le fondateur de la dynastie Mossi, ce qui signifie que les Gourmantché et les Mossi seraient cousins.

En fait, Djaba Lompo, qui aurait vécu en 1204³, fit la conquête des régions à l'est de Tenkodogo, occupées par des populations inorganisées qu'il réunit sous son autorité grâce à leur langue commune, le Gourmantché. Très rapidement, il proclama l'indépendance de son royaume. Par la suite les Gourmantché conquièrent une grande partie de l'actuel Burkina Faso, tout comme les Mossi, avec lesquels ils n'entretirent que rarement des relations belliqueuses, à l'insu de celles avec les voisins du Sud (surtout les Tyokosi), les Peulh (de Say puis du Liptako)⁴, qu'ils réussirent à repousser.

Au milieu du XVIII^e siècle, Yendabili (1709-1736), considéré comme le plus grand roi gourmantché, décida de transférer la capitale du pays Gourma plus au nord, à Nungou (Fada N'Gourma). Le royaume, gouverné par le « *nunbaro* » (roi de Nungou), fut divisé en « *diemas* » (chefferies locales) dirigées par des chefs régionaux et locaux liés entre eux par des relations tributaires. Ainsi, si le Nunbado occupait le sommet de la hiérarchie des chefs, il n'exerçait directement son autorité que sur la région de Nungou et les commandements régionaux étaient pratiquement indépendants du pouvoir central⁵.

A l'arrivée des colons, le territoire était donc politiquement structuré, mais agité par des conflits de succession, des scissions lignagères au sein des chefferies, illustrant l'instabilité du pouvoir des chefs⁶, qui profita d'ailleurs aux Français. Ainsi, en 1892, le roi

¹ Kuba et al., 2003, cité par KABORE Alexis, *Le réseau d'aires de faune protégées de l'Est du Burkina Faso: évolution des enjeux, de sa création à nos jours*, Actes de l'atelier thématique interdépartemental Aires Protégées de l'IRD, Orléans, 14-15 décembre 2004, p.1

² SWANSON, cité par ROSSIER, *Op.cit.*, p. 36

³ *Ibid.*, p.37

⁴ BEN YAHMED Danielle (dir.), *Atlas du Burkina Faso*, Paris : Les Editions J.A., 2005, p.73

⁵ *Ibidem*

⁶ KABORE Alexis, déc.2004, *Op.cit.*, p. 3

Yentugury fut assassiné par son propre frère, Batchande, qui fut expulsé de la capitale et qui, après trois années d'exil, s'allia aux Français du capitaine Decoeur pour signer un traité de protectorat en janvier 1895. Dès lors, Naba Batchande, débarrassé définitivement des ses rivaux, devint roi unique des Gourma, mais soumis à la France⁷.

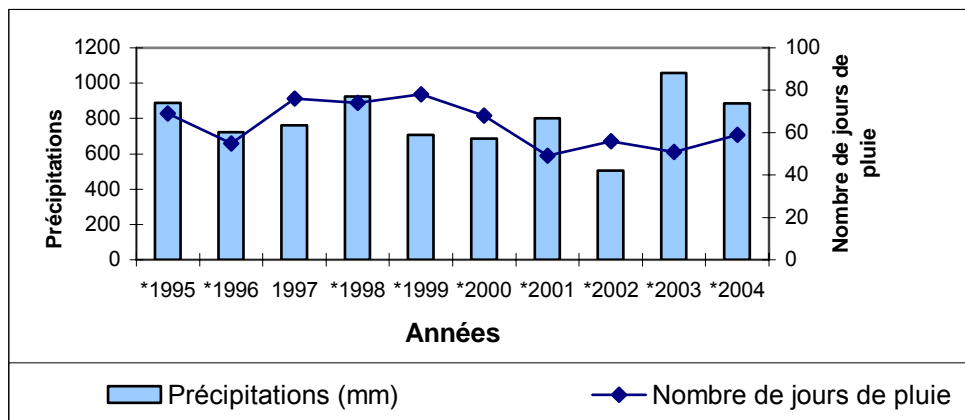
Durant une grande période de la colonisation française, la région était faiblement peuplée (densité moyenne ne dépassant pas 3 habitants au km²⁸), notamment à cause de déficiences du système sanitaire humain et animal (infections de onchocercose, méningite, lèpre, goitres, épizooties décimant le bétail) et des fuites des contraintes coloniales (réquisitions pour des travaux forcés, armée, impôts de capitation en vigueur depuis 1899, etc.). La croissance ne commencera qu'après la seconde guerre mondiale, avec la levée des contraintes sanitaires et administratives, la pacification de la région, et l'apparition de mesures de coercitions au Gold Coast prenant de l'ampleur depuis 1930.

1.2) Situation géographique

Notre objet d'étude se situe géographiquement dans la province du Gourma (11200km²), qui constitue avec celles de la Gnagna, Komoandjari, Kompienga et de la Tapoa la région de l'Est. Cette province est constituée de six départements (Diabo, Diapangou, Fada N'Gourma, Matiacoali, Tibga et Yamba) et compte 218 villages ainsi que d'importants hameaux de cultures.⁹

La province du Gourma bénéficie d'un climat de type soudano sahélien et subit, comme l'illustre le graphique ci-dessous, certaines irrégularités de précipitations, qui tendent à avoir une influence sur les ressources naturelles et les récoltes.

Figure 19 - Pluviométrie du Gourma de 1995 à 2004



Source : Météo Fada, citée par SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p.5

⁷ <<http://www.geocities.com/tcbogpage/histoirebf.htm>>, consulté le 10.01.2007

⁸ Benoît, 1999, cité par KABORE Alexis, dec. 2004, *Op.cit.*, p.2

⁹ SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p. 6

Le type de végétation de la province du Gourma appartient au domaine phytogéographique soudanien et est composé principalement de savane (boisée, arborée et arbustive), avec des îlots de forêts claires. On note l'existence de certaines espèces végétales menacées de disparition, notamment à cause de certaines pratiques traditionnelles, à l'instar des défrichements anarchiques, des feux de brousse, ou encore de l'ébranchage d'arbres et arbustes pour le bétail.

La province comporte un réseau hydrographique relativement dense, constitué par la Sirba, la Singou, le Bonsoaga, le Koulpélogo et la Pendjari, les deux derniers ayant de l'eau en permanence.¹⁰ Elle compte en outre une vingtaine de barrages et quelques retenues d'eau mineures.

1.3) Population

La population du Gourma est estimée à 220 166 habitants, avec une densité de 15 habitants au km²¹¹, bien plus faible que la moyenne nationale de 38,1 hab./km²¹². Elle est répartie entre plusieurs ethnies, avec une prédominance de Gourmantché, Mossi et Peulh. Les religions pratiquées sont l'Animisme, l'Islam et le Christianisme.

1.3.1) Processus migratoires

La sécheresse, causant famine et perte de bétail, la pauvreté des sols ainsi que la croissance rapide de la population dans de nombreuses régions du pays, essentiellement dans le Nord et le plateau central, obligent une partie de la population à émigrer vers des zones moins affectées par ces problèmes. Les années 1974 et 1975 ont vu ainsi naître de grands flux migratoires suite aux sécheresses qui ont sévi dans les parties Nord et Centre-Est du pays. Les provinces de l'Est sont alors perçues comme pouvant offrir des terres libres pour l'agriculture et l'élevage.

Jusqu'ici peuplées principalement de Gourmantché et relativement peu intégrées à l'économie nationale, elles deviennent alors particulièrement affectées par cet afflux de populations migrantes mossi (agriculteurs) et peulh (éleveurs), à tel point que certains surnomment la région de l'Est le « Nouvel Eldorado » pour de nombreux paysans et éleveurs¹³. On assiste donc à une augmentation de la migration depuis les années 1980, essentiellement de Mossi et de Peulh, et en plus faibles quantités de populations du Niger comme les Haoussa ou les Germa. Ce fait est d'ailleurs visible au sein des villages que nous avons étudiés, où l'on enregistre une forte affluence de migrants (essentiellement Mossi et Peulh) à tel point qu'ils semblent être dominants dans certains villages face aux autochtones gourmantché. Cela ne manque pas d'avoir un impact sur l'utilisation des terres et la perception de l'espace. Certaines zones, autrefois dédiées aux activités sylvo-pastorales, commencent à être occupées par des migrants cherchant à cultiver.

Malgré certaines tensions observées, notamment à cause de la question foncière, les différentes ethnies présentes cohabitent de manière plus ou moins pacifique. Elles semblent

¹⁰ SAWADOGO Harouna, *Op.cit.*, p.6

¹¹ Recensement général de la population, INSD, 2004, cité par KABORE Alexis, déc. 2004, *Op.cit.*, p. 2

¹² BEN YAHMED Danielle, *Op.cit.*, p.76

¹³ ADELE – PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL A L'EST DU BURKINA FASO, *Images d'ADELE 2002. Initiatives et innovations*, Ouagadougou ; Bussigny (Suisse) : ARCHEA, 2002

même être complémentaires, notamment en ce qui concerne certaines de leurs activités professionnelles (gardiennage de bétail de Gourmantché par des éleveurs Peulh, par exemple).

1.3.2) Les Gourmantché

Originaires du nord Ghana, les Gourmantché seraient de lointains cousins des Mossi, avec qui ils partagent des affinités du point de vue socio-culturel¹⁴. Leur aire de peuplement comprend tout l'Est du Burkina Faso, ainsi que les régions frontalières du Togo, Bénin et Niger. D'un point de vue politique, ils se réfèrent à la capitale du royaume Fada N'Gourma, qui comme nous l'avons vu, abrite depuis le XVIII^{ème} siècle le siège du chef suprême (*onunbado*) des Gourmantché reconnu par tous les chefs de village¹⁵. La culture gourmantché se caractérise notamment par de fortes croyances animistes¹⁶ et la pratique fréquente de la géomancie¹⁷.

Dans la province du Gourma et au sein des villages étudiés, à côté des Gourmantché autochtones, on peut noter l'existence d'une large part de Gourmantché allochtones. Ces derniers ont migré pour diverses raisons, liées essentiellement à la dégradation des ressources naturelles et à la pression démographique. Ainsi, ceux issus du Nord de la Gnagna ou du Nord de la Tapoa subissaient une forte dégradation des ressources dans leur lieu d'origine, ceux arrivant des départements de Gayeri et Tibga du Gourma étaient confrontés à d'importants problèmes d'eau en saison sèche alors que ceux des environs de Diapaga faisaient face à une certaine pression démographique¹⁸.

a) Hiérarchie et organisation sociale

La société gourmantché est structurée en clans (*obuolu*) qui portent un nom collectif, comme Lompo, Ouoba, Tankoano, sorte de titre d'honneur appelé *ituoni*. Les membres d'un même clan partagent également des interdits de type totémique, qui concernent des animaux et ne portent que sur l'acte de manger. Ces clans sont eux-mêmes divisés multiples lignages (*lityuli*)¹⁹.

Au sein du village, unité politique de base, l'autorité politique est détenue par le lignage fondateur et ses membres sont considérés comme les « propriétaires » ou « maîtres » (*bidamba*) du village (*udogu*). Les éléments étrangers d'un point de vue agnatique (descendants de la même famille, même souche masculine) sont appelés « étrangers » (*nilamba*) et occupent par rapport à eux une position sociale et politique subordonnée²⁰. La société villageoise est dirigée par l'un des membres de ce lignage qui est soit l'aîné de lignage (*onikpelo*) soit un chef (*obado*)²¹, et s'insère d'une manière plus ou moins effective dans une communauté politique plus vaste (*midinema*), érigée en province ou en canton par l'administration coloniale, et commandée par un chef supérieur (*obarkiamo*). Chaque canton (*bibarkiamba*) reconnaît l'autorité du chef suprême ou empereur installé dans la capitale du

¹⁴ CATRY Michel, « Clans, lignages et groupements familiaux chez les Gourmantché de la région de Diapaga », *L'Homme*, vol.6, n°2, 1966, pp.53-81

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Il existe cependant de nombreux Gourmantché ayant adopté le Christianisme ou l'Islam, sans pour autant abandonner certains rites animistes.

¹⁷ Il s'agit d'une technique divinatoire fondée sur l'observation de figures formées par la terre. En général, les Gourmantché parlent de « taper le sable ».

¹⁸ CATRY Michel, 1966, *Op.cit.*

¹⁹ Pour plus de détails, voir « Clans et lignages chez les Gourmantché », Annexe n°9, p. xix

²⁰ CATRY Michel, 1966, *Op.cit.*, pp.53-81

²¹ Voir « Chefferies gourmantché », annexe n°10, p. xx

royaume à Fada N’Gourma, qui n’intervient dans les villages que dans certaines circonstances et essentiellement pour des questions rituelles (funérailles de notables ou intronisation d’un chef par exemple)²².

L’organisation familiale, quant à elle, est de type patrilinéaire. Ainsi, toutes les charges politiques, toutes les fonctions sociales et religieuses, tous les biens matériels sont transmis, dans la société gourmantché, en ligne paternelle.²³

La société gourmantché se caractérise notamment par son caractère hiérarchique, qui détermine la distribution du pouvoir et de l’autorité traditionnelle dans différents domaines : « *Chez les Gulmanceba, qui forment une société à organisation centralisée et hiérarchisée, la pyramide de la hiérarchie cumule, dans une même échelle, l’autorité politique, religieuse et celle sociale; la première dominant les deux autres* »²⁴.

Dans son travail sur les pouvoirs locaux et la participation villageoise à la gestion de la faune, Alexis Kaboré met en évidence les différents critères d’accès à l’autorité villageoise, qui sont résumés ci-dessous²⁵ :

- **Le statut de prince (*bidamba*)** : il est conféré au lignage dont l’aîné a été envoyé par une autorité supérieure (comme le chef de canton, par exemple) pour administrer le village. Ce critère permet donc d’acquérir le statut de chef du village.
- **Le charisme** : dans les villages où la culture gourmantché est très minoritaire voire absente, comme ceux peuplés surtout de migrants d’autres ethnies, la distribution de pouvoir se fonde plutôt sur les aptitudes personnelles que les habitants reconnaissent à l’individu. C’est donc le charisme qui détermine dans ce cas qui occupera le poste de chef du village.
- **L’autochtonie** : il s’agit d’un statut attribué aux descendants des premiers occupants des lieux et qui leur confère une autorité sur les terres, ensuite transmise aux frères cadets ou aux fils aînés du chef défunt. Ces « chefs de terre » sont chargés de la résolution des conflits, de l’octroi de terres à vocation agricole ou encore de la définition d’interdits sur ces mêmes terres. Ils sont également détenteurs de la vie mystique du village, chargés des sacrifices aux divinités de la terre qui ont accepté les fétiches des premiers arrivés. En pratique, les autochtones sont ceux qui ont des relations consanguines reconnues avec le lignage fondateur du village. L’ordre d’arrivée des villageois joue également un rôle dans la définition de l’autochtonie, car l’autorité basée sur ce concept est également définie par l’ancienneté.
- **L’âge** : les aînés de clans et de lignages détiennent également une autorité liée à leur âge chronologique (on revendique l’autorité d’aîné par rapport à l’autre parce qu’on est né avant lui) et à l’âge des pères (on revendique le statut d’aîné car son père est d’une génération plus ancienne que le père d’un autre). L’âge est surtout une source de pouvoir consultatif et donc d’un certain contrôle sur l’action et l’organisation villageoises²⁶.

²² KABORE Alexis, 1996, *Op.cit.*, p.61

²³ CATRY Michel, 1966, *Op.cit.*, pp.53-81

²⁴ UNICEF, *Communication sociale chez les Mossi, les Gulmanceba, les Bobo/Bwaba et les Fulbé*. Ouagadougou Juin 1985, p.18, cité par KABORE Alexis, 1996, *Op.cit.*, p.63

²⁵ KABORE Alexis, 1996, *Op.cit.*, pp.69-72

²⁶ *Ibid.*, p.74

Nous pouvons ainsi observer que la société gourmantché fait preuve d'une certaine rigueur hiérarchique qui joue un rôle important dans l'organisation de la société et tend à influencer les comportements, notamment en matière de participation et de gestion communautaire, comme nous le verrons plus loin.

b) organisation de l'espace et maîtrises territoriales

Au niveau des villages, les Gourmantché sont regroupés en concessions, dont l'entrée est toujours orientée vers l'ouest, puisque selon leurs croyances, les génies de la brousse viennent de l'Est²⁷. Habituellement, la concession regroupe un chef de famille, généralement l'homme le plus âgé, descendant direct du plus vieux lignage patrilinéaire, ses épouses et ses fils, parfois même mariés²⁸. Ainsi, tous les membres de la concession ont le même sang, sauf les épouses qui viennent de l'extérieur.



Photo 8 - Concession gourmantché dans le quartier central de Boumoana

Dans les faits, chaque famille autochtone possède un certain nombre de terres qui constituent à la longue un patrimoine familial. La terre est donc cultivée et contrôlée par les membres des segments des lignages patrilinéaires résidents du village. Tous les individus ont accès à la terre qui appartient au patrilignage. Les parcelles sont familiales et, surtout avec les cultures de rente depuis les années 1970-1980, individuelles (champs des chefs de ménages pratiquant la culture de rente). Les femmes qui se marient en dehors de leur village natal ont accès à la terre contrôlée par le patrilignage de leur mari.²⁹ Elles cultivent dans les champs familiaux mais possèdent généralement des portions de champs personnels, dont les récoltes leur sont propres et servent essentiellement à alimenter la famille³⁰. Elles ne disposent

²⁷ Swanson cité par ROSSIER, *Op.cit.*, p.38

²⁸ La co-résidence de deux familles patrilinéaires semblables (les deux chefs de famille étant frères ou cousins) est également possible, mais plus rare.

²⁹ HEMMINGS-GAPIHAN Grâce, *Femmes gourmantché face aux agents de développement*, Série Etudes et Recherches n°81-69, Dakar : Enda, 1981, p.7. Elles n'ont toutefois aucun droit direct sur la terre et ne peuvent hériter car elles représentent l'étranger pour le village de leurs parents et pour celui de leurs maris.

³⁰ D'après plusieurs personnes interrogées, les hommes cultiveraient dans les champs familiaux les céréales servant de base alimentaire (maïs, mil, sorgho) et les femmes s'occuperaient de tout ce qui permet de préparer la sauce (surtout culture de gombo).

toutefois que peu de temps à passer dans leurs champs (préparation des repas, travail dans le champ familial, quête de l'eau et du bois, etc.).

Avant la colonisation, les villages gourmantché étaient regroupés, afin de faire face aux incursions des guerriers peulh, chercheurs d'esclaves du Torodi³¹. Mais aujourd'hui, avec la pression foncière qui s'accroît et la baisse de fertilité des sols, l'habitat a une structure plus complexe. Ainsi, autour d'un noyau central gravite une multitude de hameaux de culture, saisonniers ou permanents, dispersés dans la brousse environnante³². Une partie des villageois n'habite donc pas continuellement le village où ils sont recensés, mais vivent, pendant la saison des travaux agricoles, à proximité des champs de brousse qu'ils exploitent. Cela leur permet d'éviter des allées et venues quotidiennes entre leur village et leurs champs qui sont parfois distants l'un de l'autre de plusieurs kilomètres³³. Bien que ces résidences de brousse (*tikuadiedi*) n'étaient destinées à l'origine à n'être que des résidences provisoires, de plus en plus de familles se sont fixées définitivement dans ces types de lieux, à l'instar des habitants de Boumoana, hameau de village "définitif".

Bien que ce phénomène s'apparente à la création de "nouveaux villages", ces derniers dépendent étroitement de leur village d'origine. Pour mieux comprendre ces relations, le **concept de « tutorat »**, présenté par Jean-Pierre Jacob qui s'est penché sur le cas du Gwendégué (Centre-Ouest du Burkina Faso) peut s'avérer extrêmement utile³⁴.

Le concept de tutorat n'apparaît pas seulement dans le cas des fondations des hameaux de cultures, mais de manière plus large dans les migrations en général. Selon Chauveau³⁵, il règle de manière courante en Afrique de l'Ouest les relations entre un groupe autochtone installé sur un terroir donné et des nouveaux venus. En effet, traditionnellement, il existe un devoir d'accueil et d'assistance vis-à-vis de celui qui erre à la recherche de quoi se nourrir. Tout nouvel arrivant ne s'installe pas au hasard, mais s'adresse à un autochtone propriétaire de terres³⁶ qui lui fait bénéficier, dans la mesure des terres disponibles, d'une délégation de droits fonciers. Le bénéficiaire contracte en échange un devoir permanent de reconnaissance vis-à-vis de son tuteur et se doit de respecter certains interdits (planter des arbres fruitiers, par exemple)³⁷. Les formes de tutorat peuvent varier en fonction du type de migration (fondation de hameaux de culture, installation dans des villages mixtes), de l'état de la pression foncière, du degré de cohésion des structures sociales autochtones, de la nature des terres concédées (terres de brousse inoccupées, terres de jachère, etc.).

L'existence de l'institution de tutorat s'avère cruciale dans le cas de la gestion villageoise de la faune dans l'Est du Burkina Faso. En effet, alors que la création de CVGF et les processus de reconnaissance de ZOVIC tendent à renforcer l'idée du village comme pôle

³¹ CATRY Michel, « Du village à la brousse ou le retour de la question à propos des Gourmantché du Gobnangou (Haute Volta) », in IZARD M. et SMITH P (eds), *La fonction symbolique. Essai d'anthropologie*, Paris : Gallimard, 1979, pp.265-288

³² CATRY Michel, 1966, *Op.cit.*, pp.53-81

³³ Ces résidences de brousse servaient également pendant la colonisation de lieux de refuge. Elles permettaient de se mettre hors de portée du Blanc (et de ses agents) et d'échapper ainsi partiellement aux corvées, aux recrutements forcés, ainsi qu'au recensement (donc à l'impôt). CATRY Michel, 1979, *Op.cit.*, pp. 265-288

³⁴ JACOB Jean-Pierre, « Systèmes locaux de gestion des ressources naturelles et approches développementalistes : le cas du Gwendégué (centre-ouest du Burkina Faso) », *Autrepart* n°19, 2001, pp.133-153

³⁵ Chauveau, 2000, cité par *Ibid.*, p.144

³⁶ Certaines ethnies, comme les Mossi, ont des chefs de terre, bien distincts des chef de village. Toutefois, chez le Gourmantché, le chef coutumier tend à cumuler les fonctions.

³⁷ SPACK Simone, « Stratégie de gestion des terroirs dans trois villages de l'Est du Burkina Faso », *Géo-regard* n°31, Cahiers de l'Institut de Géographie, Neuchâtel : Université de Neuchâtel, 2000, p.60

de gestion des ressources naturelles et fauniques, les perceptions de l'espace par les villageois, et plus particulièrement des tuteurs régionaux, est plutôt topocentrique et distingue les villages-mères, dont certains ont disparus de la carte mais existent symboliquement³⁸, et les villages satellites réunis autour des premiers. Ces différences d'appréciation de l'espace ne vont pas sans poser certaines difficultés, notamment dans le cadre de la distribution des bénéfices issus de la valorisation de la faune sauvage. Dans le cas de Boumoana, par exemple, les habitants du hameau de culture, en tant que « populations riveraines », revendiquent des droits sur les bénéfices issus du tourisme cynégétique perçus par le village. Cependant, le village tuteur, Kpencangou, éloigné de plusieurs kilomètres du terroir de Boumoana, se fonde sur le droit coutumier et se plaint de ne pouvoir profiter des bénéfices du hameau de village dont il est le « propriétaire légitime ».

Il est donc nécessaire de repérer les différentes **maîtrises territoriales**, comprises comme la souveraineté exercée sur un territoire, à la base du processus d'installation des habitants, pour comprendre les revendications de certaines zones et des bénéfices issus de ces espaces, susceptibles d'être exprimées.

Les maîtrises territoriales

Selon Lavigne Delville (2001), la maîtrise territoriale se rapporte à une souveraineté exercée sur un territoire contrôlé par un chef de terre. Ce territoire déborde en général de l'espace villageois car il comporte le terroir de tous les villages qui entourent le village fondateur et qui ont été installés par lui. Le village fondateur installe rituellement la communauté nouvellement arrivée sur une partie de ses terres qui peut bénéficier de droits d'usages permanents. Cependant, la possession de ces droits fonde une mainmise sur le sol mais pas le terrain, dont fertilité demeure la prérogative rituelle des premiers donateurs (rites aux divinités de la terre, par exemple).

Ces maîtrises territoriales constituent essentiellement un acte d'autorité sur les hommes par l'instauration d'une relation entre groupes demandeurs et groupe "cèdeurs" de terres : « *pour le pouvoir, la terre en elle-même, l'étendue, n'a pas de sens. Le marquage opéré « à l'origine » est l'expression de l'établissement d'une relation privilégiée entre l'espace et une figure d'autorité sur une partie de l'espace. Cette relation prend sens dans la mesure où elle est reconnue. La terre ne devient pertinente pour le pouvoir que peuplée d'individus qui acceptent la relation, laquelle est alors un lieu d'exercice de l'autorité. C'est à partir de cette triple relation espace/autorité/groupe que se dessine le territoire* »³⁹.

Nous verrons d'ailleurs comment certains discours sur la ZOVIC de Boumoana visent l'affirmation ou la réaffirmation du pouvoir de certains groupes ou individus sur le territoire ou expriment leur volonté d'en acquérir.

Quoiqu'il en soit, on peut décrire l'organisation du territoire villageois telle que nous l'avons observée sur le terrain, en se basant sur le schéma de découpage villageois offert par Michel Catry qui a étudié les Gourmantché du Gobnangou⁴⁰ :

- *Occupation intensive et continue* : espace occupé par les maisons du village, par les jardins de case et les champs intercalés entre les maisons et espace cultivé immédiatement dans le pourtour du village ;

³⁸ C'est notamment le cas du Guéri, qui a aujourd'hui disparu mais dont dépendent Gnoari, Tiasséri et Souam. Voir description des neuf villages, p. 152

³⁹ Gruénais, 1986, cité par JACOB Jean-Pierre, « Gestion trans-villageoise des ressources naturelles : le cas du Gwendégué (centre-ouest Burkina Faso) », BUTARE Innocent (dir.), *Pratiques culturelles, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Actes du séminaire, Atelier de Ouagadougou du 18 au 21 juin 2001, Ouagadougou : CRDI/Zoom Ed., 2003, pp.165-190

⁴⁰ CATRY Michel, 1979, *Op.cit.*, pp.265-288

- Zones d'occupation et d'exploitation du sol temporaires : en s'éloignant du village, on peut apercevoir des clairières de cultures trouant la brousse et la présence de maisons de culture (*kua'diegu*) ;
- Zones des terres en repos : qui sont sises sur deux types de territoire :
 - ensemble de terres autrefois cultivées, ensuite abandonnées et qui seront remises en culture ;
 - étendues de terres qui n'ont jamais été exploitées ou pas depuis très longtemps, auxquelles s'applique le terme de brousse.

Dans le cas d'installation dans un hameau de culture, les migrants ne demandent pas automatiquement à la même personne le droit d'habiter et de cultiver, selon si les terres sont d'anciennes jachères (aîné du lignage installé dans le hameau à qui "appartient" ces jachères) ou des friches (chef de terres du village tuteur).

La Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique que nous étudions dans ce travail est précisément un espace de brousse (*fuali*), perçu d'une manière spécifique chez les Gourmantché, comme l'illustre l'encadré ci-dessous :

La brousse chez les Gourmantché

Dans la culture gourmantché, on assiste selon Catry⁴¹ à la fois à une opposition et à une corrélation entre le village (*dogu*) et l'espace sauvage qui s'étant au-delà de la limite (forêt, brousse, désert). Ce dernier représente tout ce qui sur la scène du village met en présence l'étranger, l'anormal et l'insolite.

Dans le langage gourmantché, il existe deux termes différents pour désigner ce qu'on appelle « brousse » :

1) *moagu* (litt. « là où il y a de l'herbe ou de la paille ») : terme descriptif qui désigne les lieux où le paysage végétal est marqué par la présence d'herbes, de broussailles, d'arbustes, de troncs d'arbres calcinés indiquant qu'on a affaire à terrains laissés en jachère ;

2) *fuali* : qui représente en général des terrains jamais exploités ou non exploitables (forêt dense, clairières impropres à la culture). Il s'agit donc du domaine lointain des animaux sauvages et de la végétation spontanée, lieu d'habitation des *pola* (sortes de génies de la brousse qui bougent sans cesse et transportent avec eux l'espace de brousse). Certains Gourmantché disent parfois que le vrai *fuali* correspond aux savanes où on ne retrouve plus de traces de néré⁴². Les limites du *fuali*, sont de plus mouvantes en fonction du temps. Alors que la nuit, l'espace du *fuali* s'avance dans le village jusqu'à la limite des habitations, il ne représente la journée que des îlots de brousse susceptibles de représenter un danger.

c) la chasse chez les Gourmantché

Si aujourd'hui l'agriculture occupe un rôle prépondérant dans la société gourmantché, la pratique de la chasse est au fondement de la société. Ainsi, les premiers habitants ont été conduits entre autres dans la région du Gourma pour la chasse, qui a en outre été le motif de création de certains villages, à l'instar de celui de Boumoana. C'est d'ailleurs la nécessité de faire face au danger et d'affronter cette faune sauvage qui explique en partie le regroupement de différents groupes sociaux de différentes origines.

D'un point de vue culturel, la chasse revêt de nombreuses fonctions, soulignées par divers auteurs. Par exemple, Lompo a montré comment elle remplit une fonction de

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Fruit du néré sert à préparation du *soumbala*, une sorte de condiment pour sauces. Ces fruits sont donc associés à la femme et à nourriture cuisinée. Si la terre est « sans femmes », il s'agit d'une terre masculine (*tin'jali*), marquée par certaine forme de stérilité.

reproduction de la société, à travers des cérémonies rituelles, et initiatique⁴³. Selon Benoît, elle tient une place importante d'un point de vue identitaire. En effet, le mode de répartition des produits de chasse vise notamment à retraduire l'identité de statut des membres de la société⁴⁴. Enfin, Catry a mis en exergue la place des produits de la chasse dans les échanges matrimoniaux.⁴⁵

1.3.3) Les Mossi

Comme nous l'avons évoqué plus haut, les Mossi présentent des similitudes avec les Gourmantché, d'un point de vue socio-culturel. Provenant essentiellement du plateau central du Burkina Faso, bon nombre d'entre eux ont migré vers l'Est et la province du Gourma. Avant 1968, on assiste dans la région à une installation relativement négligeable de Mossi, essentiellement sur l'axe Fada-Kantchari, qui seront dès 1968 attirés par les bas-fonds qui n'étaient pas encore occupés par les cultures de rente. On peut parler de véritable migration depuis les années 1980, due notamment à la pression démographique sur le plateau central. Les migrants s'installent alors surtout sur l'axe Fada-Kantchari, et l'axe Fada-Pama-Bénin. La construction du barrage de la Kompienga a de plus attiré nombre de ces Mossi, qui y voyaient des possibilités de travail, l'accès à de nouvelles terres, le développement de la pêche, ainsi que l'existence de projets d'aménagement de l'agriculture et d'irrigation. L'écrasante majorité des Mossi installés dans cette province, tout comme dans les villages de notre étude de cas, s'en remettent à l'autorité du village dans lequel ils s'installent.

1.3.4) Les Peulh

Traditionnellement éleveurs transhumants, les Peulh, tout comme les Bella, fréquentent la région de l'Est depuis longtemps, qui est considérée comme une zone de passage, traversée par des axes de transhumance. Vivant autrefois seulement des produits de l'élevage, ils pratiquaient beaucoup d'échanges avec les Gourmantché (lait contre céréales, par exemple). Toutefois, certains Peulh s'installent dans cette région à plus long terme, voire définitivement, comme c'est le cas de nombreux Peulh interrogés lors de nos tournées d'entretiens dans notre zone d'étude. C'est ce que souligne également Christian Santoir, qui définit la migration peulh dans le Gourma, due aux crises climatiques, comme essentiellement agro-pastorale. D'après lui, ils sont venus dans le Gourma pour reconstituer leurs troupeaux et donc, pour cultiver aussi du mil et du sorgho. Cette spécificité tend à orienter leur migration vers des zones favorables aux cultures⁴⁶, à l'instar de deux secteurs faisant partie de notre zone d'étude : la zone de Tanwalbougou, désormais envahie par les champs et les troupeaux et dont les points d'eau dans les bas-fonds deviennent cernés par les cultures, poussant certains Peulh depuis 1990 à re-migrer vers le Togo, le Bénin ou le nord de Kantchari ; le secteur de Piéga, dont la brousse a disparu, les terres sont devenues usées et l'abreuvement des troupeaux en saison sèche pose des problèmes du fait de l'assèchement des puisards.

La migration peulh, contribuant au développement de l'élevage dans le Gourma, renforce encore la compétition pour l'espace, à la fois prisé par les agriculteurs, les éleveurs et

⁴³ Lompo, cité par HAUSSER Yves, *Gestion de la faune et intégration des populations locales : la zone de chasse villageoise, un nouveau modèle de gestion ? Le cas d'Idongo-Da-Bangoran dans le nord de la république Centrafricaine*, 1997, p. 45

⁴⁴ Benoît, 1999, cité par *Ibid.*

⁴⁵ Catry, 1978, cité par *Ibid.*

⁴⁶ SANTOIR Christian, *Du Sahel à la savane. L'expansion peule au Sud de la Sirba (Gurma burkinabé)*, Ouagadougou : Institut de Recherche pour le Développement, 1999, p.18

les gestionnaires de parcs : « *En trente ans, l'espace gurmance s'est rempli d'hommes et d'animaux, et la densité de l'occupation de l'espace est devenu un facteur clé dans l'évolution des rapports entre agriculture et élevage.* »⁴⁷ Avec l'augmentation de la pression démographique et du nombre de terres défrichées, les conflits fonciers tendent d'ailleurs à s'accroître, surtout au niveau de l'accès aux points d'eau.

Toutefois, les Peulh ne jouissent pas d'une assise foncière. Les terres leur ont été allouées par les autochtones uniquement pour les cultures, à l'époque où ils n'étaient qu'une poignée et que la densité humaine était faible dans le Gourma. Aujourd'hui, la pression foncière existante ne remet pas en cause ces prêts de terre, mais les autochtones détenteurs des pouvoirs, gardant leur pouvoir de contrôle sur l'espace, ne leur accordent pas d'extension. Ils finissent donc par être encerclés par les cultures, ce qui pose un problème de cohabitation, les animaux domestiques venant paître dans les champs environnants et abîmer les récoltes.

D'un point de vue organisationnel, s'il existe localement des concentrations de Peulh, on n'observe aucune organisation centralisée et pas de chefferie représentative⁴⁸. Les Peulh, notamment ceux arrivés récemment, dépendent surtout des chefs des villages gourmantché auprès desquels ils se sont installés, bien que certains s'en remettent à une autre autorité, comme celle d'un marabout⁴⁹. Les transhumants étrangers, quant à eux, échappent à toute autorité locale.

1.4) Activités économiques

Les premiers habitants de la région de l'Est (Gourmantché, Peulh, Zarmas et Haoussas) étaient chasseurs-cueilleurs et agro-pasteurs. Chaque groupe pratiquait toutes ces activités, bien que la chasse eût été plus pratiquée par les Gourmantché que les autres groupes cités, plus tournés vers le pastoralisme et le commerce. Les activités revêtaient à l'époque une faible dimension commerciale, les prélèvements de ressources naturelles ayant d'abord un but alimentaire, social, ou religieux. Toutefois, s'installent peu à peu des systèmes de troc, puis de vente des produits de l'agriculture de rente ou d'une partie du bétail.

Actuellement, les activités économiques sont essentiellement l'élevage, l'agriculture, la chasse et la pêche. Le commerce (de produits manufacturiers, de produits agricoles, d'élevage et artisanaux) est également présent, surtout à Fada N'Gourma mais moins développé que dans d'autres centres. Certaines de ces activités, comme la culture du coton ou l'élevage, combinées aux flux migratoires, tendent à accroître la pression foncière.

1.4.1) Agriculture

L'économie de la région de l'Est et de la province du Gourma est fortement axée sur l'agriculture de subsistance. On cultive, avec une faible utilisation des outils et des techniques modernes de culture, essentiellement les céréales telles que le maïs, le mil et surtout le sorgho, qui revêt une importance particulière pour les gourmantché qui l'appellent *ti soama* (notre

⁴⁷ *Ibid.*, p.40

⁴⁸ SANTOIR Christian, *Du Sahel à la savane. L'expansion peule au Sud de la Sirba (Gurma burkinabé)*, Ouagadougou : Institut de Recherche pour le Développement, 1999, p.38

⁴⁹ Les Peulh étant tous musulmans. C'est le cas de certains Peulh de Boumoana, qui considèrent le marabout comme leur autorité et s'opposent aux notables gourmantché du village, notamment en ce qui concerne la ZOVIC.

sang)⁵⁰. Mais il existe, dans une moindre mesure d'autres cultures, telles que le poids de terre, les arachides, le niébé. Les cultures, pratiquées sur des « champs de case » (autour des habitats et représentant 1/3 des terres arables) et sur des « champs de brousse » (plus éloignées des habitats et couvrant 2/3 des surfaces arables)⁵¹ sont extensives et essentiellement pluviales. Il y donc très peu d'irrigation, sauf dans le cas de cultures maraîchères ou de projets d'aménagement de bas-fonds.

Depuis les années 1990, on assiste dans l'Est au développement spectaculaire de la culture du coton, qui s'explique notamment par la nécessité de faire face à la baisse de production dans l'Ouest du pays. En ce qui concerne plus spécifiquement notre zone d'étude, lors de la campagne 2004-2005, la production vivrière a été reléguée au second plan, contribuant au déficit céréalier. Le développement récent de cette culture représente une source de préoccupations, notamment pour l'ONG ADAP-Burkina, dans la mesure où elle accentue la concurrence pour l'accès aux ressources et la pression foncière sur les zones naturelles, accélère le défrichement⁵² et contribue à la diminution de la production de miel à cause des pesticides. Pourtant, la culture de coton apparaît pour les villageois comme un moyen de couvrir certains besoins, comme payer les soins, l'éducation scolaire ou certains actes administratifs, payants avec l'adoption d'un PAS ou encore financer un mariage.

1.4.2) Élevage

Dans la région de l'Est, l'élevage s'est développé depuis début du XX^e, avec la fin des guerres incessantes entre Gourmantché et Peulh, empêchées par le contrôle de l'espace par l'Etat colonial, et le retour de ces derniers dès 1902⁵³. Après la seconde guerre mondiale, cette région assiste en outre au boom du cheptel domestique.

Actuellement, la région de l'Est, couloir de transhumance et site de stationnement des troupeaux à l'entrée et à la sortie de pays de pâture comme le Togo, est considérée comme une région d'élevage. En effet, l'activité pastorale de cette région est l'une des plus développées du Burkina Faso, à tel point que la part du cheptel, plus élevé que la moyenne nationale, dépasse celle de la population humaine⁵⁴. Le système de production animale est basé sur le pâturage extensif pour les bovins, semi-extensif pour les petits ruminants et la stabulation pour les non ruminants⁵⁵. En fait, on peut distinguer deux types principaux de modes d'élevage :

- la transhumance : ensemble des mouvements saisonniers opérés par les éleveurs à l'intérieur des zones de pâturage habituelles. Il est très pratiqué sur l'ensemble du territoire et serait le mieux adapté à l'exploitation des pâturages par les grands troupeaux auxquels tiennent les Peulh⁵⁶.
- l'élevage sédentaire : apanage des autochtones agriculteurs, d'éleveurs des villages et des Peulh sédentaires. En général, le troupeau est scindé en deux, une partie restant sur les lieux d'installation et assurant la survie de la famille (lait,

⁵⁰ CATRY Michel, 1966, *Op.cit.*, pp.53-81

⁵¹ SPACK Simone, *Op.cit.*

⁵² En effet, le coton doit être idéalement cultivé sur des terres nouvellement défrichées

⁵³ Santoir, 1998, cité par KABORE Alexis, 2004, *Op.cit.*

⁵⁴ SPACK Simone, *Op.cit.*

⁵⁵ SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p.7

⁵⁶ DELISLE Yves, « Les éleveurs, l'Etat et les agriculteurs au Burkina Faso. L'exemple de la région centre-ouest », *Itinéraires* n°8, Genève : Institut Universitaire des Etudes du Développement (IUED), 1996

fumier), tandis que la partie la plus importante est gardée en brousse par des jeunes Peulh.

Tableau 14 - Effectifs du cheptel domestique dans les provinces de la région de l'Est

Espèces/Effectifs Provinces	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Asins	Equins	Volailles (poules)
Gourma	98 568	89 895	117 557	23 407	14 031	271	302 969
Gnagna	425 102	264 913	501 088	12 857	32 474	1 001	755 681
Komondjari	99 530	77 480	112 762	665	3 846	40	133 055
Kompienga	28 817	29 436	30 154	8 937	3 273	0	77 637
Tapoa	179 216	224 514	300 661	58 411	39 584	3 118	562 176

Source : Ministère des Ressources Animales, 2004, cité par SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p.7

Près de la moitié du cheptel bovin est détenue par les Peulh, qui ont en général des troupeaux de plus grande taille, et à qui certains Gourmantché confient leur bétail pour la transhumance, illustrant une certaine complémentarité entre ethnies. Toutefois, depuis quelques dizaines d'années, la possession de troupeaux n'est plus l'apanage des Peulh, du moins dans la province du Gourma. En effet, devant l'augmentation de la valeur marchande du bétail, certains Gourmantché constituent des troupeaux, alors que paradoxalement, la plupart des Peulh sédentarisés cultive de petites parcelles. On peut donc distinguer trois types d'éleveurs : les transhumants, qui partent de leur pays d'origine vers les pays voisins pour vendre leur bétail, les pasteurs et les agropasteurs.

D'importants marchés de bétail ont vu le jour, à l'instar de celui de Fada N'Gourma, dont la structure en briques a été construite grâce à la Coopération suisse (DDC), et les commerçants ont mis en place des associations pour la vente du bétail, ce qui permet le ravitaillement en viande des pays voisins tels que le Bénin et le Togo. En ce qui concerne plus spécifiquement notre zone d'étude, les villages concernés dépendent tous du marché de Tanwalbougou, et dans une moindre mesure de celui de Piéga⁵⁷.

L'importance du cheptel domestique dans la région de l'Est et la province du Gourma ne manque pas d'avoir une influence sur les aires de faunes, qu'elles soient classées ou villageoises, convoitées par les éleveurs attirés par l'accès facilité à l'eau et au fourrage ligneux et contents de n'être pas contraints d'exercer une surveillance soutenue des animaux⁵⁸.

1.4.3) Chasse et pêche

L'activité cynégétique au Burkina Faso se concentre essentiellement dans la région de l'Est, qui est la plus dense en faune avec plus 75 % du cheptel sauvage du pays et près d'un million d'hectares d'aires protégées de faune. Les provinces du Gourma, de la Kompienga et de la Tapoa abritent les douze réserves de faune de la région, dans lesquelles on rencontre plus de 35 espèces de mammifères ainsi qu'une importante faune aviaire⁵⁹.

⁵⁷ Voir la carte des villages, p. 137

⁵⁸ En effet, lorsque le bétail entre, comme fréquemment, dans un champ pour paître et est pris en flagrant délit par les agriculteurs, les propriétaires des bêtes doivent bien souvent dédommager le paysan pour les dégâts qu'elles ont causés. L'avantage des aires de faune est qu'aucun champ ne s'y trouve.

⁵⁹ KABORE Alexis, 2002, *Op.cit.*, p. 19

La province du Gourma, à travers l'UCF/Wamou (Unité de Conservation de Faune de Wamou) compte trois zones concédées qui couvrent une superficie de 297 745, 56 ha répartis comme suit⁶⁰ :

- Ougarou : 64 459,56 ha
- Pama-Nord : 81 486 ha
- Singou: 151 800 ha

En ce qui concerne plus spécifiquement les terroirs des villages de notre étude de cas, la plupart accueillent des chasseurs de petite chasse envoyés par le concessionnaire de Pama Nord (Toufic Hanna), qui intervient dans les villages de Kpencangou, Boumoana, Tanwabougou relevant de Fada, et le concessionnaire de Ougarou (Frank Alain Kaboré), opérant à Piéga et Pempédi, relevant de Matiacoali. La chasse de subsistance, quant à elle, paraît n'occuper que peu de personnes se déclarant chasseur. Ce fait peut s'expliquer par la rareté du gibier, mais aussi par une certaine réticence des personnes interrogées d'avouer chasser, dans des conditions pas toujours licites.

La pêche, quant à elle, filière non organisée, est pratiquée dans les cours d'eau et barrages. La province du Gourma est ravitaillée en poissons par le barrage de la Kompienga, car la production piscicole de cette dernière est insuffisante⁶¹. Dans les terroirs de notre étude de cas, cette activité s'avère quasi-inexistante, à cause de la rareté des points d'eau permanents, et ne constitue qu'une activité occasionnelle de subsistance pour améliorer le plat quotidien.

1.4.4) Commerce

La région de l'Est occupe une position relativement favorable aux activités commerciales grâce à sa position frontalière, entourée du Niger, du Bénin et du Togo, et au relatif bon état des routes nationales⁶². D'ailleurs, le commerce connaît un certain essor dans cette région, notamment dans les villes du Gourma, à l'instar de Fada N'Gourma qui a vu son marché central, présentant articles manufacturiers et produits agricoles, s'étendre et se moderniser. On note également le développement des activités de commerce des produits de l'élevage grâce à l'existence de plusieurs marchés de bétail dont ceux de Piéga et de Fada. Dans les villages, l'activité commerciale, axée sur produits agricoles, est toutefois peu structurée et peu développée.

1.4.5) Autres activités économiques

D'autres activités économiques sont pratiquées dans la région. N'ayant toutefois pas de données à ce sujet concernant l'Est et le Gourma, nous nous bornerons ici à évoquer brièvement ces activités, telles qu'elles sont pratiquées dans les terroirs situés dans notre zone d'étude.

- **L'apiculture** : Elle est pratiquée pendant toute l'année, avec une pointe en septembre-octobre, de manière moderne et surtout traditionnelle (ruches en paille tissée, récoltes en utilisant le feu, provoquant souvent des feux de brousse).

⁶⁰ SAWADOGO Harouna, *Op.cit.*, p. 8

⁶¹ *Ibid.*

⁶² MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT, *Cadre Stratégique Régional de Lutte contre la Pauvreté. Région de l'Est*, Ouagadougou, juin 2005

Certains villageois nous ont fait part d'une baisse de production de miel depuis l'implantation de la culture du coton, gourmande en pesticides.

- **La cueillette** : Elle concerne la pharmacopée, des lianes, fibres et pailles pour l'habitat, des fruits, notamment le pain de singe (fruit du baobab) et le karité.
- **Prélèvements et exploitation de bois** : Les femmes s'occupent notamment du ramassage du bois de feu, relativement abondant dans la plupart des villages (sauf dans les centres comme Tanwalbougou). Ce dernier fait d'ailleurs l'objet d'exploitation commerciale par des Mossi à Tanwalbougou. La disponibilité des bois de service (construction de greniers, par exemple) est également relativement bonne et ce bois commence à être exploité commercialement, toujours à Tanwalbougou.

Quoiqu'il en soit, cette brève présentation des principales activités économiques de l'Est du Burkina Faso nous amène à constater que les systèmes de production de la région, comme tous les systèmes de production soudano-sahéliens, sont des modes de consommation des ressources vivantes (pastoralisme, cueillette, pêche, chasse) et sont basés sur l'abondance des ressources et la disponibilité de l'espace⁶³. On peut donc imaginer les difficultés que peut poser la réduction de l'espace disponible pour mener à bien ces activités, sous l'influence de divers facteurs (pression démographique, installation d'aires classées, etc.), comme nous allons l'aborder plus bas. Ainsi, dans un contexte de raréfaction des ressources, les trois activités principales présentées ci-dessus tendent à devenir trois logiques d'exploitation concurrentielles.

1.5) Création des AP dans le Gourma

Pendant de nombreuses années, malgré l'absence de préoccupation pour l'état des ressources, l'« exploitation minière [a été] contenue »⁶⁴ par la violence qui régnait depuis le XVI^e⁶⁵ amenant les populations à abandonner fréquemment leur lieu de résidence. Cet auteur montre ainsi que si les stocks se sont reconstitués, ce n'est que grâce à la concentration et à la re-mobilisation de l'habitat.

Cela ne va pas sans problèmes lorsque de nouvelles conditions politiques et sanitaires apparaissent avec la colonisation : on assiste en effet à cette époque à une expansion des aires de peuplement, un essor démographique, dû entre autres à la paix, la sécurité, mais aussi à l'accès à la prophylaxie et à l'assistance alimentaire et au décuplement effectif du bétail dans les années 1930 (forages, prophylaxie, etc.). Avec l'étatisation et un certain développement économique, les comportements deviennent selon cet auteur consciemment miniers, et certaines techniques sont adoptées au profit d'une plus grande ponction. Dès lors, le libre accès, institué en situation d'abondance mais limité par la violence, perdure malgré la raréfaction des ressources naturelles et occupe une fonction sociale égalitaire : « *L'initiative de certains individus en faveur de la protection des stocks aurait compromis leur accessibilité*

⁶³ BENOIT Michel, « La création des aires protégées Ouest africaines dans leur contexte économique et culturel », in « Dynamiques sociales et environnement : pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds », Table ronde Bordeaux 9-11 septembre 1998, *Communications* Tome 2, Talence (France) : Maison des Suds, 1998, p.304

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ D'après l'histoire connue depuis le XVI^e

*par tous, alors que leur disparition a un effet diffus socialement neutre, donc admis. Ainsi, le libre accès est devenu un devoir de partage de la pénurie ».*⁶⁶

C'est dans ce contexte qu'ont été créées les premières aires protégées au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest en particulier, qui contiennent aujourd'hui l'essentiel des habitats naturels soudaniens et sahéliens, et qui figurent dans le tableau 15. Ces aires protégées, censées être vacantes et sans maîtres, avaient pour première vocation de maintenir la brousse en tant que brousse, ce qui fut considéré par nombre de paysans qui convoitaient ces espaces à distance (chasse, cueillette, pâture) comme un « gel foncier contrariant »⁶⁷.

Aujourd'hui, dans la région de l'Est, malgré l'existence officielle dans la législation de présence de réserves totales (de l'Arly, du Singou, de Madjoari) il existe dans les faits selon Alexis Kaboré deux types d'aires protégées :

- les Parcs Nationaux : aires délimitées pour la protection de la faune sauvage, de sites et des paysages d'une valeur scientifique ou esthétique particulière dans laquelle la seule forme d'usage autorisée est le tourisme de vision. Les activités de recherche scientifique y sont aussi autorisées, comme dans tous les autres types d'aires protégées.
- les zones de chasses concédées, dont les droits d'exploitation accordée à des opérateurs privés⁶⁸

Ces aires représentent la quasi-totalité des espaces sauvages dans lesquels les ressources sauvages sont plus abondantes que dans les autres espaces de production⁶⁹, ce qui leur donne, selon Michel Benoît, une spécificité économique et écologique nouvelle en tant qu'espace de production multiforme (cueillette, chasse, pêche, réserve foncière) et engendrant des processus spécifiques (biologiques, économiques, culturels).

⁶⁶ BENOIT Michel, *Op.cit.*, p.306

⁶⁷ *Ibid.*, p.305

⁶⁸ KABORE Alexis, déc. 2004, *Op.cit.*

⁶⁹ BENOIT Michel, *Op.cit.*, p.306

Tableau 15 - Aires protégées de la région de l'Est du Burkina Faso

Aire Protégée	Création	Superficie actuelle	Statuts et types d'activités pratiquées
1) Parcs nationaux			
• Parc national du W	04/08/1954	2350 km ²	Identification en 1926 Parc non concédé Géré par ECOPAS
• Parc national d'Arly	Fusion des réserves totales d'Arly et de Madjoari créées les 13/12/54 et 13/04/70	930 km ²	Statut juridique inexistant Concédé le 31/07/1998 Tourisme de vision
2) Zones de chasse			
• Zone de chasse de Namoungou (Pama Nord)	Partie 1 de la Réserve partielle de faune de Pama, créée en 1955	814, 86 km ²	Concédée le 16/12/1996 Tourisme de vision
• Zone de chasse de Pama Centre Sud	Partie 3 de la Réserve partielle de faune de Pama, créée en 1955	517,44 km ²	Concédée le 16/12/1996 Grande chasse
• Zone de chasse de Pama Centre Nord	Partie 2 de la Réserve partielle de faune de Pama, créée en 1955	814, 52 km ²	Concédée à la Présidence du Faso le 10/03/1997 Grande chasse
• Zone de chasse de Pama Sud	Partie 4 de la Réserve partielle de faune de Pama, créée en 1955	607, 62 km ²	Concédée le 10/03/1997 Grande chasse
• Zone de chasse de Koakrana	10/03/1997	250 km ²	Statut juridique inexistant Concédé le 10/03/1997 Chasse et tourisme de vision
• Zone de chasse de Kondio	Transformation de la réserve partielle de faune de Kourtiagou, créée le 29/03/57	510 km ²	Concédée le 10/03/1997 Grande et petite chasse
• Zone de chasse de Konkoumbouri	Transformation de la réserve partielle de faune d'Arly, créée en 1954	650 km ²	Concédée le 10/03/1997 Grande chasse
• Zone de chasse de Ougarou (ou Wamou)	16/12/1996	644, 26 km ²	Concédée le 16/12/1996 Grande chasse
• Zone de chasse de Pagou-Tandougou	10/03/1997	350 km ²	Concédée le 10/03/1997 Grande et petite chasse
• Zone de chasse de Tapoa-Djerma	16/09/1997	300 km ²	Statut juridique inexistant Concédée le 16/09/1997 Grande chasse
3) Ranch de gibier			
• Ranch de gibier du Singou	Transformation de la réserve totale de faune du Singou, créée le 03/08/1955	1518 km ²	Concédée la 10/03/1997 Chasse et tourisme de vision

Source : d'après KABORE Alexis, *Le réseau d'aires de faune protégées de l'Est du Burkina Faso: évolution des enjeux, de sa création à nos jours*, Actes de l'atelier thématique interdépartemental Aires Protégées de l'IRD, Orléans, 14-15 décembre 2004

1.6) Faune

1.4.1) Potentiel faunique

La région de l'Est est la plus dense en faune avec plus 75 % du cheptel sauvage du pays. A l'instar de certaines autres provinces de la région, le Gourma regorge de faune sauvage, surtout dans les aires classées, relativement abondante et variée, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau16 - Quelques animaux sauvages rencontrés dans les zones de chasse

Classe	Noms scientifiques	Noms communs
Mammifères Herbivores	<i>Hippotragus equinus</i> <i>Alcelaphus buselaphus</i> <i>Kobus ellipsiprimnus</i> <i>Kobus kob</i> <i>Tragelaphus scriptus</i> <i>Sylvicapra grimmia</i> <i>Ourebia ourebi</i> <i>Loxodonta africana</i> <i>Damaliscus korrigum</i> <i>Syncerus caffer</i> <i>Phacochoerus africana</i>	Antilope cheval Bubale Cob de fassa Cob de Buffon Guib harnaché Céphalophe de Grimm Ourébi Eléphant Damalisque Buffle Phacochère
Mammifères Carnivores	<i>Panthera leo</i> <i>Panthera pardus</i> <i>Acynonix jubatus</i> <i>Caracal caracal</i> <i>Leptailurus serval</i> <i>Felis silvestris</i> <i>Crocuta crocuta</i> <i>Herpestes ichneumon</i> <i>Genetta pardina</i> <i>Vivera civetta</i> <i>Mellivora capensis</i>	Lion Léopard Guépard Caracal Serval Chat sauvage Hyène tachetée Mangouste Genette pardine Civettes Ratel
Mammifères Insectivores	<i>Orycteropus afer</i> <i>Hystrix cristata</i>	Oryctérope Porc-épic
Primates	<i>Erythrocebus patas</i> <i>Galago senegalensis</i> <i>Papio hamadryas</i> <i>Cercopithecus aethiops</i>	Singe rouge Galago du Sénégal Babouin doguera Vervet
Reptiles	<i>Crocodylus niloticus</i> <i>Python sebae</i> <i>Testudo sulcata</i> <i>Varanus niloticus</i>	Crocodile du Nil Python de Seba Tortue terrestre Varan d'eau
Oiseaux	<i>Francolinus bicalcaratus</i> <i>Numida meleagris</i> <i>Pterocles quadricinctus</i> <i>Streptopelia decipiens</i> <i>Eupodotis melanogaster</i> <i>Neotis deanhani</i> <i>Platalea alba</i> <i>Balearica pavonina</i> <i>Terathopus ecaudatus</i> <i>Gyps bengalensis</i> <i>Bucorvus abyssinicus</i> <i>Ephippiorhynchus senegalensis</i> <i>Sagittarius serpentarius</i>	Francolin à doubles éperons Pintade commune Gangas de Gambie Tourterelle pleureuse Outarde à ventre noir Outarde de denhan Spatule d'Afrique Grue couronnée Aigle bateleur Gyps africain Bucorve d'Abyssinie Jabiru du Sénégal Marabout Grand serpentaire

Source: SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p.9

Dans les terroirs villageois non classés, on remarque toutefois la dégradation des habitats et la disparition ou diminution de certaines espèces animales, dues entre autres à l'accroissement de la population humaine, l'augmentation du cheptel domestique, l'expansion des cultures et la coupe abusive de bois. Par exemple, à Boumoana, alors que certains villageois interrogés insistent sur l'abondance du gibier dans un passé récent, dans le terroir villageois, presque jusqu'au centre du village (dans les bas-fonds non loin), la faune sauvage apparaît désormais moins dense et variée depuis certaines années, comme le déplore le concessionnaire de Pama Nord, qui y envoie parfois ses clients de petite chasse⁷⁰.

1.4.2) Valeurs et fonctions de la faune

La faune sauvage dans l'Est du Burkina Faso revêt différentes valeurs d'abord d'ordre culturel et alimentaire. Toutefois, comme nous allons le voir dans la présentation qui suit, sa commercialisation prend de l'ampleur et tend à reléguer au second plan les fonctions socio-culturelles initiales, soulignées notamment par Ly⁷¹.

a) Structuration sociale

Par le biais de l'activité cynégétique, la faune occupe d'abord une fonction de structuration sociale. Elle revêt dans certains cas une fonction de distinction, le rôle social du chasseur étant souvent très valorisé⁷². La chasse permet en outre d'exprimer les différenciations statutaires selon l'âge (aînés/cadets), ou le clan (clan de chasseurs par exemple) à travers son organisation. Ainsi, les interdits totémiques, liés comme nous l'avons vu aux clans, représentent une caractéristique de l'identité clanique des individus. En outre, les vieux, censés disposer de plus de connaissances que les jeunes, voient leur pouvoir consultatif et décisionnel confirmé. Certains interdits "genrés", relatifs à l'exercice de la chasse, tendent également à marquer les différences de sexe. Ainsi, chez les Gourmantché, seuls les hommes peuvent consulter les divinités de la brousse avant de sortir chasser. De plus, les armes telles que le carquois ou la lance ne doivent pas être enjambées par une femme qui pourrait leur transmettre sa faiblesse⁷³.

b) fonction religieuse ou mystique

La faune sauvage occupe également une place de choix dans les sacrifices et rituels, lors de cérémonies comme le mariage ou les funérailles, comme nous l'ont indiqué certains villageois lors de nos entretiens⁷⁴. Son lien avec le sacré se manifeste notamment par l'existence d'interdits concernant la faune sauvage elle-même (totems) ou son habitat (zones giboyeuses sacrées ou hantées par exemple). Elle est également employée dans « *la sorcellerie, positive ou négative* »⁷⁵, et, en tant qu'indicateur d'événements à venir, elle constitue un intermédiaire entre le monde et les esprits⁷⁶.

⁷⁰ Tofic Hanna, entretien du 16.12.2006

⁷¹ LY Ibrahima, *Tendances d'évolution du droit de la faune et des aires protégées en Afrique Occidentale*, Etude juridique de la FAO en ligne #13, janvier 2001, sur le site <<http://www.fao.org/legal/prs-ol/lpo13.pdf>>, consulté le 30 mai 2006, p.14

⁷² DE GARINE Igor, « Loin des mythes. Anthropologie du rapport à la faune », in COMPAGNON Daniel et CONSTANTIN François, *Op. cit.*, p. 137-154

⁷³ KABORE Alexis, 2002, *Op.cit.*, p. 124

⁷⁴ Par exemple, certaines cérémonies faites au sein de la famille Nassouri (Boumoana) ne peuvent se faire sans animaux sauvages. Entretien du 02.11.2006

⁷⁵ HAUSSER Yves, *Gestion de la faune et intégration des populations locales : la zone de chasse villageoise, un nouveau modèle de gestion ? Le cas d'Idongo-Da-Bangoran dans le nord de la république Centrafricaine*, 1997, p. 45.

⁷⁶ CHARDONNET et al., cité par *Ibid.*

c) *médecine*

La faune a également une fonction médicale, puisque certaines parties des animaux sauvages, telles que les plumes, les ossements ou les peaux, sont utilisées dans la médecine traditionnelle.

d) *habitudes alimentaires*

Tout comme dans d'autres régions de l'Afrique, la viande sauvage a une certaine importance dans les habitudes alimentaires des populations. Source de protéines, elle semble être valorisée sur le plan gastronomique, comme l'exprime l'expression « *faim de viande* [sauvage] »⁷⁷. Yves Hausser cite à ce propos un notable burkinabè, responsable de l'environnement à Ouagadougou, qui affirmait qu'en présence de bétail domestique, l'africain préférerait chasser un animal sauvage pour en consommer la viande, plutôt que de manger celle de son animal domestique⁷⁸. En ce qui concerne plus spécifiquement les autochtones de l'Est du Burkina Faso, le gibier semblait faire partie intégrante de la nourriture de la population jusque dans les années 1960-1970⁷⁹. D'ailleurs, le village de Boumoana a notamment été fondé en tant que campement de chasse.

Tableau 17 - Contributions respectives des viandes "sauvage et domestique" dans 3 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale

Pays	Consommation de viande domestique (kg/hab/an)	Consommation de viande sauvage	
		kg/hab/an	% de la viande totale
Burkina Faso	9,2	3,7	28,7
Côte d'Ivoire	11,8	7,4	38,5
RCA	16,9	11,6	40,7

Source: Chardonnet *et al.*, 1995, cité par CHARDONNET Philippe, CROSMARY William, BELEMSOBGO Urbain, KOULAGNA Denis, NOWELL Kristin, *Influences directes et indirectes sur la conservation du lion en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale*, document de travail pour l'Atelier sur la Conservation du Lio d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (octobre 2005, Douala, Cameroun), septembre 2005, sur <www.felidae.org/DOUALA/back2fra.doc>, consulté le 12 mars 2007

Cependant, comme l'avance Alexis Kaboré, la région étant devenue une zone d'élevage par excellence, la viande domestique joue le rôle de première source de protéines d'origine animale⁸⁰.

e) *fonction d'éducation sociale*

Par ailleurs, les animaux sauvages, à travers l'observation représentent un outil de connaissances sur l'environnement.⁸¹ De plus, à travers les contes et légendes, elle occupe une fonction d'éducation sociale⁸².

⁷⁷ DE GARINE Igor, *Op.cit.*, p. 137-154

⁷⁸ HAUSSER Yves, *Op.cit.*, p.45

⁷⁹ KABORE Alexis, 2002, *Op.cit.*, p. 20

⁸⁰ L'auteur exclut ici les insectes et verts comestibles ainsi que les escargots, beaucoup consommés dans l'ouest (et négligeables dans l'Est) et qui ont sans doute conduit Chardonnet et al. (date) à une conclusion contraire à la sienne. KABORE Alexis, 2002, *Op.cit.*, p. 22

⁸¹ CHARDONNET Philippe, cité par HAUSSER, Yves, *op. cit.*, pp.45-46

⁸² *Ibid.*

1.4.3) La faune en tant que bien économique

Cependant, comme le constate Yves Hausser, « *cette vision est mise à mal par la modernité et tend à disparaître* »⁸³. Les valeurs symboliques de la faune sont peu à peu dépréciées et les règles traditionnelles tendent à disparaître sous l'influence de différents facteurs, l'avancée des religions monothéistes, l'éducation occidentale et la monétarisation de l'économie.⁸⁴

Cependant, comme le fait remarquer Alexis Kaboré, c'est ce dernier facteur qui est le plus déterminant dans le cas de l'Est du Burkina Faso, où les religions importées et la scolarisation ne sont pas particulièrement répandues⁸⁵. En effet, la chasse ou le braconnage présentent l'avantage de retirer des bénéfices sans pour autant effectuer de grands investissements (à part dans les armes ou les pièges). On pourrait également avancer l'hypothèse selon laquelle la vision de la faune sauvage en tant que bien économique (au sens de l'économie orthodoxe) pourrait être renforcée par le système de partage des bénéfices instauré en nouveau modèle de gestion de la faune au Burkina Faso, notamment l'acquisition par les villages de sommes d'argent issues de la vente de viande de gibier.

De plus, cette vision peut être encouragée par l'existence d'une certaine demande émanant des centres urbains, tels que Fada N'Gourma ou Ouagadougou, comme l'atteste l'existence réseaux de revendeurs qui achètent la viande de gibier aux chasseurs et l'écoulent auprès de restaurateurs. De plus, un forestier nous a rapporté qu'il était fréquent que certains fonctionnaires, ayant la possibilité d'acquérir facilement armes et munitions, aillent les donner à certains jeunes des villages afin d'avoir du gibier⁸⁶.

Ainsi, surtout en période de chasse (de décembre à mai), le gibier participe plus à l'alimentation des populations urbaines que celles des villages, intéressés désormais davantage par son apport en revenus monétaires que par sa contribution directe au repas du ménage⁸⁷.

Notons enfin que notre manque d'informations concernant les sous-produits de la faune sauvage destinés au trafic international, ainsi qu'au trafic des animaux vivants (pour les zoos, cirques, etc.) ne nous permettent pas de prendre en considération ces éléments dans la représentation de la faune en tant que bien économique.

⁸³ CHARDONNET Philippe, cité par HAUSSER, Yves, *op. cit.*, p. 45.

⁸⁴ DE GARINE, Igor, *Op.cit.*, p. 152.

⁸⁵ KABORE Alexis, 2002, *Op.cit.*, p. 21

⁸⁶ Sier Prosper Kambou, entretien du 17.12.2006

⁸⁷ KABORE Alexis, 2002, p. 22

2) Présentation de la zone d'étude

2.1) Situation géographique et administrative

Notre zone d'étude comprend, comme nous l'avons mentionné dans notre cadre méthodologique, la ZOVIC dite de Boumoana et les neuf villages qui l'entourent et qui sont impliqués dans le projet FAUDEB. Nous avons donc expressément choisi d'étudier les seuls villages⁸⁸ impliqués officiellement par le projet FAUDEB, même s'ils se trouvent parfois éloigné de la zone considérée et bien qu'il existe d'autres villages ou hameaux dans les horizons, comme l'illustre la carte de la page suivante.

Avant d'entamer une description plus détaillée, il apparaît judicieux d'apporter quelques compléments d'informations concernant le terme de « village », tel qu'il peut être utilisé dans l'administration burkinabè mais aussi dans notre travail.

Le **village**, tel qu'il est défini selon les critères de l'administration représente une agglomération, regroupant 100 habitants ou 20 ménages, et distante de 5 kilomètres d'un village reconnu administrativement. Il ne correspond donc pas toujours à un terroir villageois, tel qu'il est perçu par les populations rurales.

Le **terroir**, quant à lui, est défini comme étant « *l'espace rural géré par une communauté qui affirme y exercer des droits d'exploitation et d'occupation dans un cadre socio-économique et culturel défini* »⁸⁹. Il regroupe ainsi souvent plusieurs villages administratifs. Ainsi, les sous-ensembles du terroir (villages administratifs autochtones et allogènes, hameaux de cultures, quartiers, etc. ...) sont liés par un certain nombre de facteurs tels que l'histoire, la gestion du foncier, les coutumes et les rites, la chefferie, les infrastructures socio-économiques, etc.

Dans cette étude de cas, nous utilisons terme village pour désigner chaque **entité destinatrice du projet**, même s'il peut ne constituer officiellement un hameau de culture. Cette posture reflète celle qui a été adoptée par l'ADAP-Burkina dans son projet FAUDEB, qui, dans un soucis d'équité, a choisi de considérer chaque entité choisie comme l'un des destinataires de la même manière, quel que soit son statut officiel.

A cheval entre les départements de Fada N'Gourma et de Matiacoali, la ZOVIC de Boumoana, dans la province du Gourma, est située à 60 km de Fada N'Gourma. D'une superficie de 2 366 ha, elle est isolée entre différents villages que nous décrirons plus bas, et située à quelques 10 km d'une route nationale (N°4). Elle est en outre relativement proche de la zone de chasse de Pama Nord et du ranch de gibier du Singou, aires classées éloignées d'une vingtaine de kilomètre de la ZOVIC et sous tutelle technique de l'Unité de Conservation de la Faune (UCF) du Wamou⁹⁰.

⁸⁸ Il ne s'agit cependant pas de neuf villages officiels, certains n'ayant pas d'existence officielle et constituant plutôt des hameaux de villages, comme nous le spécifions dans le tableau figurant sur cette page.

⁸⁹ Ouedraogo et Naba, 2000, cité par cités par DABIRE Bernard Atamana, *L'impact de la dévolution de l'autorité de gestion des ressources naturelles sur le développement durable*, UICN : Deuxième Colloque Pan-Africain sur l'utilisation durable des ressources naturelles en Afrique, Ouagadougou, Burkina Faso, juillet 2000, p.8

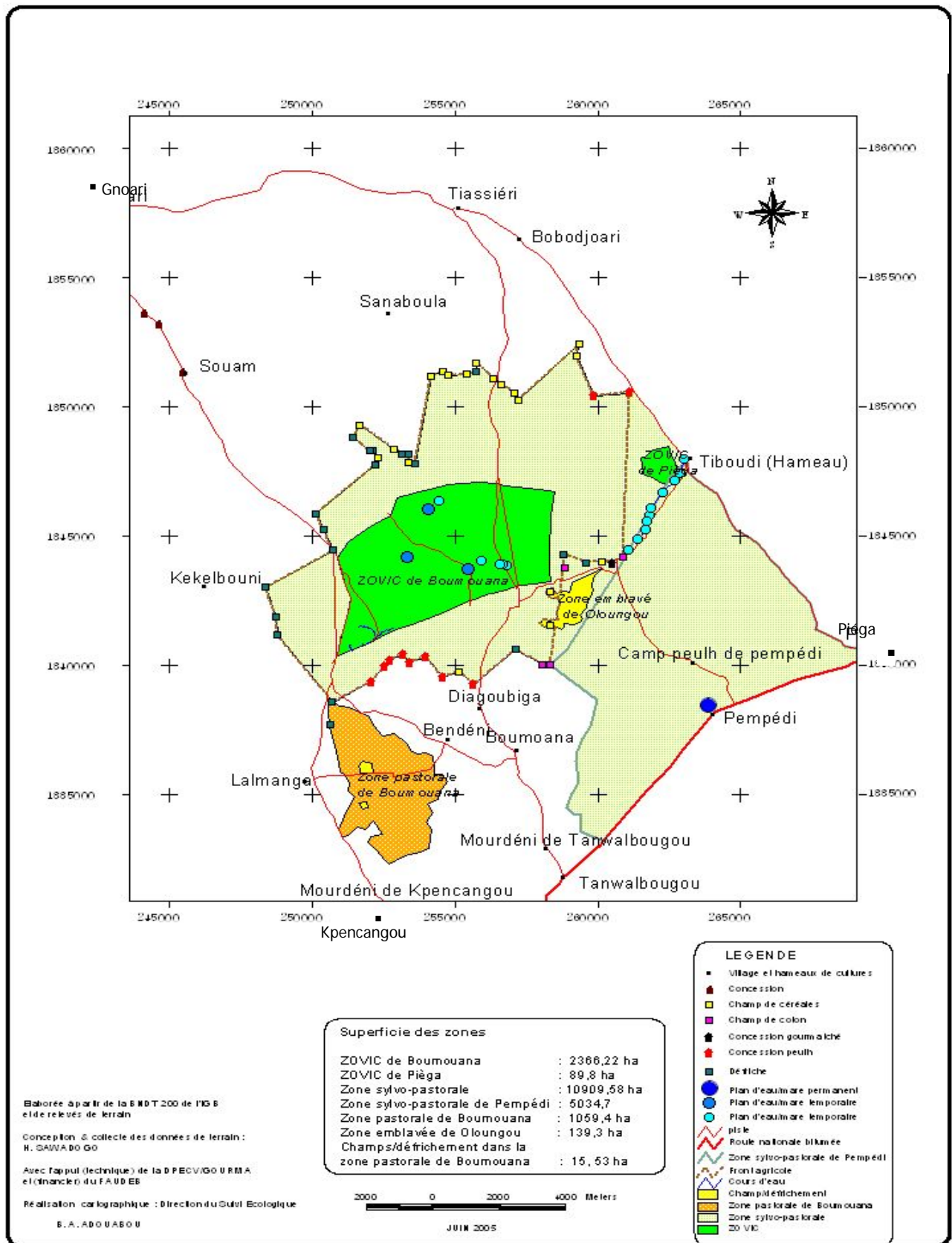
⁹⁰ Qui regroupe les zones cynégétiques de Pama Nord, d'Ougarou, le ranch de gibier du Singou et trente cinq ZOVIC

Neuf « villages », organisés en comités villageois de gestion de la faune (CVGF) et formant un comité inter-villageois de la faune (CIVGF) sont chargés de la gestion de cette ZOVIC.

Tableau 18 : Villages chargés de la gestion de la ZOVIC

« Villages »	Critère d'intégration dans la gestion de la ZOVIC
❖ Département de Fada N'Gourma :	
➤ <i>Boumoana</i>	Proximité
➤ <i>Tanwalbougou</i>	Caractère stratégique (pôle économique) et administratif (couvre administrativement Boumoana)
➤ <i>Kpancangou</i>	Droits fonciers coutumiers sur l'espace de la ZOVIC
➤ <i>Lalmanga</i>	Proximité
❖ Département de Matiacoali :	
➤ <i>Piéga</i>	Droits fonciers coutumiers sur l'espace de la ZOVIC
➤ <i>Pempédi</i>	Proximité
➤ <i>Tiasséri</i>	Proximité
➤ <i>Gnoari</i>	Droits fonciers coutumiers sur l'espace de la ZOVIC
➤ <i>Souam</i>	Proximité

Figure 20 - Organisation de l'espace autour de la ZOVIC de Boumoana



Source : SAWADOGO Harouna, Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p. 58 (localités hors carte (Gnoari, Piéga et Kpencangou) ajoutés par moi)

2.2) Présentation de la ZOVIC de Boumoana

2.2.1) Genèse de la ZOVIC de Boumoana

L'histoire de la ZOVIC est liée à celle de Boumoana, fondé comme nous l'expliquerons dans la description de ce hameau de village, à cause de la chasse. Autrefois foisonnant d'espèces sauvages, le terroir de Boumoana a assisté à la disparition progressive de la faune sauvage et à la dégradation de ses habitats naturels. Sous l'impulsion de trois frères notables dans le village, les villageois décidèrent de réserver l'actuel espace de la ZOVIC pour la conservation des ressources forestières, y interdisant les activités agricoles et la coupe abusive de bois. Le pastoralisme y était toutefois autorisé, dans le but de dissuader toute intention d'exploitation agricole. Cette stratégie de maîtrise de l'espace était toutefois ignorée des villages environnants et surtout des éleveurs, qui ont longtemps conçu cet espace comme ayant une vocation pastorale, ce qui a causé des tensions entre initiateurs de la zone et éleveurs lorsque les premiers ont décidé d'interdire la pâture dans cet espace.

Devant ce "premier pas" des populations locales en faveur de la conservation, Alexis Kaboré, qui effectuait des recherches sur le terrain pour son mémoire de licence, décida d'aider les initiateurs de ces mesures de conservation dans la rédaction d'une demande d'aide auprès du FEM. Quelques années plus tard, des projets furent initiés à Boumoana afin d'appuyer les populations locales dans la gestion de leur zone :

- Le « *Projet de développement du potentiel faunique de Boumoana* » mené par FEM/ONG de 1999 à 2002, qui a notamment construit deux seuils d'abreuvement pour les animaux sauvages, malheureusement hors service à ce jour, permis la signalisation de la zone ainsi que la plantation de 3000 plants dans la ZOVIC. Un avantage non négligeable de cette intervention a été l'intérêt pour la conservation de cette zone qu'il a suscité auprès des villageois de Boumoana.
- Le projet « *Faune et Développement de Boumoana* » (FAUDEB) mené par l'ADAP-Burkina depuis 2004. Le FAUDEB est actuellement le principal partenaire des populations pour la promotion de la ZOVIC. Il a notamment contribué à la délimitation et à la cartographie de la ZOVIC, a collaboré avec le « projet d'appui aux unités de conservation de la faune » (PAUCOF) pour l'installation d'un *bouli*⁹¹, permis la délimitation claire de la zone par une périmétrale et élaboré avec les différents partenaires un cadre de concertation de la ZOVIC.

Du point de vue de la faune sauvage, le terroir de Boumoana est donc divisé en deux parties :

- l'une regroupe les terres qui sont dans la ZOVIC et fait l'objet de mesures de protection (interdiction de l'agriculture, de l'élevage, de la coupe de bois) ;
- l'autre, hors de la ZOVIC, représente le terroir villageois de chasse et accueille des chasseurs de petite chasse qui paient au CVGF des frais de location du terroir.

Notons que les terres situées dans la ZOVIC n'appartiennent coutumièrement pas essentiellement à Boumoana, malgré les dires de certains de ses habitants. C'est pour cette raison que le projet FAUDEB, après notamment avoir pris connaissance de la situation foncière coutumière qui règne sur cette zone, a décidé d'inclure huit autres villages dans la gestion de cette ZOVIC, qui garde pourtant le nom de « ZOVIC de Boumoana »⁹².

⁹¹ Il s'agit d'une petite mare artificielle (en langue Moré)

⁹² Nous discuterons d'ailleurs plus loin des problèmes que cela peut poser.

Actuellement, le processus de mise en place de la ZOVIC, dont un inventaire a été effectué en 2005, est relativement avancé.

- **Délimitation de la zone :** La zone a été délimitée par les villageois. En effet, des représentants de chaque village, dont les chefs des villages propriétaires terriens, ont accompagné les membres du FAUDEB afin de délimiter à l'aide de peinture sur les arbres les limites de cette aire protégée. En novembre 2006, on a procédé au défrichage de la limite extérieure de la ZOVIC, afin de tracer une périmétrale conférant plus de visibilité à l'existence de la zone. Des villageois des neuf villages, accompagnés par des forestiers et certaines personnes du FAUDEB, ont ainsi coupé arbres et herbes hautes pendant une dizaine de jours.
- **Définition des principes de gestion :** Les comités de gestion villageoise de la faune des neuf villages, regroupés en comité intervillageois (CIVGF), avec la collaboration du FAUDEB et des forestiers ont également défini des principes de gestion de la ZOVIC de Boumoana, qui ont été amendés. Ils définissent entre autres les droits d'usufruit des villageois et les interdictions sur la forêt et la faune, qui figurent de manière plus détaillée en annexes⁹³.
- **Surveillance :** En ce qui concerne plus spécifiquement la protection, un comité de surveillance, regroupant des individus des neuf villages concernés, a été récemment mis sur pied et formé par des forestiers⁹⁴. Ce dernier est chargé notamment de mener des patrouilles en collaboration avec le service forestier dans la ZOVIC, et de faire un rapport au CIVGF et au service forestier en cas de constatation d'infraction.
- **Reconnaissance de la zone :** Un protocole a en outre été établi afin de mettre en œuvre un cadre régulier et formel de concertation entre différents partenaires concernés par la ZOVIC, qui doivent veiller à l'application des décisions visant la protection de la ZOVIC, sa valorisation durable et la répartition équitable des retombées. Ce dernier, qui a été approuvé, se compose des individus suivants (ou de leur représentant) :
 - Le Préfet de Fada N'Gourma ou son représentant,
 - Le Préfet de Matiakoali ou son représentant,
 - Le Directeur Provincial de l'Environnement et du Cadre de vie (DPECV) du Gourma ou son représentant,
 - Le Directeur Provincial de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DPAHRH) du Gourma ou son représentant,
 - Le Directeur Provincial des Ressources Animales (DPRA) du Gourma ou son représentant,
 - Le chef de l'Unité de Protection et de Conservation de Natiaboani ou son représentant,
 - Le chef de l'Unité de Protection et de Conservation de Ougarou ou son représentant,
 - Deux représentants du Comité Intervillageois de Gestion de la Faune (CIVGF) de Boumoana,
 - Un représentant de chaque Comité Villageois de Gestion de la Faune (CVGF) des villages impliqués,
 - Les concessionnaires de la zone de chasse Pama Nord et du ranch de gibier du Singou,
 - Quatre représentants de projets, programmes et ONG intervenant dans ou aux abords de la zone (ADELE, ARFA, PROGEREF, ADAP).⁹⁵

⁹³ Voir annexe n° 11, « Principes de gestion de la ZOVIC de Boumoana », p. xxi

⁹⁴ A mon départ de la zone en décembre 2006, il n'était pas encore effectif mais n'allait pas tarder à l'être

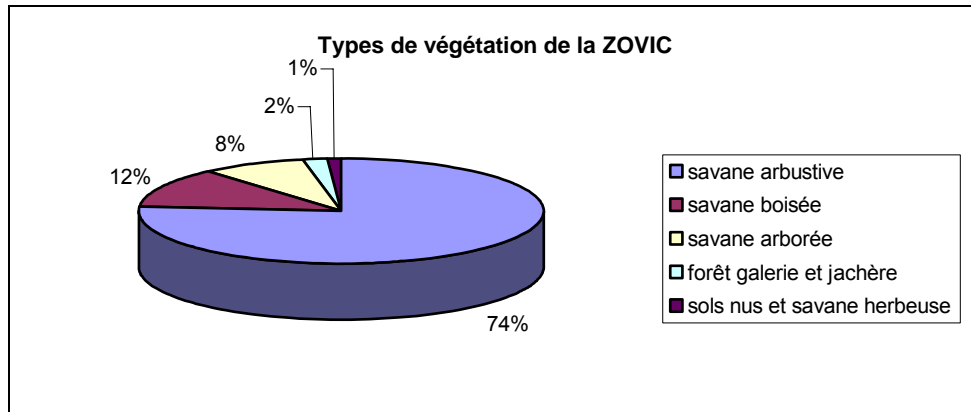
⁹⁵ Il s'agit respectivement du Programme d'Appui du Développement Local à l'Est (DDC), de l'Association pour la Recherche et la Formation en Agro-Ecologie, du Projet de Gestion des Ressources Forestières et de l'Association pour le Développement des Aires Protégées (FGC)

2.2.2) Composition de la ZOVIC de Boumoana

a) *Végétation*

D’après une récente étude de la ZOVIC de Boumoana, cette dernière une végétation de type savane arbustive, où les sols nus représentent une faible part.

Figure 21 - Composition de la ZOVIC selon l’occupation de terres

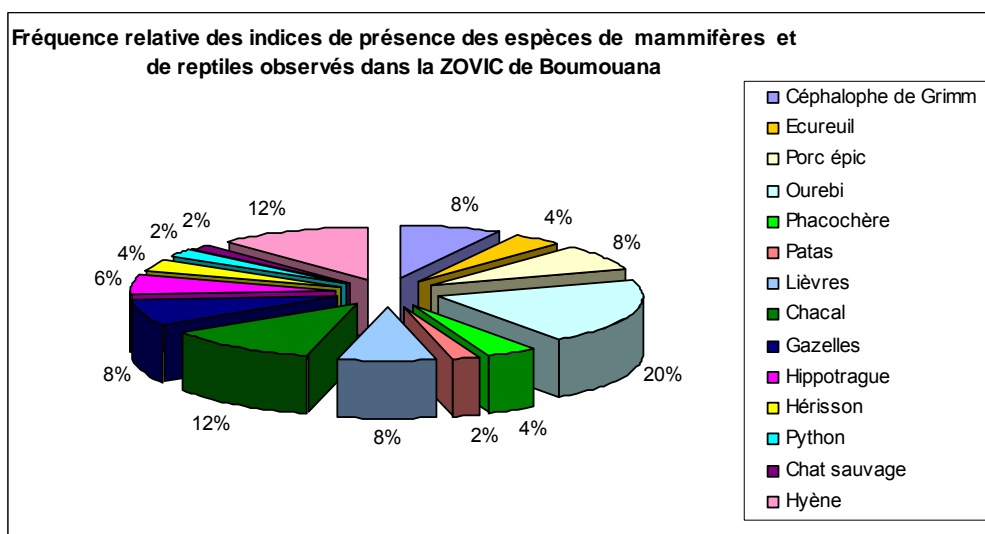


Source : SAWADOGO Harouna, *Contribution à l’aménagement de la Zone Villageoise d’Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l’obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p. 64

b) *Faune sauvage*

En ce qui concerne les mammifères et les reptiles, les seules observations directes effectuées par Sawadogo en 2005 n’ont concerné que les céphalophes et les patas. Cette relative faiblesse des observations s’explique notamment par l’existence d’actions anthropiques et surtout le passage de nombreux troupeaux de bétail au sein de la zone. Toutefois, Sawadogo a relevé bon nombre d’indices permettant de conclure à la présence de plusieurs mammifères et reptiles dans la zone, comme l’illustre le graphique ci-dessous :

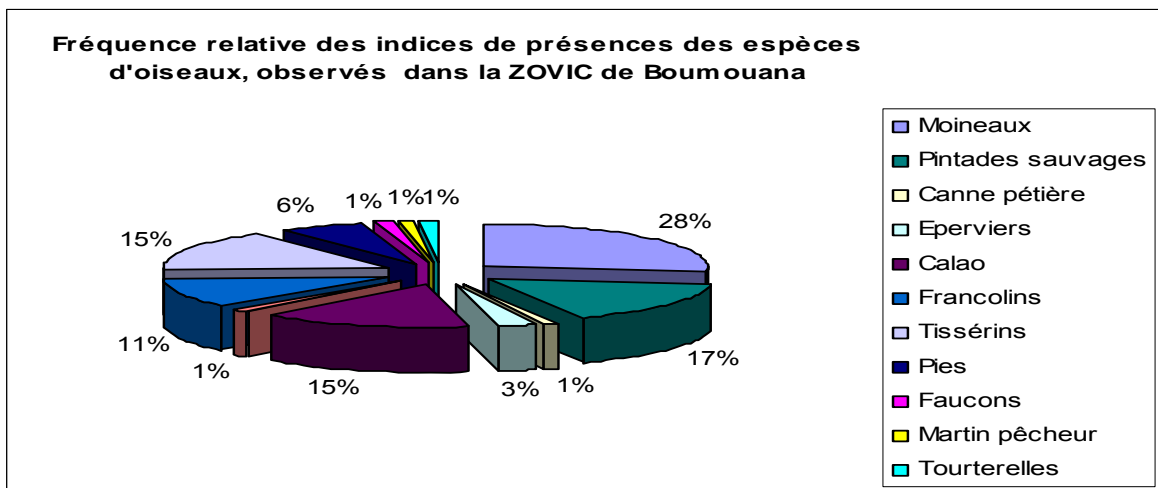
Figure 22 - Indices de présence d’espèces de mammifères et de reptiles dans la ZOVIC



Source : SAWADOGO Harouna, *Contribution à l’aménagement de la Zone Villageoise d’Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l’obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p. 65

Au total, cet auteur a identifié 14 espèces de mammifères et de reptiles dans la ZOVIC, dont 20% d'ourébis, 12% de chacals et 12% de hyènes. On peut ainsi remarquer la prépondérance d'espèces prédatrices, qui tend à affecter le cheptel domestique. En effet, les éleveurs des campements riverains à cette zone subissent des attaques de hyènes et se disent contraints à détruire les grottes abritant ces prédateurs. On rencontre également des hippotragues, phacochères, ourébis et céphalopes, qui sont relativement prisés par les touristes-chasseurs des concessions⁹⁶. Enfin, on note la présence de gazelles et de porcs-épics, espèces relativement rares dans les zones concédées de l'Est du Burkina et intégralement protégées. Sawadogo a également observé, de manière directe et indirecte, diverses espèces d'oiseaux indiquées ci-dessous :

Figure 23 - Espèces d'oiseaux observés dans la ZOVIC



Source : SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p. 66

Les principaux oiseaux rencontrés dans la zone sont composés de 11 espèces dont les plus représentées sont les moineaux (28%), les tisserins (15%), les calaos (15%), les pintades (17%) et les francolins (11%), ces deux dernières espèces étant les plus chassées en petite chasse dans les terroirs villageois avec les tourterelles.

La gestion de cette ZOVIC et la conservation de la faune sauvage dans cet espace sont confrontées à diverses contraintes :

- Insuffisance des ressources en eau : les points d'eau existants subissent tous un sévère assèchement, dû entre autres à l'insuffisance de pluies, l'évaporation, le ruissellement et l'infiltration. De plus, il n'existe pas de point d'eau aménagé conséquent, à part un *bouli*⁹⁷, littéralement assiégé par le bétail domestique, malgré les interdictions pour les éleveurs de mener leurs bêtes au sein de la zone. D'après plusieurs personnes, villageois ou techniciens des services déconcentrés de l'environnement, ceci accélère le processus d'assèchement de ce point d'eau, qui tarit au mois de février-mars, soit trois mois avant le retour des pluies dans la région.

⁹⁶ SAWADOGO Harouna, *Op.cit.*, p. 66

⁹⁷ Le projet FAUDEB utilise le terme Moré de bouli pour désigner cette retenue d'eau

Photo 9 - *Bouli* dans la ZOVIC de Boumoana



- *Pression des troupeaux domestiques* : la zone de faune de Boumoana est située dans une zone de transhumance, traversée par des éleveurs peuls et bellas venus du nord. Pour ceux-ci, la ZOVIC renferme des points d'eau précieux et présente l'avantage de se situer loin des champs. Faire pâturer leur bétail dans cette zone leur évite ainsi que ce dernier ne broute dans les champs des agriculteurs, ne provoque des conflits et ne les oblige éventuellement à payer des amendes. Cette pression du cheptel domestique tend à raréfier les ressources fourragères au sein de la zone. On peut également penser qu'il existe des risques de contamination de maladies entre animaux domestiques et sauvages.
- *Activités agricoles* : l'intrusion de certains agriculteurs dans la zone pendant l'hivernage, ou l'installation à la limite de la zone de nouveaux migrants contribue au défrichage d'une partie de la ZOVIC et de présence anthropique non loin de la faune sauvage et de son habitat.
- *Braconnage* : Bien que nous n'ayions pas de données concrètes sur le sujet, il semblerait qu'il existe aux abords et dans la ZOVIC de Boumoana des activités de braconnage, menées essentiellement par des villageois ou avec leur complicité pour vendre de gibier dans les villes. Selon Sawadogo, on recense une dizaine d'infractions par mois⁹⁸.

⁹⁸ SAWADOGO Harouna, *Op.cit.*

2.3) Approche développée par le FAUDEB

2.3.1) Brève présentation de l'ONG ADAP

« Plus jamais la conservation... sans les populations. »⁹⁹ (ADAP)

Le FAUDEB est un projet mené par l'ADAP (Association de Développement des Aires Protégées), association membre de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) créée à Genève en 1997, par Yves Hausser, inspiré des expériences des zones cynégétiques villageoises menées dans le nord de la république centrafricaine¹⁰⁰. Son ambition est de contribuer à un développement durable de zones encore riches en flore et en faune qui se trouvent actuellement soumises à une pression trop forte¹⁰¹ et « d'aider les communautés locales à faire des ressources naturelles un facteur de développement »¹⁰², à travers de projets menés au Mozambique, en Tanzanie et au Burkina Faso notamment.

L'importance donnée aux populations par cette ONG à profil environnemental peut s'expliquer par différentes raisons. Tout d'abord, l'ONG fait le constat, partagé par le champ de la conservation en général, comme nous l'avons vu dans la troisième partie de ce travail, que la conservation ne peut être imposée de manière coercitive et que la collaboration des populations locales est requise : « Sans un intéressement des communautés locales à la gestion et aux bénéfices tirés de ces ressources, aucune initiative de conservation de la nature ne peut prétendre être durable »¹⁰³. La participation des populations locales et le développement de celles-ci apparaît donc en quelque sorte comme un instrument de la conservation de la faune.

Toutefois, la vision du coordinateur du projet FAUDEB au Burkina Faso diffère quelque peu. En effet, pour lui, c'est la conservation qui tend à être un outil du développement, puisqu'elle permet d'attirer des fonds et des programmes, et de faire bénéficier les populations locales de formations ou d'infrastructures. Son objectif principal est donc l'amélioration des conditions de vie locales, grâce à la faune sauvage.

2.3.2) Le projet FAUDEB

L'intervention de l'ADAP à Boumoana et dans les villages entourant la ZOVIC s'appuie sur une dynamique interne de conservation de la zone, initiée par les habitants de Boumoana en 1996, suivie par un projet de deux ans (1998-2000) financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM). Si ces activités ont été d'une envergure assez limitée, elles ont toutefois « renforcé les vœux des villageois de les améliorer dans le sens d'une articulation entre les objectifs de gestion durable de la faune et ceux de développement local »¹⁰⁴. La population a donc manifesté son intérêt pour la mise en place d'un programme permettant de poursuivre la dynamique amorcée avec le FEM et a soumis cette idée à Alexis Kaboré, alors stagiaire à la direction régionale de l'environnement en 1995-1996, invité par le FEM à assister à la réception des ouvrages et qui avait par ailleurs assuré la rédaction du projet soumis au FEM. L'objectif global du FAUDEB est de « contribuer à la valorisation

⁹⁹ ADAP, <www.adap.ch>

¹⁰⁰ Voir HAUSSER Yves, *Op.cit.*

¹⁰¹ ADAP, <www.adap.ch>

¹⁰² Fiche de présentation du projet FAUDEB, <www.fgc.ch>

¹⁰³ ADAP, <www.adap.ch>

¹⁰⁴ ADAP, CVGF DE BOUMOANA, *Projet Faune et Développement dans le village de Boumoana (Projet FAUDEB)*, Genève ; Fada N'Gourma : ADAP, mai 2003, p.4

des potentialités économiques de Boumoana et des villages environnants, afin d'impulser une dynamique de développement local à partir de la gestion durable des ressources fauniques »¹⁰⁵. Les principes de base de l'intervention de l'ADAP au Burkina Faso correspondent tout à fait aux normes de la « nouvelle conservation » présentée dans la troisième partie de ce travail :

*a) Principes de base*¹⁰⁶

- *Rupture avec l'unilatéralisme des approches top-down* : le projet insiste sur le fait que la conservation ne saurait être imposée d'en haut, comme dans le cas des approches top-down consacrant la toute puissance de l'Etat dans les décisions et la mise en œuvre de politiques de conservation, mais doit partir des populations et prendre en compte leurs traditions et compétences.
- *Implication des populations concernées* : à l'insu de nombreuses politiques de conservation, il est nécessaire pour l'ADAP de prendre en compte les préoccupations des paysans et de les impliquer dans le contrôle, l'accès et l'usage des ressources pastorales, agricoles et cynégétiques. L'ADAP prône l'implication des populations locales à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet, depuis sa conception jusqu'au choix des investissements en passant par la mise en œuvre des actions. Ainsi, les populations ont été associées, à travers des rencontres, au processus d'identification pour prendre en compte les préoccupations de certains groupes spécifiques.
- *La faune en tant que ressource de développement à valoriser* : l'intervention de l'ADAP ne constitue pas une simple question de GRN, mais se justifie par sa contribution au développement local. Les ressources générées par la gestion participative de la faune peuvent donc être réinvesties dans d'autres secteurs d'activités. Notons qu'actuellement, les bénéfices issus de la faune dont profitent les villageois sont ceux tirés de l'exploitation cynégétique de leurs terroirs villageois par des touristes-chasseurs de petite chasse envoyés par les concessionnaires des grandes aires de faune alentours. La ZOVIC ne peut dégager de bénéfices, puisque toute exploitation de la faune est actuellement interdite, jusqu'à restauration "convenable" de la faune et de son habitat.

*b) Axes d'intervention*¹⁰⁷

Si le projet focalise sur la faune et la gestion des ressources naturelles, il comporte aussi une forte dimension développement. Cette dernière se traduit sur le terrain par la construction d'infrastructures permettant d'améliorer les activités productrices de revenus (périmètres maraîchers), le renforcement des capacités et la mise en place de structures concernant d'autres secteurs que celui de la faune, comme l'ADDB ou Association pour le Développement Durable de Boumoana, association villageoise censée coordonner les actions de développement du village, y compris celles du CVGF faisant partie de cette association et composée d'un homme et d'une femme par quartier. On peut donc distinguer trois axes d'interventions du projet FAUDEB :

¹⁰⁵ SOMDA Milignog Dieudonné, *Rapport d'évaluation externe du projet FAUDEB*, Fada N'Gourma : ADAP c/o FAUDEB, septembre 2005, p. 10

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.11

¹⁰⁷ KABORE Alexis, LANKOANDE Moumouni, *Projet Faune et Développement de Boumoana (FAUDEB), Rapport d'activités de la première phase*, Genève : Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP) ; Fada N'Gourma : FAUDEB, décembre 2005

- Promotion d'une zone communautaire de faune : le projet s'est d'abord attaché à la connaissance et la reconnaissance de la ZOVIC, avec la réalisation d'une cartographie et d'un inventaire de la zone, puis de sa délimitation physique à l'aide d'une périmétrale. Des actions, comme la réalisation d'un *bouli*¹⁰⁸ ou du reboisement ont visé l'amélioration de la qualité de faunique et floristique de la zone. D'un point de vue organisationnel, le FAUDEB a appuyé la création de CVGF dans les villages concernés par la ZOVIC qui n'en n'avaient pas¹⁰⁹. Il a en outre organisé des voyages d'échange sur la gestion communautaire et des rencontres entre villageois et autres partenaires, notamment avec la préparation d'un cadre de concertation technique rassemblant services forestiers, villageois, préfets et sociétés de chasse. Enfin, après avoir effectué des recherches auprès des villageois, le FAUDEB a identifié certains moyens de valoriser la zone, à l'instar de la filière karité, qui a été introduite récemment.
- Renforcement des capacités organisationnelles et de négociation des populations : le FAUDEB a procédé à certaines animations, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et a permis aux villageois de suivre des formations (en gestion de crédit, dans le domaine du maraîchage par exemple). Il a aussi organisé des campagnes d'alphabétisation dans les langues locales (gourmantché, moré et dans une moindre mesure ffuldédé) et permis la construction d'une salle polyvalente à Boumoana facilitant la réunion des villageois ou groupements. Enfin, il appuie certains groupements villageois, comme les groupements maraîchers (formations), les CVGF des neuf villages (formation sur les aspects techniques de la gestion des ressources naturelles), le CIVGF (création, appui à l'élaboration des règles de gestion de la ZOVIC) et l'ADDB (appui à la création de cette structure et à sa reconnaissance juridique). Si l'ADAP est chargé de la mise en œuvre du projet via sa représentation locale au Burkina Faso, l'ADDB est censée être associée à la gestion du projet en tandem avec l'ADAP. Cependant, dans les fait, le fonctionnement de cette association villageoise est balbutiant.
- Amélioration des activités génératrices de revenu : dans une logique de renforcement de la sécurité alimentaire et du pouvoir d'achat des villageois, le FAUDEB s'est attaché à promouvoir le maraîchage auprès des hommes et surtout des femmes¹¹⁰ (réalisation de fosse fumières, subventions pour crédits d'intrants, réalisation et surcreusement de puits maraîchers, formations sur la production, conservation et commercialisation). Il fournit également des crédits pour le commerce de céréales et pour l'achat de bœufs ou moutons destinés à l'embouche, a permis la réparation d'un moulin à grains et la mise en place, en collaboration avec le PNUD, d'une plateforme multifonctionnelle (permettant par exemple de moulinner les noix de karité).

c) Populations-cibles

Dans la présentation officielle du FAUDEB, les populations bénéficiaires sont les habitants de Boumoana et ceux des villages environnants, soit environ 15 000 personnes en tout¹¹¹. Il n'y a pas distinction très précise entre les différents groupes présents sur le terrain.

¹⁰⁸ Retenue d'eau (en langue moré)

¹⁰⁹ Il s'agit des villages Tiasséri, Lalmanga, Souam et Gnoari

¹¹⁰ Ainsi, les formations (lors de la phase 1 du projet 2004-2005) dans le domaine ont concerné 147 personnes dont 2/3 de femmes.

¹¹¹ ADAP - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AIRES PROTÉGÉES, *Questionnaire de projet de développement soumis pour examen à la commission technique de la FGC – Projet Faune et développement dans le village de Boumoana (FAUDEB), phase 2 (2006-2007)*, Genève : ADAP, 2005, p. 9

Les documents décrivant le projet insistent toutefois sur le fait que ce dernier porte une attention particulière aux préoccupations de certains groupes spécifiques, comme les pasteurs peulh (souvent au centre des conflits liés à l'utilisation des RN), les femmes et les jeunes (occupant peu de place dans les instances de décision). Nous verrons plus loin comment ces groupes spécifiques, ainsi que d'autres, sont réellement pris en compte et de quelle manière ils appréhendent le projet.

d) Vocation du projet

Au-delà de la présentation "officielle" du projet FAUDEB, qui se donne à voir dans les divers documents de littérature grise de l'ADAP, on peut deviner que le projet a une vocation plus large. Nous tenterons ici de souligner les différentes logiques des initiateurs qui sous-tendent l'intervention de l'ADAP à l'Est du Burkina Faso.

- Remplacement de la culture du coton par le jardinage : à travers la promotion de pratiques écologiquement durables, le FAUDEB tend à vouloir remplacer en quelque sorte le coton par le jardinage. En effet, la culture de coton tend à épuiser les sols et à avoir, à cause de l'utilisation de pesticides notamment, des effets néfastes sur la santé humaine et animale (surtout des insectes comme les abeilles). De plus, les variations du prix du coton ont eu des conséquences dramatiques sur les ménages au début des années 2000, qui avaient diminué leurs productions vivrières au profit du coton et donc souffert de famine. Pourtant, la plupart des villageois interrogés disent vouloir, malgré les difficultés, continuer à produire du coton, notamment parce qu'il leur permet de contracter des crédits et de disposer après la vente de leur production d'argent liquide (permettant de couvrir les frais liés à l'éducation, à la santé ou aux mariages). Conscients de ce fait, le FAUDEB souhaite renforcer le pouvoir d'achat des villageois par le jardinage, moins néfaste pour l'environnement que la culture du coton et moins dépendant des prix mondiaux.
- Apprentissage démocratique : la création et le fonctionnement des comités, notamment ceux de gestion de la faune dans le neuf villages et celui de l'ADDB à Boumoana sont censés créer des habitudes démocratiques au sein de la population locale. Conscient du caractère inégalitaire de la société gourmantché, le projet tente ainsi de promouvoir un modèle d'organisation qui favorise la démocratie locale ou « *l'impulsion d'un processus de changement des pratiques contraires à l'approche participative [...]* »¹¹². Il a ainsi fortement encouragé une meilleure représentativité dans les nouveaux CVGF créés et surtout au sein de l'ADDB, qui comprend un représentant masculin et une représentante féminine de chaque quartier de Boumoana. Toutefois, il s'agit souvent d'une représentativité formelle comme nous le verrons plus loin.
- Logique de renforcement des faibles ou « empowerment » : la projet sous-entend une logique liée à la précédente, devant permettre aux groupes marginalisés, tels que les jeunes, les femmes et les étrangers, de gagner un certain pouvoir ou contrôle sur leur existence, notamment par le biais de formations, de participation aux décisions, ou d'opportunités de revenus.
- "Rectification" de l'échelle de gestion des ressources naturelles : Le partage des bénéfices de la faune tel qu'il est prôné dans le Code Forestier burkinabé tend à se concentrer sur les CVGF, qui deviennent, au nom de leur village, les bénéficiaires.

¹¹² KABORE Alexis, LANKOANDE Moumouni, *Projet Faune et Développement de Boumoana (FAUDEB), Rapport d'activités de la première phase*, Genève : Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP) ; Fada N'Gourma : FAUDEB, décembre 2005

Cette approche tend à faire du village l'arène de la gestion des ressources naturelles et fauniques et le principal niveau local de décision. Toutefois, comme nous l'avons vu lors de la description des maîtrises territoriales, certaines localités et terroirs dépendent d'autres villages qui revendiquent un droit, même symbolique, sur les premiers. L'intérêt de l'approche du FAUDEB est qu'elle ne considère pas le village comme une unité suffisante pour régler les problèmes de développement local et d'environnement. Si le projet s'est d'abord concentré sur le village de Boumoana, les promoteurs ont ensuite été conscients des diverses maîtrises territoriales et des relations coutumières – et des possibles revendications des villages-mères – et ont agrandi l'échelle d'intervention à neuf villages. D'ailleurs, la position intervillageoise et interdépartementale rendait cette approche nécessaire.

- *Logique de création d'interlocuteurs* : la dernière logique identifiée qui sous-tend l'intervention de l'ADAP dans cette région du Burkina Faso a également été soulignée par J.P. Olivier de Sardan dans le cas de projets au Niger : il s'agit de permettre aux agents des projets d'avoir des relais villageois assurant l'interface entre le projet et l'ensemble de la population¹¹³. Officiellement, ces relais sont les CVGF des neufs villages, regroupés dans un CIVGF. Il s'agit donc de structures techniques ad hoc, sans compétence juridique, qui représentent les villages concernés. Dans le cas de Boumoana, la situation diffère quelque peu, avec la mise en place de l'ADDB, qui représente aux yeux du projet un interlocuteur représentatif de l'ensemble du village. L'association revêt également une forme plus appropriée d'organisation des populations que les comités, car elle peut constituer un interlocuteur légal des conseils villageois, municipaux et régionaux dans le cadre de la décentralisation et peut traiter d'autres problématiques que celle de la faune. Quoiqu'il en soit, ces groupes jouent le rôle de courroies de transmission entre le projet et les populations. En tant que tels, il s'avère nécessaire de s'interroger sur la composition et la représentativité de ces groupements, ce que nous ne manquerons pas de faire dans le chapitre suivant¹¹⁴.

2.4) Villages concernés

Comme nous l'avons évoqué, bien que l'initiative de gestion villageoise de la faune et de son habitat soit partie du hameau de village de Boumoana, huit autres "villages" ont été intégrés à la gestion de la ZOVIC en question, pour différentes raisons comme la détention de droits fonciers coutumiers ou de la proximité à la zone. Ces entités villageoises se distinguent notamment par leur différence de statut (village administratif, hameau de village, village-mère, village sous tutelle coutumière), de développement (existence ou non de certains infrastructures) et d'enclavement. On peut toutefois reconnaître quelques caractéristiques communes entre ces neuf villages, décrites ci-dessous.

2.4.1) Caractéristiques communes aux neuf villages concernés

a) Manque d'eau

La zone étudiée est très pauvre en ressources en eau, ce qui affecte négativement bon nombre d'activités, telles que l'élevage ou les activités de culture de contre-saison, qui nécessitent un arrosage. De plus, ce fait constitue un problème de manque pour la

¹¹³ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Chefs et projets au village (Niger) », *Le bulletin de l'APAD*, n°15, [en ligne], mis en ligne le 20 décembre 2006, < <http://apad.revues.org/document378.html> >, consulté le 9 janvier 2007

¹¹⁴ Voir « Structure sociale et participation des villageois », p. 168

consommation humaine, suscitant des tensions. Ainsi, dans la quasi-totalité des villages, les exemples de conflits dus au manque d'eau ou à la convoitise de cette ressource abondent : « *Il n'y a qu'une seule pompe au village, souvent les femmes se frappent jusqu'à se déshabiller pour avoir de l'eau. C'est un grand problème* »¹¹⁵ ; « *Il y a beaucoup de conflits par rapport à l'eau, au puits ou à la pompe. Les personnes qui ont soif ne peuvent pas accepter qu'un animal [bétail] boive avant* »¹¹⁶. Hormis les puits et forages, les autres points d'eau se font également assez rares. En effet, on compte dans la zone seulement deux points d'eau permanents à Pempédi (*bouli*) et Tiasséri (mare de Koampandi) et quelques points d'eau saisonniers, relativement riches en oiseaux à Kpangou (mare Kolimoadjoaga), à Tanwalbougou et Souam (mares), ainsi que dans la ZOVIC (*bouli* co-financé par le FAUDEB et PAUCOF).

On assiste donc à une certaine compétition entre les usagers en eau, pour la consommation humaine ou animale (bétail). Ce fait tend à accroître les convoitises sur la ZOVIC, dotée d'un *bouli* destiné à la faune sauvage, mais qui dans les faits sert de point d'abreuvement aux troupeaux de bétails.

Photo 10 - De retour du puits



Le manque d'eau est une contrainte que partage l'ensemble des villages visités. Le manque de retenues d'eau oblige la plupart de femmes d'effectuer de longues distances afin de se servir en eau.

b) Migration et mixité ethnique

Au sein des villages, on enregistre une grande affluence des migrants, essentiellement Mossi et Peulh et dans une moindre mesure Haoussa, essentiellement à Tanwalbougou, sauf à Gnoari, qui ne constitue pas une destination privilégiée. Selon Kouadima, ils sont même dominants à Souam, Gnoari et Tanwalbougou face aux autochtones gourmanché¹¹⁷. Comme les populations sont « *condamnées à vivre ensemble* »¹¹⁸, elles tentent de cohabiter

¹¹⁵ Commerçante ghanéenne installée à Piéga, entretien du 11.10.2006

¹¹⁶ Femme gourmanché dans le village de Tanwalbougou, entretien du 26.10.2006

¹¹⁷ KOUADIMA Pierre, *Monographie du village de Boumoana*, Genève : Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP); Fada N'Gourma (Burkina Faso) : Association pour le Développement Durable de Boumoana (ADDDB), 2004. En ce qui concerne Tanwalbougou, ce fait a été confirmé lors de mes entretiens

¹¹⁸ Agriculteur gourmanché de Pempédi, entretien de groupe du 6.10.2006

pacifiquement : « *C'est l'entente, sinon ça ne marche pas* »¹¹⁹. Toutefois, nous verrons plus loin que les autochtones déploient certaines stratégies de contrôle face à ce nombre croissant d'étrangers, notamment par le biais de la rétention d'informations concernant le projet.

L'afflux de migrants s'avère être relativement inorganisé dans les environs de la ZOVIC de Boumoana, ce qui tend à influencer le capital forestier, comme l'illustre le cas de la zone de Kekelbouni, rapporté par Alexis Kaboré. En effet, cette zone située à l'ouest de la ZOVIC de Boumoana, dont dépendaient Souam, Boumoana et Lalmanga pour les activités sylvo-pastorales est en train d'être occupée pour des activités agricoles par des migrants issus du déguerpissement des occupants de la zone tampon de la concession de chasse de Pama Nord et de la zone pastorale de Natiaboani.¹²⁰ Ainsi, les phénomènes migratoires observés dans la région tendent à exacerber les convoitises sur l'espace.

c) Manque de terres

Lors de nos entretiens, le manque de terre a été quotidiennement évoqué. Il ne s'agit pas pour toutes les personnes interrogées, qui font recours à cette rhétorique, d'une réalité actuelle mais plutôt d'un danger imminent. La carte présentée à la page 137 montre en outre qu'on est davantage face à une certaine occupation anarchique de l'espace plutôt qu'à une réelle indisponibilité de ce dernier. Toutefois, on peut noter un certain accroissement de la pression foncière, dû à diverses raisons évoquées comme l'immigration, l'augmentation des surfaces allouées à la culture du coton ou encore la mise en défens de zones de faune (aires concédées mais aussi ZOVIC). Selon Sawadogo, le problème de pression foncière s'avère plus crucial à Tanwalbougou, Kpencangou, Boumoana et Souam, et notamment chez les migrants¹²¹. Nous avons également remarqué que les préoccupations sur le manque d'espace, étaient plus exacerbées au sein des éleveurs Peulh, ayant souvent d'importants cheptels et besoin d'espaces de passage pour la transhumance. Nous verrons d'ailleurs plus loin comment cette rhétorique du manque de terres est utilisée par certains pour justifier et par d'autres pour dénoncer l'existence de la ZOVIC de Boumoana.

Dans les descriptions des villages qui vont suivre ne figurent aucune données chiffrées concernant le nombre d'habitants des localités. En effet, nous n'avons pu nous procurer les résultats du recensement de 2006. Le tableau ci-dessous, qui expose les données du recensement précédent de 1996, n'a pas pour vocation de donner une image exacte de la population, mais est plutôt destiné à donner une idée de grandeur des villages les uns par rapport aux autres. Il semble illustrer ce que nous avons pu observer sur le terrain, sauf pour Boumoana qui a connu un essor formidable ces dernières années.

Tableau 19 - Populations des villages concernés par la ZOVIC de Boumoana

Boumoana	Tanwalbougou	Kpencangou	Pièga	Tiasséri	Souam	Gnoari	Total
643	3034	2500	950	1457	800	328	10716

Il s'avère judicieux d'estimer que les populations de Tanwalbougou et de Boumoana sont bien plus importantes que dans ce tableau. Notons également que Kpencangou prend en compte la population de Lalmanga et Pièga celle de Pempédi.

Source : INSD, Recensement général de la population et de l'habitat 1996, cité par SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p. 30

¹¹⁹ Agro-pasteur mossi de Pièga, entretien du 11.10.2006

¹²⁰ KABORE Alexis, *Aires de faune protégées, Etat et populations locales au Burkina Faso. La réserve de faune de Pama, dans le Gourma burkinabè*, Rapport intermédiaire de thèse, Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED) ; Orléans : Institut de Recherche pour le Développement (IRD), UR136, mars 2006. Pour une meilleure visualisation de la zone, voir la carte de la zone d'étude, p. 139

¹²¹ SAWADOGO Harouna, *Op cit.*, p.36

2.3.1) Description des neuf villages concernés

a) Kpencangou

Ce village, dont le nom signifie « *Nouvelle rivière* » a été fondé vers 1800 par des Gourmantché (famille Thiombiano) issus de la famille royale qui ont quitté Fada N’Gourma à cause de tensions liées à la chefferie. Ce village a donc à sa tête un chef coutumier « à bonnet », dépendant de Fada, qui règne non seulement sur Kpencangou, mais qui est également propriétaire terrien de Boumoana et Lalmanga. Lors de nos enquêtes, il n’est pourtant pas apparu comme ayant beaucoup d’autorité ni d’aura, tant il était critiqué pour son manque de connaissances de l’histoire du village et pour sa réputation de personne avide.

Le village, scindé par une voie bitumée (route nationale 18, Burkina-Niger), séparant les habitations des Mossi de celles des Gourmantché, abrite les infrastructures suivantes :

- 1 école
- 3 centres d’alphabétisation
- 1 banque de céréales
- 6 forages équipés
- 1 puits équipé
- 1 marché (minuscule)
- 3 moulins
- quelques échoppes (très peu)

b) Tanwalbougou

Le nom de Tanwalbougou exprime l’idée d’un marigean où on allait laver les chevaux. La première famille à s’installer sur le terroir de cet actuel village, les Thiombiano, venait de Kpencangou. A l’origine, certains paysans de Kpencangou venaient sur l’actuel terroir de Tanwalbougou pour cultiver mais comme la distance était relativement conséquente et les allers-retours nombreux, ils ont fini pas s’installer définitivement à Tanwalbougou. Ce dernier aurait également servi de cachette aux villageois de Kpencangou au temps des guerres ethniques.

Le village de Tanwalbougou a connu un formidable essor grâce à son marché important, et sa position stratégique sur une voie bitumée. Des neufs villages étudiés, c’est lui qui concentre le plus d’habitants, ainsi que des populations de passage de toute la région, mais aussi des grossistes de tout le Burkina et des pays voisins comme le Togo et le Niger. Certains villageois interrogés ne manquent d’ailleurs pas de faire remarquer un certain basculement de situation : un hameau de culture est devenu, grâce à son importance stratégique conférée par le marché, un village reconnu administrativement et attirant des populations des autres localités, dont celles du village-mère, peu développé : « [...] *et petit à petit, ici c’est devenu grand et là bas [en parlant de Kpencangou] c’est devenu petit, des gens quittent désormais là-bas pour venir s’installer à Tanwalbougou et ne retournent à Kpencangou que pour certains sacrifices aux fétiches* ». ¹²²

Outre le marché, le village, qui se situe autour de la route nationale 18 (sur l’axe Fada N’Gourma – Niger) abrite les infrastructures suivantes :

- 1 école
- 1 dispensaire
- 1 pharmacie villageoise
- 2 puits équipés
- 11 moulins
- 7 forages équipés
- 2 centres d’alphabétisation
- 1 maternité
- 1 puisard
- 1 marché
- 3 logements pour enseignants

¹²² Togyen Hamidou, ancien délégué de Tanwalbougou, entretien du 26.10.2006

D'un point de vue de l'activité cynégétique, le village se situe dans la zone d'influence de zone concédée de Pama Nord et reçoit des chasseurs chaque année. Depuis cinq ans, le village abrite également son propre forestier.

c) *Boumoana*

Cette localité, située à 4 km de la route nationale 18 et de Tanwalbougou, a été appelée Boumoana, qui signifie en Gourmantché « terre rouge » à cause des fonds des mares et des grottes d'animaux rencontrés sur le terroir, qui étaient de couleur rouge. Ce village a d'abord été fondé à cause de la chasse. En effet, son premier habitant, de la famille Nassouri originaire de Boungou (à 40km au Sud-Est de Fada N'Gourma), aurait découvert vers 1850 un espace giboyeux où il faisait des randonnées de chasse. Il décida de s'y installer et ne vivra que de chasse et de cueillette¹²³. Si le terroir de Boumoana était à l'origine très riche en gibier, son exploitation anarchique entraîna une forte dégradation, qui transforma les habitants en agriculteurs¹²⁴.

Le "village" a connu plusieurs phases de peuplement. Ainsi, jusqu'en 1960, Boumoana se peuple essentiellement par des Gourmantché de la région de Fada, attirés progressivement par la chasse et la pêche. Entre 1970 et 1975 arrive une vague de migrants du Nord, tels que les Gourmantché de la région de Bogandé et les Peulh de Dori. Enfin, entre 1980 et 1985, ce sont surtout des migrants en provenance du pays mossi (surtout du Centre Est) qui font croître le nombre d'habitants de Boumoana, de même que certains Gourmantché ayant été délocalisés de la réserve de faune de Pama en 1983. Selon l'ADAP, ce village regroupe aujourd'hui plus de 2000 habitants, dont plus de la moitié est constituée par des immigrants venus en général à la recherche de meilleures conditions pour l'agriculture et l'élevage¹²⁵.

Actuellement, Boumoana n'est pas considéré administrativement comme un village mais comme un hameau de culture, dépendant coutumièrement de Kpencangou et administrativement de Tanwalbougou. Ce statut rebute d'ailleurs certains partenaires susceptibles d'appuyer l'aménagement de la zone et du terroir en général. Ainsi, Boumoana ne répond pas aux conditions d'appui du Programme National de Gestion des Terroirs, deuxième phase (PNGT2). Toutefois, les notables de cette localité ont entrepris des démarches afin que Boumoana ne dépende plus administrativement de Tanwalbougou, ce qui ne manque pas de constituer certaines tensions entre ces deux villages.

Le village de Boumoana se distingue notamment des autres localités bénéficiaires du projet et impliquées dans la gestion de la ZOVIC de Boumoana par son dynamisme maintes fois relevé par les personnes interrogées¹²⁶. Ainsi, le dynamisme du CVGF, la capacité d'organisation interne des communautés villageoises pour les actions collectives ont permis au village de mobiliser le plus de partenaires au développement de la région, comme l'illustre l'encadré ci-dessous :

¹²³ KOUADIMA Pierre, *Monographie du village de Boumoana*, Genève : Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP); Fada N'Gourma (Burkina Faso) : Association pour le Développement Durable de Boumoana (ADDDB), 2004

¹²⁴ SAWADOGO Harouna, *Op.cit.*, p.20

¹²⁵ KABORE Alexis, *La gestion villageoise de la faune à l'Est du Burkina Faso. Partager les bénéfices pour conserver la ressource*, rapport de stage, Genève : Institut des Etudes du Développement (IUED), 2002 et ADAP, 2005, *Op.cit.*, p. 2

¹²⁶ Notamment par l'équipe du FAUDEB, le directeur provincial et régional de la chasse, et Alexis Kaboré, consultant ayant notamment travaillé pour le projet ADELE

Tableau 20 - Partenaires au développement du village de Boumoana

- **Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) : Programme d'Appui au Développement Local à l'Est (ADELE)** : appui du CVGF avec du matériel audiovisuel pour la sensibilisation des populations et subvention à un pépiniériste pour la promotion de ses activités ;
- **Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et Agence Française de Développement (AFD) : Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune (PAUCOF)** : acquisition de vélos de surveillance de la ZOVIC, coréalisation du bouli de la ZOVIC avec le FAUDEB ;
- **Fond pour l'Environnement Mondial (FEM-ONG)** : aménagement hydraulique (retenue d'eau dans la ZOVIC, aujourd'hui asséchée) et équipement pour lutte anti-braconnage ;
- **Medicus Mundi** (ONG espagnole) : construction du CSPS (dispensaire) ;
- **UNICEF** : programme d'enseignement primaire ;
- **PNUD et FAUDEB** : plateforme multifonctionnelle ;
- **FAUDEB** : plantations d'arbres, construction et aménagement de périmètres maraîchers, mise en place d'un comité de crédits.

C'est d'ailleurs cette capacité à attirer les partenaires au développement qui explique entre autres l'existence de nombreuses infrastructures dans ce village :

- 1 école¹²⁷
- 1 dispensaire
- 1 parc de vaccination
- 8 puits équipés
- 1 moulin
- 3 forages équipés
- 1 plateforme multifonctionnelle
- 5 centres d'alphabétisation
- 1 maternité
- 1 pharmacie villageoise
- 1 banque de céréales
- 2 logements pour enseignants
- 5 km de pistes rurales
- 3 périmètres maraîchers

En ce qui concerne plus spécifiquement la faune sauvage, le terroir de Boumoana est situé dans la zone d'influence de la réserve de chasse de Pama Nord et du ranch de gibier du Singou. Il accueille d'ailleurs une quarantaine de chasseurs pendant la saison de chasse¹²⁸ et abrite diverses espèces de gibier.

d) Lalmanga

Fondé il y a un peu plus de cent ans, Lalmanga a été fondé des Gourmanché (famille Namoano Dapougdi) provenant de Bandingui (province du Gourma), venus essentiellement pour l'agriculture. D'autres semblent s'être également installés à cause de la chasse, comme l'attestent les diverses familles de chasseurs existant encore actuellement, bien qu'il n'y ait « plus rien à chasser »¹²⁹. Selon d'autres personnes interrogées, les habitants de Lalmanga seraient venus s'y installer au temps des conflits ethniques, afin d'échapper « aux gens venus de l'Est pour capturer des esclaves et tuer ceux qui refusaient »¹³⁰. Une fois le climat apaisé, la majorité serait repartie, craignant les animaux sauvages alors nombreux. Mais, après avoir constaté que ceux qui étaient restés à Lalmanga n'avaient rien eu et que la zone regorgeait de ressources, certaines familles seraient revenues sur leur décision. Lalamanga signifierait en effet « vous avez vu que le coin est bon alors vous êtes revenus ».

Apparemment, une partie du village dépendrait coutumièrement de Kpancangou et une autre de Bandigui, localité qui regroupe administrativement Lalmanga. Cette situation

¹²⁷ Celle-ci n'accueille que les premières classes de primaire. Les élèves les plus âgés doivent se rendre à Tanwalbougou, à 4km du centre de Boumoana.

¹²⁸ *Ibid.*, p.15

¹²⁹ Entretien avec un groupe d'agriculteurs et agro-pasteurs gourmanché de Lalmanga, 27.10.2006

¹³⁰ Namoano Madja, « plus vieux » Gourmanché de Lalmanga, entretien du 27.10.2006

administrative aurait influencé le peu d'infrastructures au village (un centre d'alphabétisation seulement) ainsi que les représentations des villageois face aux projets. En effet, certains villageois nous ont dit être sceptiques par rapport au fait de cotiser afin de bénéficier par la suite d'infrastructure. Ils ont ainsi été nombreux à insister sur le fait que le village s'était mobilisé pour rassembler une certaine somme destinée à la construction d'une école, qui avait finalement été installée au centre du village "officiel", à Badingui situé à 7 km de Lalmanga. Ils ont souligné le fait qu'ils étaient « *fatigués de cotiser car ne reçoivent jamais les fruits* »¹³¹ : « *On appartient à deux villages, et je pense que c'est la cause de notre non-développement. Ceux qui vivent là-bas, ils ne sont pas concernés alors que s'ils venaient ici, ils sauraient vraiment nos problèmes* »¹³².

En ce qui concerne la faune sauvage, les villageois ont souligné la présence fréquente de chasseurs de petite chasse, attirés sur ce terroir par les nombreuses tourterelles et perdrix. Toutefois, Lalmanga ne semble par bénéficier des revenus issus de l'activité cynégétique, puisque les frais de location de terroir et autres recettes semblent être versés au village-mère Badingui.

e) Gnoari

Gnoari est le nom d'une rivière, coulant dans un bas-fond, vers laquelle se rendaient des chasseurs pour tirer les animaux qui venaient s'abreuver. Selon une autre source, le nom du village signifierait « *asseyons-nous pour nous reposer* »¹³³. Les fondateurs de ce village, des Gourmantché de la famille de Ouoba Tindano, venaient y chasser mais habitaient à l'époque Guiéri. Ils ont quitté ce village, aujourd'hui disparu, vers le début des années 1950 à cause d'épidémies : « *l'année où on a quitté, les gens mourraient trop et il n'y avait ni dispensaire ni médicaments* »¹³⁴.

Coutumièrement, Gnoari fait partie, ainsi que Tiasséri et Souam, du sous-canton de Guiéri, pourtant disparu physiquement et qui dépend lui-même de Matiacoali. En attendant que Guiéri ait un chef intronisé, chaque village dépendant du sous-canton dispose de sa propre figure d'autorité. Gnoari est ainsi sous celle de Salem Ouoba, le plus vieux de la famille autochtone, mais ce pouvoir est discuté par son frère cadet qui tente d'accéder à la chefferie et profite de la maladie de son frère pour montrer que lui seul peut assumer ce rôle.

Le village est le plus enclavé¹³⁵ des neuf localités concernées par la ZOVIC et ne dispose que de peu d'infrastructures, ce qui pose évidemment des difficultés concernant l'accès aux soins et à l'éducation notamment.

- 1 centre d'alphabétisation
- 1 puits équipé
- 3 puisards
- 1 forage équipé

f) Souam

Signifiant « *zone humide et ombrageuse* », le village de Souam est fondé vers 1946 par la familles gourmantché Naba Diamongo, venues de Koupela (Kouritenga) via Guiéri pour

¹³¹ Entretien avec un groupe de femmes gourmantché de Lalmanga, 30.10.2006

¹³² Entretien avec un groupe d'agriculteurs et agro-pasteurs gourmantché de Lalmanga, 27.10.2006

¹³³ Salem Ouoba, « le plus vieux » de Gnoari, entretien du 17.10.2006

¹³⁴ Abdoulaye Ouoba, entretien du 16.10.2006

¹³⁵ Il faut en effet environ 1h30 en moto depuis le goudron (Tanwalbougou) pour accéder à ce village. Les habitants sont pourtant nombreux à faire ce trajet à pieds chaque semaine afin de se rendre au marché.

l'agriculture. La figure d'autorité du village est un vieux Mossi, qui fait l'intermédiaire entre les nouveaux étrangers et l'autorité de Gnoari à laquelle il faut normalement s'adresser pour s'installer. Souam dispose de plus d'infrastructures que Gnoari, de qui il dépend pourtant¹³⁶.

- 1 école
- 10 puisards
- 1 moulin
- 1 forage équipé
- 1 centre d'alphabétisation
- 1 banque de céréales
- 2 logements pour enseignants

g) Tiasséri

Signifiant « *puits qui nous amène à nous installer ici (intarrissable)* »¹³⁷, Tiasséri a été créé vers 1930 par des Gourmanché (Ouoba Potiami) venus de Koupela, Kouritenga, via Guiéri pour se mettre à l'abri des razzias et des guerres de conquêtes. Ce village fait, comme Gnoari, partie du sous-canton de Guiéri, qui dépend coutumièrement de Matiacoali et jouit de nombreuses infrastructures :

- 1 école
- 1 dispensaire
- 1 pharmacie villageoise
- 1 puits équipé
- 1 banque de céréales
- 2 logements pour enseignants
- 1 centre d'alphabétisation
- 1 maternité
- 15 puisards
- 1 marché
- 1 moulin
- 2 forages équipés

Les habitants de Tiasséri interrogés ont par ailleurs tous affirmé n'avoir jamais reçu de chasseurs sur leur terroir, ni bénéficié de viande sauvage.

h) Piéga

Le village tient son nom d'un nom de fétiche. En effet, les premiers habitants de Piéga de la famille gourmantché Kombari Oganémou issue de Diapangou (province du Gourma) auraient été des chasseurs (surtout d'éléphants). Lors d'une chasse sur l'actuel terroir de Piéga, ils se seraient vu souhaiter par un fétiche une « bonne arrivée » qui le convainquit de s'installer en ces lieux. Selon d'autres sources, ces Kombari se seraient installés vers 1800 à Piéga pour se mettre à l'abri des razzias et des guerres de conquêtes.

Le village est propriétaire terrien et constitue un sous-canton dépendant de Matiacoali. Il ne dispose toutefois pas d'un chef intronisé mais le plus vieux du lignage des premiers arrivants (Kombari) fait figure d'autorité. Situé aux abords de la route nationale 18, le village abrite un maquis, quelques commerces, un petit marché, bien moins important que celui de Tanwalbougou et les infrastructures suivantes :

- 1 école
- 7 puisards
- 1 moulin
- 1 centre d'alphabétisation
- 1 marché
- 4 forages équipés

En ce qui concerne la faune sauvage, Piéga dispose de sa propre ZOVIC, qui est beaucoup plus petite que celle de notre étude de cas, dite « de Boumoana » (89,8 ha contre 2366,22 ha). Apparemment, les chasseurs de petite chasse ne fréquentent pas très souvent le

¹³⁶ En réalité, Souam dépend coutumièrement du sous-canton de Guiéri, mais dans les faits, si une autorité extérieure à Souam est reconnue, il s'agit de celle de l'aîné du lignage fondateur de Gnoari.

¹³⁷ « le plus vieux » Gourmantché de Tiasséri, entretien du 18.10.2006

terroir de Pièga, qui tire plutôt ses bénéfiques de la distribution de viande sauvage et de dons de la part du concessionnaire d'Ougarou.

i) Pempédi

Ce village est né par l'afflux de Gourmanché (Kombari) issus de Pièga qui se sont rendus sur les anciens champs de leurs parents situés à Pempédi. Il représente en somme une sorte de hameau de culture, dépend coutumièrement de Pièga et est dirigé au sein du village par le plus vieux du lignage autochtone.

- 2 centres d'alphabétisation
- 1 moulin
- 1 pompe pour tout le village

Le terroir de Pempédi est relativement riche en faune sauvage, notamment les oiseaux, nombreux aux abords des points d'eau. Plusieurs chasseurs, envoyés par le concessionnaire d'Ougarou, s'y rendent donc pour pratiquer la petite chasse. Toutefois, les villageois de Pempédi se sont plaints à plusieurs reprises durant nos entretiens de ne pas recevoir assez de viande sauvage, en comparaison avec le nombre d'animaux abattus sur leur terroir. De plus, certains ont affirmé n'avoir pas été toujours autorisés par les pisteurs de l'Etat à compter les touristes venus chasser, empêchant ainsi de déterminer le montant exact des taxes à payer¹³⁸.

Pour une meilleure vision d'ensemble des situations coutumières et administrative des villages concernés par la gestion de la ZOVIC de Boumoana, voici le récapitulatif suivant :

Tableau 21 - Situation administrative et coutumière des neuf "villages" concernés

Villages	Statut administratif de la localité	Statut politique	Dépendance coutumière	Famille(s) régnante(s) ou responsable(s)	Totems
Boumoana	Hameau de village	Sans chefferie	Kpencangou	Nassouri	
Tanwalbougou	Village	Sans chefferie	Kpencangou	Thiombiano	Boa, chacal, lion, chien
Kpencangou	Village	Sous-canton	Fada N'Gourma	Thiombiano	Boa, lion, chien
Lalmanga	Hameau de village	Sans chefferie	Bandingui	Namoano	Crocodile, boa
Pièga	Village	Sous-canton	Matiacoali	Kombari	
Pempédi	Hameau de village	Sans chefferie	Pièga	Kombari	
Tassiéri	Village	Sous-canton de Guiéri*	Matiacoali	Ouoba	Boa
Gnoari	Village				
Souam	Village	Sans chefferie	Guiéri	Naba	Crocodile, boa, varan

Source : SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p. 33, complété et / ou confirmé par mes données d'enquête

Dans les documents du projet, mais aussi dans certains discours des services techniques de l'environnement, les villages sont présentés comme des acteurs destinataires du projet et devant collaborer pour une bonne gestion de la ZOVIC. Toutefois, on peut observer des différences flagrantes entre les localités, qu'il s'agisse de taille de population, d'enclavement, de niveau de développement et du nombre d'infrastructures ou encore en ce qui concerne les statuts coutumiers et administratifs. Celles-ci ont tendance à influencer les

¹³⁸ Entretien de groupe d'agriculteurs et agro-pasteurs gourmantché de Pempédi, 6.10.2006

représentations des populations quant au projet et à la ZOVIC, peuvent déterminer certains intérêts et influencer la participation des populations. De plus, les relations entre les villages ne sont pas toujours idylliques, mais traversées par des conflits d'ordre foncier ou de pouvoir, qui peuvent influencer la collaboration entre ces différents "acteurs". Elles peuvent également avoir un impact sur leurs relations au projet, face auquel ils se trouvent souvent en situation de concurrence.

2.4.2) **Différences significatives entre les villages**

- *Statut administratif* : Les localités concernées constituent soit des villages, dotés d'un responsable administratif villageois (RAV) soit des hameau de village (Boumoana, Pempédi, Lalmanga), censés être administrés par le village dont ils relèvent officiellement. Si ce fait apparaît être problématique dans le cas de Lalmanga, dont les villageois estiment ne recevoir aucun bénéfices au détriment du village-mère, il peut au contraire être une source de motivation. Ainsi, comme nous l'aborderons dans le cadre des conflits entre villages, Boumoana tente par tous les moyens, et notamment en "se développant", de se détacher de Tanwalbougou et de le dépasser.
- *Statut coutumier* : Le statut coutumier des villages peut influencer les représentations des populations quant aux modalités de partage des bénéfices issus de la chasse. En effet, si c'est la proximité des lieux de chasse qui détermine habituellement les destinataires des bénéfices, les propriétaires terriens les revendiquent quant à eux au nom de leurs droits coutumiers. Quoiqu'il en soit, les promoteurs du projet ont besoin de l'accord des propriétaires terriens coutumiers, dont ils ont reçu l'appui lors de la délimitation de la ZOVIC de Boumoana. Néanmoins, nous verrons dans le cas de Gnoari que l'adhésion au projet par certains chefs cache des enjeux de pouvoir, qui peuvent s'avérer problématiques dans la gestion d'un projet qui recherche une certaine équité.
- *Développement des villages* : Comme nous avons pu l'observer dans la description des neuf villages, certains d'entre eux sont dotés de nombreuses infrastructures alors que d'autres en ont très peu et n'ont quasiment jamais bénéficié de projets de développement. Ce fait tend tout d'abord à influencer le degré de motivation des populations à l'adhésion au projet, susceptible de leur apporter une aide quelconque. Toutefois, ces mêmes populations, à l'instar de celles de Gnoari et de Lalmanga, ont souvent exprimé un sentiment d'impuissance face aux projets : elles ne savent « *pas comment ça marche* »¹³⁹, « *personne ne [leur a] indiqué le chemin* »¹⁴⁰, ne connaissent pas de moyens d'attirer les projets ni la manière dont s'adresser aux potentiels bailleurs ou de se présenter à eux afin qu'ils s'intéressent à leur village. En d'autres termes, ils ne connaissent absolument par le "langage-projet". Ce fait peut entraîner d'ailleurs des réticences envers bailleurs et projet, car les populations rurales en question n'ont jamais eu à se mobiliser et à cottiser pour une quelconque intervention extérieure¹⁴¹.
- *Sensibilisation à la gestion de la faune* : Selon qu'ils disposent d'un terroir giboyeux ou non, les villageois ont tendance à être plus ou moins sensibilisés à la gestion de la faune. En effet, les villages qui reçoivent des chasseurs savent que cette ressource peut

¹³⁹ Entretien d'un groupe d'agro-pasteurs gourmantché, Lalmanga, 27.10.2006

¹⁴⁰ Entretien d'un groupe d'agriculteurs gourmantché (allochtones), Gnoai, 16.10.2006

¹⁴¹ La plupart des ONG rencontrées, dont l'ADAP, demandent une participation financière des villageois pour chaque projet (souvent environ 10% du coût total de l'infrastructure).

rapporter des bénéfiques, et qu'elle « *intéresse les blancs* »¹⁴². Nous verrons d'ailleurs plus loin comment certains individus font le lien entre la présence de certains projets, la faune et les mesures villageoises de protection¹⁴³.

- **Enclavement** : On peut enfin avancer que les différents villages présentés sont plus ou moins enclavés. Certains sont en effet très difficiles d'accès, à l'instar de Souam, Gnoari ou Lalmanga¹⁴⁴, alors que d'autres se situent sur la route nationale 18 (Kpancangou, Piéga, Pempédi et Tanwalbougou) ou assez proche (Boumoana, à 4km et relié par elle par une piste rurale). En outre, certains villages constituent un lieu de destination pour de nombreux villageois de la région. Ainsi, de nombreuses femmes et hommes des villages alentours se rendent chaque semaine au marché de Tanwalbougou. De même, le dispensaire de Boumoana est très prisé par les populations environnantes, comparé aux autres centres de soins, notamment grâce à l'existence de nombreux médicaments.

Pour le projet FAUDEB, il apparaît quelque peu délicat de soutenir ces neuf localités très différentes. Certains villages apparaissent très motivés, mais ne savent pas comment attirer le projet et n'ont en outre jamais fait preuve de capacité de mobilisation. D'autres éprouvent une certaine méfiance envers les projets, car ils n'ont quasiment jamais bénéficié d'aide, malgré l'ampleur des besoins. D'autres enfin font preuve d'un certain dynamisme prisé par le projet, mais ont déjà bénéficié d'aide sous diverses formes comparé à d'autres. Il s'agit donc de trouver un certain équilibre dans la distribution des aides, sans susciter la jalousie des autres villages.

2.4.3) Types de relations entre les villages

Lors de nos tournées d'entretiens au sein des neuf villages, les relations entre ces différentes localités m'ont surtout été présentées comme étant « fraternelles », fait accentué par l'existence d'échanges entre familles gourmantché, notamment matrimoniaux.

Cependant, certains conflits existent entre ces différents villages, ayant essentiellement pour origine des questions de pouvoir. C'est notamment le cas entre Boumoana et Tanwalbougou, Gnoari et Tiasséri ou encore Boumoana et Piéga.

- **Recherche d'autonomie de Boumoana** : Les habitants de Boumoana, surtout les notables, tentent d'échapper à l'emprise du village dont ils dépendent administrativement. Dans les discours de la plupart des notables interrogés, attirer des projets, construire écoles, dispensaires ou autre revient à affirmer une certaine autonomie, vue d'un mauvais œil par Tanwalbougou : « *Ceux de Tanwalbougou sont jaloux, car il y a eu de plus grands chagements ici. Ils ne veulent pas que ça marche car ils ont peur qu'un hameau de culture les dépasse. On aura plus d'infrastructures qu'eux* »¹⁴⁵. Du point de vue de la conservation, les habitants de Boumoana, qui se présentent comme les initiateurs de la ZOVIC, veulent reprendre le contrôle de la gestion des ressources forestières et profiter ainsi des bénéfiques. En effet, actuellement, c'est le poste forestier de Tanwalbougou qui peut délivrer des accords pour l'exploitation forestière de Boumoana, sans que cette localité ne puisse donner

¹⁴² Entretien d'un groupes d'agro-pasteurs gourmantché et mossi, Tiasséri, 18.10.2006

¹⁴³ Voir « Liens entre actions de préservation et présence des bailleurs », p.171

¹⁴⁴ Aucune route n'y mène. Lors de mes entretiens, pour me rendre à Gnoari par exemple, il m'a fallu plus d'1h30 en moto depuis Tanwalbougou. Aucun villageois de Gnoari ne possède de moto. Les trois villages cités ne possèdent pas non plus de dispensaire et doivent donc parcourir de nombreux kilomètres pour se soigner.

¹⁴⁵ Nidja Nassouri, chef (plus vieux du lignage fondateur) de Boumoana, entretien du 03.11.2006

son avis ni profiter des retombées financières. Cette rivalité entre les deux localités n'a pas manqué d'avoir certains effets pervers. Par exemple, beaucoup de parents de Boumoana, qui ont scolarisé leurs enfants à Boumoana (premières classes de primaire), refusent que ces derniers ne continuent leur scolarité, car cela les obligerait à se rendre dans l'école de Tanwalbougou. Notons enfin que la recherche d'autonomie par l'acquisition de biens (infrastructures, banques de céréales, etc.) est une stratégie adoptée également à l'échelle "intra-villageoise", puisque des habitants d'un quartier périphérique de Boumoana considère la mise sur pied d'une banque de céréales comme un moyen d'acquiescer une certaine indépendance face aux leaders villageois du quartier central.

- *Problèmes de chefferie entre Gnoari et Tiasséri* : Coutumièrement, ces deux villages se partagent la même chefferie coutumière, car ils appartiennent tous deux au sous-canton du Guiéri, aujourd'hui physiquement disparu. Ainsi, si un chef est intronisé, il règnera sur tout le sous-canton qui regroupe notamment Gnoari, Souam et Tiasséri. D'après les données d'enquête, la chefferie était censée être destinée au plus vieux du lignage fondateur, qui habite Tiasséri, mais qui s'est vu refuser le trône par ceux de Gnoari. Un villageois de ce dernier village tend à s'autoproclamer chef, mais semble être contesté. Durant mon séjour sur place, cette même personne projetait d'organiser des élections pour obtenir la chefferie. Il avait d'ailleurs trouvé dans le projet, comme nous le verrons plus loin, un outil efficace pour asseoir son pouvoir. En attendant, ce conflit de chefferie tend à exacerber les tensions entre ces deux villages, rendant la collaboration plus difficile.
- *Différends fonciers* : Il existe également au sein de la zone d'étude des différends fonciers, certainement latents, mais qui ont été mis à jour avec l'actualité de la ZOVIC de Boumoana. Par exemple, les habitants de Piéga reprochent aux notables de Boumoana d'avoir présenté la ZOVIC au projet FAUDEB comme étant un territoire appartenant à Boumoana, alors que des portions de cet espace appartiennent coutumièrement à Piéga. Lors de nos tournées, plusieurs villageois ont d'ailleurs revendiqué l'espace de la ZOVIC comme étant dans sa quasi intégralité leur propriété (Gnoari, Tiasséri, Kpangou, Boumoana surtout). Pour l'instant, ces revendications ne portent pas à conséquence, puisque l'important est de sensibiliser les populations à la conservation de la ZOVIC. Mais le problème risque de se poser avec acuité dans l'avenir, lorsque des bénéfices pourront être perçus par l'exploitation cynégétique de la zone.

En outre, on peut penser que ces différentes localités se trouvent dans une situation de concurrence face au projet. En effet, celui-ci ayant relativement peu de moyens, il ne peut promouvoir des activités génératrices de revenus dans tous les villages en même temps. Il s'agit donc pour le projet de trouver des moyens adaptés pour déterminer le prochain bénéficiaire.

2.4.4) Le rôle particulier de Boumoana

Boumoana joue un rôle particulier dans la mise en place et la gestion de la ZOVIC, qui porte d'ailleurs son nom. En effet, c'est en prenant connaissance de mesures de conservation prises par les villageois de cette localité que l'ADAP a décidé d'appuyer ce village. Ces derniers revendiquent d'ailleurs l'« endogénéité » du projet, qui leur permet de distinguer Boumoana des huit autres villages et de revendiquer un certain contrôle sur le projet.

La centralité de cette localité est également physique, puisque les réunions du CIVGF se font dans la salle polyvalente construite par le FAUDEB à Boumoana. De plus, c'est un notable de ce hameau qui est chargé de diffuser les informations (dates de réunions notamment) dans tous les villages. Nous verrons d'ailleurs plus loin les stratégies que ce dernier déploie afin que Boumoana ne perde pas cette centralité avec l'élargissement du projet à neuf villages.

Une certaine jalousie à l'égard de Boumoana et de ce notable est née chez nombre de villageois : « *nous, nous ne connaissons pas les chemins pour avoir des fonds [...] Diatuadi n'a pas fait l'école mais il a quelqu'un devant qui lui montre le chemin* »¹⁴⁶.

Toutefois, Bouoana joue également un rôle positif, puisqu'il représente un modèle. En effet, nombre de villageois ont affirmé « suivre le projet », parce qu'ils peuvent observer les bénéfices qu'ont déjà reçu les habitants de Boumona. Ils peuvent par conséquent faire plus aisément le lien entre actions de conservation de la faune et de son habitat et bénéfices issus du projet : « *Dans les réunions, on nous dit que si on travaille, on pourra un jour devenir comme Boumoana [...] un jour nous aurons des bénéfices que nous n'avons pas pour le moment, comme Boumoana qui était une brousse et qui maintenant a beaucoup d'infrastructures* »¹⁴⁷.

¹⁴⁶ Sawadogo Amado, agro-pasteur mossi de Kpencangou, entretien du 05.10.2006

¹⁴⁷ Thiombiano Taladi, responsable administratif et président du CVGF de Kpencangou, 05.10.2006

3) La ZOVIC vraiment « villageoise » ?

L'expression de « Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique » laisse entendre une ré-attribution de la gestion de la zone aux villageois seuls. Néanmoins, dans les faits, les villageois ne constituent qu'un des partenaires signataires des protocoles d'accord (cadre de concertation). S'ils concourent à surveiller la zone, à travers le comité de surveillance, les autres rôles qu'ils peuvent jouer sont plus flous. Avant de se pencher sur ces villageois, il nous semble pertinent de nous interroger sur la place d'autres acteurs dans la prise de décision concernant la ZOVIC, ce qui nous permettra de déterminer la nature de la participation villageoise à cette gestion.

Lors de notre présentation du concept de ZOVIC, dans la partie précédente, nous avons souligné le fait que les populations locales étaient à la fois dépendantes de l'Etat, notamment pour certaines décisions concernant leur développement, et des concessionnaires, qui ne prennent pas de décisions mais leur envoient des touristes-chasseurs. Nous n'aborderons donc pas plus en détails ces deux catégories d'acteurs, mais nous concentrerons ici sur deux types d'acteurs sur la scène villageoise : les collectivités territoriales et les instances des projets. En effet, ils apparaissent comme de nouveaux responsables, dont la légitimité n'est plus d'ordre lignager, comme c'était traditionnellement le cas dans les villages gourmantché étudiés : « *Les vedettes historiques de l'arbre à palabres ont ainsi été contraintes à faire une place, sur la scène des débats territoriaux, à des acteurs dont la légitimité ne relève plus de la seule parenté.* »¹⁴⁸.

3.1) Les collectivités locales : la grande inconnue

« Lorsque le développement local coexiste avec la décentralisation, la gêne s'installe donc, les positions restent floues » (P. D'Aquino)¹⁴⁹

Si les concepts de décentralisation et de participation sont souvent associés étroitement dans les discours des bailleurs de fonds, leurs logiques ne sont pas forcément convergentes¹⁵⁰. Dans le cadre de la gestion des ressources fauniques au Burkina Faso, les collectivités territoriales peuvent, comme nous l'avons mentionné, avoir la responsabilité d'organiser, de suivre et de contrôler la gestion des ressources naturelles forestières locales, d'autant qu'elles sont dotées d'une double légitimité, à la fois étatique (en tant que démembrement de l'Etat, disposant d'une personnalité morale) et populaire (en tant qu'instance dirigée par un conseil élu représentant les populations).

Toutefois, il n'est pas certain que ces instances soient les mieux à même d'assurer les fonctions de gestion des ressources naturelles. Tout d'abord, comme le précisent Blundo et Le Roy, la gestion des ressources se passe essentiellement à l'échelle des villages, des campements ou des grappes de villages historiquement dépendants. Ainsi, du point de vue des

¹⁴⁸ BILLAZ René, KANE Pape, « La gestion territoriale des ressources naturelles : enjeux écologiques, techniques et sociétaux », *Participation paysanne, gestion des ressources naturelles et questions foncières*, Journées d'Etude IRAM 2003, dossier préparatoire 3/7, p. 5

¹⁴⁹ D'AQUINO Patrick, « Le territoire, entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », in « Le développement local », *L'Espace géographique*, 2001-1, p. 6

¹⁵⁰ BLUNDO Georgio, JAUBERT Ronald, « La gouvernance locale des ressources. Décentralisation et participation : rupture ou continuité des modes de gestion », in UTTING Peter, JAUBERT Ronald (dir.), *Discours et réalités des politiques participatives de gestion de l'environnement. Le cas du Sénégal*, Rapport UNRISD 98.1, Genève : UNRISD et IUED, 1998, p.63

ruraux, donner des prérogatives importantes aux communes représente une centralisation et non une décentralisation du lieu de décision¹⁵¹. Ceci est flagrant dans notre étude de cas, qui concerne neuf localités, couvertes par deux communes, l'une rurale et l'autre urbaine. Cette centralisation peut en outre paraître contraire à l'approche de la conservation prônée au Burkina Faso, qui revient à récompenser, par le partage des bénéfices issus de la faune, les populations riveraines aux zones de faune. Si l'on s'éloigne des communautés locales, seront-elles aussi motivées à participer à la conservation ?

De plus, ayant de larges territoires à couvrir, les collectivités locales ne placent pas forcément la faune et la conservation de son habitat au centre de leurs préoccupations, à l'instar de la commune de Fada N'Gourma, préoccupée tout autant par les questions d'assainissement et de gestion des déchets en ville, que par celles d'accès à l'eau dans les villages sous sa responsabilité¹⁵².

3.2) La main invisible des projets

Les projets menés par des ONG et autres programmes sont quasi absents a priori des discours et des textes de loi sur la gestion participative de faune, alors que ces acteurs jouent en réalité un rôle prépondérant. En effet, ils constituent le relais entre le « local » et le niveau international, avec ses exigences et autres conditionnalités de l'aide. Plusieurs auteurs qui se sont penchés sur le champ de la conservation ont d'ailleurs souligné l'importance des ONG dans la formulation de politiques pour la protection de la nature depuis l'institution des premières politiques sur les ressources naturelles à la fin du XIX^e. Rodary a par exemple montré comment elles ont accompagné le choix des gouvernements (coloniaux et post-coloniaux) pour leurs stratégies, les modes financiers et les formes de gestion¹⁵³.

En ce qui concerne plus spécifiquement notre étude de cas, l'ADAP représente un acteur étranger au « local », pourtant bien inséré dans les réseaux à cette échelle et qui contrôle d'importants flux financiers. Si cette ONG intervient en tant qu'appui d'une dynamique interne, ce sont notamment ses ressources qui permettent de faire de la ZOVIC une réalité. L'offre de cette ONG (promotion d'activités génératrices de revenus, notamment) permet en outre de faire le lien d'une manière théorique mais également aux yeux de certains villageois, entre la conservation et le développement.

Reste à savoir quel est le rôle effectif de l'ADAP dans les prises de décision des villageois concernant leur zone de faune. Les sensibilisations ont-elles réellement convaincu les populations, ou est-ce seulement les incitations matérielles ? Dans ce cas, on peut se demander si les décisions visant la conservation de la zone sont assez déterminées pour perdurer après le retrait du projet, surtout dans un contexte d'abondance des projets, considérés par certains comme ne faisant « *que passer* »¹⁵⁴.

¹⁵¹ Blundo, 1997 ; Le Roy, 1984, cités par LAVIGNE DELVILLE Philippe (GRET), *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Etudes de l'AFD, Paris : Groupe Agence Française de Développement, janvier 2001, p.28

¹⁵² Moumouni Kocty, Maire de Fada N'Gourma, entretien du 05.12.2006

¹⁵³ RODARY Estienne, *Les ONG de conservation de la biodiversité : limites sectorielles et phantasme territorial*, présenté lors de la table ronde « ONG, géopolitique et développement » dans le cadre des Journées 2006 du CNFG, Colloque « Les ONG : nouveaux maîtres des territoires », 31 mars 2006

¹⁵⁴ Entretien avec un groupe de femmes gourmantché, Kpancangou, 05.10.2006

Apparemment, l'ADAP ne se borne pas seulement à un contrôle et à un appui technique des populations locales. Nous avons vu, lors de notre description de la « vocation du projet », que ce dernier concourrait également à instaurer un changement qualitatif dans les prises de décision locales et un renforcement des capacités des plus faibles. Si ces motivations apparaissent aussi nobles que justes, cette ONG est-elle pour autant représentative des populations locales et a-t-elle une quelconque légitimité à encourager des modes de décisions plus démocratiques ? C'est toute la complexité de la notion de participation qui se pose ici. Comment instaurer un processus de décision plus ou moins égalitaire émanant de la base, alors même que les relations de pouvoir et de domination ne peuvent être évitées ? Faut-il privilégier l'équité, quitte à l'imposer ou laisser la société hiérarchique locale fonctionner « naturellement » ?

Pour le moment, cette question n'apparaît pas se poser avec acuité sur le terrain, car les structures mises en place telles que l'ADDDB ne sont pas encore rodées. Toutefois, on voit déjà apparaître certaines oppositions, du moins discursives, entre certains leaders villageois et le personnel du FAUDEB, les premiers arguant mieux connaître le terrain et ce qui est bon pour les villageois que les seconds¹⁵⁵.

Nous verrons également plus loin que le projet n'occupe pas seulement un rôle central de manière plus ou moins consciente, mais influe de manière latente les comportements de certains individus, qui l'instrumentalisent à leur profit.

¹⁵⁵ Diatoiri Nassouri, 09.11.2006

4) Quelle signification du terme communautaire ?

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la gestion communautaire de la faune, dans le cadre des ZOVIC, n'était pas seulement villageoise, mais impliquait des acteurs divers. Si l'on se penche maintenant sur les populations locales au cœur de la rhétorique participative, le problème n'est pas réglé pour autant. En effet, la « communauté mythique » et homogène, telle qu'elle peut être parfois décrite dans les écrits prônant la gestion participative des ressources naturelles n'existe pas sur le terrain. On observe au contraire des conflits traversant la société locale, des différences d'accès aux décisions selon les acteurs ou encore l'existence de privilèges. Dans ce chapitre, nous commencerons par souligner les différences existantes au sein des communautés villageoises, nous permettant d'identifier des groupes stratégiques, puis nous nous pencherons sur les enjeux de pouvoir existants.

4.1) Village vs quartier

Lors de nos visites dans les différents villages concernés par le projet, nombreux ont été les villageois, surtout autochtones, à parler au nom du village dans son entier, à qui est censé profiter le projet. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que cette unité d'échelle n'est pas pertinente, et que la réflexion des villageois se fait d'abord en termes de quartier, comme l'on montré les travaux de Jacky Boujou à propos du pays mossi : « *le village et les villageois ne constituent pas une communauté, une grande famille solidaire et unie derrière son représentant, quel qu'il soit [...] Tout village est composé de plusieurs quartiers. Or ces quartiers constituent très souvent des groupes de parenté différents qui ont des statuts socio-professionnels divers, parfois incompatibles. D'un point de vue sociologique, c'est au niveau du quartier et non du village que se nouent les solidarités sociales* »¹⁵⁶. C'est également le cas dans les villages de notre étude, dans lesquels les quartiers correspondent souvent à des lignages ou des clans. Conscient de ce phénomène, les promoteurs du FAUDEB ont d'ailleurs privilégié l'approche quartier à Boumoana, à travers la création de l'ADDB, qui comprend deux représentants par quartier. Cependant, dans les autres villages, de telles structures n'existent pas et les interlocuteurs privilégiés du projet restent les CVGF.

4.2) Identification des acteurs villageois

Si le projet FAUDEB tout comme les politiques burkinabè de conservation utilisent souvent le terme de « populations locales » ou « riveraines », il n'est toutefois pas possible de les considérer comme un ensemble homogène. Elles se distinguent notamment par différents critères, tels que l'origine, l'autorité, le sexe, l'âge ou encore les usages de la terre, ainsi que par leurs intérêts. Nous ne pouvons toutefois pas présenter de manière exhaustive tous les acteurs villageois en présence, préférons présenter des sortes d'idéaux-types (certaines catégories peuvent se recouper) pour se concentrer ensuite plus en détails sur les enjeux que peuvent revêtir pour certains d'entre eux la gestion communautaire de la faune et la ZOVIC.

¹⁵⁶ Cite par JACOB Jean-Pierre, "Quelques réflexions sur la multiplicité des intervenants externes et la multiplication des organisations paysannes (OP) au Burkina Faso", *Le bulletin de l'APAD*, n°3, [en ligne], mis en ligne le 5 juillet 2006, < <http://apad.revues.org/document378.html> >, consulté le 9 janvier 2007

4.2.1) Activités et usages de la terre

Nous pouvons d'abord distinguer les populations locales selon les usages qu'ils font de la terre, en deux grandes catégories : les agriculteurs et les éleveurs. La mise en défens d'un espace comme la ZOVIC de Boumoana peut être perçue négativement pour chacun d'eux, qui ont besoin de terres pour exercer leurs activités. Néanmoins, le problème peut apparaître plus exacerbé chez les éleveurs, qui voyaient là un endroit idéal pour mener leurs animaux, loin des terres cultivées et doté de points d'eau. Lors de nos entretiens, une très forte distinction entre ces deux catégories d'acteurs a été faite dans les discours de beaucoup de villageois, alors même que la plupart d'entre eux pratiquaient les deux types d'activité. Cela s'explique par certaines différences et tensions ethniques. En effet, les éleveurs Peulh sont considérés comme moins respectueux des champs des agriculteurs que les Gourmantché ou même les Mossi. Ils sont d'ailleurs sujets à de nombreux préjugés négatifs, comme le fait de ne venir de nulle part, d'être de nature mauvaise ou encore d'être des voleurs. En outre, ils sont souvent décrits comme étant tous farouchement opposés à la ZOVIC, à l'insu des éleveurs autochtones. Dans les faits, nous verrons pourtant que certains Peulh tendent à adhérer à la ZOVIC, pour des raisons que nous expliciterons.

Nous avons pu tout de même observer certaines réticences de la plupart des éleveurs Peulh quant à la mise en place de la ZOVIC. Ceci s'explique notamment par le fait qu'ils avaient rencontré des personnes travaillant pour un projet visant à instaurer une zone de pâture non loin de l'espace de la ZOVIC¹⁵⁷. Comme ils n'avaient pas eu de nouvelles depuis, ils pensaient que l'on avait finalement préféré allouer une zone pour la faune sauvage plutôt que domestique, privilégiant ainsi les Gourmantchés au détriment des Peulh : « *Nous faisons aussi partie du pays. Pourquoi aider seulement les Gourmantché ? Les Peulh ne sont pas des hommes comme les autres ? Si le buffle devient propriétaire de la brousse, qui sera d'accord pour les traire si on nous enlève notre bétail ?* »¹⁵⁸.

Certains voient d'ailleurs dans la création de cette ZOVIC une stratégie pour les chasser des environs : « *L'histoire de la ZOVIC montre un problème qui existe dans tout le Burkina Faso : il y a trop de réserves de faune, on nous chasse partout et nous sommes obligés d'aller dans des pays où il y a moins de faune* »¹⁵⁹. De plus, on observe sur le terrain une méfiance généralisée des Peulh à l'encontre des zones à usage déterminé, due entre autres aux divers projets étatiques existants et ayant fait de certains espaces des zones de pâtures sans pour autant procéder à des aménagements. Enfin, d'autres soulignent le fait qu'ils ne peuvent pas se plaindre du non respect des zones de pâture par certains agriculteurs, ces derniers détenant les droits fonciers.

Quoiqu'il en soit, la préoccupation principale de ces éleveurs est de disposer en quantité suffisante de pâture et d'eau, tout en étant relativement éloignés des cultures, afin d'éviter de payer des amendes si des dégâts importants sont commis dans les champs par les animaux. Ils ne voient donc pas leur intérêt dans de telles zones, et font parfois le parallèle avec les aires classées de l'Etat où le pacage est sévèrement réprimé. Cependant, dès lors qu'elle n'est surveillée de manière stricte, cette zone apparaît comme un énorme avantage pour eux, puisqu'elle offre tous les éléments dont ils ont besoin.

¹⁵⁷ Il s'agit du projet RECOPA, soutenu par la DDC.

¹⁵⁸ Bande Hassan, éleveur Peulh, entretien du 31.10.2006

¹⁵⁹ Entretien de groupe d'éleveurs peulh, 30.10.2006



Photo 11 : Bétail dans un champ de coton à Kpencangou

Le bétail entrant dans les champs des agriculteurs pour brouter et commettant ainsi des dégâts constitue une cause fréquente de conflits entre éleveurs et cultivateurs

4.2.2) Sexe

Une autre catégorie, très générale, est celle des femmes. A priori, elle peut apparaître comme n'étant pas pertinente, puisque le statut des femmes varie selon la famille, le village, son statut de migrant ou son activités socio-professionnelle. Toutefois, l'écrasante majorité est confrontée aux mêmes contraintes : sous-information généralisée à propos des affaires du village, travaux difficiles, absence de droits fonciers. Elles partagent également les mêmes priorités par rapport à la gestion des ressources naturelles, comme l'approvisionnement en eau, la recherche de bois de feu et l'accès à la terre, facteur de production leur permettant de retirer des bénéfices. En ce qui concerne la participation villageoise, elles restent souvent silencieuses, très faiblement représentées dans les groupements de type CVGF notamment.

4.2.3) Age

Tout aussi générale que la précédente, la catégorie des jeunes est à distinguer, surtout au sein d'une société gourmantché hiérarchique, dans laquelle l'autorité des anciens est très importante. Si les jeunes sont de diverses origines, on peut toutefois prétendre qu'ils sont souvent dans une situation analogue, caractérisée par un accès limité au foncier et un avenir relativement incertain. Les perspectives de bénéfices futurs et de possibilités d'emploi peut donc avoir une résonance tout particulière auprès de ces individus qui ont tendance à choisir l'exode rural. En ce qui concerne l'organisation villageoise, le projet a tenté de promouvoir la présence de jeunes au sein des groupements. Lorsqu'ils sont présents, ils participent en tous cas à certaines actions qui requièrent de la force physique.

4.2.4) Origine

Une distinction peut également être effectuée entre autochtones et « étrangers », qu'il s'agisse de Gourmantché, de Mossi, de Peulh ou autre. En effet, nous avons eu l'occasion d'écouter plusieurs discours sur l'autochtonie, tenue par certains leaders politiques, visant à écarter les allochtones des processus de décision. Ils se présentent souvent comme étant plus concernés par ce qui se passe sur leur terroir, car ils y sont attachés par la naissance, au

contraires des allochtones qui ont la possibilité de fuir : « *Si ça chauffe, eux, ils peuvent toujours s'en aller comme ils l'ont déjà fait pour venir ici* »¹⁶⁰ ; « *Les étrangers viennent cultiver quelques années puis repartent. Ceux du village restent car c'est le terre natale, même si la terre ne donne plus comme avant* »¹⁶¹ ; « *Le Peulh, quand il a fini de tout gâter, il va ailleurs* »¹⁶². Comme les étrangers dépendent des autochtones pour obtenir des terres, ils apparaissent comme contraints à suivre ce que décident les autochtones : « *Si les étrangers ne veulent pas suivre, ils n'ont qu'à partir* »¹⁶³.

L'approche participative, prônée par le projet, peut donc apparaître pour ces individus comme un danger, qui redoutent d'être minoritaires dans les instances locales de développement ou de conservation : « *Boumoana, c'est un village soudé qui parle d'une seule voix, alors qu'à Kpencangou, les étrangers profitent d'entrer dans les groupements et d'avoir un certain pouvoir car ils ont vu que les autochtones n'étaient pas unis* »¹⁶⁴.

L'intérêt majeur des autochtones est donc de garder le pouvoir face aux migrants toujours plus nombreux. La ZOVIC peut apparaître pour eux comme étant un moyen de freiner l'installation de migrants, du moins dans l'espace libre de la zone de faune. Le statut d'étranger ou d'autochtone, de même que l'appartenance ethnique tendent également à influencer l'accès à l'information, d'une manière physique, car les différents groupes sont séparés spatialement en divers quartiers, les centraux étant occupés par les autochtones gourmantché.

4.2.5) Autorité

Nous pouvons également distinguer les acteurs présents sur le terrain par l'autorité dont ils sont dotés ou dépourvus. Ainsi, les chefs coutumiers tendent à jouer un rôle important, notamment au niveau du foncier, qu'ils font valoir par exemple pour renforcer leur pouvoir en train de s'affaiblir. Mais il faut ajouter à ces acteurs traditionnels ceux qui constituent les nouvelles structures comme les CVGF, créés récemment et par une initiative extérieure. Ils peuvent en effet se trouver en compétition avec les premiers. Toutefois, dans les faits, les nouveaux groupements comprennent dans leurs membres des leaders villageois, qui cumulent en quelque sorte les fonctions. Ainsi, les potentialités de la démocratie amenées par la gestion participative sont quelque peu minées par les tendances de reproduction sociale de la structure hiérarchique villageoise. Ceci est entre autres dû au fait que les projets et groupements ont besoin d'une certaine légitimité, qui ne peut passer que par l'accord au moins tacite des tenants du pouvoir traditionnel. Nous verrons cependant que la position des leaders villageois par rapport à la ZOVIC varie également.

4.3) Structure sociale et participation des villageois

Les différentes catégories évoquées ci-dessus, relativement générales, tendent à déterminer la position hiérarchique des individus au sein de la « communauté ». Ainsi, l'autochtonie et le pouvoir foncier confèrent plus de légitimité aux villageois pour occuper une position importante au sein des villages. Ceci s'exprime notamment par la composition de certains groupements, à l'instar des CVGF qui se distinguent en deux catégories : les anciens,

¹⁶⁰ Groupe d'agro-pasteurs gourmantché, Boumoana, 9.11.2006

¹⁶¹ Entretien d'un groupe d'agro-pasteurs gourmantché, Lalmanga, entretien du 27.10.2006

¹⁶² Kombari Aladi, ancien pisteur gourmantché et ancien membre du CVGF de Piéga, entretien du 13.10.2006

¹⁶³ Abdoulaye Ouoba, 16.10.2006

¹⁶⁴ Thiombiano Taladi, responsable administratif et président du CVGF de Kpencangou, entretien du 05.10.2006

instaurés dans les années 1997-1998 avant la création formelle de la ZOVIC et qui font partie des premiers CVGF de la région de l'Est, et les nouveaux, mis en place en 2005 sous l'impulsion du FAUDEB dans les villages de Lalmanga, Tiasséri, Souam et Gnoari pour les impliquer dans la gestion de la ZOVIC. Les promoteurs du projet ont fortement encouragé la prise en compte des dimension genre, lettrisme et de l'approche par quartiers.

Nous ne disposons pas de données exactes sur la composition de ces nouveaux groupements, mais avons toutefois pu souligner la présence de leaders au sein des groupements ainsi que la participation de certaines femmes. Toutefois, dans bien des cas, elles ne se souvenaient pas de faire partie du groupement avant que leur mari ne le leur rappelle. De plus, la fonction occupée par les femmes rencontrées est toujours la même : elles sont préposées à l'information, devant passer dans les concessions du village pour informer les habitants d'une prochaine réunion, par exemple.

Par contre, nous pouvons clairement observer la composition des anciens CVGF, qui se caractérise par de flagrantes inégalités, à l'instar de celui de Boumoana, composé exclusivement d'hommes issus du même quartier : « *S'il y a des bénéfices, en partie pour ceux du comité [en parlant du CVGF], j'aimerais faire partie du comité. Mais il n'y a pas eu de réunion pour prendre les gens, les responsables de Boumoana ont pris ceux qu'ils voulaient* ». ¹⁶⁵

Tableau 21 - Anciens CVGF de la zone d'étude

CVGF	Année de création	Composition des membres				
		Nombre	% Femmes	% Migrants	% Alphabétisés	% Quartier central
Boumoana	1997	08	00	00	25	100
Tanwalbougou	1997	14	14,28	14,28	42,85	64,28
Kpencangou	1998	15	13,33	20	33,33	93,33
Pièga	1997	15	00	06	13,33	80
Pempédi	1999	15	13,33	00	20	100

En examinant le tableau, on peut relever que les femmes et les migrants sont faiblement représentés alors qu'ils sont plus nombreux. Le pouvoir de gestion reste donc concentré dans les quartiers centraux et aux mains des autochtones.

Source : SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005, p.48

D'une manière plus diffuse, nous avons pu observer la force des leaders villageois au sein des villages en ce qui concerne les décisions, que l'on pourrait qualifier de « violence symbolique ». ¹⁶⁶ En effet, l'absence de représentation ou de prise en compte de l'avis de certaines catégories « dominées » paraît être normale pour ces derniers, qui semblent avoir intériorisé leur position inférieure : plusieurs personnes nous ont ainsi dit adhérer au projet parce qu'ils n'avaient pas le choix et devaient se plier aux décisions des autorités villageoises, alors que d'autres nous ont expliqué ne pas être présents au sein du CVGF car ils étaient étrangers.

¹⁶⁵ Lompo Oussamane, agriculteur gourmantché allochtone, Boumoana, 07.11.2006

¹⁶⁶ Il s'agit en résumé de l'institution d'un pouvoir qui parvient à imposer des significations comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui le sous-tend. Cette violence symbolique s'exerce avec le consentement implicite des dominés, qui ne disposent que des catégories de pensée de dominants pour penser cette domination, Voir BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La Reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*. Paris : Editions de Minuit, 1970

5) La ZOVIC selon les villageois

5.1) Concurrence par rapport à l'espace

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la rhétorique du manque de terres est très présente auprès des villageois interrogés. La ZOVIC peut donc apparaître comme un moyen de réduire encore davantage les portions de terres disponibles. C'est pour cette raison qu'elle n'est pas acceptée par tous, à l'instar de certains éleveurs déjà cités. Toutefois, plusieurs villageois considèrent la diminution des terres disponibles comme étant inéluctable, et, quitte à manquer d'espace, préfèrent donc se ménager de possibles retombées futures : « *La terre est en train de finir, nous ne savons pas quoi dire, on ne peut pas manger un œuf sans le casser d'abord* »¹⁶⁷. De même, les détenteurs du pouvoir foncier ont fortement adhéré au projet et à la création de la ZOVIC. Il nous paraît donc important d'étudier les représentations qu'ont certains acteurs de la ZOVIC, afin de comprendre leurs motivations et de dégager les enjeux qui sous-tendent cette adhésion.

5.2) Place de la faune et des RN

5.2.1) Perception de la dégradation des ressources naturelles

Pour les villageois, l'environnement ne constitue pas une finalité en soi. Il n'y a donc pas lieu de prendre des mesures de conservation ou de protection sans qu'il y ait un impératif pour les villageois. Ainsi, la plupart des préoccupations environnementales exprimées par les villageois interrogés portent sur la dégradation des sols : « *les sols sont moins bons aujourd'hui, on gagne du mil, mais plus comme avant* »¹⁶⁸. On peut également entendre certaines réflexions concernant la disparition des arbres : « *Nous avons quitté un endroit où il n'y a plus d'arbres, nous ne voulons pas la même chose ici* »¹⁶⁹. Cette préoccupation s'explique notamment par une croyance mainte fois évoquée par les villageois interrogés, selon laquelle les arbres attirent les nuages et apportent par conséquent la pluie. La ZOVIC apparaît d'ailleurs avant tout pour eux comme un moyen de préserver la végétation, en particulier les arbres : « *Avant, il y avait des animaux sauvages et des arbres. Aujourd'hui, il n'y a plus assez d'eau, les animaux ont fui ; il reste des herbes et des arbres. Mais à Bogandé, il n'y a plus d'arbre [...] la zone, c'est bien pour conserver, car ce ne sera pas le désert.* »¹⁷⁰

5.2.2) Nécessité de préservation : les générations futures

Toutefois, certains discours évoquent également la nécessité de conserver la faune sauvage. L'un des arguments les plus fréquemment évoqués par les villageois est que cela permettra à leurs enfants de connaître certaines espèces animales : « *les enfants connaîtront les animaux qui disparaissent, aujourd'hui, mes enfants ne connaissent pas un dixième de ce que je connais* »¹⁷¹ ; « *la zone va donner la possibilité aux enfants de les connaître [les animaux sauvages]. C'est comme un vieux to, si tu en réserves, tu peux en manger encore le*

¹⁶⁷ Entretien d'un groupe d'agro-pasteurs gourmantché, Pempédi, 06.10.2006

¹⁶⁸ Lompo Oussamane, agriculteur gourmantché allochtone, Boumoana, 07.11.2006

¹⁶⁹ Sawadogo Amado, agro-pasteur mossi de Kpangou, 05.10.2006

¹⁷⁰ Groupe d'agro-pasteurs gourmantché, Tiasséri, 18.10.2006

¹⁷¹ Chef coutumier de Kpangou, 04.09.2006

lendemain »¹⁷². Nous pouvons néanmoins avancer que l'argumentaire sur les générations futures est surtout présenté aux étrangers de passage, susceptibles d'attirer des fonds. On aurait donc plutôt affaire ici à un exemple de langue de bois villageoise, avec la présentation des populations locales comme les gardiennes des ressources naturelles pour le bien-être de leurs enfants. En effet, d'un autre côté, leurs discours illustrent leur volonté de se développer rapidement, aux détriments de la faune sauvage s'il le faut : « *A Ouagadougou, la ville a pris toute la place, il n'y a plus d'animaux ni d'arbres, et ça arrive que les gens ne cultivent pas. Ils se débrouillent bien pour vivre autrement.* »¹⁷³ ; « *Dans le temps, Fada, c'était la grande brousse, il y avait même des lions et elle s'est développée sans problèmes. Cela me ferait plaisir si mon village se développait aussi, on aurait d'autres occupations* »¹⁷⁴. Ainsi, d'autres motivations sous-tendent l'adhésion des villageois à la conservation de la faune sauvage et de son habitat.

5.3) Opportunités de bénéfices

L'adhésion des villageois à la mise en place de la ZOVIC et aux actions de conservation de cette zone s'explique en partie par le fait que les populations perçoivent la possibilité de retirer des bénéfices, actuels ou futurs, issus de l'exploitation cynégétique : « *Nous avons déjà des avantages. Quand ils sont [les personnes du CVGF] convoqués, ils sont pris en charge* »¹⁷⁵ ; « *Ca apportera des bénéfices un jour, attirera des chasseurs et donc des écoles, une maternité, du jardinage* ».¹⁷⁶

Certaines catégories semblent accepter le projet parce qu'elles se trouvent dans une situation précaire qu'elles voudraient quitter par tous les moyens : « *Nous voulons des associations, des prêts, quelque soit l'aide, elle est la bienvenue* »¹⁷⁷. L'adhésion au projet ne signifie pas que les populations sont convaincues, mais plutôt que chaque opportunité de financement est bonne à prendre. D'autres considèrent que le fait d'avoir concédé une partie de leurs terres pour mettre en place la ZOVIC leur donne le droit à certains privilèges ou au moins à des dédommagements : « *[...] mais nous voulons des bénéfices en échange maintenant car nous n'aurons plus le droit d'y rentrer* »¹⁷⁸.

5.4) Lien entre actions de préservation et présence des bailleurs

Mais les opportunités de bénéfices ne proviennent pas seulement, dans les représentations villageoises, de l'exploitation future de la ZOVIC. En effet, certains individus ont clairement souligné le lien entre les actions de conservation de la faune sauvage et de son habitat, et la présence du FAUDEB. Conscients que « *la faune intéresse les blancs* »¹⁷⁹, ils réalisent donc le lien entre conservation et développement. Lorsqu'on interroge les villageois à propos des bénéfices qu'ils retirent de la faune, beaucoup d'entre eux évoquent les prises en charges lors de réunion (rétribution pour le déplacement, repas, etc.) ou d'actions collectives,

¹⁷² Groupe d'agriculteurs gourmantché, Souam, 19.10.2006

¹⁷³ Kombari Aladi, gourmantché, ancien pisteur et ancien membre du CVGF de Piéga, entretien du 13.10.2006

¹⁷⁴ Chef coutumier de Kpencangou, 04.09.2006

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ Groupe d'agro-pasteurs et commerçants de Pempédi, 06.10.2006

¹⁷⁷ Thiombiano Taladi, responsable administratif et président du CVGF de Kpencangou, 05.10.2006. Mais ce type de phrase a été maintes fois entendu.

¹⁷⁸ Groupe d'agro-pasteurs gourmantché, Tiasséri, 18.10.2006

¹⁷⁹ *Ibid.*

comme le défrichage de la limite de la ZOVIC par exemple. Toutefois, ce type de bénéfices peut revêtir certains effets pervers. En effet, le principe du bénévolat, qui devrait être un gage de l'intérêt des villageois, est désormais quasi impossible à appliquer auprès de populations considérant le projet comme un moyen d'enrichissement. Ce fait nous est apparu lors de discussions à propos du futur comité de surveillance villageois de la zone de faune. En effet, certains villageois interrogés estiment devoir être payés pour surveiller et éventuellement prévenir les infractions.

On peut se demander alors à quel point les populations se perçoivent comme des acteurs de leur propre développement. En effet, de nombreux entretiens nous ont plutôt convaincu du fait que les populations locales avaient moins confiance en l'existence de possibles retombées issues de l'exploitation de leur zone qu'en celle des projets de développement, qui tend à leur faire adopter un comportement assez "assistancialiste" ou attentiste : « *la force, le pouvoir et la volonté appartient au blanc* ». Mais la perception du lien entre conservation et présence de bailleurs est plutôt l'apanage de leaders ou de personnes ayant eu des liens relativement étroits avec le FAUDEB, à l'instar de Diatuari Nassouri, jouant le rôle d'intermédiaire entre les populations villageoises et le projet. Lors de l'une de nos discussions, il a critiqué deux personnes de l'équipe de l'ADAP au Burkina, qui planifiaient l'aménagement d'un périmètre maraîcher et la mise en place d'un comité de crédit, en insistant sur le fait que les bailleurs suisses s'intéressaient à Boumoana d'abord pour sa faune : « *Ils ne se concentrent que sur le volet développement et en ce moment sur le micro-crédit, alors que dans dix ans c'est la limite fixée pour avoir de la faune [...] alors qu'ils ne reçoivent de l'argent que parce qu'il est question de faune* »¹⁸⁰. Auprès d'autres acteurs villageois, ce lien entre conservation et développement est moins, voire pas du tout, évident. Certaines personnes interrogées disent d'ailleurs avoir vu passer des projets, mais sans toutefois se souvenir du nom de leurs promoteurs ni du domaine d'intervention.

5.5) Enjeux

Selon la catégorie d'acteurs locaux évoqués plus haut, la ZOVIC ne revêt pas les mêmes enjeux. Nous nous attacherons donc dans un premier temps à définir les enjeux en présence, puis examinerons quelles stratégies sont adoptées par certains individus afin de tourner la ZOVIC ou le projet à leur avantage.

5.5.1) Enjeu financier/économique

Dans la mesure où la zone de faune a mené une ONG à s'intéresser aux populations riveraines de cette aire, cette dernière représente un enjeu économique certain. Pour le moment, les recettes issues directement de la zone s'avèrent faible et concernent l'exploitation de certains produits forestiers (noix de karité, plantes de pharmacopée, etc.). C'est encore une fois les ressources du FAUDEB qui constituent les principales opportunités de bénéfices pour les villageois, sous forme d'équipements, de formations ou de crédits. Il apparaît également pour un petit nombre d'individus des possibilités de détourner le projet ou une partie de ses ressources à leur compte, comme nous le verrons lorsque nous aborderons le cas spécifique du courtage. L'importance accordée à cet enjeu est d'ailleurs critiquée par les initiateurs villageois des mesures de protection. En effet, ils tendent à insister sur le rôle central en critiquant les villageois n'adhérant à la conservation que parce qu'il y a des bénéfices à tirer,

¹⁸⁰ Diatuari Nassouri, 21.10.2006

bien que leur démarche apparaisse elle aussi intéressée : « *Nous avons commencé le travail de surveillance il y a huit ans, alors que d'autres ne viennent seulement que pour l'argent* »¹⁸¹.

5.5.2) Enjeu foncier

L'un des enjeux principaux de la ZOVIC de Boumoana, tout comme d'autres zones villageoises, est foncier, puisque cet aménagement intervient sur espace où s'exercent des droits. Ceux-ci sont d'ailleurs clairement revendiqués par différents propriétaires fonciers, convoitant un espace dont personne ne s'intéressait¹⁸² avant sa reconnaissance en tant que ZOVIC. Les propos des leaders de Boumoana (et Kpangou), de Tiasséri et de Gnoari qui décrivent la ZOVIC comme faisant intégralement partie de leurs terroirs respectifs, illustrent à quel point la plus-value apportée par la reconnaissance de la zone et la présence du projet ont fait naître ou renaître des tensions foncières.

De plus, cette aire constitue une importante réserve de terre dont dispose encore les villages. Pouvoir ménager un espace intact sur lequel ni l'agriculture ni l'élevage est autorisé apparaît donc d'un grand intérêt dans un contexte de pression foncière. Elle permet de contrôler l'arrivée de nombreux migrants redoutée par les tenants du pouvoir foncier. Avant la reconnaissance de la ZOVIC, le lignage des Nassouri de Boumoana, face à l'occupation de la zone, avaient déjà installé dans les limites du finage des pasteurs peulh, considérés comme n'ayant pas l'intention de se sédentariser ni de s'approprier la terre, pour dissuader les agriculteurs de s'installer ou de mener des activités agricoles¹⁸³.

L'intervention du FAUDEB et la reconnaissance de la ZOVIC apparaissent donc être instrumentalisées pour renforcer le contrôle territorial de l'espace devenant rare, face à des migrants sur lesquels les tenants du pouvoir foncier ont le sentiment de perdre le contrôle. La hâte de certains villageois, à l'instar du village de Kassaho décrits par Rixen, traduirait donc plus la volonté de freiner la migration que d'un souci de dégradation des ressources¹⁸⁴.

5.5.3) Enjeu politique

Comme toute action collective, la mise en place et la gestion de la ZOVIC revêtent un enjeu politique, et plus particulièrement sur le pouvoir de définir des règles (distribution de l'accès, des opportunités de revenus, etc.). Comme nous l'avons déjà évoqué, les CVGF sont fréquemment noyautés par des leaders et reproduisent donc le système de pouvoir gourmantché. Ils ne représentent d'ailleurs souvent que leur lignage, généralement fondateur du village, qui leur confère un pouvoir de décision sur les questions foncières. Comme ce type d'individus dispose généralement de terres en qualité et quantité suffisantes, leur engagement en faveur de la zone ne remet donc pas en cause leur accès aux ressources. Ils peuvent également contrôler les canaux d'information et par conséquent exclure d'autres acteurs.

¹⁸¹ Diatuadi Nassouri, 09.11.2006

¹⁸² Diatuadi Nassouri, entretien du 09.11.2006

¹⁸³ KABORE Alexis, 2004, *Op.cit.*

¹⁸⁴ RIXEN J.F., *Cohésion sociale, gestion des terroirs, action collective et tensions foncières. L'exemple de Kassaho*, Projet CLAIMS, Ouagadougou : Université de Ouagadougou/FASEG/Economie sociale ; Louvain-la-Neuve : UCL/FEED, 2000

5.6) Stratégies

5.6.1) Exclusion

« *Le Peulh est comme un oiseau, quand tu cries fort, il s'envole* ».
(Bande Assan, éleveur Peulh de Lalmanga)

L'adhésion de certains leaders villageois à la ZOVIC semble donc bien relever d'une stratégie d'exclusion, des agriculteurs migrants, tout d'abord, qui ne peuvent pas s'installer sur cet espace : « *On ne peut pas satisfaire tout le monde. Ceux qui viennent et voient qu'il n'y a plus de terres vont repartir, et les anciens resteront avec les anciens* »¹⁸⁵. Mais elle semble également viser les Peulh, dont certains d'entre eux considèrent d'ailleurs la ZOVIC comme un outil des Gourmantché pour les faire partir, comme nous l'avons déjà mentionné dans notre description des usagers de la terre¹⁸⁶. Ce fait a été confirmé par une poignée de Gourmantché mais aussi Mossi : « [en parlant de la ZOVIC de Boumoana] *On va réussir à faire partir les Peulh, même s'ils ne veulent pas* »¹⁸⁷.

5.6.2) Renforcement du pouvoir

Comme nous l'avons vu lors de la présentation des différents acteurs, les relations au sein de la « communauté villageoise » s'établissent entre groupes différenciés et inégaux, revêtant ainsi des relations de pouvoir. L'adhésion à la ZOVIC et la présence au sein des CVGF peuvent ainsi donner à certains villageois une opportunité d'acquérir du pouvoir, ou de le renforcer, comme c'est le cas des leaders traditionnels présents dans les nouvelles structures créées dans le cadre de la participation à la gestion de la faune : « [...] *chacun, sous couvert de conservation ou de développement durable, s'applique à asseoir sa domination ou préserver son identité* ».¹⁸⁸

D'après les observations que nous avons pu faire sur le terrain, plusieurs leaders traditionnels et autres notables adhèrent fortement au projet FADEB et à la mise en place d'une ZOVIC. La caractéristique commune entre ces individus, dotés d'un certain « leadership », est qu'ils souffrent tout de même d'un déficit d'autorité, et cherchent non pas à asseoir leur domination mais à l'instaurer.

A cet égard, le cas d'Abdoulaye Ouoba est tout à fait illustratif. Il s'agit d'un notable de Gnaori, du lignage fondateur de Guiéri, village disparu mais qui a encore sous sa tutelle coutumière Tiasséri, Souam et Gnoari. Au cours de plusieurs discussions, cet individu nous a expliqué vouloir la chefferie de Guiéri, alors même qu'il pâtissait de plusieurs désavantages. Tout d'abord, il est musulman, ce qui peut constituer un handicap pour un chef coutumier gourmantché qui doit effectuer divers rites animistes. De plus, il est plus jeune que son frère, chef du village mais non intronisé, qui devrait par conséquent être nommé en priorité (privilège du plus vieux du lignage). Enfin, il est en compétition avec un individu de Tiasséri, issu du même lignage. Pour combler ces désavantages, Abdoulaye Ouoba a construit un discours stigmatisant l'immobilisme des autorités actuelles, notamment celle de son frère aîné. Il se présente ainsi comme l'unique personne pouvant incarner un renouveau, amener des projets de développement dans une localité qui ne dispose que de peu d'infrastructures :

¹⁸⁵ Abdoulaye Ouoba, agriculteur gourmantché et notable de Gnoari, entretien du 16.10.2006

¹⁸⁶ Voir page 164

¹⁸⁷ Sawadogo Amado, agro-pasteur mossi de Kpencangou, entretien du 05.10.2006

¹⁸⁸ COMPAGNON Daniel, CONSTANTIN François (dir.), *Administrer l'environnement en Afrique : gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris : Karthala; Nairobi : IFRA, 2000, p.332

« Il y a trois enfants [du chef coutumier intronisé précédent] qui veulent [la chefferie], mais les deux autres ne font pas d'activités pour le village »¹⁸⁹. S'il a besoin du projet pour se présenter comme chef légitime et défenseur du bien des villageois, il tend à se décrire comme acteur incontournable pour le projet qui doit le soutenir dans sa quête de chefferie : « Si je suis chef, je serai actif, le développement sera plus fort et on pourra faire plus d'activités car on n'aura pas besoin de demander à grand monde »¹⁹⁰. Nous avons d'ailleurs appris que cet individu avait échoué et n'avait donc pas pu être intronisé. Il a alors repris le même argumentaire et voulu compenser son déficit d'autorité par ses rapports au projet. Il a donc demandé à ce que les promoteurs du FAUDEB, désormais dans une position délicate, reconnaissent publiquement et formellement son autorité !

5.6.3) Courtage

L'instauration de la ZOVIC de Boumoana et la mise en œuvre du projet FAUDEB offre également une possibilité pour certains individus de se profiler grâce au projet. L'orientation communautaire de ce dernier ne signifie pas l'absence de hiérarchie, ou du moins l'existence de canaux définis de diffusion de l'information et des ressources. Les promoteurs du projet ont en effet besoin d'interlocuteurs au sein de la communauté villageoise, pour prendre la mesure et la nature des besoins, proposer des actions, les discuter et les négocier. Ils s'appuient, pour ce faire, sur les comités et associations créées, tels que les comités villageois de gestion de la faune, le comité inter-villageois de gestion de la faune ou encore l'ADDDB. Néanmoins, comme nous l'avons précédemment évoqué, la représentativité de ces groupements est variable puisqu'ils sont généralement noyautés par les leaders villageois.

Sous couvert de ces structures, un groupe spécifique peut donc mobiliser l'aide, considérant la participation au groupement comme un « ticket d'accès » aux ressources¹⁹¹. Cela se traduit dans les faits notamment par la relative concentration des infrastructures dans les quartiers centraux des villages, la mobilisation des mêmes acteurs ou de leurs proches pour effectuer des tâches rémunérées ou le détournement de fonds des comités. Par exemple, l'un des initiateurs villageois des mesures de protection de la faune, Diatuari Nassouri, décrit plus bas, essaie de « placer sa famille dès qu'il y a une activité rémunératrice », comme le ramassage de sable afin de construire un périmètre maraîcher¹⁹². Nous avons également entendu plusieurs rumeurs de détournement, notamment celle concernant le trésorier du CVGF : « il avait arrêté de cultiver et se baladait en moto seulement »¹⁹³.

Le projet offre en outre une possibilité de renforcement du pouvoir d'un type spécifique d'individus : les intermédiaire, dont le plus important est Diatuari Nassouri. Issu du lignage fondateur de Boumoana et président de l'Association pour le Développement de Boumoana (ADDDB), il constitue l'intermédiaire privilégié entre le projet et les populations locales, qu'il est censé tenir au courant de toutes les informations concernant le projet en faisant des tournées en moto dans les neuf villages. Il sort également régulièrement de l'espace villageois pour venir à Fada N'Gourma, au siège de l'ADAP. Lui-même destinataire du projet, il entretient des rapports plus étroits que la majorité des villageois avec ses

¹⁸⁹ Abdoulaye Ouoba, agriculteur gourmantché et notable de Gnoari, entretien du 16.10.2006

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Chefs et projets au village (Niger) », *Le bulletin de l'APAD*, n°15, [en ligne], mis en ligne le 20 décembre 2006, < <http://apad.revues.org/document378.html> >, consulté le 9 janvier 2007

¹⁹² Aïcha Zara, animatrice du FAUDEB, discussion informelle du 08.10.2006

¹⁹³ Tuomba Nassouri, entretien du 02.11.2006

promoteurs. Ceci est d'abord dû au fait qu'il fait partie, avec ses deux frères, des initiateurs des mesures villageoises de préservation dans l'espace devenu depuis ZOVIC. Il a ensuite été animateur pour le projet ADELE. Il est ainsi vu par les villageois comme quelqu'un connaissant certains rouages du monde du développement, et par les projets comme un villageois sensibilisé par le développement et capable d'identifier les besoins locaux. Il représente ainsi l'interface entre destinataires du projet et l'institution.

Sa position d'intermédiaire correspond en partie à celle décrite par H. Mendras dans sa théorie de la paysannerie¹⁹⁴, dans la mesure où il utilise la confiance que lui confèrent les populations villageoises pour susciter la confiance du FAUDEB, et réciproquement. Du moment que le projet FAUDEB n'intervenait qu'à Boumoana, sa position centrale, en tant que président de l'ADDB notamment, était quasi assurée. Mais la perspective d'extension du projet à huit villages, impliquant une multiplication de groupements et surtout un morcellement de l'aide financière, le pousse à tenter de conforter davantage son pouvoir : « *Avant, l'ADDB coordonnait tout mais dans l'avenir, on va apprendre que des gens sont passés directement par le FAUDEB* »¹⁹⁵ ; « *Pour tous les villages soutenus, les demandes doivent passer par l'ADDB qui travaille pour le moment pour les autres* »¹⁹⁶. Il a d'ailleurs avoué être en quête d'autres bailleurs de fonds que l'ADAP pour « *développer [son] village* », craignant que le FAUDEB ne se disperse.

Mais plus que l'association dont il fait partie et que Boumoana, c'est sa propre situation qu'il tente d'améliorer. Il met par exemple en avant ses connaissances des deux mondes pour revendiquer un poste d'animateur rural pour le compte du FAUDEB qui lui paraît aussi légitime que mérité. Outre l'insistance sur sa connaissance fine du terrain, à l'insu de la plupart des employés du projet, il fait sans cesse recours à la rhétorique du sacrifice pour les autres, déjà présente dans la bouche d'Abdoulaye Ouoba décrit plus haut : « *Pendant que les autres travaillent aux champs, ouvrent des commerces, moi je travaille pour tous les villages [...] je tourne et je n'ai rien à gagner dedans, je vais loin et apprend qu'il y a des coupeurs de route. Je n'ai pas de bénéfices et je prend des risques.* »¹⁹⁷ Notons que l'avantage qu'il peut retirer du projet est aussi éminemment symbolique, puisque ce dernier concourt à renforcer son pouvoir et sa légitimité dans l'arène villageoise, dans la mesure où il peut apparaître comme un acteur incontournable.

Cette problématique pose toute la question du besoin des projets de prendre appui sur des personnes-ressources. En effet, ces dernières constituent d'abord un moyen d'approcher le terrain. Ensuite, ayant généralement une certaine autorité ou jouissant de respect au sein de la société villageoise, elles favorisent la mobilisation des populations et leur adhésion au projet. Ce dernier apparaît donc dépendant de ces intermédiaires, qu'il ne faut par conséquent pas se mettre à dos. L'avenir du FAUDEB dépendra donc également de la manière dont ses promoteurs réagiront face aux revendications croissantes des personnes-ressources qui soutiennent ouvertement le projet.

¹⁹⁴ H. Mendras, 1976, cité par Bierschenk et Chauveau, « Les courtiers entre développement et Etat », in BIERSCHEK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dirs.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Mayence : APAD ; Paris : Karthala, 2000, pp.5-42

¹⁹⁵ Diatuari Nassouri, entretien du 04.10.2006. Notons qu'il présente l'ADDB comme une structure qui fonctionne déjà, alors qu'à mon arrivée, l'association ne s'était pas réunie depuis sa création, à cause notamment de l'absence du coordinateur du projet. C'est plutôt cet individu et ses proches qui étaient mis au courant et consultés.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ Diatuari Nassouri, entretien du 11.09.2006

6) De la difficulté de mise en œuvre d'une approche communautaire

La présentation qui précède nous a permis de prendre conscience de l'importante diversité des acteurs villageois, de leurs intérêts et de l'existence de relations inégales entre eux. Elle a également montré qu'il existait certaines rivalités pour l'accès au pouvoir, qui peuvent entraîner les individus à instrumentaliser un projet afin d'asseoir leur domination ou servir leurs intérêts propres. Comment, dans une telle situation, prendre en compte tous les intérêts locaux, y compris ceux des groupes minoritaires et assurer l'équilibre de pouvoir entre les nombreuses parties-prenantes ? Le chapitre qui suit ne prétend pas répondre de manière exhaustive à cette question, mais plutôt soulever quelques caractéristiques de l'approche communautaire, telle que nous l'avons observée sur le terrain, qui complexifient son application.

6.1) Langue de bois villageoise

L'approche participative est idéalement basée sur la prise en compte des représentations et des intérêts des divers acteurs locaux. Il est toutefois difficile de les identifier, du moins rapidement, dans la mesure où les acteurs locaux présentent consciemment ou non des situations déformées de la réalité. En outre, il arrive qu'ils manipulent certains concepts, pourtant vides de sens à leurs yeux, pour plaire aux projets. L'image d'une société soudée, harmonieuse et partageant les mêmes préoccupations participe à cette logique de la « langue de bois villageoise »¹⁹⁸, confère de la crédibilité à celui qui l'utilise (parler au nom du village), et est considéré comme une possibilité éventuelle d'attirer des projets. On peut penser que les discours au sujet de la préservation de la faune sauvage pour les générations futures relèvent de la même logique. Il apparaît dès lors difficile de déterminer ce qui relève d'une réelle motivation de la part des groupes interrogés ou ce qui est simplement perçu comme moyen d'attirer – ou de détourner - des bénéficiaires.

6.2) Projet comme arène politique

Une seconde difficulté, évoquée en filigrane tout au long du chapitre précédent, correspond au fait que les projets sous-tendent des enjeux qui n'ont que peu de rapports avec les objectifs définis. L'exemple de la ZOVIC de Boumoana et les raisons de l'adhésion à sa mise en place illustrent ainsi que ce type de projet constitue un lieu d'affrontement « politique ». On y mène donc des stratégies, personnelles ou collectives, selon différents critères, comme le renforcement du patrimoine foncier, du pouvoir coutumier, le fait de se rendre indispensable, etc. Il est donc nécessaire de les identifier au préalable afin de comprendre et anticiper des revirements de situation lorsque cette dernière ne correspond plus aux attentes des protagonistes.

6.3) Equité vs dynamiques locales

Les promoteurs de l'approche participative sont confrontés à une autre difficulté lors de son application, d'ordre éthique cette fois. D'après la description que nous avons faite de la société gourmantché et du contexte de l'étude, nous pouvons clairement réaliser que la participation de tous les acteurs sociaux ne va pas de soi dans ce contexte.

¹⁹⁸ CHAUVEAU Jean-Pierre, LEBAS Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe, *Op.cit.*

L'introduction de la participation dans la gestion des ressources naturelles et la constitution de groupements villageois peuvent donc apparaître comme une possibilité – ou volonté - d'avènement d'une société plus démocratique dans la mesure où certains acteurs, comme les femmes ou les étrangers, qui n'ont habituellement pas voix au chapitre, sont représentés. Néanmoins, dans la mesure où cette logique se heurte au fonctionnement "normal" et traditionnel des sociétés locales, comme chez les Gourmantché, on peut s'interroger sur la légitimité d'ONG ou d'autres acteurs extérieurs à intervenir dans le contexte local et à imposer un mode de fonctionnement défini de manière extérieure à la société. Bien que les principes sous-tendant l'approche communautaire apparaissent "nobles", il est toutefois utile de souligner le paradoxe de l'intervention d'acteurs externes, visant un changement social, dans le cadre d'un discours qui laisse une large place aux dynamiques locales et endogènes.

En outre, bien que l'équité soit recherchée, elle n'est pas pour autant toujours atteinte. Ainsi, la participation indirecte, par le biais de comité, peut également renforcer des situations de dépendance plutôt que de les minimiser.

6.4) Capacités des populations locales

La question des capacités des populations locales est intimement liée à celle de la participation. En effet, dans la mesure où les populations locales sont responsabilisées et doivent « prendre en main leur développement », il s'avère nécessaire qu'elles acquièrent d'abord les capacités pour le faire. C'est d'ailleurs pour cette raison que nombre de projet, à l'instar du FAUDEB, comprennent un volet « développement des capacités », qui consiste notamment à offrir des opportunités de formation technique, d'alphabétisation, etc.

Dans un contexte de très faible alphabétisation et de pauvreté, on peut se demander si ces dernières apparaissent comme suffisantes et efficaces pour favoriser une gestion communautaire des ressources naturelles et même un fonctionnement adéquat des groupements. En effet, la rhétorique de la participation amène les paysans à devenir banquiers, comptables, trésoriers, forestiers, sans qu'ils n'en n'aient vraiment les compétences. Dans le cas où ils deviendraient capables d'assumer les rôles et tâches que l'on prévoit de leur attribuer à terme, quelle sera l'attitude des structures d'encadrement comme les ONG et les services techniques ? Accepteront-elles d'abandonner le contrôle qu'elles ont sur les ressources et dans une moindre mesure sur les populations, quitte à ce que ces dernières prennent des décisions qui ne soient pas forcément en accord avec leurs objectifs de départ ?

6.5) Au-delà des critiques : les succès du FAUDEB

Comme nous l'avons évoqué tout au long de ce travail, l'approche participative est relativement complexe à appliquer sur le terrain, et peut aboutir à un renforcement des relations de pouvoir et de domination. Malgré la présence de courtiers et l'instrumentalisation du projet ou de la ZOVIC pour d'autres fins que celle de la conservation et du développement rural, le FAUDEB semble avoir connu un certain succès.

6.5.1) Adoption de mesures de conservation

Malgré l'existence de conflits fonciers, de rivalités entre chefferies en ce qui concerne la terre, les villageois ont toutefois procédé à la délimitation physique de la ZOVIC, effectuée en collaboration avec des représentants des neuf villages, établi des règles de gestion et amendé un cadre de concertation qui fait le lien entre les acteurs villageois, l'ONG, les services techniques etc.

6.5.2) Les bénéfices économiques

D'un point de vue économique, les bénéfices générés dans notre zone d'étude par l'intervention du FAUDEB ne sont pas encore issus de l'exploitation cynégétique de la ZOVIC qui fait l'objet de mesures de conservation. Les promoteurs du projet ont toutefois décidé de promouvoir la filière karité, permettant de valoriser la zone d'une manière durable. De plus, l'appui à la création de comités de gestion de faune au sein des villages qui n'en n'avaient pas favorise le partage des bénéfices issus de la chasse (sensibilisation des villageois à leurs droits au partage des bénéfices par exemple). Mais les principaux bénéfices sont ceux apportés par les activités génératrices de revenus encouragées par le projet. De nombreux villageois, de différents quartiers et ethnies ont ainsi pu bénéficier de crédits (embouche, commerce de céréales) et pratiquer le jardinage en contre-saison.

6.5.3) Les bénéfices socio-politiques

Comme nous l'avons vu, les approches communautaires de gestion comme toutes les approches participatives posent la question cruciale de la répartition des ressources et de l'accès à celles-ci. Dans sa documentation grise, le FAUDEB dit vouloir bénéficier à tous les villageois, en accordant une attention particulière aux groupes marginalisés tels que les femmes, les étrangers ou les jeunes. En pratique, la participation de tous les acteurs n'est pourtant pas de mise, notamment en ce qui concerne les éleveurs Peulh.

Mais une certaine dynamique participative semble avoir tout de même été impulsée et a essentiellement profité à certaines catégories d'acteurs à priori vulnérables, notamment aux femmes. En effet, certains villageois ont réalisé la nécessité de les inclure dans les groupements, afin de plaire aux projets. Si l'adhésion à ce principe apparaît actuellement plus formel qu'autre chose, on peut penser néanmoins que cela contribue à forger d'autres habitudes et d'impulser une dynamique positive. De plus, si l'impact sur les mentalités n'est pas flagrant, il n'en est pas de même dans les attitudes des femmes. Par exemple, celles qui font désormais partie de groupements maraîchers disent pouvoir disposer de sommes leur permettant notamment de prendre en charge leurs enfants, tout en se socialisant davantage au sein du groupement. En général, on peut remarquer que les individus féminins faisant partie

de groupements avaient tendance à plus s'exprimer et paraissaient revalorisés. Il faut toutefois noter une certaine différence entre Boumoana, où le projet est présent depuis plus longtemps et qui compte plus de groupements, et les autres villages.

6.5.4) Critères de réussite de l'approche participative

Il apparaît relativement difficile de déterminer avec précision quels ont été les critères de réussite de l'approche participative dans le cas du FAUDEB. Certains semblent être dus au contexte social dans lequel l'ONG est intervenue, alors que d'autres apparaissent liés à la logique de l'intervention et à l'histoire de celle-ci.

a) Eléments contextuels favorables

- *Dynamisme local* : l'intervention repose sur une dynamique provenant des villageois. Le projet est donc d'abord perçu comme un appui. En ce qui concerne la promotion d'activités génératrices de revenu, le projet fonctionne de manière analogue et soutient des dynamiques existantes. Il fonde ainsi son critère d'intervention sur la motivation qu'il perçoit chez les villageois. Cette approche ne permet néanmoins pas de toucher les populations les plus vulnérables, qui n'ont pas les moyens de se doter d'une grande visibilité. Il faut toutefois remarquer que ce n'est pas l'objectif de cette ONG à profil environnemental, qui recherche la collaboration de leaders pouvant appuyer la conservation sur les espaces convoités.

b) Caractéristiques de l'approche

- *Mesures d'accompagnement et d'intéressement* : la participation est fortement encouragée par des mesures d'accompagnement et d'intéressement, qui convaincent certaines populations à adhérer au message du projet, comme nous l'avons maintes fois évoqué.
- *Rôle des modèles* : le rôle des modèles apparaît avoir été déterminant dans l'adhésion des populations au projet. Dans un contexte de précarité, où les préoccupations, notamment de subsistance, sont quotidiennes, il semble difficile de se projeter dans l'avenir. Les voyages d'études (sur la gestion communautaire de la faune mais aussi le maraîchage, par exemple) offrent aux villageois une opportunité d'apprécier par eux-mêmes ce que les actions qu'on leur propose de mener chez eux peuvent donner, en se basant sur des modèles existants actuellement. Ceci permet notamment d'apprécier de manière plus concrète le projet, de les assurer de l'existence de bénéfices et de les persuader. Ces voyages d'étude ont été évoqués à plusieurs reprises, ce qui peut signifier qu'ils ont eu un certain impact.
- *Proximité* : un avantage certain du projet est la proximité entre les villageois et le coordinateur du projet. Alors qu'il était encore étudiant, ce dernier a aidé les villageois de Boumoana à monter un projet, ce qui lui a valu une certaine confiance des villageois. C'est également cette personne qui a attiré l'attention de l'ADAP sur cette zone, car il avait été agréablement surpris par le dynamisme des populations. Une longue histoire lie donc cet individu à la zone d'étude, qui distingue le FAUDEB des autres projets : alors que ces derniers sont souvent considérés comme ne faisant que passer, celui qui est mené par l'ADAP est perçu comme inscrit dans la durée, grâce aux rencontres antérieures d'Alexis Kaboré, vu comme tenant ses promesses, avec les villageois. Ce rapport privilégié est en outre accentué par ses fréquentes visites dans les villages où il profite de dormir chez les villageois et de partager leurs repas. Cette

proximité, ainsi que la volonté de venir à l'encontre des paysans, paraissent extrêmement appréciées par les villageois.

- Suivi intense : les fréquentes visites au village permettent en outre d'assurer un suivi intense des activités menées.
- Profondes connaissances de la zone d'étude : la longue histoire qu'a entretenue le coordinateur du projet avec la zone lui a permis d'acquérir des connaissances précises de la zone d'intervention, notamment des questions sociologiques, tels que les modes d'organisation sociale, d'exploitation, les représentations de l'espace villageois et les liens historiques et coutumiers entre les villages, d'où la prise en compte de neuf villages au lieu d'un seul, etc. En effet, avant de travailler pour l'ADAP, il avait mené dans la région de l'Est une recherche sociologique sur la participation à la gestion de la faune, puis un mémoire de DEA et rédige actuellement une thèse sur le sujet. Conscient des enjeux de pouvoir, le projet tente de satisfaire certains intérêts en jouant sur plusieurs registres (coutumier, droit moderne, etc.).

Cette connaissance des enjeux et intérêts permet d'adopter une posture réaliste et lucide. En effet, les promoteurs sont relativement conscients des biais de la participation, de l'instrumentalisation du projet par certains individus pour servir leurs intérêts propres, et peuvent utiliser ces connaissances pour rechercher des appuis au projet. Ils ont par exemple accordé une attention particulière aux chefs coutumiers en quête de reconnaissance symbolique. Ils ont également cherché à minimiser les conflits fonciers en adoptant une approche de la zone focalisée sur les points essentiels de la gestion (accès, droits d'usages) et beaucoup moins sur les droits de propriété. De même, ils restent flexibles par rapport à leur manière d'agir, de prendre des décisions, et se ménagent une part de « subjectivité » dans les choix effectués. Enfin, si le projet a contribué à la mise en place de structures ad hoc, comme les CVGF, ces dernières ne constituent pas les seuls interlocuteurs. Ainsi, si ces derniers peuvent constituer des partenaires privilégiés, les fréquentes tournées au sein des villages permettent au coordinateur d'apprécier par lui-même certaines situations et de ne pas dépendre de dires rapportés. Ce fait limite les possibilités qu'ont les individus villageois de dépeindre une image faussée de la situation.

Cette caractéristique du projet nous semble très intéressante, dans la mesure où nombre d'écrits sur la participation prônent l'approfondissement des connaissances sur le contexte social. Habituellement, les promoteurs des projets peuvent se baser sur des études externes, mais ne sont pas pour autant imprégnés du terrain. Les projets opérationnels sont d'ailleurs souvent critiqués sur leur tendance à ne pas investir dans les recherches autres que celles directement liées à la création du projet (comme MARP pour identifier les besoins locaux et approuver les activités ultérieures). Si cette situation est souvent due au manque de ressources financières et humaines des projets, Hesse et Trench soulignent quant à eux l'influence de la culture des projets, qui veut que les chercheurs conçoivent et les praticiens exécutent¹⁹⁹. Le FAUDEB constitue dans ce contexte un exemplaire modèle de réconciliation de la recherche et de la pratique, nous montrant les bénéfices qu'offrent la recherche action, mais pose également la question de la reproductibilité de cette approche.

¹⁹⁹ HESSE C., TRENCH P., *Securing the Commons - Qui gère les ressources communes? Pour une gestion inclusive et durable*, London : International Institute for Environment and Development (IIED), 2000

Sixième partie :

Conclusion



Face aux échecs de la conservation « excluante » et à ses critiques d'ordre éthique et moral, la gestion participative des ressources naturelles apparaît dans le secteur de la conservation comme le nouveau paradigme. Si elle est considérée comme plus efficace, dans la mesure où les populations locales qui participent sont censées avoir un intérêt objectif à adopter des conduites moins destructrices envers l'environnement, elle apparaît également pour les organisations de conservation comme un moyen de redorer leur image et de légitimer leur action. Les trente dernières années ont donc vu fleurir une multitude de projet et programmes qui ont pour vocation non seulement d'inclure les populations mais également de les faire bénéficier d'un certain développement. Il s'est par conséquent opéré, au sein du champ de la conservation, un certain glissement de la conservation vers le développement, une « convergence des registres » qui tend à étendre les prérogatives conservacionniste à des secteurs jusque là réservés aux acteurs du développement, comme la mise en place d'activités génératrices de revenus, la promotion de la « bonne gouvernance » ou encore le renforcement des capacités des populations (« empowerment »).

Au Burkina Faso, la participation des populations locales à la conservation correspond au partage des bénéfices issus de l'exploitation cynégétique de la faune. Il ne s'agit donc plus de strictement protéger les espèces animales mais de les exploiter de manière durable. Pour ce faire, l'Etat concède les grandes aires de faune à des opérateurs privés, chargés d'organiser la chasse sur ces terroirs, introduisant ainsi la notion de gestion partenariale. Les populations riveraines des aires concédées ont l'opportunité de toucher des bénéfices de l'exploitation de la chasse, par le biais de certaines taxes reversées aux villages. Dans ce cadre, la participation villageoise consiste essentiellement en un partage des bénéfices, et se fait de manière intermédiaire, par le biais de comités de gestion de la faune. Toutefois, la répartition des recettes issues de la chasse se distingue par une grande disparité entre l'Etat, les concessionnaires privés et les populations locales, qui amène à s'interroger sur l'efficacité des incitations économiques à la conservation.

Mesure d'accompagnement du système des concessions, le concept de Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique présente dans ce cas un avantage supplémentaire. En effet, il apparaît comme un moyen de partage de flux financiers (location des terroirs villageois pour la petite chasse), de sécuriser et délimiter les derniers espaces de brousse, mais également une responsabilisation des populations dans la conservation, puisqu'elles sont amenées à devenir les gestionnaires de leurs zones. Toutefois, il s'agit de définir quelles populations jouent un rôle dans cette gestion villageoise, dans la mesure où les intérêts locaux sont divers. Ceci est d'autant plus crucial dans notre contexte d'étude, caractérisé notamment par la raréfaction des ressources naturelles et l'affrontement de trois logiques d'exploitation (élevage, agriculture et valorisation de la faune), liées à des enjeux divergents. Nous avons en outre vu que les relations au sein du terroir villageois constituaient un espace hétérogène, occupé par différents groupes stratégiques aux représentations et intérêts divers. Ils se distinguaient donc par leur position hiérarchique au sein de la communauté villageoise, influençant la participation des populations locales. De plus, derrière un discours prônant conservation de la faune et prise en main des populations locales se cache une volonté de contrôle de certains individus (foncier, de pouvoir ou des ressources du projet) qui peuvent contribuer à reproduire des relations inégalitaires au sein des villages. En effet, les autorités coutumières peuvent voir dans l'institutionnalisation de la participation une occasion de renforcer leur autorité et une possibilité d'exclure les non autochtones, visée contraire à la dimension égalitaire prônée par les promoteurs du projet. Il s'agit donc pour eux de trouver un

équilibre entre la satisfaction, souvent symbolique, de leaders villageois dont ils ont besoin de l'appui et la limitation des inégalités face au projet et à ses ressources.

La mise en exergue des populations locales occulte discursivement le rôle prépondérant d'autres types d'acteurs, dont les populations locales apparaissent dépendantes. Il est notamment important de noter l'influence des ONG dans les processus de mise en œuvre de la gestion participative ou communautaire des ressources, à l'instar de l'ADAP qui intervient dans notre zone d'étude dans l'Est burkinabè. En effet, cette ONG conservacionniste occupe une place prépondérante, à la fois dans l'aménagement de la zone et dans la provision de diverses activités génératrices de revenus, et son intervention constitue le plus important bénéfice des villageois. On peut ainsi affirmer que la principale contribution de la faune au développement local n'est pas son exploitation directe, par le biais de la chasse sportive, mais bien sa force symbolique et d'attraction des bailleurs et des projets.

Ce sont ces derniers qui sont d'ailleurs les principaux promoteurs de l'approche participative des villageois, à travers notamment l'instauration de comités (de gestion de chasse, association villageoise) et qui recèlent des objectifs sociaux quelque peu « normatifs ». En effet, la participation prônée doit être celles des différents acteurs sociaux présents sur le terrain, y compris les groupes défavorisés comme les femmes et les étrangers, ce qui peut apparaître contradictoire avec le fonctionnement traditionnel des sociétés concernées, comme chez les Gourmantché qui sont fortement structurés et hiérarchisés. Il paraît donc important de s'interroger sur le rôle des intervenants extérieurs dans le fonctionnement des sociétés et l'avènement de pratiques démocratiques et surtout, sur leur légitimité à changer certaines pratiques traditionnelles. Il s'agit donc de souligner ici l'ambiguïté intrinsèque de ce type d'approche « imposant » la participation villageoise.

Les difficultés d'application de l'approche participative résident non seulement sur les relations de pouvoir internes aux sociétés locales, mais également sur l'image polysémique de ce concept selon les acteurs qui la prônent. En outre, il ne s'agit pas d'un simple instrument de la conservation ou du développement, comme elle est parfois présentée, mais d'une image porteuse de valeurs. Elle sous-entend idéalement la prise en main par les populations villageoises de leur destin, qui doivent pour cela acquérir des capacités et l'avènement d'un fonctionnement social démocratique. On peut donc se demander si l'application d'une telle approche dans les pays en voie de développement ne concourt pas à considérer les sociétés locales d'une manière phantasmatique, en envisageant la possibilité que des populations faibles socialement, sans grandes qualifications, puisse à terme tenir des rôles occupés dans les sociétés du nord par des professionnels.

Quoiqu'il en soit, il est préférable de se détacher d'une vision idéale de la participation, et des communautés locales, et accepter certains biais clairement identifiés. Le rôle de la recherche apparaît aussi prépondérant qu'utile, pour connaître les enjeux divers qui influencent les comportements. Une approche réaliste, qui accepte le fait que les projets ne peuvent pas toucher d'une manière parfaite les populations, permet d'assumer certains détournements du projet tout en favorisant la naissance de dynamiques intéressantes au sein de la population locale, une valorisation des personnes et le renforcement des capacités de certains individus.

Septième partie :

Bibliographie



Bibliographie

- ADAMS William B.(a), « Colonialism, Hunting and the Invention of "Poaching" in the 19th and the 20th Centuries », in « History, Culture and Conservation » *Policy Matters Issues* n°13, UICN Commission on Environmental, Economic and Social Policy (CEESP), Gland: IUCN, novembre 2004, pp. 50-60
- ADAMS William B.(b), *Against Extinction. The Story of Conservation*, London: Earthscan, 2004
- ADAMS W.M., HULME D., « If Community Conservation is the Answer, what is the Question ? », *Oryx*, Vol.35, N°3, July 2001, pp.193-200
- ADAP- ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AIRES PROTÉGÉES, CVGF DE BOUMOANA, *Projet Faune et Développement dans le village de Boumoana (Projet FAUDEB)*, Genève ; Fada N’Gourma : ADAP, mai 2003
- ADAP - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AIRES PROTÉGÉES avec l’appui technique de l’Association OGAPO-YE/Fada, section étude et recherche en développement (SERD/AGY), *Elaboration du Plan de Développement de neuf villages riverains de la zone de Faune de Boumoana, Province du Gourma* (version provisoire), Genève : ADAP; Fada N’Gourma : Projet FAUDEB, juillet 2005
- ADAP - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AIRES PROTÉGÉES, *Questionnaire de projet de développement soumis pour examen à la commission technique de la FGC – Projet Faune et développement dans le village de Boumoana (FAUDEB), phase 2 (2006-2007)*, Genève : ADAP, 2005
- ADAP - ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES AIRES PROTÉGÉES, *Newsletter* n° 16, Genève : ADAP, juin 2006
- ADELE – PROGRAMME D’APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL A L’EST DU BURKINA FASO, *Images d’ADELE 2002. Initiatives et innovations*, Ouagadougou ; Bussigny (Suisse) : ARCHEA, 2002
- AGG Catherine, UTTING Peter (United Nations Research Institute for Social Development), *People, Power and the Environment. 15 Years of UNRISD Research*, UNRISD/Report/02/01, Genève: UNRISD, 2002
- AGRAWAL Arun, GIBSON Clark C., « Enchantment and Disenchantment : The Role of Community in Natural Resource Conservation », *World Development*, Vol. 27, N°4, 1999, pp.629-649
- AGRAWAL Arun, GIBSON Clark C. (eds), *Communities and the Environment. Ethnicity, Gender and the State in Community-based Conservation*, New Brunswick (New Jersey) & London: Rutgers University Press, 2001
- AGRAWAL Arun, RIBOT Jesse, « Accountability in Decentralization. A Framework with South Asian and West African Cases », *Journal of Developing Areas*, Vol. 33, Summer 1999, pp.473-502
- AGRAWAL Arun, and RIBOT Jesse C, *Analyzing Decentralization: A Framework with South Asian and West African Environmental Cases*. Working Paper, Series Environmental Governance in Africa , Washington DC : World Resource Institute (WRI), 2000
- AKOSSONGO Tienko Jean, *Rapport national sur la gestion durable des forêts au Burkina Faso*, Ouagadougou : Ministère de l’Environnement et du Cadre de Vie, novembre 2004
- ALPERT Peter, « Applying Ecological Research at Integrated Conservation and Development Projects », in *Ecological Applications*, Vol.5, N°4, nov. 1995
- BAILLOU F., SOURNIA G., *Intégration économique et aménagement des zones périphériques des parcs nationaux et autres aires protégées: étude de cas*, Ouagadougou (Burkina Faso): Ministère de l’Environnement et du Tourisme, 1987
- BANQUE MONDIALE, « Gestion des ressources naturelles par les communautés en Afrique de l’Ouest », *Findings Région Afrique*, n°107, novembre 1998, sur le site <<http://www.worldbank.org/af/fr/findings/french/ffind107.htm>>, consulté le 31 janvier 2006
- BENOIT Michel, « La création des aires protégées Ouest africaines dans leur contexte économique et culturel », in « Dynamiques sociales et environnement : pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds », Table ronde Bordeaux 9-11 septembre 1998, *Communications* Tome 2, Talence (France) : Maison des Suds, 1998, pp.303-308
- BEN YAHMED Damielle (dir.), *Atlas du Burkina Faso*, Paris : Les Editions J.A., 2005
- BERKES Fikret (Ed.), *Common Property Resources. Ecology and Community-based Sustainable Development*, London: Belhaven Press, 1989
- BERKES Fikret, « Rethinking Community-Based Conservation », *Conservation Biology*, Vol. 18, N° 3, June 2004, pp. 621-630

Bibliographie

- BIERSCHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (dirs.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Mayence : APAD ; Paris : Karthala, 2000
- BIERSCHENK Thomas, « Les projets et les politiques de développement sont-ils des préoccupations légitimes de l'anthropologie ? », *Le bulletin de l'APAD* n°1, [en ligne], mis en ligne le 23 juin 2006, < <http://apad.revues.org/document296.html> >, consulté le 9 janvier 2007
- BILLAZ René, KANE Pape, « La gestion territoriale des ressources naturelles : enjeux écologiques, techniques et sociétaux », *Participation paysanne, gestion des ressources naturelles et questions foncières*, Journées d'Etude IRAM 2003, dossier préparatoire 3/7, pp. 4-19
- BLAIKIE Piers, JEANRENAUD Sally, *Biodiversity and Human Welfare*, UNRISD Discussion Paper n° 72, Genève: [United Nations Research Institute for Social Development](http://www.unrisd.org/), février 1996
- BLANC-PAMARD Chantal, « Jeux d'échelles, territoires de recherche. Exemples africains et malgaches », *Cybergeo*, n° 301, 02 février 2005
- BORRINI-FEYERABEND Grazia (ed.), *Gestion participative des aires protégées: l'adaptation au contexte*, Gland (Switzerland): IUCN, 1997
- BORRINI-FEYERABEND, Grazia (ed.), *Beyond Fences: Seeking Social Sustainability in Conservation*, Gland (Switzerland): IUCN, 1997
- BORRINI-FEYERABEND, G., KHOTARI A., OVIEDO G., *Indigenous and Local Communities and Protected Areas: Toward Equity and Enhanced Conservation*, Gland (Switzerland) & Cambridge (UK): IUCN, 2004
- BORGE JOHANNESSEN Anne, SKONHOFT Anders, *Tourism, Poaching and Wildlife Conservation: What Can Integrated Conservation and Development Projects Accomplish?*, Working Paper Series N°10/2004, Trondheim (Norway): Department of Economics, Norwegian University of Sciences and Technology, 2004
- BORGE JOHANNESSEN Anne, *Designing Integrated and Development Projects (ICDPs): Illegal Hunting, Wildlife Conservation and the Welfare of the Local People*, Working Paper Series, N° 2/2004, Trondheim (Norway): Norwegian University of Science and Technology, Department of Economics, 2004
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La Reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*. Paris : Editions de Minuit, 1970
- BOURDIEU Pierre, *Questions de Sociologie*, Paris : Les Editions de Minuit, 1984
- BOUTRAIS Jean-Baptiste, « Gestion sociale locale », in GILLON Yves, CHABEND Christian, BOUTRAIS Jean-Baptiste, MULLON Christian (eds), *Du bon usage des ressources naturelles*, Paris : Ed. de l'IRD, 2000, pp.148-152
- BRACK Duncan, HYVARINEN Joy (Eds.), *Global Environmental Institutions. Perspectives on Reform*, London: Royal Institute of International Affairs, 2002
- BRADSHAW Ben, « Questioning the credibility and capacity of community-based resource management », *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, Vol. 47, N° 2, juin 2003, pp.137-150
- BRANDON K., WELLS M., « Conclusions and recommendations on Integrated Conservation-Development Projects (IDCPs) », in *People and Parks. Linking Protected Areas Management with Local Communities*, Washington: World Bank, WWF-US and US-AID, 1992
- CAMARA Laye, *Du conflit à la participation : les aires protégées, un enjeu pour la conservation et le développement local, le cas de la Réserve de Biosphère transfrontalière du W*, Programme Parc W-ECOPAS, Université D'Aquila (Italie)
- CATRY Michel, « Clans, lignages et groupements familiaux chez les Gourmantché de la région de Diapaga », *L'Homme*, vol.6, n°2, 1966, pp.53-81
- CATRY Michel, « Du village à la brousse ou le retour de la question à propos des Gourmantché du Gobnangou (Haute Volta) », in IZARD M. et SMITH P. (eds), *La fonction symbolique. Essai d'anthropologie*, Paris : Gallimard, 1979, pp.265-288
- CENTRE D'ECHANGE D'INFORMATIONS DU BURKINA FASO (dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique), *Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso*, 1999
- CHARDONNET Bertrand, *Perspectives économiques de la chasse dans l'est du Burkina Faso. Résultat et analyse de la saison de chasse 1998-1999*, Ouagadougou : Ambassade de France au Burkina Faso, Service de Coopération et d'Action culturelle, novembre 1999

Bibliographie

- CHARDONNET Ph., DES CLERS B., FISCHER J., GERHOLD R., JORI F., LAMARQUE F., « The value of wildlife », *Revue scientifique et technique de l'Office International des Epizooties*, 21 (1), 2002, pp.15-51
- CHARDONNET Philippe, CROSMARY William, BELEMSOBGO Urbain, KOULAGNA Denis, NOWELL Kristin, *Influences directes et indirectes sur la conservation du lion en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale*, document de travail pour l'Atelier sur la Conservation du Lion d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (octobre 2005, Douala, Cameroun), septembre 2005, sur <www.felidae.org/DOUALA/back2fra.doc>, consulté le 12 mars 2007
- CHARTIER Denis, RODARY Estienne, « Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques », *L'Espacepolitique* n°1, janvier 2007, pp.37-45
- CHAUVEAU Jean-Pierre, LEBAS Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe, *La Dynamique des Sociétés Rurales Face aux Projets Participatifs de Développement Rural: Réflexions et Propositions d'Action à Partir d'Expériences d'Afrique de l'Ouest*, Série « Participation populaire » N°11, Rome : FAO, 1997
- CHAUVEAU Jean-Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe, « Communiquer dans l'affrontement : la participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés », in DELER J.-P., FAURE Y.-A., PIVETEAU A., ROCA P.-J., *ONG et développement : du nord aux suds*, Paris : Karthala, 1998, pp. 193-214
- CHRISTENSEN Jon, « Win-Win Illusions », *Conservation In Practice*, Vol. 5, No.1, Winter 2004
- COLCHESTER Marcus, *Salvaging Nature. Indigenous People, Protected Areas and Biodiversity Conservation*, UNRISD Discussion Paper n° 55, Genève: [United Nations Research Institute for Social Development](http://www.unrisd.org), sept. 1994
- COMPAGNON Daniel, CONSTANTIN François (dir.), *Administrer l'environnement en Afrique : gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris : Karthala; Nairobi : IFRA, 2000 (Travaux et documents du CREPAO ; 12)
- COMPAORE Eugène, *Stratégie nationale de gestion des aires de faune et de leurs ressources*, Ouagadougou : Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Secrétariat permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE), juillet 1997
- CONSTANTIN François, « La gestion des ressources naturelles sauvages : droits, développement local et enjeux de pouvoirs », in LAVIGNE DELVILLE Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris : Karthala ; Coopération française, 1998, pp.315-337
- CONSTANTIN François, « L'humanité, l'éléphant et le paysan. Bien commun et pouvoir local », *Critique internationale* n°9, octobre 2000, pp. 117-130
- CONSTANTIN François, « Action publique. L'arbitre des interprétations », *Courrier de la planète* n°60, vol.VI, 2000, pp.11-13
- DABIRE Bernard Atamana, *L'impact de la dévolution de l'autorité de gestion des ressources naturelles sur le développement durable*, UICN : Deuxième Colloque Pan-Africain sur l'utilisation durable des ressources naturelles en Afrique, Ouagadougou, Burkina Faso, juillet 2000
- D'AQUINO Patrick, « Le territoire, entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante », in « Le développement local », *L'Espace géographique*, 2001-1 (pp.3-23)
- DEBOUVRY Pierre, *Décider pour aménager. Gérer les ressources naturelles et l'environnement en Afrique subsaharienne francophone*, Série Etudes et Recherches n°160-161, Dakar : Enda, 1998
- DELISLE Yves, « Les éleveurs, l'Etat et les agriculteurs au Burkina Faso. L'exemple de la région centre-ouest », *Itinéraires* n°8, Genève : Institut Universitaire des Etudes du Développement (IUED), 1996
- DIALLA Basga Emile, *Les groupements villageois : un regard critique sur des organisations d'économie sociale en voie de disparition au Burkina Faso*, Document de travail n°24, Ouagadougou : Centre d'Analyses des Politiques Economiques et Sociales (CAPES), 2005
- DOMENACH Hervé, PICONET Michel, *Population et Environnement*, Paris : PUF, Coll. Que sais-je, 2000
- DOUMBE-BILLE Stéphane, *Droit international de la faune et des aires protégées : importance et implications pour l'Afrique*, Etudes juridiques de la FAO en ligne n° 20, septembre 2001, sur <<http://www.fao.org/Legal/default.htm>>, consulté le 31 mai 2006

Bibliographie

- DOZON Jean-Pierre, « Le dilemme connaissance-action : le développement comme champ politique », *Le bulletin de l'APAD* n°1, [en ligne], mis en ligne le 23 juin 2006, < <http://apad.revues.org/document296.html> >, consulté le 9 janvier 2007
- DUMOULIN David, *Problèmes d'échelle, histoire et politique de la construction des réserves naturelles comme un bien public mondial*, AFSP/Section d'Etudes Internationales – Colloque « Les biens publics mondiaux », 2001
- EGBE Samuel E., *Le droit des communautés et l'aménagement de la faune au Cameroun*, Document RDFN n°25e (i), Réseau de foresterie pour le développement rural, London : Overseas Development Institute ; Nottingham : Russel Press Ltd, juillet 2001, pp.1-13
- ENTERS T., ANDERSON J., « Reconsidérer la décentralisation et le transfert des responsabilités en matière de conservation de la diversité biologique », *Unasylva* n°199 « Décentralisation et délégation de pouvoir en foresterie », vol.50, Rome : FAO, 1999
- FAO - ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, « Parcs et aires protégées », *Unasylva* n°176, Rome :FAO, 1994
- FAUGERE Elsa, « Regards sur la culture développementiste : représentations et effets non intentionnels. Une lecture de textes récents en anglais », *Coopérer aujourd'hui* n°20, Paris : GRET, février 2000
- FERRAO Jorge, « Les chemins de la participation », *Courrier de la planète* n°60, vol.VI, 2000, pp. 39-40
- FISHER R.J., MAGINNIS Stewart, JACKSON W.J., BARROW Edmund, JEANRENAUD Sally, « Poverty and Conservation. Landscapes, People and Power », *Landscapes and Livelihoods Series* No.2, IUCN Forest Conservation Programme, Gland (CH):IUCN – The World Conservation Union, 2005
- FLINTAN Fiona, « Investing the imbalances of Gender and ICDPs – Past and present Research », présenté at an International Seminar on *Integrated Conservation and Development: Contradiction of Terms?* CARE-Denmark, Copenhagen, Denmark, 4-5th May, 2000
- FLINTAN Fiona, “Engendering” *Eden: Women, Gender and ICDPs : Lessons Learnt and Ways Forward. Summary Document*, Wildlife and Development Series N° 16, London: Internation Institute for Environment and Development, 2003
- FLINTAN Fiona, “Engendering” *Eden Volume II: Women, Gender and ICDPs in Africa : Lessons Learnt and Experiences Shared*, Wildlife and Development Series N° 17, London: Internation Institute for Environment and Development, 2003
- FOMETE Jean-Pele, KENGNE KAMGUE Maurice, *Droit de l'environnement*, ECOVOX, sur < <http://www.wagne.net/ecovox/eco03/dossier.htm>> consulté le 9 mai 2006
- FREUDIGER Patrick, JACOB Jean-Pierre, NAUDET Jean-David, « Stratégies et instruments de développement à l'échelle locale », *Transverses* n° 4, Paris : GRET, février 1999
- GREENBERG Brian, BROWN Michael, *Moving From “Weak” to “Strong” Integrated Conservation and Development Programming*, sur <<http://www.irmgt.com/pdf/FINAL%20ICDP%20Paper.pdf>> consulté le 11 mai 2006
- HARDIN Garret, « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162(1968), pp.1243-1248.
- HAUSSER Yves, *Gestion de la faune et intégration des populations locales: la zone de chasse villageoise, un nouveau modèle de gestion? Le cas d'Idongo-Da-Bangoran dans le nord de la République Centrafricaine*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures en Etudes du Développement, Genève : Institut des Etudes du Développement, 1997
- HEMMINGS-GAPIHAN Grâce, *Femmes gourmantché face aux agents de développement*, Série Etudes et Recherches n°81-69, Dakar : Enda, 1981
- HESSE C., TRENCH P. , *Securing the Commons - Qui gère les ressources communes? Pour une gestion inclusive et durable*, (STC 01F) London : International Institute for Environment and Development (IIED), 2000
- HILHORST Théa, BALTISSEN Gerard (Ed.), *Enjeux et viabilité des communes rurales au Burkina Faso*, Bulletin 35, KIT Development Policy and Practice, Amsterdam : Institut Royal des Tropiques (KIT), 2003
- HUGUES Ross, FLINTAN Fiona, *Integrating Conservation and Development Experiences : A Review and Bibliography of the ICDP Literature*, London: International Institute for Environment and Development, 2001

Bibliographie

- HULME David, MURPHREE Marshall, « Communities, Wildlife and the “New Conservation” in Africa », *Journal of International Development*, Vol.11, N°2, 1999, pp.277-285
- INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (IIED), *Whose Eden ? An Overview of Community Approaches to Wildlife Management*, Londres: IIED; Overseas Development Administration (ODA), 1994
- IUCN-The World Conservation Union, UNEP-United Nations Environment Programme, WWF-World Wide Fund For Nature, *Stratégie Mondiale de la Conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Gland (Suisse) : IUCN-PNUE-WWF, 1980
- IUCN-The World Conservation Union, UNEP-United Nations Environment Programme, WWF-World Wide Fund For Nature, *Caring for the Earth: A strategy for Sustainable Living*, Gland, Switzerland:IUCN, UNEP, WWF, Oct. 1991
- IUCN – WORLD CONSERVATION UNION, *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, Commission mondiale des aires protégées (WCPA) avec l'assistance du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC), Gland (Switzerland) & Cambridge (UK): IUCN, 1994
- JACOB, Jean-Pierre, « Gouvernance, imputation, redondance. Réflexions sur la multiplicité des intervenants et la multiplication des organisations paysannes », in JACOB Jean-Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe (dirs.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisations et dynamiques*, Marseille : APAD ; Paris : Karthala ; Genève : IUED, 1994, pp.255-270
- JACOB Jean-Pierre, « Systèmes locaux de gestion des ressources naturelles et approches développementalistes : le cas du Gwendégou (centre-ouest du Burkina Faso) », *Autrepart* n°19, 2001, pp.133-153
- JACOB Jean-Pierre, « Gestion trans-villageoise des ressources naturelles : le cas du Gwendégou (centre-ouest Burkina Faso) », BUTARE Innocent (dir.), *Pratiques culturelles, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Actes du séminaire, Atelier de Ouagadougou du 18 au 21 juin 2001, Ouagadougou : CRDI/Zoom Ed., 2003, pp.165-190
- JACOB Jean-Pierre, « Quelques réflexions sur la multiplicité des intervenants externes et la multiplication des organisations paysannes (OP) au Burkina Faso », *Le bulletin de l'APAD*, n°3, [en ligne], mis en ligne le 5 juillet 2006, <<http://apad.revues.org/document378.html>>, consulté le 9 janvier 2007
- JANIN Sylviane, *Burkina Faso*, Genève : Editions Olizane, 2004
- JONES Brian T.B., « Policy Lessons from the Evolution of a Community-based Approach to Wildlife Management, Kunene Region, Namibia », *Journal of International Development*, Vol.11, N°2, 1999, pp.295-304
- JEANRENAUD Sally, *Populations locales et organisations de conservation de la nature : Le léopard serait-il en train de muer ?*, London : IIED ; Brighton : IDS, 2002
- KABORE Alexis, *Pouvoirs locaux et participation villageoise à la gestion de la faune dans la région de l'Est du Burkina. Cas des zones de chasse de Namoungou, Ougarou et Pama dans la Province du Gourma*, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, Faculté des langues, des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales, Département de Sociologie, mars 1996
- KABORE Alexis, *Gestion des aires de faune protégées à l'est du Burkina Faso: les enjeux institutionnels du partage des bénéfices*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures en Etudes du Développement, Genève : Institut des Etudes du Développement (IUED), 2002
- KABORE Alexis, *La gestion villageoise de la faune à l'Est du Burkina Faso. Partager les bénéfices pour conserver la ressource*, rapport de stage, Genève : Institut des Etudes du Développement (IUED), 2002
- KABORE Alexis, *Le réseau d'aires de faune protégées de l'Est du Burkina Faso: évolution des enjeux, de sa création à nos jours*, Actes de l'atelier thématique interdépartemental Aires Protégées de l'IRD, Orléans, 14-15 décembre 2004
- KABORE Alexis, LANKOANDE Moumouni, Projet Faune et Développement de Boumoana (FAUDEB), *Rapport d'activités de la première phase*, Genève : Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP) ; Fada N°Gourma : FAUDEB, décembre 2005
- KABORE Alexis, *Aires de faune protégées, Etat et populations locales au Burkina Faso. La réserve de faune de Pama, dans le Gourma burkinabè*, Rapport intermédiaire de thèse, Genève : Institut Universitaire d'Etudes

Bibliographie

- du Développement (IUED) ; Orléans : Institut de Recherche pour le Développement (IRD), UR136, mars 2006
- KAGONE Hamadé, *Profil fourrager du Burkina Faso*, Ouagadougou : Institut de l'Environnement et de Recherches agricoles (INERA), Département des Productions Animales, décembre 2001
- KARSENTY Alain, « Vers la fin de l'Etat forestier ? Appropriation des espaces et partage de la rente forestière au Cameroun », *Politique Africaine* n°75, octobre 1999, pp.147-161
- KELLERT Stephen R., MEHTA Jai N., EBBIN Syma A., LICHTENFELD Laly L., « Community Natural Resource Management: Promise, Rhetoric, and Reality », *Society and Natural Resources*, N° 13, New Haven (USA): Taylor & Francis, 2000, pp.705-715
- KIBLER Jean-François, PERROUD Catherine, « Concevoir une démarche de développement local. L'élaboration de la stratégie initiale du volet « développement local » d'un projet de sécurité alimentaire dans l'Androy (sud de Madagascar), *Coopérer aujourd'hui*, n° 45, Paris : GRET, juin 2005
- KISS Alexandre, *Emergence de principes généraux du droit international et d'une politique internationale de l'environnement*, 1996, sur <<http://www.unige.ch/sebes/textes/1996/1996Kiss.html>>, consulté le 05 juillet 2006
- KONDE Mafing, *Aires protégées et conservation de la biodiversité à l'Est du Burkina Faso*, mission pour l'UICN, Ouagadougou : UICN, novembre 1997
- KORBEOGO Gabin, *Les logiques de la compétition foncière au Burkina Faso : Le foncier entre justifications identitaires et stratégies d'accumulation dans le Gourma*, Arbeitspapiere Nr. 67, Mainz : Johannes Gutenberg-Universität, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, 2006
- KOUADIMA Pierre, *Monographie du village de Boumoana*, Genève : Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP); Fada N'Gourma (Burkina Faso) : Association pour le Développement Durable de Boumoana (ADDB), 2004
- KUBA Richard, « La grammaire rituelle des hiérarchies : migrations et chefs de terre dans une société segmentaire (Burkina Faso), in CHAUVEAU Jean-Pierre, JACOB Jean-Pierre, LE MEUR Pierre-Yves, « Gouverner les hommes et les ressources : dynamique de la frontière interne », *Autrepart*, n°30, Paris : A. Colin ; Bondy : IRD, pp.63-76
- LAPASSADE Georges, *La Méthodologie ethnographique*, sur < www.ai.univ-paris8.fr/corpus/lapassade/ethngr1.html >, consulté le 01.02.2007
- LAVIGNE DELVILLE Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris : Karthala ; Coopération française, 1998
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, « Impasses cognitives et expertise en sciences sociales. Réflexions à propos du développement rural en Afrique », *Coopérer aujourd'hui* n°9, Paris : GRET, octobre 1999
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, « Des groupes cibles aux groupes stratégiques : participation et exclusion », *Les notes méthodologiques*, n°2, Paris : GRET, janvier 2000
- LAVIGNE DELVILLE Philippe (GRET), *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest*, Etudes de l'AFD, Paris : Groupe Agence Française de Développement, janvier 2001
- LAVIGNE DELVILLE Philippe., *Conditions pour une gestion décentralisée des ressources naturelles*, Séminaire « Action collective » du CIRAD, janvier 2004 sur <<http://www.inco-claims.org/pdf/PhLDactioncol.pdf>> consulté le 14.02.2006
- LE MEUR Pierre-Yves, *Approche qualitative de la question foncière. Note méthodologique*, Document de travail de l'Unité de Recherche 095 N° 4, Montpellier : IRD UR Régulations Foncières, mai 2002
- LENTZ Carola, « "Premiers arrivés" et "nouveaux venus". Discours sur l'autochtonie dans la savane ouest-africaine », in KUBA Richard, LENTZ Carola, SOMDA Claude Nurukyor, *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris : Karthala, 2003, pp. 113-134
- LINARD André, « Le coton africain sinistré », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2003
- LUNGREN Clark C., *Etude des possibilités pour l'intégration des populations dans la gestion des aires de conservation dans l'Est du Burkina Faso*, Ouagadougou : UICN, novembre 1997

Bibliographie

- LY Ibrahima, *Tendances d'évolution du droit de la faune et des aires protégées en Afrique Occidentale*, Etude juridique de la FAO en ligne #13, janvier 2001, sur le site <<http://www.fao.org/legal/prs-ol/lpo13.pdf>>, consulté le 30 mai 2006
- MAC DONALD Kenneth Lain, « Conservation as Cultural and Political Practise » in « History, Culture and Conservation », *Policy Matters* n°13, IUCN Commission on Environmental, Economic and Social Policy (CEESP), Gland: IUCN, nov.2004, pp. 6-17
- MAC KINNON Kathy, WARDOJO Wahjudi, « ICDPs : Imperfect Solutions for Imperilled Foersts in South-East Asia », *Parks*, Vol.11, N°2 « ICDPs: Working with Parks and People », Gland (Switzerland): IUCN, 2001, pp.50-59
- MATHIEU Paul, « Mouvements de populations et transformations agricoles : le cas du Sud-Ouest du Burkina Faso », in LAURENT Pierre-Joseph, MATHIEU Paul, TOTTE Marc, « Migrations et accès à la terre au Burkina Faso », *Cahiers du CIDEP* n°20, Paris : L'Harmattan, juin 1994, pp.18-40
- MEARNS, Robin, LEACH, Melissa, and SCOONES Ian. 1998. *The Institutional Dynamics of Community-Based Natural Resource Management: An Entitlements Approach*. Presented at "Crossing Boundaries", the Seventh Annual Conference of the International Association for the Study of Common Property, Vancouver, British Columbia, Canada, June 10-14.
- MEKOUAR M.A., *Le texte révisé de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles : petite histoire d'une grande rénovation*, Etudes juridiques de la FAO en ligne n° 54, avril 2006, sur <<http://www.fao.org/Legal/default.htm>>, consulté le 16 mai 2006
- MENGE-MEDOU Célestine, « Les aires protégées en Afrique : Perspectives pour leur conservation », *VertigO*, Vol.3, N° 1, avril 2002
- MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DÉCENTRALISATION, *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : le cas du Burkina Faso*, Communication de M. Clément P. Sawadogo, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation du Burkina Faso, Florence : 14 mars 2006
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU, SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, *Evaluation nationale de la mise en œuvre de l'agenda 21 et des conventions issues de Rio au Burkina Faso*, mars 2002, sur <www.johannesburgsummit.org/html/prep_process/national_reports/burkinafaso_natl_assess0307.pdf>, consulté le 6 mai 2006
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, Secrétariat Général, Direction régionale de l'environnement et du cadre de vie de l'Est (DRECV-EST), *Bilan Régional de la Campagne de chasse 2004-2005*, septembre 2005
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, Secrétariat Général, Direction régionale de l'environnement et du cadre de vie de l'Est (DRECV-EST), Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie, *Cadre de Concertation pour la promotion de la zone inter villageoise de faune de Boumoana*, janvier 2006
- MULENGA BWALYA Samuel, *Critical Analysis of Community-Based Management in Southern Africa : Case Study from Zambia*, Department of Environmental and Natural Resource Economic, Kingston (USA): University of Rhode Island
- MUROMBEDZI James C., « The Evolving Context of Community-based Natural Resource Management in Sub-Saharan Africa in Historical Perspective », *International CBNRM Workshop*, Washington D.C., USA, 10-14 May 1998
- MURPHREE Marshall, « Communal approaches to natural resource management in Africa: From Whence and to where? », *2004 Breslauer Graduate Student Symposium on Natural Resource Issues in Africa*, University of California: Berkeley, 05.05.2004
- MOGELGAARD Catherine, *Helping People Saving Biodiversity. An Overview of Integrated Approaches to Conservation and Development*, Occasional Paper, Washington DC: Population Action International, Mars 2003
- NEU Daniel, « Développement local et décentralisation. Points de vue » *Les notes méthodologiques* n°4, Paris : GRET, mai 2003
- NEWMARK William D., HOUGH John L., « Conserving Wildlife in Africa : Integrated Conservation and Development Projects and Beyond », *BioScience*, Vol. 50, N° 7, juillet 2000, pp. 585-592

Bibliographie

- NGUINGUIRI Jean-Claude, *Les approches participatives dans la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale*, Occasional Paper n° 23, Bogor, Indonesia : Center For International Forestry Research, July 1999
- NIKEMA Albert, OUEDRAOGO Sibiri Jean & BOUSSIM Joseph, *Situation des ressources génétiques forestières du Burkina Faso*. Atelier sous-régional FAO/IPGRI/ICRAF sur la conservation, la gestion, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières de la zone sahélienne (Ouagadougou, 22-24 sept. 1998). Note thématique sur les ressources génétiques forestières. Document FGR/22F. Département des forêts, FAO, Rome, Italie, 2001
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants », *Etudes et Travaux* n° 13, Niamey (Niger) : Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL), octobre 2003
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Chefs et projets au village (Niger) », *Le bulletin de l'APAD*, n°15, [en ligne], mis en ligne le 20 décembre 2006, <<http://apad.revues.org/document378.html>>, consulté le 9 janvier 2007
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique ? », *Le bulletin de l'APAD* n°1, [en ligne], mis en ligne le 23 juin 2006, <<http://apad.revues.org/document296.html>>, consulté le 9 janvier 2007
- OSTROM Elinor, « Les leçons du local », *Courrier de la planète* n°60, vol.VI, 2000, pp.8-10
- PFEFFER Pierre, « La surexploitation commerciale de la faune sauvage et son contrôle par la Convention de Washington ou CITES », in *Cahiers d'outre-mer*, 43^{ème} année, n°172, octobre-décembre 1990, pp. 519-531)
- PIMBERT Michel P., PRETTY Jules N., *Parks, People and Professionals: Putting "Participation" into Protected Area Management*, Discussion Paper N°57, Geneva: United Nations Research Institute for Social Development, February 1995
- PIMBERT Michel P., PRETTY Jules N., *Diversity and sustainability in community based conservation*, Paper for the UNESCO-IIPA Regional Workshop on Community-based Conservation, India, February 9-12, 1997
- PLANTE Steve, ANDRE Pierre, « La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales », *Revue Canadienne des sciences régionales*, XXV :1, 2002, pp.117-132
- PNUD, *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, 2006, sur <<http://hdr.undp.org/hdr2006>>, consulté le 02.03.2007
- PNUE, *Situation mondiale de la diversité biologique*, rapport destiné à la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, session d'organisation 30 avril-2 mai 2001, E/CN.17/2001/PC/18
- PODA Jean-Noël, BELEM Mamounata, OUEDRAOGO Louis R., KABRE André, ZIDA Didier, TAITA Paulette (UICN), *Les enjeux de l'utilisation durable des ressources naturelles : cas de la Réserve de la biosphère de la Mare aux hippopotames au Burkina Faso*, Deuxième Colloque Pan-Africain sur l'Utilisation Durable des Ressources Naturelles en Afrique, Ouagadougou (Burkina Faso), juillet 2000
- REDFORD Kent H., MACLEAN STEARMAN Allyn, « On Common Ground? Response to Alcorn » in *Conservation Biology*, Vol.7, No 2 (Jun., 1993)
- RIBOT Jesse C., « Decentralization and Participation in Sahelian Forestry: Legal Instruments of Central Political-Administrative Control » Presented at "Crossing Boundaries", *The Seventh Annual Conference of the International Association for the Study of Common Property*, Vancouver, British Columbia, Canada, June 10-14, 1998
- RIBOT J.C., « Représentation et pouvoir responsables dans la gestion participative et décentralisée de l'environnement », *Unasyva* n°199 « Décentralisation et délégation de pouvoir en foresterie », vol.50, Rome : FAO, 1999
- RIBOT Jesse C, *Local Actors, Powers and Accountability in African Decentralizations : A Review of Issues*, Paper prepared for International Development Research Centre of Canada, Assessment of Social Policy Reforms Initiative, Final draft to be published by UNRISD, 6 october 2001
- RIXEN J.F., *Cohésion sociale, gestion des terroirs, action collective et tensions foncières. L'exemple de Kassaho*, Projet CLAIMS, Ouagadougou : Université de Ouagadougou/FASEG/Economie sociale ; Louvain-la-Neuve : UCL/FEED, 2000

Bibliographie

- RODARY Estienne, « Pour une géographie politique de l'environnement » *Ecologie politique*, n°27, 2003, pp.91-111
- RODARY Estienne, « De la conservation participative à la promotion de l'économie néolibérale. Les politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe », *Politique Africaine*, n°72, décembre 1998, pp.113-129
- RODARY Estienne, *Les espaces naturels : l'aménagement par la participation. Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe*, thèse de doctorat en géographie, Orléans : Université d'Orléans, 2001
- RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, ROSSI Georges (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris : Ed. Karthala et Gret, 2003
- RODARY Estienne, *Les ONG de conservation de la biodiversité : limites sectorielles et phantasme territorial*, présenté lors de la table ronde « ONG, géopolitique et développement » dans le cadre des Journées 2006 du CNFG, Colloque « Les ONG : nouveaux maîtres des territoires », 31 mars 2006
- ROSSI Georges, LAVIGNE DELVILLE Philippe, NARBEBURU Didier (dirs.), *Sociétés rurales et environnement : gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Paris : GRET, Karthala ; Talence : Regards, 1998
- ROSSIER François, *Mirage financier au cœur de la brousse. Le cas du PPPCR dans la province de la Tapoa au Burkina Faso*, mémoire de diplôme d'Anthropologie sous la direction de Pierre-Joseph Laurent, Université Catholique de Louvain la Neuve, septembre 2000
- ROULET Pierre-Armand, « Chasseur blanc, cœur noir » ? *La chasse sportive en Afrique Centrale. Une analyse de son rôle dans la conservation de la faune sauvage et le développement rural au travers des programmes de gestion de la chasse communautaire*, Thèse de doctorat en géographie, Orléans : Université d'Orléans, 2004
- ROULET Pierre-Armand, « Chasse sportive et gestion communautaire de la faune sauvage en Afrique Centrale », *Game and Wildlife Science*, Vol.24 (1), 2004, p.615-632
- SANBORN Rebecca D., *Helping Parks by Helping People*, Honorable Mention of the 2005 Citizen Science. Writing Competition sur <<http://www.sustainus.org/mambo/cs/papers/sanbornfinal.pdf>>, consulté le 9 mai 2006
- SANOU Bala Wencelsas, *Monographie de la commune urbaine de Fada N'Gourma*, mars 2006
- SAWADOGO Harouna, *Contribution à l'aménagement de la Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique de Boumoana dans la Province du Gourma*, rapport de fin de stage en vue de l'obtention du diplôme de Contrôleur des Eaux et Forêts, Ouagadougou : Ecole nationale des Eaux et Forêts, 2005
- SOURNIA G., « Les aires de conservation en Afrique francophone : aujourd'hui espaces à protéger ou espaces à partager ? », in *Cahiers d'Outre-Mer*, 43^{ème} année, n°172, octobre-décembre 1990, pp. 452-463
- SOMDA Milignog Dieudonné, *Rapport d'évaluation externe du projet FAUDEB*, Fada N'Gourma : ADAP c/o FAUDEB, septembre 2005
- SOURNIA G., *Les aires protégées d'Afrique francophone*, Paris : Editions Jean-Pierre de Monza, 1998
- SPACK Simone, « Stratégie de gestion des terroirs dans trois villages de l'Est du Burkina Faso », *Géo-regard* n°31, Cahiers de l'Institut de Géographie, Neuchâtel : Université de Neuchâtel, 2000
- SP/CONAGESE, *Monographie sur la diversité biologique*, février 1998
- SP/CONAGESE, *Stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique*, Ouagadougou, 2000
- SPINAGE C.A., TRAORE Souleymane., *Mise en valeur des ressources cynégétiques au Burkina Faso : résumé des aires de faune protégées et propositions*, Ouagadougou : Ministère de l'Environnement et du Tourisme ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Document de travail 3 (DP/UPV/82/008), août 1984
- TESSIER Olivier, « Les groupes de paysans comme construits sociaux. Itinéraire méthodologique d'une étude socio-anthropologique sur un projet de développement rural (Nord Viêt-nam) », *Coopérer aujourd'hui* n°22, Paris :GRET, juin 2001

Bibliographie

- TONI Doro Thomas, *Etude sur l'élaboration d'un avant-projet de décret sur les zones villageoises d'intérêt cynégétique*, Projet conjoint PNUD-PNUE RAF/92015, Ouagadougou : Union Mondiale pour la Nature (UICN), 1998
- TONI Doro Thomas, *Guide d'informations pratiques pour la saison de chasse et touristique 2002-2003*, Ouagadougou : Direction générale des parcs nationaux, des réserves de faune et des chasses, mars 2003
- TONNIES Ferdinand, *Communauté et Société: catégories fondamentales de la sociologie pure*, 1887, tr.fr. Paris : Retz, CEPL, 1977
- TORRI Maria Costanza, *La conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion participative. Le cas de la région de la réserve naturelle des tigres de Sariska (Rajasthan, Inde)*, Série « Master of Science » n°72, Montpellier : CIHEAM-IAMM, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 2005
- TOUTAIN Bernard, VISSCHER Marie-Noël, DULIEU Dominique, *Pastoralisme et aires protégées : Coexistence ou concurrence ? Leçons tirées d'études de cas en Afrique de l'Ouest*, World Parks Congress, Durban (Afrique du Sud), 9-17 septembre 2003
- TOYER Sophie, *Dynamiques des négociations internationales environnementales : jeux d'acteurs et interactions verticales : La cas des négociations sur la biodiversité*, Compte rendu du séminaire organisé par l'Agro Montpellier et l'Iddri le 13 décembre 2002 à Montpellier, Paris : Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (Iddri), 2003
- UNDP, *Proceedings of Integrated Conservation and Development Projects Lessons Learned Workshop*, Ha Noi, Viet Nam, 12-13 June 2000, sur <<http://www.undp.org.vn/undp/docs/2000/icdp/icdp0600e.pdf>>, consulté le 11 mai 2006
- UNESCO, *The Statutory Framework of the World Network of Biosphere Reserves, Man and the Biosphere Programme*, 1998, sur www.unesco.org/mab/framework.htm
- UTTING Peter, JAUBERT Ronald (dir.), *Discours et réalités des politiques participatives de gestion de l'environnement. Le cas du Sénégal*, Rapport UNRISD 98.1, Genève : UNRISD et IUED, 1998
- VERMEULEN C., « La gestion participative de la faune sauvage au Burkina Faso : les expériences du ranch de Nazinga et du parc du W », in P. CHARDONNET, F. LAMARQUE & M. BIRKAN, (coord), Actes du 6^{ème} Symposium international sur l'Utilisation Durable de la Faune Sauvage : « La faune sauvage : une ressource naturelle », 6-9 juillet 2004, Paris, France, Tome 1, *Game Wildlife Sciences*, Vol. 21 (3), pp. 313-326
- WAZEKA Robert, « Environnement » in « Agrosylviculture en Amérique Latine », *Unasylyva* n°126, vol. 31, Rome :FAO, 1979
- WEBER Jacques, *Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ?*, Colloque Panafricain Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable, Harare, 24-27 juin 1996
- WORAH Sajel, « International History of ICDPs », *Proceedings of Integrated Conservation and Development Projects Lessons Learned Workshop*, Ha Noi (Viet Nam), 12-13 June 2000
- YARO Iniyé, *Apperçu de la politique et de la stratégie de conservation de la faune au Burkina Faso*, sur <http://www.lead.virtualcentre.org/fr/res/int/atelier_niamey/atelier_niamey08.htm> consulté le 07.11.2002
- YEYE Samuel, *Monographie sur la législation environnementale du Burkina Faso*, mars 2000, sur <<http://www.environnement.gov.bf/export/SiteEnvironnement/documents/Conventions/MonoLegiEnvir.pdf>> consulté le 31.01.2006

* * *

TEXTES OFFICIELS, TRAITES ET CONVENTIONS

1) Textes internationaux :

Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968), <http://www.africa-union.org/Official_documents/Treaties_Conventions_fr/Convention_nature%20et%20ressources%20naturelles1.pdf>

Bibliographie

- Convention relative aux zones humides d'importance internationale* (Ramsar, 1971), <http://www.ramsar.org/key_conv_f.htm>
- La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (Paris, 1972), <<http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>>, consulté le 04 juillet 2006
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage* (Bonn, 1979), sur <http://www.cms.int/documents/convtxt/cms_convtxt_fr.htm>, consulté le 02 février 2006
- Convention sur la Diversité Biologique* (Rio, 1992), sur <<http://www.biodiv.org/doc/legal/cbd-un-fr.pdf>>, consulté le 2 février 2006
- UNITED NATIONS, *Report of the United Nations Conference on the Human Environment*, Stockholm, 5-16 June 1972, A/CONF.48/14/Rev.1, New York:United Nations, 1973, sur <<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NL7/300/05/PDF/NL730005.pdf?OpenElement>>
- UNITED NATIONS, *Rapport de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement*, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, A/CONF.151/26 (vol.1)
- UNITED NATIONS ENVIRONNEMENT PROGRAMME, *Action Plan of the Environment Initiative of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD)*, juin 2003, <<http://www.nepad.org/2005/files/documents/113.pdf>> consulté le 03 mars 2006

2) Textes nationaux (Burkina Faso) :

- Décret N°98-305/PRES/PM/MEE/MTT du 15 juillet 1998 portant réglementation des concessions de gestion de la faune et des activités de concessionnaire et de guide
- ADP, *Loi N° 014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso (RAF)*, 1996
- ADP, *Loi N°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code forestier au Burkina Faso*, 1997
- AN, *Loi N° 055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso*, 2004

* * *

SITES INTERNET

- Site de l'Association pour le Développement des Aires Protégées : <www.adap.ch>
- Site de la Fédération Genevoise de Coopération : <www.fgc.ch>
- Site du Premier Ministère du Burkina Faso : <www.primature.gov.bf>
- Site d'informations générales : <www.geocities.com/tcbogpage/histoire.htm>

Huitième partie :

Annexes



ANNEXE 1 :

Catégories de gestion des aires protégées selon l'IUCN ²⁰⁰

Les aires protégées recouvrent un large spectre d'utilisation et portent de nombreuses appellations qui varient souvent selon les pays. Afin d'éclaircir quelque peu la notion d'aires protégées, l'IUCN a établi une typologie de ces dernières, non pas en fonction de leur efficacité ou de leur dénomination, mais selon les objectifs de gestion de tels espaces, qui varient de la stricte protection à l'utilisation durable d'écosystèmes naturels. Ces différentes catégories sont indiquées ci-dessous de manière succincte.

I) Réserve naturelle intégrale :

a) Réserve naturelle intégrale à des fins scientifiques

« Espace terrestre et / ou marin comportant des écosystèmes, des caractères géologiques ou physiologique et / ou des espèces remarquables ou représentatives, géré principalement à des fins de recherche scientifique et / ou de surveillance continue de l'environnement ».

b) Zone de nature sauvage : aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages

« Vaste espace terrestre et / ou marin, intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère et son influence naturels, dépourvu d'établissement permanents importants, protégé et géré aux fins de préserver son état naturel ».

II) Parc national :

« Zone naturelle, terrestre et / ou marine désignée (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes pour le bien des générations actuelles ou futures, (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives ou touristiques, tout en respectant le milieu naturel et la culture des communautés locales ».

III) Monument naturel :

« Aires contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels/culturels particuliers, [comme par exemple des chutes d'eau, des grottes, des dunes, des sites archéologiques, etc.] d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque ».

IV) Aires de gestion des habitats ou des espèces :

« Aire terrestre et / ou marine faisant l'objet d'une intervention active au niveau de la gestion, de façon à garantir le maintien des habitats et / ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières ».

²⁰⁰ UNION MONDIALE POUR LA NATURE (IUCN), *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, Commission mondiale des aires protégées (WCPA) avec l'assistance du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC), Gland (Switzerland) & Cambridge (UK): IUCN, 1994

V) Paysage terrestre ou marin protégé :

Surtout mise en place à des fins récréatives, il s'agit d'une « zone terrestre, comprenant parfois le littoral et les eaux adjacentes, où l'interaction entre l'homme et la nature a, au fil du temps, modelé le paysage aux qualités esthétiques, écologiques et / ou culturelles particulières et exceptionnelles, et présentant souvent une grande diversité biologique. Préserver l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentiel à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire ».

VI) Aire protégée de ressource naturelle gérée :

Surtout mise en place à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels, il s'agit d'une « aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée aux fins d'assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté ».

Objectifs de gestion des catégories d'aires protégées en fonction de leur classement (UICN) ²⁰¹

Objectifs de gestion	Catégories						
	Ia	Ib	II	III	IV	V	VI
Recherche scientifique	1	3	2	2	2	2	3
Protection des espèces sauvages	2	1	2	3	3	-	2
Préservation des espèces et de la diversité génétique	1	2	1	1	1	2	1
Maintien des fonctions écologiques	2	1	1	-	1	2	1
Protection d'éléments naturels et/ou culturels particuliers	-	-	2	1	3	1	3
Tourisme et loisirs	-	2	1	1	3	1	3
Education	-	-	2	2	2	2	3
Utilisation durable des ressources des écosystèmes naturels	-	3	3	-	2	2	1
Préservation de particularités culturelles et/ou traditionnelles	-	-	-	-	-	1	2

1 = objectif principal

2 = objectif secondaire

3 = objectif potentiellement réalisable

- = objectif non réalisable

²⁰¹ Ibid., p.96

ANNEXE 2 :**« Participation et gestion des aires protégées »**

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, certains changements de représentation des aires protégées et de leur vocation s'est opéré au sein du champ conservacionniste. Cela s'exprime notamment par la prise en compte des populations locales dans la gestion des aires protégées.

Paradigm shift in protected areas management

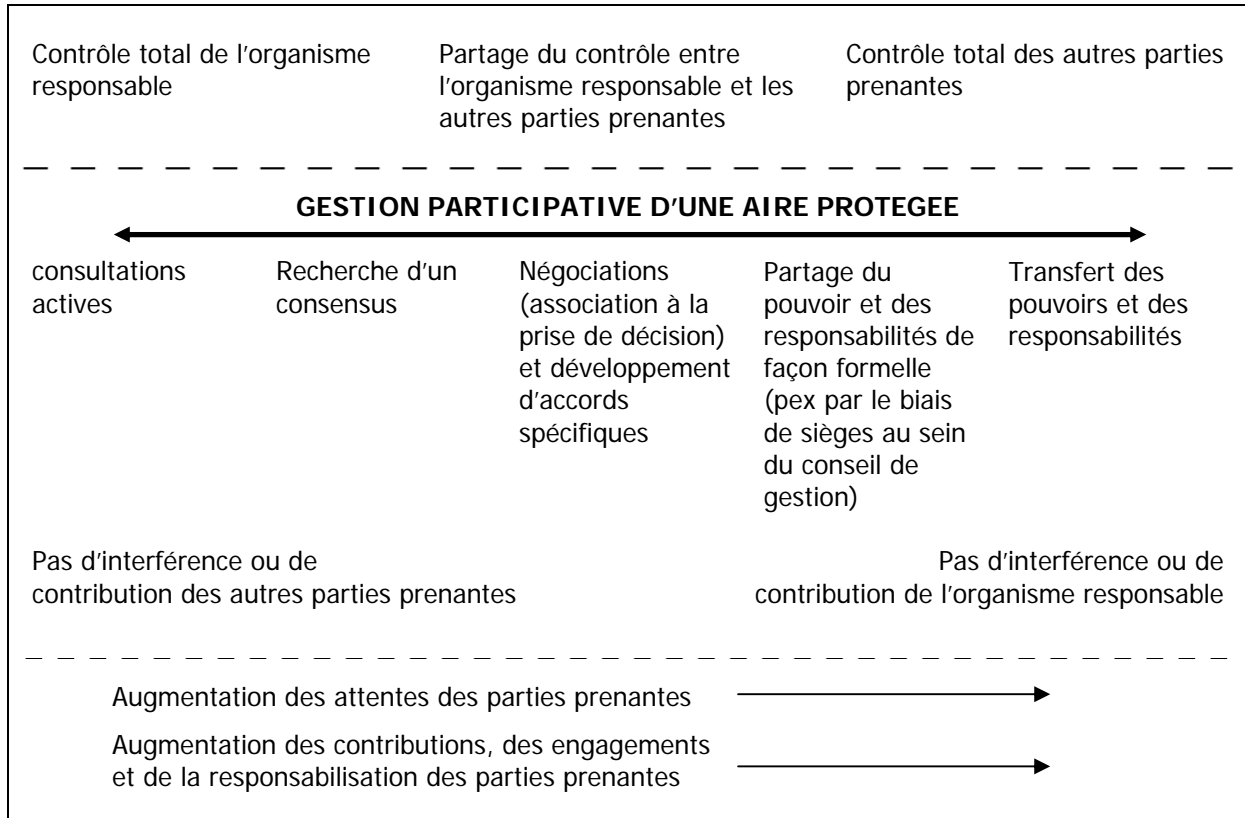
The conventional understanding of protected areas	The emerging understanding of protected areas
Established as separate units	Planned as part of national, regional and international systems
Managed as "islands"	Managed as elements of networks (protected areas connected by "corridors", "stepping zones" and biodiversity-friendly land uses)
Managed reactively, within a short timescale, with little regard to lessons from experience	Managed adaptively, on a long time perspective, taking advantage of on-going learning
About protection of existing natural and landscape assets – not about the restoration of lost values	About protection but also restoration and rehabilitation, so that lost or eroded values can be recovered
Set up and run for conservation (not for productive use) and scenic protection (not ecosystem functioning)	Set up and run for conservation but also for scientific, socio-economic (including the maintenance of ecosystem services) and cultural objectives
Established in a technocratic way	Established as a political act, requiring sensitivity, consultations and astute judgment
Managed by natural scientists and natural resource experts	Managed by multi-skilled individuals, including some with social skills
Established and managed as a mean to control the activities of local people, without regard to their needs and without their involvement	Established and run with, for, and in some cases by local people; sensitive to the concerns of local communities (who are empowered as participants in decision making)
Run by central government	Run by many partners, including different tiers of governments, local communities, indigenous groups, the private sector, NGOs and others
Paid for by taxpayers	Paid for from many sources and, as much as possible, self-sustaining
Benefits of conservation assumed as self-evident	Benefits of conservation evaluated and quantified
Benefiting primarily visitors and tourists	Benefiting primarily the local communities who assume the opportunity costs of conservation
Viewed as an asset for which national considerations prevail over local ones	Viewed as a community heritage as well as a national asset

Source : BORRINI-FEYERABEND, G., KHOTARI A., OVIEDO G., *Indigenous and Local Communities and Protected Areas: Toward Equity and Enhanced Conservation*, Gland (Switzerland) & Cambridge (UK): IUCN, 2004, pp.3-4, d'après Phillips, 2003

Annexes

La participation constitue une notion ambiguë, comme nous l'avons souligné dans notre analyse conceptuelle figurant au chapitre 4 de la partie III²⁰². En ce qui concerne plus spécifiquement la conservation, elle varie de la consultation au transfert partiel ou total des pouvoirs et des responsabilités, comme l'illustre l'encadré ci-dessous :

Gestion participative d'une aire protégée



Source : BORRINI-FEYERABEND Grazia, *Gestion participative des aires protégées: l'adaptation au contexte*, Gland (Switzerland): IUCN, 1997, p. 20

²⁰² p.62

ANNEXE 3 :

Résumé de la problématique Populations/Nature dans la Conservation Internationale (1960-1999) :

VARIABLE	1960 +	1980 +	1990 +
Perception de la nature	Vie sauvage	<ul style="list-style-type: none"> Ecosystèmes Biodiversité Ecorégions 	Culture inspirée de la nature et nature dans la culture
Valeurs de l'environnement	Théocentriques et anthropocentriques	Anthropocentriques et Cosmocentriques	Anthropocentriques et cosmocentriques
Diagnostic des problèmes de l'environnement	Surpopulation excédant la capacité de la Terre à la supporter	<ul style="list-style-type: none"> Pauvreté Surpopulation 	<ul style="list-style-type: none"> Relations de pouvoir Inégalités Nord-Sud Qu'est-ce qui compte en tant que problème et pour qui ?
Image des populations locales	Les populations constituent une grande menace	<ul style="list-style-type: none"> Les populations ne peuvent être ignorées Les populations sont une ressource 	Alignée sur celle des populations rurales
Solutions et technologies	Aires strictement protégées avec exclusion des populations	<ul style="list-style-type: none"> Zone buttoir CIPDS Utilisation durable Conservation organisée à l'échelle des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> AP alternatives Gestion participative des RN Droits de l'homme
Relations de pouvoir	Alliances avec les élites	Alliances technocratiques	Alliances avec les acteurs locaux
Influences clés	Conservation coloniale ; intérêts des élites	<ul style="list-style-type: none"> Débats sur le Développement Durable Inquiétude croissante pour les moyens de subsistance 	<ul style="list-style-type: none"> Démocratie/mouvements des droits de l'homme Développement participatif Influence post-moderne en sciences naturelles et sociales

NB : Différentes visions du monde citées plus haut :

- **Vision théocentrique** : La Nature et l'Humanité font partie intégrante de Dieu (c'est la conscience spirituelle qui conduit à la culture et à la nature). La nature est donc valorisée en tant qu'expression de Dieu et les problèmes environnementaux sont souvent abordés comme des transgressions spirituelles.
- **Vision anthropocentrique** : Vision selon laquelle la Nature et Dieu font partie intégrante de l'Humanité (la culture conduit ainsi à la nature et à Dieu). La définition de la nature et de ce qui est naturel varie selon les cultures. Ainsi, au lieu de se fier à une compréhension scientifique étroitement définie, on incorpore dans les savoirs des valeurs et des perceptions culturelles. Ceci conduit parfois à des discours soulignant le rôle des processus économiques et politiques tels que le rôle du marché ou le commerce mondial dans la conservation, d'autres mettant l'accent sur les droits de l'Homme dans la GRN et les besoins de subsistance des populations.
- **Vision cosmocentrique** : vision selon laquelle l'Humanité et Dieu font partie intégrante de la nature. L'Humanité, en tant que partie de l'écosystème naturel, est soumise aux mêmes lois biologiques que le reste de la nature. Certains adoptant cette vision expriment plus de soucis éthiques pour la nature non humaine et l'ensemble des écosystèmes que des préoccupations humanistes. D'autres, considérant les populations rurales comme des menaces, manifestent une volonté de cessation de l'activité humaine dans les zones protégées.

Source : JEANRENAUD Sally, *Populations locales et organisations de conservation de la nature : Le léopard serait-il en train de muer ?*, London : IIED ; Brighton : IDS, 2002, pp.7-9 et 23

ANNEXE 4 :

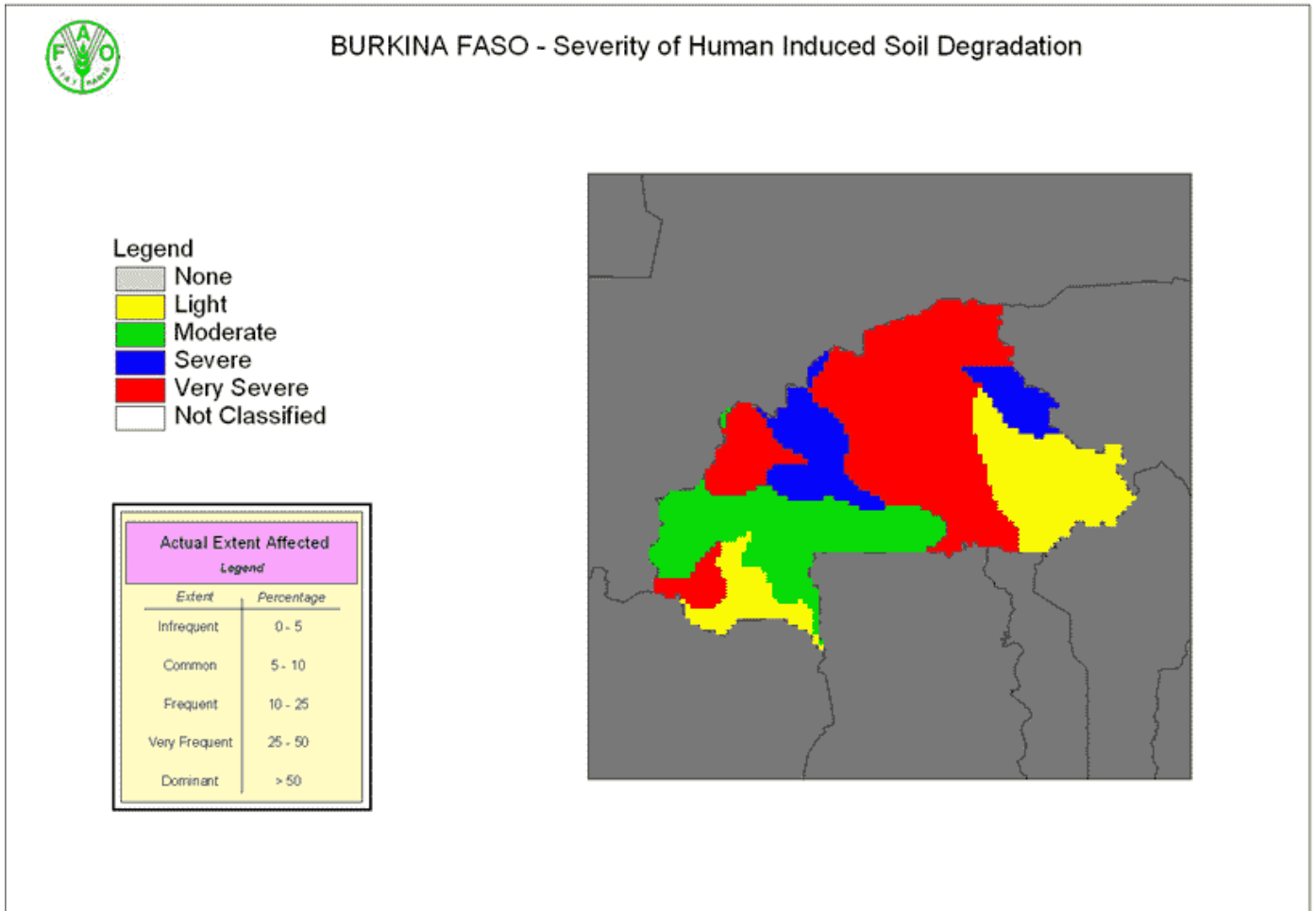
Typologie de la participation

Typologie	Composantes
Participation passive	Les populations participent en étant informées de ce qui se passe ou s'est déjà passé. Il s'agit d'annonces unilatérales de la part de l'administration ou des gestionnaires du projet sans prendre note des réponses des populations. L'information partagée appartient seulement aux professionnels externes.
Participation en fournissant des informations	Les populations participent en répondant aux questions posées par les chercheurs et gestionnaires de projets qui utilisent des enquêtes par questionnaires ou des approches similaires. Les populations n'ont pas l'opportunité d'influencer les processus (résultats de la recherche ou l'élaboration du projet ne sont pas partagés ni testés pour leur pertinence)
Participation par consultation	Les populations participent en étant consultées et des agents externes écoutent leurs visions. Ces agents définissent à la fois les problèmes et les solutions et peuvent les modifier à la lumière des réponses des populations. Ce type de processus consultatif ne concède aucun partage dans la prise de décision et les professionnels ne sont pas dans l'obligation de prendre en considération les visions des populations.
Participation pour des incitations matérielles	Les populations participent en fournissant des ressources (par exemple du travail) en échange de nourriture, d'argent liquide ou d'autres incitations matérielles. Beaucoup de recherches in situ entrent dans cette catégorie, car les populations rurales fournissent le champ mais ne sont pas impliquées dans l'expérimentation ni le processus d'apprentissage. Les populations ne prennent pas part au prolongement des activités lorsque les incitations cessent.
Participation fonctionnelle	Les populations participent en formant des groupes pour atteindre des objectifs prédéterminés liés au projet, qui peut comprendre le développement ou la promotion d'organisations sociales initiées par l'extérieur. Une telle implication n'a pas tendance à avoir lieu dans les premières phases du projet, mais plutôt après que les décisions importantes aient été prises. Ces institutions tendent à être dépendantes des structures externes mais peuvent devenir indépendantes par la suite.
Participation interactive	Les populations participent dans des analyses communes, qui mènent aux plans d'action et à la formation de nouveaux groupes locaux ou au renforcement de groupes existants. Ce type de participation tend à comprendre des méthodes interdisciplinaires qui visent de multiples perspectives qui font usage des processus d'apprentissage systématiques et structurés. Ces groupes prennent le contrôle des décisions locales, de manière à ce que les populations soient partie prenantes dans la maintenance des structures ou des pratiques.
Auto-mobilisation / participation active	Les populations participent en prenant des initiatives indépendantes des institutions externes pour changer le système. De telles auto-mobilisation et actions collectives peuvent ou non remettre en cause la distribution existante de la richesse et du pouvoir.

Source : Pimbert et Pretty, 1994, tableau paru dans INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (IIED), *Whose Eden ? An Overview of Community Approaches to Wildlife Management*, Londres: IIED; Overseas Development Administration (ODA), 1994, p.19, traduit par moi

ANNEXE 5 :

Dégradation d'origine anthropique des sols au Burkina Faso



Source : FAO, National Soil Degradation Map, FAO/AGL 2005, sur <www.fao.org>, consulté le 25.03.2007

ANNEXE 6 :

Espèces protégées et de chasse au Burkina Faso

1) ESPECES INTEGRALEMENT PROTEGEES (Interdites à la chasse)

Noms communs	Noms scientifiques
I. MAMMIFERES	
a) Ongulés	
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus sylvicultor</i>
Céphalophe bleu (Maxwell)	<i>Cephalophus monticola</i>
Damalisque	<i>Damaliscus lunatus</i>
Gazelle dama	<i>Gazella dama</i>
Gazelle rufifrons	<i>Gazella rufifrons</i>
Hippopotame amphibie	<i>Hippopotamus amphibius</i>
Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>
b) Paenongulés	
Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>
c) Carnassiers	
Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>
Caracal	<i>Felis caracal</i>
Chat doré	<i>Felis aurata</i>
Guépard	<i>Acinonyx jubatus</i>
Léopard	<i>Panthera pardus</i>
Chat de Libye	<i>Felis libyca</i>
Zorille	<i>Ictonyx striatus</i>
d) Protongulés	
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>
e) Primates	
Colobe blanc et noir d'Afrique occidentale	<i>Colobus polykomos</i>
Chimpanzé	<i>Pan satyrus verus</i>
II. REPTILES	
Crocodile du Nil	<i>Crocodylus niloticus</i>
Crocodile à museau de gavial	<i>Crocodylus cataphractus</i>
Crocodile des marais	<i>Crocodylus tetrapsis</i>
III. OISEAUX	
a) Struthionidae	
Autruche	<i>Struthio camelus</i>
b) Ardéidae	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron melanocéphale	<i>Ardea melanocephala</i>
Héron goliath	<i>Ardea goliath</i>
Héron pourpre	<i>Ardea purpurea</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Grand aigrette	<i>Egretta alba</i>
Aigrette intermédiaire	<i>Egretta intermedia</i>
Aigrette à gorge blanche	<i>Egretta gularis</i>
Héron garde-bœufs	<i>Bulbucus ibis</i>
Héron crabier	<i>Ardeola ralloides</i>
Héron à dos vert	<i>Butorides striatus</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Blongios de Strurm	<i>Ixobrychus sturmii</i>
c) Ciconiidae	
Marabout	<i>Leptoptilos crumeniferus</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia Ciconia</i>

Annexes

Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
Cigogne d'Abdim	<i>Ciconia abdimi</i>
Jabiru d'Afrique	<i>Ephippiorhynchus senegalensis</i>
Cigogne épiscopale	<i>Ciconia episcopus</i>
Tantale ibis	<i>Mycteria ibis</i>
d) Threskiornithidae	
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>
Ibis hagedash	<i>Bostrychia hazedash</i>
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>
Spatule d'Afrique	<i>Platalea alba</i>
e) Pelecanidae	
Pelican blanc	<i>Pelecanus onocrotalus</i>
Pelican gris	<i>Pelecanus rufescens</i>
f) Anhingidae	
Anhinga d'Afrique	<i>Anhinga rufa</i>
g) Accipitridae	
Vautour palmiste	<i>Gypohierax angolensis</i>
Vautour perconoptère	<i>Neophron percnopterus</i>
Vautour charognard	<i>Necrosyrtes monachus</i>
Gyps Africain	<i>Gyps africanus</i>
Gyps de Rüppel	<i>Gyps rupellii</i>
Oricou	<i>Torges tracheliotus</i>
Vautour à tête blanche	<i>Trionoceps occipitalis</i>
h) Sagittariidae	
Messenger serpenteaire	<i>Sagittarius serpentarius</i>
i) Gruidae	
Grue couronnée	<i>Balearica pavonina</i>

2) ESPECES PARTIELLEMENT PROTEGEES (autorisées à la chasse et aux captures) ²⁰³.

GROUPE A : Espèces dites de grand gibier

Noms communs	Noms scientifiques
I. MAMMIFERES	
a) Ongulés	
Buffle	<i>Syncerus caffer</i>
Hippotrague	<i>Hippotragus equinus</i>
Bubale	<i>Alcelaphus buselaphus</i>
Cobe defassa	<i>Kobus ellipsiprymnus defassa</i>
Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>
Cobe redunca	<i>Redunca redunca</i>
Cobe de buffon	<i>Kobus kob</i>
Céphalophe/flanc roux	<i>Cephalophus rufilatus</i>
b) Carnassiers	
Lion	<i>Panthera leo</i>
Ratel	<i>Mellivora capensis</i>
Hyène rayée	<i>Hyaena hyaena</i>
c) Primates	
Galago du sénégal	<i>Galago senegalensis</i>
II. OISEAUX	
Grande outarde denham	<i>Neotis denhani</i>
Grande outarde arabe	<i>Otis arabs</i>

²⁰³ Ces « espèces partiellement protégées » sont l'objet de l'annexe II du Décret n° 96-061/PRES/PM/MEE/MATS/MEFP/MCIA/MTT du 11 mars 1996, portant réglementation de l'exploitation de la faune au Burkina Faso.

3) ESPECES PARTIELLEMENT PROTEGES (autorisées à la chasse et aux captures).

GROUPE B : Espèces dites de petit gibier

Noms communs	Noms scientifiques
I. MAMMIFERES	
Céphalophe de Grimm	<i>Sylvicapra grimmia</i>
Ourebi	<i>Ourebia ourebi</i>
Phacochère	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>
Daman de rocher	<i>Procavia rufigepta</i>
Chacal commun	<i>Canis aureus</i>
Chacal à flan rayé	<i>Canis adustus</i>
Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>
Serval	<i>Felis serval</i>
Civette	<i>Genes viverra civetta</i>
Genette	<i>Genes Genetta et Pseudogenetta</i>
Loutres	<i>Genes Lutra et Aonyx</i>
Renard des sables	<i>Canis (vulpes)</i>
Nandinie	<i>Nandinia binotata</i>
Mangouste des marais	<i>Atilax (Herpestes) paludinosus</i>
Mangouste rouge	<i>Herpestes sanguineus</i>
Mangouste à queue blanche	<i>Ichneumia albicauda</i>
Mangouste Ichneumon	<i>Herpestes ichneumon</i>
Mangue rayée	<i>Mungos mungos</i>
Lièvre africain	<i>Lepus spp</i>
Aulacode	<i>Thryonomys swinderianus</i>
Porcs-épics	<i>Hystrix cristata</i>
Rat palmiste	<i>Xerus erythropus</i>
Héliosciure	<i>Heliosciurus gambianus</i>
Hérisson à ventre blanc	<i>Atelerix albiventris</i>
Rat de Gambie (géant)	<i>Cricetomys gambianus</i>
Cynocéphale	<i>Papio anubis</i>
Singe rouge	<i>Erythrocebus patas</i>
Callitriche (singe vert)	<i>Cercopithecus aethiops sabaues</i>
Roussettes	<i>Genes Myonycteris, Epomophorus</i>
II. REPTILES	
Tortues terrestres	<i>Genes Kinixys, Testudo</i>
Tortues d'eau douce	<i>Genes Tryonix cyclanorbis</i>
Python de Seba	<i>Python regius</i>
Python royal	<i>Varanus niloticus</i>
Varan du Nil	<i>Varanus exanthematicus</i>
Varan de savane	
III. OISEAUX	
Oie de Gambie (canard armé)	<i>Plastro gambensis</i>
Oie Caronculée (canard casqué)	<i>Sarkidiornis melanotus</i>
Oie d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>
Dendrocygne veuf	<i>Dendrocygna viduata</i>
Pintade commune	<i>Numida meleagris</i>
Francolins	<i>Genes Francolinus</i>
Cailles	<i>Genes Coturnix</i>
Poule de rocher	<i>Ptilopachus petrosus</i>
Pigeons	<i>Genes Columba, Vinago et Treron</i>
Tourterelles	<i>Genes Streptopelia, Oena, Turtur</i>
Gangas	<i>Genes Pterocles</i>
Turnix (fausses-cailles)	<i>Genes Turnix</i>
Pluviers	<i>Genes Pluvianus, Charadrius</i>
Vanneaux	<i>Genes Pluvipus, Vannellus</i>
Chevaliers	<i>Genes Tringa, Philomachus, Actitis</i>
Courlis	<i>Genes Numenius</i>
Oedicnèmes	<i>Genes Oedicnemus (Burhinus)</i>

Annexes

Tous les aigles	<i>Genres Aquila, Terathopus, Polemaetus et Hieraeetus</i>
Bécassines	<i>Genres Capella, Gallinago</i>
Bécasseaux	<i>Genres Callidris</i>
Poule d'eau	<i>Genres Gallinula, Porphyrio Limnocorax, Fulica, Grex et Podica</i>
Perroquets	<i>Genres Psittacula, Poicephalus</i>
Merles	<i>Genres Lamprotornis (Lamprocolius)</i>

Source : TONI Doro Thomas, *Guide d'informations pratiques pour la saison de chasse et touristique 2002-2003*, Ouagadougou : Direction générale des parcs nationaux, des réserves de faune et des chasses, mars 2003 ; Ministère de l'environnement et du Cadre de Vie du Burkina Faso, <<http://www.environnement.gov.bf/SiteEnvironnement/guide/acteurs.html#t1>>, consulté le 12.10.2006

ANNEXE 7 :

Bénéfices issus de la chasse selon les acteurs concernés

1) Etat (budget national et services étatiques) :

- *Taxes annuelles de gestion des zones de chasse concédées* : Le concessionnaire verse chaque année une taxe de gestion de sa zone à la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie, dont une moitié est destinée au budget national, et l'autre revient officiellement aux populations riveraines.
- *Licences des concessionnaires de zone* : Réservées aux nationaux, les licences sont annuelles et forfaitaires et leur prix est équivalent selon tous les demandeurs.
- *Licences des guides de chasse mixte et de vision* : Les prix pour la licence de guide diffèrent selon le titre du guide (selon qu'il est titulaire ou assistant), son statut (national, expatrié résident, expatrié non résident) et la catégorie d'activité visée (chasse ou vision).
- *Frais de pistage* : Les touristes versent une certaine somme (en général 4000 FCFA) aux pisteurs de l'Etat qui assistent le chef de poste forestier dans la surveillance des aires de faune et l'organisation de la chasse.
- *Permis de chasse* : Chaque chasseur doit avoir en sa possession un permis de chasse, dont le prix varie selon le statut du chasseur et la catégorie de chasse (petite, moyenne ou grande chasse). Comme l'indique l'annexe suivante²⁰⁴.
- *Taxes d'abattage* : Pour chaque animal tiré, les chasseurs doivent payer une taxe dont le montant varie selon l'animal tué ou blessé et la catégorie du chasseur et dont la totalité revient au budget de l'Etat.
- *Taxes routières*
- *Dédouanement d'armes*
- *Certificats* : il s'agit principalement des certificats d'origine des trophées.

A titre illustratif, voici ci-dessous un récapitulatif des bénéfices destinés au budget national, pour la zone de Pama Nord, étudiée par Alexis Kaboré :

Bénéfices destinés au budget national pour la zone Pama Nord (2001-2002)

Nature	Montants
taxes annuelles de gestion de la zone de chasse concédée	2 037 150 FCFA
licences de concession de zone de chasse	2 000 000
licences de guides de chasse mixte et vision	1 300 000
frais de pistage	444 000
taxes routières	36 000
dédouanement d'armes	1 140 011
permis de chasse	7 295 000
taxes d'abattage	9 342 800
Total recettes	23 590 961

Source : Fiche de collecte d'informations (de M. Toufic HANNA, concessionnaire de la zone de chasse de Pama Nord), mai 2002, dans KABORE Alexis, *Gestion des aires de faune protégées à l'est du Burkina Faso: les enjeux institutionnels du partage des bénéfices*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures en Etudes du Développement, Genève : Institut des Etudes du Développement (IUED), 2002

²⁰⁴ « Permis, quotas et frais liés à la chasse sportive au Burkina Faso », p. xvi

2) Populations riveraines des zones concédées :

- *Taxes annuelles de gestion des zones de chasse concédées* : les 50 % de la taxe de gestion des zones concédées payées par les concessionnaires reviennent aux comités villageois de gestion de la faune des villages riverains des aires de faune concédées.
- *Frais de pistage, portage et rabattage* : En plus des pisteurs de l'Etat, certains villageois sont recrutés occasionnellement dans les villages par le forestier et touchent environ (4000 FCFA par sortie). Certains villageois accompagnent également les chasseurs afin de porter les gibiers abattus alors que d'autres jouent le rôle de rabatteurs.
- *Emploi dans le campement de chasse* : Les campements de chasse emploient également du personnel hôtelier ou pour accompagner les touristes. Toutefois, il a tendance à provenir plutôt des villes que des villages riverains, dont les habitants manquent de compétences techniques et de maîtrise du français.
- *Location des zones villageoises de chasse* : La petite chasse (oiseaux, phacochères et plus petit gibier) est organisée par le concessionnaire hors de sa zone concédée, dans les terroirs villageois d'intérêt cynégétique. Pour ce faire, les chasseurs paient des frais de location du terroir d'un montant de 7500 FCFA par jour (ou plus souvent 3750 FCFA par demi-journée) et par chasseur, dont 80% sont versées au village sur le terroir duquel s'est déroulé la petite chasse.
- *Vente de la viande de gibier* : les 75% de la viande de gibiers chassés dans les concessions sont destinées aux villages périphériques à ces zone de chasse. Les recettes sont entièrement encaissées et gérées par le comité villageois de gestion de la faune. Aux environs de Fada N'Gourma, les services forestiers récupèrent les produits de chasse, revendent aux restaurateurs la viande de gibier puis remettent ces recettes aux CVGF.
- *Dons* : Sur recommandation du concessionnaire, les chasseurs peuvent offrir aux villages riverains des fournitures scolaires, des médicaments ou encore des vêtements. Le concessionnaire lui-même peut également apporter son aide aux villages qui entourent sa concession, notamment sous forme de dispensaires ou de réhabilitation de points d'eau, mais ces interventions ne sont absolument pas obligatoires.

Le tableau ci-dessous illustre les bénéfices reçus par les populations riveraines de la zone de Pama Nord en 2001 :

Récapitulatif des bénéfices destinés aux populations pour la zone Pama Nord

Nature	Montants en FCFA
taxes annuelles de gestion de la zone de chasse concédée	2 037 150
Les rémunérations des pisteurs, porteurs et rabatteurs	444 000
location de zone villageoise de chasse	2 077 500
vente de viande de gibier	379 650
dons	1 640 000
Total recettes	6 578 300

Source : KABORE Alexis, *Gestion des aires de faune protégées à l'est du Burkina Faso: les enjeux institutionnels du partage des bénéfices*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures en Etudes du Développement, Genève : Institut des Etudes du Développement (IUED), 2002, d'après sa Fiche de collecte d'informations de M. Toufic HANNA, concessionnaire de la zone de chasse de Pama Nord), 2001, et « Etat de répartition des taxes annuelles de gestion (TAG) aux Comités villageois de gestion de la faune (CVGF) », Service départemental de Namoungou, août 2001

3) Guides / concessionnaires :

- *Frais d'hôtellerie*
- *Taxes forfaitaires appliquées sur les chasseurs selon les catégories de chasse*
- *Autres services fournis aux touristes-chasseurs (déplacement, taxidermie, etc.)*

Tableau récapitulatif des bénéfices du guide/concessionnaire de la zone de Pama Nord

RECETTES		CHARGES	
Nature (montants en FCFA)	Montants en FCFA	Nature	Montants en FCFA
Recettes petite chasse : 600 000 x 25 clients 900 000 x 25 clients	37 500 000	Licences	5 337 150 F
Recettes chasse mixte : 2000 000 F x 13 clients	26 000 000	Taxes routières	36 000
Recettes grande chasse : 1 800 000 F x 18 clients	32 400 000	équipements	7 500 000
		salaires	9 505 000
		Fonctionnement	18 522 000
		Aménagements de la zone de chasse	11 280 000
		Aménagements du campement de chasse	3 902 500
Total recettes	87 500 000 F	Total charges	56 082 650
Total bénéfices : 39 818 650 F			

Source : KABORE Alexis, *Gestion des aires de faune protégées à l'est du Burkina Faso: les enjeux institutionnels du partage des bénéfices*, Mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures en Etudes du Développement, Genève : Institut des Etudes du Développement (IUED), 2002

ANNEXE 8 :

Permis, quotas et frais liés à la chasse sportive au Burkina Faso

1) Permis de chasse sportive

L'exercice licite de la chasse sportive est conditionné par la détention d'un permis de chasse dont le prix varie selon la catégorie du chasseur et le type de chasse qu'il pratique :

Catégories de permis	Catégorie A pour nationaux				Catégorie B pour expatriés-résidents			Catégorie C pour touristes chasseurs		
	Petite chasse	Chasse mixte	Grande chasse	Chasse spéciale roussette	Petite chasse	Grande chasse	Chasse spéciale roussette	Petite chasse	Grande chasse	Chasse spéciale roussette
<i>Degrés de Permis</i>										
<i>Validité du permis</i>	Toute la période de chasse générale	Toute la période de chasse générale	Toute la période de chasse générale	Toute la période de chasse roussette	Toute la période de chasse générale	Toute la période de chasse générale	Toute la période de chasse roussette	1 mois de la période de chasse générale	1 mois de la période de chasse générale	1 mois de la période de chasse roussette
<i>Prix du permis (en FCFA)</i>	15.000	35.000	30.000	5.000	35.000	80.000	15.000	70.000	120.000	25.000

Source : Arrêté conjoint n° 96-022/MEE/MICA/MEF du 23 décembre 1996 pour les prix ci-dessus.

2) Permis touristiques de vision

Le tourisme de vision requiert lui aussi l'obtention d'un permis qui varie également selon la catégorie du touriste (national, expatrié-résident ou touristes non burkinabè qui ne résident pas au Burkina Faso) :

Type de permis	Validité	Aires de protection fauniques concernées	Catégories de permis et prix en FCFA		
			A	B	C
Permis de visite touristique	1 an	Toutes les aires	1.000	3.000	5.000
Permis photographique	2 semaines	Toutes les aires	10.000	25.000	50.000
Permis cinématographique	2 semaines	Toutes les aires	50.000	100.000	250.000

Catégorie A : Nationaux

Catégorie B : Expatriés – résidents

Catégorie C : Touristes

Source : Arrêté conjoint n° 96-022/MEF/MICA/MEF du 23 décembre 1996

3) Espèces de chasse par degré de permis de chasse sportive

Les degrés des catégories de permis de chasse donnent droit à l'abattage d'espèces partiellement protégées regroupées en groupes A et B²⁰⁵.

Catégories de permis	Catégorie A pour nationaux				Catégorie B pour expatriés-résidents			Catégorie C pour touristes chasseurs		
	Petite chasse	Chasse mixte	Grande chasse	Chasse spéciale roussette	Petite chasse	Grande chasse	Chasse spéciale roussette	Petite chasse	Grande chasse	Chasse spéciale roussette
Groupes d'espèces	Espèces du groupe B	Espèces du groupe B et certaines espèces du groupe A	Espèces du groupe A	Roussette	Espèces du groupe B	Espèces du groupe A	Roussette	Espèces du groupe B	Espèces du groupe A	Roussette

4) Latitudes d'abattage par degré de permis de chasse sportive

Espèces animales	Degrés des catégories de permis de chasse								
	Petite chasse			Chasse mixte			Grande chasse		
	A	B	C	A	A	B	C		
1. Grands mammifères				-		1	1	2	
Lion				-		2	2	2	
Buffle				1		2	2	2	
Hippotrague				1		2	2	2	
Bubale				1		1	1	1	
Cob de fassa (Waterbuck)				1		1	1	1	
Cob redunca				1		1	1	1	
Cobe de buffon						1	1	1	
Guib harnaché						1	1	1	
Céphalophe/flanc roux									
2. Mammifères petit gibier	2	2	2	2					
Phacochère	2	2	2	2					
Ourebi	2	2	2	2					
Céphalophe de Grimm	2	2	2	2					
Cynécophale	3	2	2	2					
Lièvre		2	2	2					
Autres mammifères petit gibier/espèce		2	2	2					
3. Oiseaux	1	2	2	1					
Grande outarde	4	4	4	4					
Canard	3	5	5	4					
Autres oiseaux gibiers									
4. Reptiles	1	1	1						
Python de Seba	1	1	1						
Python Royal	2	2	2						
Varan de Nil	2	2	2						
Varan de savane									

Catégorie A : Nationaux

Catégorie B : Expatriés – résidents

Catégorie C : Touristes

Source : Arrêté n° 2003-001/MECV/CAB du 23 janvier 2003

²⁰⁵ Voir annexe n°6, pp.ix-xii

5) Taxes d'abattage

Espèces animales	Permis catégorie A			Permis catégorie B		Permis catégorie C	
	1 ^{ère} tête	2 ^{ème} tête	3 ^{ème} tête	1 ^{ère} tête	2 ^{ème} tête	1 ^{ère} tête	2 ^{ème} tête
Lion	150.000	-	-	350.000	-	900.000	1.000.000
Buffle	45.000	60.000	-	80.000	100.000	280.000	350.000
Hippotrague	40.000	60.000	-	70.000	90.000	300.000	450.000
Bubale	35.000	50.000	-	60.000	80.000	150.000	250.000
Cob de fassa	35.000	-	-	70.000	-	240.000	-
Cobe de buffon	20.000	30.000	-	50.000	-	220.000	-
Cob redunca	20.000	-	-	40.000	-	160.000	-
Guib harnaché	20.000	-	-	50.000	-	220.000	-
Céphalophe/flanc roux	5.000	-	-	20000	-	75.000	-
Phacochère	5.000	10.000	-	30.000	40.000	80.000	100.000
Ourebi	3.000	5.000	-	10.000	15.000	30.000	55.000
Sylvicarpe/grimm	3.000	5.000	-	10.000	15.000	30.000	55.000
Cynocéphale	2.000	4.000	10.000	10.000	15.000	20.000	35.000
Outarde	3.000	-	-	10.000	-	25.000	-
Lièvre	200/épéc	-	-	500/spéc	-	500	1.000
Civette	2.000	-	-	5.000	-	10.000	-
Genette	2.000	-	-	5.000	-	10.000	-
Chat sauvage	2.000	-	-	5.000	-	25.000	-
Serval	2.000	-	-	5.000	-	25.000	-
Pata	2.000	-	-	5.000	-	15.000	-
Python de Seba	2.000	-	-	3.000	-	5.000	-
Python Royal	2.000	-	-	3.000	-	5.000	-
Varan de Nil	1.000	-	-	2.000	-	3.000	-
Varan de savane	1.000	-	-	2.000	-	3.000	-
Canard armé	100/spéc	-	-	200/spéc	-	300/spéc	-
Canard casqué	100/spéc	-	-	200/spéc	-	300/spéc	-
Autres oiseaux gibiers	50/spéc	-	-	100/spéc	-	200/spéc	-

Source : Arrêté conjoint n° 96-022/MEF/MICA/MEF du 23 décembre 1996.

6) Location de zones de chasse, frais de pistage et tarifs des certificats d'origine

Désignation	Permis Catégorie A	Permis Catégorie B	Permis Catégorie C
Location en zones de chasse non concédées (en FCFA)	15.000/jour/chasseur	30.000/jour/chasseur	40.000/jour/chasseur
Location en terroirs villageois (zones villageoises de chasse) (en FCFA)	Montant fixé par la structure villageoise	Montant fixé par la structure villageoise	Montant fixé par la structure villageoise
Frais de pistage (en FCFA)	4.000/jour/chasseur	4.000/jour/chasseur	4.000/jour/chasseur
Tarifs des certificats d'origine des trophées (en FCFA)	2.000/trophée	2.000/trophée	2.000/trophée

Source : Arrêté conjoint n° 96-022/MEF/MICA/MEF du 23 décembre 1996 pour les prix ci-dessus

ANNEXE 9 :

Clans et lignages chez les Gourmantché

La société gourmantché est structurée en clans (*obuolu*) qui portent un nom collectif, eux-même divisés multiples lignages (*lityuli*).

1) Clans

Le terme gourmantché pour désigner le clan est *obuolu*. Au sens large, *l'obuolu* est conçu comme un patrilignage d'étendue maximale dont les membres ont en commun une catégorie de noms collectifs ainsi que des interdits de type totémique. Entre les membres d'un même *obuolu*, la relation généalogique est seulement présumée et ne peut jamais être démontrée. Mais à l'intérieur d'un même clan étendu, on peut dénombrer plusieurs clans restreints (ou sous-clans), également nommés *obuolu*. Théoriquement, les membres d'un même sous-clan ont en commun tous leurs noms et leurs interdits totémiques.

En général, les clans gourmantché sont très dispersés. Ainsi, aucun clan restreint n'est totalement concentré dans un unique village. De même, dans chaque village, on trouve des représentants de différents clans, bien que le lignage issu du fondateur reste généralement le groupe dominant sur les plans démographique et politique.

Les liens entre les membres d'un même clan tendent souvent à se réduire à l'observance des mêmes prohibitions (interdits portant sur le mariage et interdits totémiques). Toutefois, pour un nombre réduit de clans, l'appartenance clanique implique également des droits politiques (droit théorique à un titre de chefferie) et des prérogatives rituelles (droit de rendre un culte à certaines « divinités » renommées). Enfin, certains clans ont, dans les limites d'un canton, le monopole de certaines professions (catégories de griots, forgerons, etc.)²⁰⁶.

2) Lignages

Les *obuolu* sont divisés en multiples lignages et segments de lignages qui sont plus ou moins étendus, comme l'explique Michel Catry²⁰⁷, qui distingue :

- **Le lignage maximal :** Un groupe patrilinéaire est soumis à l'autorité d'un même aîné (*onikpelo*), qui correspond au membre le plus âgé de la génération la plus ancienne (ou considérée comme telle). Ce lignage est désigné par le nom du premier ancêtre.
- **Le lignage minimal :** Un groupe d'individus descendant du même ascendant direct.
- **Le lignage nucléaire :** Un groupe d'agnats vivant dans la même maison (*udiegu*), comprenant au moins un lignage minimal effectif.

Le terme de *lityuli* est appliqué au lignage nucléaire, du fait de la communauté de résidence.

²⁰⁶ CATRY Michel, « Clans, lignages et groupements familiaux chez les Gourmantché de la région de Diapaga », *L'Homme*, vol.6, n°2, 1966, pp.53-81 ;

CATRY Michel, « Du village à la brousse ou le retour de la question à propos des Gourmantché du Gobnangou (Haute Volta) », in IZARD M. et SMITH P. (eds), *La fonction symbolique. Essai d'anthropologie*, Paris : Gallimard, 1979, pp.265-288

²⁰⁷ CATRY Michel, 1966, *Op.cit.*

ANNEXE 10 :

Chefferies gourmantché²⁰⁸

Dans la société gourmantché, on distingue deux types de chefferie coutumière :

1) La chefferie à bonnet

Le bonnet est le symbole de la plus haute autorité et doit théoriquement être porté par l'empereur ou ses représentants. Les chefs coutumiers « à bonnet » descendent de la lignée de Diaba Lompo, le fondateur du royaume. Ils appartiennent donc à une dynastie de nobles, qui comprend :

- l'*onubado* : l'empereur ou chef suprême qui règne sur le Nungu (Fada N'Gourma)
- les *obado* : chefs de villages ordinaires (*udogu*)



Photo 14 - Chef coutumier « à bonnet » de Kpencangou

Entretien du 1.11.2006

2) La chefferie à bâton

Le bâton est remis à un chef lors de son élection et signifie que ce dernier n'est pas le représentant direct de l'empereur. Ces chefs « à bâton » sont issus de catégories de roturiers et dirigent le village tout en étant sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, comme des chefs de canton.

Selon que son pouvoir est conféré par l'empereur, un chef de canton ou par des anciens du village par exemple, le chef coutumier aura plus ou moins d'autorité. D'ailleurs, certains ne manquent pas d'insister sur l'origine de leur autorité pour indiquer leur légitimité à exercer leur pouvoir ainsi que l'étendue de leur commandement.

²⁰⁸ D'après KABORE Alexis, 1996, Op.cit., pp.64-67

ANNEXE 11 :

Principes de gestion de la ZOVIC de Boumoana (amendé)

1) Actes proscrits dans la ZOVIC de Boumoana :

1.1) Sur la forêt

- feux de brousse
- divagation des animaux, pâturage et mutilation des arbustes pour alimenter le bétail
- défrichage et installation de champs
- exploitation anarchique des ressources forestières
- carbonisation
- coupe de bois vert

1.2) Sur la faune sauvage

- chasse à l'aide de différents outils et techniques comme : les feux de brousse, les appâts, à l'affût, à bord d'engins roulants, à l'aide d'armes automatiques à répétition, de pièges, de traquenards, d'équipements électroniques, de filtes, d'engins éblouissants, de drogues, d'armes à calibre 5,5° ou 22 long rifle (ou de puissance analogue ou inférieure) pour tirer des animaux autres que ceux classés comme petit gibier, chasse de nuit
- chasse sans permis
- chasse sans accord du CIVGF

2) Activités permises dans la ZOVIC

2.1) Droits d'usufruit

Toutes ces activités ne peuvent être pratiquées qu'avec l'accord du Comité Intervillageois de Gestion de la Faune (CIVGF) :

- récolte de produits forestiers non ligneux (feuilles, racines, fruits, etc.)
- ramassage de bois mort gisant
- ramassage de crottes d'animaux sauvages
- fauche d'herbes
- récolte de produits destinés à la pharmacopée
- valorisation de produits issus de la ZOVIC
- pratique de l'agroforesterie responsable de l'environnement

2.2) Apiculture

L'apiculture traditionnelle est interdite, car elle comporte un trop grand risque d'incendies, mais l'apiculture moderne est autorisée et peut être pratiquée par des apiculteurs rassemblés en groupements et encadrés par le CIVGF avec la collaboration des services techniques de l'Etat.

2.3) Exploitation de bois de feu

Elle concerne le bois mort gisant et les pieds morts. L'assemblée villageoise désignera des bûcherons dans tous les villages impliqués dans la gestion de la ZOVIC qui seront chargés de la collecte, de l'évacuation et de l'enstérage du bois sous le contrôle du CIVGF. La commercialisation du bois pourra faire l'objet de contrat de ravitaillement signé avec des grossistes transporteurs de bois de chauffe agréés ou avec des producteurs de charbon de bois agréés pour la carbonisation.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADAP	: Association pour le Développement des Aires Protégées
ADDB	: Association pour le Développement Durable de Boumoana
ADELE	: Programme d'Appui au Développement Local à l'Est du Burkina Faso (DDC)
AFD	: Agence Française de Développement
AFP	: Aire de faune protégée
ANP	: Aire naturelle protégée
APRG	: Association d'Appui et de Promotion Rurale du Gulmu
ARECOPA	: Programme d'Appui au Réseau de Communication sur le Pastoralisme
ARFA	: Association pour la Recherche et la Formation en Agro-Ecologie
CAMPFIRE	: Communal Areas Management For Indigenous Resources
CBNRM	: Community-based Natural Resources Management (gestion communautaire des ressources)
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
CIVGF	: Comité Inter-Villageois de Gestion de la Faune
CNR	: Conseil National de la Révolution (sous Sankara)
CVGF	: Comité Villageois de Gestion de la Faune
DDC	: Direction du Développement et de la Coopération Suisse
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
DPECV	: Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie
DPNRFC	: Direction des Parcs Nationaux, Réserves de faune et des Chasses
DRECV	: Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie
FAO	: Food and Agriculture Organization
FAU.DE.B	: Projet « Faune et développement de Boumoana » de l'ADAP (financement FGC)
FEM	: Fond pour l'Environnement Mondial
FFEM	: Fond Français pour l'Environnement Mondial
FGC	: Fédération Genevoise de Coopération
FIC	: Fond d'intérêt collectif
FMI	: Fond Monétaire International
ha	: Hectare
IUCN / UICN	: Union Mondiale pour la Nature / World Conservation Union (anciennement Union Internationale pour la conservation de la Nature)
MAB	: Man and the Biosphere (programme de l'UNESCO)
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies

PAGEN	: Partenariat pour la Gestion des Ecosystèmes Naturels (financement Banque Mondiale)
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PASA	: Programme d'Ajustement Structurel Agricole
PAUCOF	: Projet d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune (financement FFEM/AFD)
PICD / ICDP	: Projets intégrés de conservation et développement / Integrated Conservation and Development Projects
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nation Unies pour l'Environnement
PN	: Parc National
PROGEREF	: Projet de Gestion des Ressources Forestières
PRONAGEN	: Programme National d'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (ex GEPRENAF, financement Banque Mondiale)
RAF	: Réforme Agraire et Foncière
RAV	: Responsable Administratif Villageois
RECOPA	: Programme Réseau de Communication sur le Pastoralisme (DDC)
RN	: Ressources Naturelles
SNPA/DB	: Stratégie Nationale et Plan d'action du Burkina Faso en matière de Diversité Biologique
SP/CONAGESE:	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
SPFE	: Society for the Preservation of the Fauna of the Empire
WWF	: World Wide Fund for Nature / Fond Mondial pour la Faune Sauvage (anciennement World Wildlife Fund)
ZOVIC	: Zone villageoise d'intérêt cynégétique

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES GRAPHIQUES, CARTES ET SCHEMAS

Figure 1 : Evolution de la superficie mondiale des aires naturelles protégées	p. 34
Figure 2 : Localisation actuelle des espaces protégés dans le monde	p. 36
Figure 3 : Augmentation des aires protégées (valeurs non cumulatives)	p. 37
Figure 4 : Augmentation des aires protégées (valeurs cumulatives)	p. 38
Figure 5 : Chasseur devant ses trophées et campement en toile	p. 42
Figure 6 : Zonage schématique d'une aire protégée	p. 53
Figure 7 : Modèle conventionnel de la « communauté »	p. 60
Figure 8 : Situation géographique du Burkina Faso en Afrique	p. 71
Figure 9 : Divisions administratives du Burkina Faso par provinces	p.73
Figure 10 : Principaux groupes ethniques du Burkina Faso	p. 76
Figure 11 : Part des différents secteurs au PIB du Burkina Faso en 1999	p. 77
Figure 12 : Coton et céréales au Burkina Faso : évolution comparative des surfaces cultivées ..	p. 78
Figure 13 : Domaines phytogéographiques du Burkina Faso	p. 83
Figure 14 : Comparaison du PIB faune sauvage et du PIB national / agricole dans 6 pays d'Afrique Subsaharienne	p. 86
Figure 15 : Répartition des différentes catégories du domaine classé burkinabé	p.89
Figure 16 : Aires classées au Burkina Faso en 2004	p.91
Figure 17 : Les Aires Protégées d'Afrique Occidentale Française en 1954	p. 93
Figure 18 : Répartition des recettes issues de l'activité cynégétique au Burkina Faso	p. 103
Figure 19 : Pluviométrie du Gourma de 1995 à 2004	p. 117
Figure 20 : Organisation de l'espace autour de la ZOVIC de Boumoana	p. 139
Figure 21 : Composition de la ZOVIC selon l'occupation des terres	p. 142
Figure 22 : Indices de présence de mammifères et de reptiles dans la ZOVIC	p. 142
Figure 23 : Espèces d'oiseaux observés dans la ZOVIC	p. 143

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Critères pour distinguer les différentes parties prenantes	p. 23
Tableau 2 : Evolution de l'approche PICD	p. 54
Tableau 3 : Circonscriptions administratives du Burkina Faso	p. 73
Tableau 4 : Quelques indices de développement humain du Burkina Faso	p. 75
Tableau 5 : Principales cultures céréalières au Burkina Faso	p. 78
Tableau 6 : Les autres cultures de rente au Burkina Faso	p. 79
Tableau 7 : Répartition des terres au Burkina Faso	p. 80
Tableau 8 : Exemples d'aide multilatérale au Burkina Faso	p. 82
Tableau 9 : Caractéristiques principales des zones agro-écologiques du Burkina Faso	p. 83
Tableau 10 : Différentes valeurs de la faune sauvage	p. 85

Tableau 11 : Liste non exhaustive de conventions auxquelles le Burkina Faso a participé	p. 87
Tableau 12 : Evolution du concept burkinabè de concession	p. 97
Tableau 13 : Etapes de création d'une ZOVIC	p. 108
Tableau 14 : Effectifs du cheptel domestique dans les provinces de la région de l'Est	p. 128
Tableau 15 : Aires protégées de la région du Burkina Faso	p. 132
Tableau 16 : Quelques animaux sauvages rencontrés dans la zone de chasse	p. 133
Tableau 17 : Contributions respectives des viandes sauvage et domestique dans 3 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale	p. 135
Tableau 18 : Villages chargés de la gestion de la ZOVIC	p. 138
Tableau 19 : Populations des villages concernés par la ZOVIC de Boumoana	p. 151
Tableau 20 : Partenaire au développement de Boumoana	p. 154
Tableau 21 : Situation administrative et coutumière des villages concernés	p. 157
Tableau 22 : Anciens CVGF de la zone d'étude	p. 169

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : ZOVIC de Boumoana (B.Kippes, oct. 2006).....	p. 0
Photo 2 : Paysage de brousse (B. Kippes, oct. 2006)	p. 9
Photo 3 : Baobab au loin de Lalmanga (nov. 2006)	p. 12
Photo 4 : Réunion de femmes à Gnoari (B.Kippes, nov.2006)	p. 28
Photo 5 : « Regard sur le développement durable » (http://www.cirad.fr)	p. 31
Photo 6 : Eléphants du Burkina (http://www.ambassadeduburkina.be)	p. 70
Photo 7 : « La zone de nature sauvage de Buomoana » (B.Kippes, nov. 2006).....	p. 115
Photo 8 : Concession gourmantché dans le quartier central de Boumoana (B.Kippes, nov.2006). p.	121
Photo 9 : <i>Bouli</i> dans la ZOVIC de Boumoana (B. Kippes, oct.2006)	p. 144
Photo 10 : De retour du puits (B.Kippes, nov.2006)	p. 150
Photo 11 : Bétail dans un champ de coton de Kpencangou	p. 167
Photo 12 : A.Ouoba, Gnoari (B.Kippes, oct.2006)	p. 182
Photo 13: Femmes pilant le maïs, Gnoari (B.Kippes, oct.2006)	p. 185
Photo 14 : Jeunes éleveurs de Tiasséri (B.Kippes, oct. 2006)	p. i
Photo 15 : chef coutumier de Kpencangou (B.Kippes, nov. 2006)	p. xx